

N° 6730^A

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2014-2015

PROJET DE LOI

portant approbation de l'accord d'association entre l'Union européenne et la communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, signé à Bruxelles, le 27 juin 2014

* * *

**ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE
ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DE L'ENERGIE
ATOMIQUE ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART,
ET LA GEORGIE, D'AUTRE PART – VOLUME II**

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	0204 22 90	Viandes non désossées, d'ovins, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	
	0204 23 00	Viandes désossées, d'ovins, fraîches ou réfrigérées	
	0204 42 30	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles, d'ovins, congelés	
	0204 42 50	Culottes ou demi-culottes, d'ovins, congelées	
	0204 42 90	Morceaux non désossés, d'ovins, congelés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	
	0204 43 10	Viandes désossées d'agneau	
	0204 43 90	Viandes désossées d'ovins, congelées (à l'excl. des viandes d'agneau)	
2 Viande de volaille	0207 11 30	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 70 %", frais ou réfrigérés	550
	0207 11 90	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 65 %", frais ou réfrigérés, ou coqs et poules autrement présentés, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés (à l'excl. des "poulets 83 %" et des "poulets 70 %")	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	0207 12 10	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 70 %", congelés	
	0207 12 90	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 65 %", congelés, ou coqs et poules autrement présentés, non découpés en morceaux, congelés (à l'excl. des "poulets 70 %")	
	0207 13 10	Morceaux désossés de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	
	0207 13 20	Demis ou quarts de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	
	0207 13 30	Ailes entières, même sans la pointe, de coqs et de poules [des espèces domestiques], fraîches ou réfrigérées	
	0207 13 50	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	
	0207 13 60	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	
	0207 13 99	Abats comestibles de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	0207 14 10	Morceaux désossés de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	
	0207 14 20	Demis ou quarts de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	
	0207 14 30	Ailes entières, même sans la pointe, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelées	
	0207 14 50	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	
	0207 14 60	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	
	0207 14 99	Abats comestibles de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des foies)	
	0207 24 10	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 80 %", frais ou réfrigérés	
	0207 24 90	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni le cou, sans les pattes, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 73 %", frais ou réfrigérés, ou dindons et dindes autrement présentés, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés (à l'excl. des "dindes 80 %")	
	0207 25 10	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 80 %", congelés	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	0207 25 90	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni le cou et sans les pattes, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 73 %", congelés, ou dindons et dindes autrement présentés, non découpés en morceaux, congelés (à l'excl. des "dindes 80 %")	
	0207 26 10	Morceaux désossés de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	
	0207 26 20	Demis ou quarts de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	
	0207 26 30	Ailes entières, même sans la pointe, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], fraîches ou réfrigérées	
	0207 26 50	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	
	0207 26 60	Pilons et morceaux de pilons, non désossés, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	
	0207 26 70	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des pilons)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	0207 26 80	Morceaux non désossés de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cous, des dos avec cous, des croupions et des pointes d'ailes ainsi que des poitrines ou cuisses et de leurs morceaux)	
	0207 26 99	Abats comestibles de dindes et dindons [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies)	
	0207 27 10	Morceaux désossés de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	
	0207 27 20	Demis ou quarts de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	
	0207 27 30	Ailes entières, même sans la pointe, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelées	
	0207 27 50	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	
	0207 27 60	Pilons et morceaux de pilons, non désossés, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	
	0207 27 70	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des pilons)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	0207 27 80	Morceaux non désossés de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cous, des dos avec cous, des croupions, des pointes d'ailes ainsi que des poitrines ou cuisses et de leurs morceaux)	
	0207 27 99	Abats comestibles de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des foies)	
	0207 41 30	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "canards 70 %", non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	
	0207 41 80	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "canards 63 %", non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	
	0207 42 30	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "canards 70 %", non découpés en morceaux, congelés	
	0207 42 80	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "canards 63 %", ou autrement présentés, non découpés en morceaux, congelés	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	0207 44 10	Morceaux désossés de canards domestiques, frais ou réfrigérés	
	0207 44 21	Demis ou quarts de canards domestiques, frais ou réfrigérés	
	0207 44 31	Ailes entières de canards domestiques, fraîches ou réfrigérées	
	0207 44 41	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, de canards domestiques, frais ou réfrigérés	
	0207 44 51	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de canards domestiques, frais ou réfrigérés	
	0207 44 61	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de canards domestiques, frais ou réfrigérés	
	0207 44 71	Paletots, non désossés, de canards domestiques, frais ou réfrigérés	
	0207 44 81	Morceaux, non désossés, de canards domestiques, n.d.a., frais ou réfrigérés	
	0207 44 99	Abats comestibles de canards domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies)	
	0207 45 10	Morceaux désossés de canards domestiques, congelés	
	0207 45 21	Demis ou quarts de canards domestiques, congelés	
	0207 45 31	Ailes entières de canards domestiques, congelées	
	0207 45 41	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, de canards domestiques, congelés	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	0207 45 51	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de canards domestiques, congelés	
	0207 45 61	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de canards domestiques, congelés	
	0207 45 81	Morceaux, non désossés, de canards domestiques, congelés, n.d.a.	
	0207 45 99	Abats comestibles de canards domestiques, congelés (à l'excl. des foies)	
	0207 51 10	Oies domestiques, présentées plumées, saignées, non vidées, avec la tête et les pattes, dénommées "oies 82 %", non découpées en morceaux, fraîches ou réfrigérées	
	0207 51 90	Oies domestiques, présentées plumées, vidées, sans la tête ni les pattes, avec ou sans le cœur et le gésier, dénommées "oies 75 %", ou autrement présentées, non découpées en morceaux, fraîches ou réfrigérées	
	0207 52 90	Oies domestiques, présentées plumées, vidées, sans la tête ni les pattes, avec ou sans le cœur et le gésier, dénommées "oies 75 %", ou autrement présentées, non découpées en morceaux, congelées	
	0207 54 10	Morceaux désossés d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	
	0207 54 21	Demis ou quarts d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	
	0207 54 31	Ailes entières d'oies domestiques, fraîches ou réfrigérées	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	0207 54 41	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	
	0207 54 51	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	
	0207 54 61	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	
	0207 54 71	Paletots, non désossés, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	
	0207 54 81	Morceaux, non désossés, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés, n.d.a.	
	0207 54 99	Abats comestibles d'oies domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies)	
	0207 55 10	Morceaux désossés d'oies domestiques, congelés	
	0207 55 21	Demis ou quarts d'oies domestiques, congelés	
	0207 55 31	Ailes entières d'oies domestiques, congelées	
	0207 55 41	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, d'oies domestiques, congelés	
	0207 55 51	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, d'oies domestiques, congelés	
	0207 55 61	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, d'oies domestiques, congelés	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	0207 55 81	Morceaux, non désossés, d'oies domestiques, congelés, n.d.a.	
	0207 55 99	Abats comestibles d'oies domestiques, congelés (à l'excl. des foies)	
	0207 60 05	Pintades domestiques, non découpées en morceaux, fraîches, réfrigérées ou congelées	
	0207 60 10	Morceaux désossés de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	
	0207 60 31	Ailes entières de pintades domestiques, fraîches, réfrigérées ou congelées	
	0207 60 41	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	
	0207 60 51	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	
	0207 60 61	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	
	0207 60 81	Morceaux, non désossés, de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés, n.d.a.	
	0207 60 99	Abats comestibles de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés (à l'excl. des foies)	
	1602 31 11	Préparations et conserves de viande de dindes [des espèces domestiques], contenant exclusivement de la viande de dinde non cuite (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil.)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	1602 31 19	Préparations et conserves de viande ou d'abats de dinde [des espèces domestiques], contenant en poids ≥ 57 % de viande ou d'abats de volailles (à l'excl. des préparations ou conserves contenant exclusivement de la viande de dinde non cuite, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	
	1602 31 80	Préparations et conserves de dinde [des espèces domestiques], contenant en poids < 57 % (poids des os exclus) de viande ou d'abats de volailles (à l'excl. des saucisses et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	
	1602 32 11	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques], contenant en poids ≥ 57 % de viande ou d'abats de volailles, non cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations de foies)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	1602 32 19	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques], contenant en poids ≥ 57 % de viande ou d'abats de volailles, cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	
	1602 32 30	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques], contenant en poids ≥ 25 %, mais < 57 % de viande ou d'abats de volailles (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	
	1602 32 90	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques] (à l'excl. des préparations et conserves contenant en poids ≥ 25 % de viande ou d'abats de volailles, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g, des préparations à base de foie et des extraits et jus de viande)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	1602 39 21	Préparations et conserves de viande ou d'abats de canards, d'oies et de pintades [des espèces domestiques], contenant en poids ≥ 57 % de viande ou d'abats de volailles, non cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations de foies)	
3 Lait et produits de la laiterie	0402 10 11	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses $\leq 1,5$ %, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net $\leq 2,5$ kg	1 650
	0402 10 19	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses $\leq 1,5$ %, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net $> 2,5$ kg	
	0402 10 91	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses $\leq 1,5$ %, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net $\leq 2,5$ kg	
	0402 10 99	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses $\leq 1,5$ %, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net $> 2,5$ kg	
	0405 10 11	Beurre naturel, d'une teneur en poids de matières grasses ≥ 80 % mais ≤ 85 %, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 1 kg (sauf beurre déshydraté et ghee)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	0405 10 19	Beurre naturel, d'une teneur en poids de matières grasses ≥ 80 % mais ≤ 85 % (à l'excl. des produits en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 1 kg ainsi que du beurre déshydraté et du ghee)	
	0405 10 30	Beurre recombinaé, d'une teneur en poids de matières grasses ≥ 80 % mais ≤ 85 % (sauf beurre déshydraté et ghee)	
	0405 10 50	Beurre de lactosérum, d'une teneur en poids de matières grasses ≥ 80 % mais ≤ 85 % (sauf beurre déshydraté et ghee)	
	0405 10 90	Beurre d'une teneur en poids de matières grasses > 85 % mais ≤ 95 % (sauf beurre déshydraté et ghee)	
4 Œufs en coquilles	0407 21 00	Œufs de volailles domestiques, en coquilles, frais (à l'excl. des œufs fertilisés, destinés à l'incubation)	6 600 ¹
	0407 29 10	Œufs de volailles de basse-cour, en coquilles, frais (à l'excl. des œufs de volailles et œufs fertilisés, destinés à l'incubation)	
	0407 90 10	Œufs de volailles de basse-cour, en coquilles, conservés ou cuits	
5 Œufs et albumines	0408 11 80	Jaunes d'œufs, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires	330
	0408 19 81	Jaunes d'œufs, liquides, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires	

¹ 132 millions de pièces x 50 g = 6 600 t

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	0408 19 89	Jaunes d'œufs (autres que liquides), congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires (excl. séchés)	
	0408 91 80	Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires (à l'excl. des jaunes d'œufs)	
	0408 99 80	Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, frais, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires (à l'excl. des œufs séchés et des jaunes d'œufs)	
	3502 11 90	Ovalbumine, propre à l'alimentation humaine, séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.]	
	3502 19 90	Ovalbumine, propre à l'alimentation humaine (à l'excl. de l'ovalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.]	
	3502 20 91	Lactalbumine, y.c. les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80 % de protéines de lactosérum, propre à l'alimentation humaine, séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.]	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	3502 20 99	Lactalbumine, y.c. les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80 % de protéines de lactosérum, propre à l'alimentation humaine (à l'excl. de la lactalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.])	
6 Champignons	0711 51 00	Champignons du genre "Agaricus", conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	220
	2003 10 20	Champignons du genre "Agaricus", conservés provisoirement autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, cuits à cœur	
	2003 10 30	Champignons du genre "Agaricus", préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des champignons conservés provisoirement et cuits à cœur)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
7 Céréales	1001 91 90	Blé (à l'excl. du froment, du blé tendre et de l'épeautre) de semence	200 000
	1001 99 00	Blé et méteil (à l'excl. du froment (blé) dur et des semences)	
	1003 90 00	Orge (à l'excl. de l'orge de semence)	
	1004 10 00	Avoine, de semence	
	1004 90 00	Avoine (à l'excl. de l'avoine de semence)	
	1005 90 00	Maïs (à l'excl. du maïs de semence)	
	1101 00 15	Farines de froment (blé) tendre et d'épeautre	
	1101 00 90	Farines de méteil	
	1102 20 10	Farine de maïs, d'une teneur en matières grasses $\leq 1,5$ % en poids	
	1102 20 90	Farine de maïs, d'une teneur en matières grasses $> 1,5$ % en poids	
	1102 90 10	Farine d'orge	
	1102 90 90	Farines de céréales (à l'excl. des farines de froment (blé), de méteil, de seigle, de maïs, de riz, d'orge et d'avoine)	
	1103 11 90	Gruaux et semoules de froment (blé) tendre et d'épeautre	
	1103 13 10	Gruaux et semoules de maïs, d'une teneur en matières grasses $\leq 1,5$ % en poids	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	1103 13 90	Gruaux et semoules de maïs, d'une teneur en matières grasses > 1,5 % en poids	
	1103 19 20	Gruaux et semoules de seigle ou d'orge	
	1103 19 90	Gruaux et semoules de céréales (à l'excl. des gruaux et semoules de froment (blé), d'avoine, de maïs, de riz, de seigle et d'orge)	
	1103 20 25	Pellets de seigle ou d'orge	
	1103 20 40	Agglomérés sous forme de pellets, de maïs	
	1103 20 60	Agglomérés sous forme de pellets, de froment (blé)	
	1103 20 90	Agglomérés sous forme de pellets, de céréales (à l'excl. des pellets de seigle, d'orge, d'avoine, de maïs, de riz et de froment [blé])	
	1104 19 10	Grains de froment (blé), aplatis ou en flocons	
	1104 19 50	Grains de maïs, aplatis ou en flocons	
	1104 19 61	Grains d'orge, aplatis	
	1104 19 69	Flocons d'orge	
	1104 23 40	Grains de maïs, mondés, même tranchés ou concassés; grains de maïs perlés	
	1104 23 98	Grains de maïs, mondés, perlés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine de maïs et des grains de maïs aplatis, en flocons, mondés, perlés et en pellets)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	1104 29 04	Grains d'orge, mondés, même tranchés ou concassés	
	1104 29 05	Grains d'orge, perlés	
	1104 29 08	Grains d'orge tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine d'orge et des grains d'orge aplatis, en flocons, mondés, perlés et en pellets)	
	1104 29 17	Grains de céréales, mondés, même tranchés ou concassés (à l'excl. des grains d'orge, d'avoine, de maïs et de riz)	
	1104 29 30	Grains de céréales, perlés (à l'excl. des grains d'orge, d'avoine, de maïs ou de riz)	
	1104 29 51	Grains de froment (blé), seulement concassés	
	1104 29 59	Grains de céréales, seulement concassés (à l'excl. des grains d'orge, d'avoine, de maïs, de froment (blé) et de seigle)	
	1104 29 81	Grains de blé tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine et des grains aplatis, en flocons, en pellets, mondés, perlés et seulement concassés)	
	1104 29 89	Grains de céréales tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine d'avoine, d'orge, de maïs, de blé et de seigle, de la farine et des grains de céréales aplatis, en flocons, en pellets, mondés, perlés, seulement concassés, ainsi que du riz semi-blanchi ou blanchi et en brisures)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	1104 30 10	Germes de froment (blé), entiers, aplatis, en flocons ou moulus	
	1104 30 90	Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus (à l'excl. des germes de froment (blé))	
8 Malt et gluten de froment	1107 10 11	Malt de froment (blé), non torréfié, présenté sous forme de farine	330
	1107 10 19	Malt de froment (blé), non torréfié (à l'excl. du malt présenté sous forme de farine)	
	1107 10 91	Malt, non torréfié, présenté sous forme de farine (à l'excl. du malt de froment (blé))	
	1107 10 99	Malt, non torréfié (à l'excl. du malt de froment (blé) et du malt présenté sous forme de farine)	
	1107 20 00	Malt, torréfié	
	1109 00 00	Gluten de froment (blé), même à l'état sec	
9 Amidons et féculés	1108 11 00	Amidon de froment (blé)	550
	1108 12 00	Amidon de maïs	
	1108 13 00	Fécule de pommes de terre	
10 Sucres	1701 12 10	Sucres de betterave, bruts, sans addition d'aromatisants ou de colorants, destinés à être raffinés	8 000
	1701 12 90	Sucres de betterave, bruts, sans addition d'aromatisants ou de colorants (à l'excl. des sucres destinés à être raffinés)	
	1701 91 00	Sucres de canne ou de betterave, à l'état solide, additionnés d'aromatisants ou de colorants	
	1701 99 10	Sucres blancs, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant, à l'état sec, en poids déterminé selon la méthode polarimétrique, 99,5 % ou plus de saccharose	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	1701 99 90	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide (à l'excl. des sucres bruts, des sucres de canne ou de betterave additionnés d'aromatisants ou de colorants ainsi que des sucres blancs)	
	1702 20 10	Sucre d'érable, à l'état solide, additionné d'aromatisants ou de colorants	
	1702 30 10	Isoglucose, à l'état solide, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20 % de fructose	
	1702 30 50	Glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20 % de glucose (à l'excl. de l'isoglucose)	
1702 30 90	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20 % de fructose (à l'excl. de l'isoglucose et du glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée)		
	1702 40 10	Isoglucose, à l'état solide, contenant en poids à l'état sec \geq 20 % mais < 50 % de fructose (à l'excl. du sucre inverti [ou interverti])	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	1702 40 90	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec ≥ 20 % mais < 50 % de fructose (à l'excl. de l'isoglucose et du sucre inverti [ou interverti])	
	1702 60 10	Isoglucose, à l'état solide, contenant en poids à l'état sec > 50 % de fructose (à l'excl. du fructose chimiquement pur et du sucre inverti [ou interverti])	
	1702 60 80	Sirop d'inuline, obtenu immédiatement après l'hydrolyse d'inuline ou d'oligofructoses et contenant > 50 % en poids à l'état sec de fructose sous forme libre ou sous forme de saccharose	
	1702 60 95	Fructose, à l'état solide, et sirop de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec > 50 % de fructose (à l'excl. de l'isoglucose, du sirop d'inuline, du fructose chimiquement pur et du sucre inverti [ou interverti])	
	1702 90 30	Isoglucose, à l'état solide, contenant en poids à l'état sec 50 % de fructose, obtenu à partir de polymères du glucose	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	1702 90 50	Maltodextrine, à l'état solide, et sirop de maltodextrine, sans addition d'aromatisants ou de colorants	
	1702 90 71	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec ≥ 50 % de saccharose	
	1702 90 75	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec < 50 % de saccharose, en poudre, même agglomérée	
	1702 90 79	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec < 50 % de saccharose (à l'excl. des sucres et mélasses en poudre, même agglomérée)	
	1702 90 80	Sirop d'inuline, obtenu immédiatement après l'hydrolyse d'inuline ou d'oligofructoses et contenant ≥ 10 % mais ≤ 50 % en poids à l'état sec de fructose sous forme libre ou sous forme de saccharose	
	1702 90 95	Sucres, y.c. le sucre inverti [ou interverti], à l'état solide, et sucres et sirops de sucres contenant en poids à l'état sec 50 % de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants (à l'excl. des sucres de canne ou de betterave, du saccharose et du maltose chimiquement purs, du lactose, du sucre d'érable, du glucose, du fructose, de la maltodextrine et de leurs sirops, ainsi que de l'isoglucose, du sirop d'inuline et des sucres et mélasses caramélisés)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	2106 90 30	Sirop d'isoglucose, aromatisé ou additionné de colorants	
	2106 90 55	Sirops de glucose ou de maltodextrine, aromatisés ou additionnés de colorants	
	2106 90 59	Sirops de sucre, aromatisés ou additionnés de colorants (à l'excl. des sirops d'isoglucose, de lactose, de glucose ou de maltodextrine)	
11 Sons, remoulages et autres résidus	2302 10 10	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de maïs d'une teneur en amidon ≤ 35 % en poids	2 200
	2302 10 90	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de maïs d'une teneur en amidon > 35 % en poids	
	2302 30 10	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de froments d'une teneur en amidon ≤ 28 % en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm est ≤ 10 % en poids ou, en cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche, $\geq 1,5$ % en poids	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	2302 30 90	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du froment (sauf ceux d'une teneur en amidon ≤ 28 % en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm est ≤ 10 % en poids ou, en cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche $\geq 1,5$ % en poids)	
	2302 40 10	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales (sauf maïs, riz et froment) d'une teneur en amidon ≤ 28 % en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm est ≤ 10 % en poids ou, en cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche $\geq 1,5$ % en poids	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	2302 40 90	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales (sauf maïs, riz et froment et à l'excl. des produits d'une teneur en amidon ≤ 28 % en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm est ≤ 10 % en poids ou, en cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche $\geq 1,5$ % en poids)	
	2303 10 11	Résidus de l'amidonnerie du maïs, d'une teneur en protéines, calculée sur la matière sèche, > 40 % en poids (à l'excl. des eaux de trempes concentrées)	
Produits agricoles transformés			
12 Maïs doux	0710 40 00	Maïs doux, non cuit ou cuit à l'eau ou à la vapeur, congelé	1 500
	0711 90 30	Maïs doux, conservé provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropre à l'alimentation en l'état	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	2001 90 30	Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>), préparé ou conservé au vinaigre ou à l'acide acétique	
	2004 90 10	Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>), préparé ou conservé autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelé	
	2005 80 00	Maïs doux (<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i>), préparé ou conservé autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelé	
13 Sucre transformé	1302 20 10	Matières pectiques, pectinates et pectates, à l'état sec	6 000
	1302 20 90	Matières pectiques, pectinates et pectates, à l'état liquide	
	1702 50 00	Fructose chimiquement pur, à l'état solide	
	1702 90 10	Maltose chimiquement pur, à l'état solide	
	1704 90 99	Fondants, massepain, nougat et autres sucreries préparées, sans cacao (à l'excl. des gommes à mâcher [chewing-gum], du chocolat blanc, des pastilles pour la gorge, des bonbons contre la toux, des gommes et autres confiseries à base de gélifiants, y.c. les pâtes de fruits sous forme de sucreries, des bonbons de sucre cuit, même fourrés, des caramels et des sucreries obtenues par compression et le massepain en emballages immédiats d'un contenu net \geq 1 kg)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	1806 10 30	Poudre de cacao, additionnée de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de saccharose - y.c. le sucre interverti calculé en saccharose - ou d'isoglucose, calculé également en saccharose, $\geq 65\%$, mais $< 80\%$	
	1806 10 90	Poudre de cacao, additionnée de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de saccharose - y.c. le sucre interverti calculé en saccharose - ou d'isoglucose, calculé également en saccharose, $\geq 80\%$	
	1806 20 95	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao $< 18\%$ (à l'excl. du glaçage au cacao, de la poudre de cacao et des préparations dites "chocolate milk crumb")	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	1901 90 99	Préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 40 % en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. du n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 5 % en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. (à l'excl. des extraits de malt, des préparations pour l'alimentation des enfants conditionnées pour la vente au détail, des mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie ainsi que des produits du n° 1901 90 91)	
	2101 12 98	Préparations à base de café	
	2101 20 98	Préparations à base de thé ou de maté	
	2106 90 98	Préparations alimentaires, n.d.a., contenant en poids $\geq 1,5$ % de matières grasses provenant du lait, ≥ 5 % de saccharose ou d'isoglucose, ≥ 5 % de glucose ou d'amidon ou de féculé	
	3302 10 29	Préparations à base de substances odoriférantes contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson, contenant en poids $\geq 1,5$ % de matières grasses provenant du lait, ≥ 5 % de saccharose ou d'isoglucose, ≥ 5 % de glucose ou d'amidon ou de féculé, des types utilisés pour les industries des boissons (à l'excl. de celles ayant un titre alcoométrique acquis $> 0,5$ % vol)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
14 Céréale transformée	1904 30 00	Bulgur de blé sous forme de grains travaillés, obtenu par cuisson des grains de blé dur	3 300
	2207 10 00	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique ≥ 80 % vol	
	2207 20 00	Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	
	2208 90 91	Alcool éthylique non dénaturé, d'un titre alcoométrique volumique < 80 % vol, présenté en récipients d'une contenance ≤ 2 l	
	2208 90 99	Alcool éthylique non dénaturé, d'un titre alcoométrique volumique < 80 % vol, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	
	2905 43 00	Mannitol	
	2905 44 11	D-glucitol (sorbitol), en solution aqueuse, contenant du D-mannitol dans une proportion ≤ 2 % en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol	
	2905 44 19	D-glucitol (sorbitol), en solution aqueuse (à l'excl. du D-glucitol contenant du D-mannitol dans une proportion ≤ 2 % en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol)	
	2905 44 91	D-glucitol (sorbitol), contenant du D-mannitol dans une proportion ≤ 2 % en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du D-glucitol en solution aqueuse)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	2905 44 99	(sorbitol)lucitol (sorbitol) (à l'excl. du D-glucitol en solution aqueuse ainsi que du D-glucitol contenant du D-mannitol dans une proportion ≤ 2 % en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol)	
	3505 10 10	Dextrine	
	3505 10 50	Amidons et féculés estérifiés ou étherifiés (à l'excl. de la dextrine)	
	3505 10 90	Amidons et féculés modifiés (à l'excl. de la dextrine ainsi que des amidons et féculés estérifiés ou étherifiés)	
	3505 20 30	Colles d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, ≥ 25 % mais < 55 % (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net ≤ 1 kg)	
	3505 20 50	Colles d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, ≥ 55 % mais < 80 % (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net ≤ 1 kg)	
	3505 20 90	Colles d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, ≥ 80 % (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net ≤ 1 kg)	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	3809 10 10	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordantage, p.ex.], à base de matières amylacées, d'une teneur en poids de ces matières < 55 %, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.	
	3809 10 30	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordantage, p.ex.], à base de matières amylacées, d'une teneur en poids de ces matières ≥ 55 % mais < 70 %, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.	
	3809 10 50	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordantage, p.ex.], à base de matières amylacées, d'une teneur en poids de ces matières ≥ 70 % mais < 83 %, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.	

Catégorie de produit	Code NC 2012	Description du produit	Volume de déclenchement (en tonnes)
	3809 10 90	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordantage, p.ex.], à base de matières amylacées, d'une teneur en poids de ces matières ≥ 83 %, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.	
	3824 60 11	Sorbitol, en solution aqueuse, contenant du D-mannitol dans une proportion ≤ 2 % en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du D-glucitol (sorbitol))	
	3824 60 19	Sorbitol, en solution aqueuse, contenant du D-mannitol dans une proportion > 2 % en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du D-glucitol (sorbitol))	
	3824 60 91	Sorbitol, contenant du D-mannitol dans une proportion ≤ 2 % en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du sorbitol en solution aqueuse ainsi que du D-glucitol (sorbitol))	
	3824 60 99	Sorbitol, contenant du D-mannitol dans une proportion > 2 % en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du sorbitol en solution aqueuse ainsi que du D-glucitol (sorbitol))	
15 Cigarettes	2402 10 00	Cigares, y.c. ceux à bouts coupés, et cigarillos, contenant du tabac	500
	2402 20 90	Cigarettes contenant du tabac (à l'excl. des cigarettes contenant des girofles)	

ANNEXE III
HARMONISATION

ANNEXE III-A

LISTE DE LA LÉGISLATION SECTORIELLE POUR HARMONISATION

La liste ci-après reflète les priorités de la Géorgie en ce qui concerne l'harmonisation avec les directives de l'UE de la nouvelle approche et de l'approche globale telles qu'elles figurent dans la stratégie du gouvernement géorgien en matière de normalisation, d'accréditation, d'évaluation de la conformité, de normes technique et de métrologie et dans le programme de réforme législative et d'adoption de normes techniques, de mars 2010.

1. Directive 2000/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mars 2000 relative aux installations à câbles transportant des personnes

Calendrier: harmonisée en 2011

2. Directive 95/16/CE du Parlement européen et du Conseil, du 29 juin 1995, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux ascenseurs

Calendrier: harmonisée en 2011

3. Directive 97/23/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 mai 1997 relative au rapprochement des législations des États membres concernant les équipements sous pression

Calendrier: en 2013

4. Directive 92/42/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant les exigences de rendement pour les nouvelles chaudières à eau chaude alimentées en combustibles liquides ou gazeux

Calendrier: en 2013

5. Directive 2009/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relative aux récipients à pression simples

Calendrier: en 2013

6. Directive 94/25/CE du Parlement européen et du Conseil, du 16 juin 1994, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives aux bateaux de plaisance

Calendrier: en 2013

7. Directive 2008/43/CE de la Commission du 4 avril 2008 portant mise en œuvre, en application de la directive 93/15/CEE du Conseil, d'un système d'identification et de traçabilité des explosifs à usage civil

Calendrier: dans un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur du présent accord

8. Directive 94/9/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 mars 1994, concernant le rapprochement des législations des États membres pour les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles

Calendrier: dans un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur du présent accord

9. Directive 1999/5/CE du Parlement européen et du Conseil, du 9 mars 1999, concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et la reconnaissance mutuelle de leur conformité

Calendrier: dans un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur du présent accord

10. Directive 2004/108/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 relative au rapprochement des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique

Calendrier: dans un délai de huit ans après l'entrée en vigueur du présent accord

11. Directive 2006/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension

Calendrier: dans un délai de huit ans après l'entrée en vigueur du présent accord

12. Directive 93/42/CEE du Conseil, du 14 juin 1993, relative aux dispositifs médicaux

Calendrier: dans un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur du présent accord

13. Directive 98/79/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 1998 relative aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro

Calendrier: dans un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur du présent accord

14. Directive 90/385/CEE du Conseil, du 20 juin 1990, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux dispositifs médicaux implantables actifs

Calendrier: dans un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur du présent accord

15. Directive 2009/142/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant les appareils à gaz

Calendrier: dans un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur du présent accord

16. Directive 89/686/CEE du Conseil, du 21 décembre 1989, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements de protection individuelle

Calendrier: dans un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur du présent accord

17. Directive 98/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux machines

Calendrier: dans un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur du présent accord

18. Directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 relative à la sécurité des jouets

Calendrier: dans un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur du présent accord

19. Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction

Calendrier: dans un délai de huit ans après l'entrée en vigueur du présent accord

20. Directive 2009/23/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique

Calendrier: dans un délai de huit ans après l'entrée en vigueur du présent accord

21. Directive 2004/22/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les instruments de mesure

Calendrier: dans un délai de huit ans après l'entrée en vigueur du présent accord

ANNEXE III-B

LISTE INDICATIVE DE LA LÉGISLATION HORIZONTALE

La liste ci-après expose les "principes et pratiques horizontaux figurant dans l'acquis pertinent de l'Union" visés à l'article 47, paragraphe 1, du présent accord. Elle a pour objet de donner une idée à la Géorgie en vue de l'harmonisation des mesures horizontales de l'Union.

1. Décision n° 768/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 relative à un cadre commun pour la commercialisation des produits
2. Règlement (CE) n° 765/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 fixant les prescriptions relatives à l'accréditation et à la surveillance du marché pour la commercialisation des produits
3. Directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 décembre 2001 relative à la sécurité générale des produits
4. Directive 80/181/CEE du Conseil, du 20 décembre 1979, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux unités de mesure, telle que modifiée par la directive 2009/3/CE du Parlement européen et du Conseil

5. Règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif à la normalisation européenne
 6. Directive 85/374/CEE du Conseil du 25 juillet 1985 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de responsabilité du fait des produits défectueux
-

ANNEXE IV
COUVERTURE

ANNEXE IV-A

MESURES SPS

Partie 1

Mesures applicables aux grandes catégories d'animaux vivants

- I. Espèces équinés (y compris les zèbres), asines et animaux issus de leur croisement
- II. Bovins (y compris *Bubalus bubalis* et *Bison bison*)
- III. Ovins et caprins
- IV. Porcins
- V. Volailles (y compris poules, dindes, pintades, canards et oies)
- VI. Poissons vivants
- VII. Crustacés
- VIII. Mollusques
- IX. Œufs ou gamètes de poissons vivants
- X. Œufs à couver
- XI. Sperme, ovules et embryons
- XII. Autres mammifères
- XIII. Autres oiseaux
- XIV. Reptiles
- XV. Amphibiens
- XVI. Autres vertébrés
- XVII. Abeilles

Partie 2

Mesures applicables aux produits animaux

- I. Grandes catégories de produits animaux destinés à la consommation humaine
 1. Viandes fraîches d'ongulés domestiques, de volailles et de lagomorphes, de gibier d'élevage et de gibier sauvage, y compris les abats
 2. Viandes hachées, préparations carnées, viandes séparées mécaniquement et produits à base de viande
 3. Mollusques bivalves vivants
 4. Produits de la pêche
 5. Lait cru, colostrum, produits laitiers et produits à base de colostrum
 6. Œufs et ovoproduits
 7. Cuisses de grenouilles et escargots
 8. Graisses animales fondues et cretons
 9. Estomacs, vessies et boyaux traités
 10. Gélatine, matières premières pour la production de gélatine destinée à la consommation humaine
 11. Collagène
 12. Miel et produits de l'apiculture
- II. Grandes catégories de sous-produits animaux

En abattoir	Sous-produits animaux destinés à l'alimentation des animaux à fourrure
	Sous-produits animaux devant servir à la fabrication d'aliments pour animaux familiers
	Sang et produits sanguins d'équidés à utiliser en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Cuir et peaux frais ou réfrigérés d'ongulés
	Sous-produits animaux devant servir à la fabrication de produits dérivés à utiliser en dehors de la chaîne alimentaire animale
En laiterie	Lait, produits à base de lait et produits dérivés du lait
	Colostrum et produits à base de colostrum

Dans d'autres installations destinées à recueillir ou manipuler des sous-produits animaux (c'est-à-dire sans traitement ni transformation)	Sang et produits sanguins d'équidés à utiliser en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Produits sanguins non traités, à l'exclusion des produits sanguins d'équidés, devant servir à la fabrication de produits dérivés à utiliser en dehors de la chaîne alimentaire des animaux d'élevage
	Produits sanguins traités, à l'exclusion des produits sanguins d'équidés, devant servir à la fabrication de produits dérivés à utiliser en dehors de la chaîne alimentaire des animaux d'élevage
	Cuir et peaux frais ou réfrigérés d'ongulés
	Soies de porc en provenance de pays tiers ou de régions de pays tiers qui sont exemptes de peste porcine africaine
	Os et produits à base d'os (à l'exclusion de la farine d'os), cornes et produits à base de corne (à l'exclusion de la farine de corne), onglons et produits à base d'onglons (à l'exclusion de la farine d'onglons), non destinés à servir de matières premières pour aliments des animaux, d'engrais organiques ou d'amendements

	Cornes et produits à base de corne (à l'exclusion de la farine de corne) et onglons et produits à base d'onglons (à l'exclusion de la farine d'onglons), destinés à la production d'engrais organiques ou d'amendements
	Gélatine non destinée à la consommation humaine, à usage photographique
	Laine et poils
	Plumes, parties de plumes et duvet traités
Dans des usines de transformation	Protéines animales transformées, y compris les mélanges et produits autres que les aliments pour animaux familiers contenant ces protéines
	Produits sanguins susceptibles d'être utilisés comme matière première pour aliments des animaux
	Cuirs et peaux traités d'ongulés

	Cuir et peaux traités de ruminants et d'équidés (21 jours)
	Soies de porc en provenance de pays tiers ou de régions de pays tiers qui ne sont pas exemptés de peste porcine africaine
	Huiles de poisson à utiliser comme matières premières pour aliments des animaux ou en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Graisses fondues à utiliser comme matières premières pour aliments des animaux
	Graisses fondues destinées à certains usages en dehors de la chaîne alimentaire des animaux d'élevage
	Gélatine ou collagène à utiliser comme matières premières pour aliments des animaux ou en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Protéines hydrolysées, phosphate dicalcique ou phosphate tricalcique à utiliser comme matières premières pour aliments des animaux ou en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Sous-produits apicoles destinés à être utilisés exclusivement en apiculture

	Dérivés lipidiques à utiliser en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Dérivés lipidiques à utiliser en tant qu'aliments des animaux ou en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Ovoproduits susceptibles d'être utilisés comme matière première pour aliments des animaux
Dans des usines de production d'aliments pour animaux familiers (y compris celles qui produisent des articles à mastiquer et des viscères aromatiques)	Aliments en conserve pour animaux familiers
	Aliments transformés pour animaux familiers autres qu'en conserve
	Articles à mastiquer
	Aliments crus pour animaux familiers destinés à la vente directe
	Viscères aromatiques devant servir à la fabrication d'aliments pour animaux familiers
Dans des usines de production de trophées de chasse	Trophées de chasse et autres préparations traités d'oiseaux et d'ongulés constitués uniquement d'os, de cornes, d'onglons, de griffes, de bois, de dents, de cuirs ou de peaux

	Trophées de chasse ou autres préparations d'oiseaux et d'ongulés constitués de parties entières n'ayant pas subi de traitement
Dans des installations ou des établissements de production de produits intermédiaires	Produits intermédiaires
Engrais et amendements	Protéines animales transformées, y compris les mélanges et produits autres que les aliments pour animaux familiers contenant ces protéines
	Lisier transformé, produits dérivés du lisier transformé et guano de chauve-souris
Dans l'entreposage de produits dérivés	Tous les autres produits dérivés

III. Agents pathogènes

Partie 3

Végétaux, produits végétaux et autres objets

Les végétaux, produits végétaux et autres objets¹ qui sont potentiellement porteurs d'organismes nuisibles et qui, étant donné leur nature ou celle de leur transformation, peuvent représenter un risque d'introduction ou de dissémination d'organismes nuisibles.

¹ Emballages, réceptacles de véhicules, conteneurs, terre, milieux de culture et tout autre organisme, objet ou matériau susceptible d'abriter ou de propager des organismes nuisibles.

Partie 4

Mesures applicables aux additifs pour l'alimentation humaine et animale

Alimentation humaine:

1. additifs alimentaires (tous les additifs et colorants alimentaires);
2. auxiliaires technologiques;
3. arômes alimentaires;
4. enzymes alimentaires.

Alimentation animale¹:

5. additifs pour l'alimentation animale;
6. matières premières pour l'alimentation animale;
7. aliments composés pour animaux et aliments pour animaux familiers sauf s'ils relèvent de la partie 2, point II;
8. substances indésirables dans les aliments pour animaux.

¹ Seuls les sous-produits animaux provenant d'animaux entiers ou de parties d'animaux déclarés propres à la consommation humaine peuvent être admis dans la chaîne alimentaire des animaux d'élevage.

ANNEXE IV-B

NORMES RELATIVES AU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Normes relatives au bien-être des animaux concernant:

1. l'étourdissement et l'abattage des animaux;
 2. le transport des animaux et les opérations annexes;
 3. les animaux d'élevage.
-

ANNEXE IV-C

AUTRES MESURES COUVERTES PAR LE CHAPITRE 4 DU TITRE IV

1. Produits chimiques provenant de la migration de substances issues des matériaux d'emballage
2. Produits composés
3. Organismes génétiquement modifiés (OGM)
4. Hormones de croissance, thyrostatiques, certaines hormones et β -agonistes

La Géorgie rapproche sa législation en matière d'OGM de celle de l'Union figurant dans la liste d'harmonisation indiquée à l'article 55, paragraphe 4, du présent accord.

ANNEXE IV-D

MESURES À INSTAURER APRÈS LE RAPPROCHEMENT
DE LA LÉGISLATION DE L'UNION

1. Produits chimiques destinés à la décontamination de denrées alimentaires
 2. Clones
 3. Irradiation (ionisation).
-

ANNEXE V

LISTE DES MALADIES ANIMALES, DES MALADIES AQUICOLES
ET DES ORGANISMES NUISIBLES RÉGLEMENTÉS À NOTIFIER
POUVANT DONNER LIEU À LA RECONNAISSANCE DE ZONES EXEMPTES

ANNEXE V-A

MALADIES DES ANIMAUX ET DES POISSONS À NOTIFIER
POUR LESQUELLES LE STATUT DES PARTIES EST RECONNU
ET DES DÉCISIONS DE RÉGIONALISATION PEUVENT ÊTRE PRISES

1. Fièvre aphteuse
 2. Maladie vésiculeuse du porc
 3. Stomatite vésiculeuse
 4. Peste équine
 5. Peste porcine africaine
 6. Fièvre catarrhale du mouton
 7. Influenza aviaire pathogène
 8. Maladie de Newcastle
 9. Peste bovine
 10. Peste porcine classique
 11. Pleuropneumonie contagieuse bovine
 12. Peste des petits ruminants
 13. Clavelée et variole caprine
 14. Fièvre de la Vallée du Rift
 15. Dermatose nodulaire contagieuse
 16. Encéphalomyélite équine vénézuélienne
 17. Morve
 18. Dourine
 19. Encéphalomyélite entérovirale
 20. Nécrose hématopoïétique infectieuse (NHI)
 21. Septicémie hémorragique virale (SHV)
 22. Anémie infectieuse du saumon (AIS)
 23. *Bonamia ostreae*
 24. *Marteilia refringens*
-

ANNEXE V-B

RECONNAISSANCE DU STATUT CONCERNANT LES ORGANISMES NUISIBLES,
DES ZONES EXEMPTES D'ORGANISMES NUISIBLES ET DES ZONES PROTÉGÉES

A. Reconnaissance du statut concernant les organismes nuisibles

Chaque partie dresse et communique une liste des organismes nuisibles réglementés en se fondant sur les critères suivants:

1. organismes nuisibles dont la présence n'a été constatée dans aucune partie de son territoire;
2. organismes nuisibles dont la présence a été constatée dans une partie quelconque de son territoire et qui sont sous contrôle officiel;
3. organismes nuisibles dont la présence a été constatée dans une partie quelconque de son territoire, qui sont sous contrôle officiel et à propos desquels des zones exemptes ou protégées sont définies.

Toute modification de ladite liste doit être immédiatement notifiée à l'autre partie, sauf si elle est notifiée par ailleurs à l'organisation internationale compétente.

B. Reconnaissance des zones exemptes d'organismes nuisibles et des zones protégées

Les parties reconnaissent les zones protégées et le concept de zones exemptes d'organismes nuisibles ainsi que son application conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP).

ANNEXE VI

RÉGIONALISATION/ZONAGE, ZONES EXEMPTES D'ORGANISMES NUISIBLES
ET ZONES PROTÉGÉES

A. Maladies animales et maladies aquacoles

1. Maladies animales

Le code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sert de base à la reconnaissance du statut zoosanitaire d'un territoire ou d'une région d'une partie.

Il constitue également la base sur laquelle sont fondées les décisions de régionalisation concernant une maladie animale.

2. Maladies aquacoles

Le code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE constitue la base sur laquelle sont fondées les décisions de régionalisation concernant une maladie aquacole.

B. Organismes nuisibles

Les critères pour la définition d'une zone exempte d'organismes nuisibles ou d'une zone protégée en ce qui concerne certains organismes nuisibles sont conformes à l'une ou l'autre des dispositions suivantes:

- la norme internationale pour les mesures phytosanitaires n° 4 de la FAO concernant les exigences pour l'établissement de zones exemptes ainsi que les définitions des NIMP concernées, ou
- l'article 2, paragraphe 1, point h), de la directive 2000/29/CE du Conseil du 8 mai 2000 concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté.

C. Critères de reconnaissance du statut zoosanitaire particulier du territoire ou d'une région d'une partie

1. Si la partie importatrice estime que son territoire ou une partie de son territoire est exempt(e) d'une maladie animale autre que celle figurant à l'annexe V-A du présent accord, elle présente à la partie exportatrice des justificatifs appropriés spécifiant en particulier:
 - la nature de la maladie et l'historique de son apparition sur son territoire,
 - les résultats des tests de surveillance effectués sur la base d'examens sérologiques, microbiologiques, pathologiques ou épidémiologiques et en raison de l'obligation légale de notifier la maladie aux autorités compétentes,
 - la durée de la surveillance effectuée,
 - le cas échéant, la période durant laquelle la vaccination contre la maladie a été interdite et la zone géographique concernée par cette interdiction,
 - les règles permettant de vérifier l'absence de la maladie.
 2. Les garanties complémentaires, générales ou particulières, que la partie importatrice peut exiger ne doivent pas excéder celles qu'elle applique au niveau national.
 3. Les parties se notifient toute modification intervenue dans les critères relatifs à la maladie qui sont spécifiés au point 1 de la section C de la présente annexe. Les garanties complémentaires mentionnées au point 2 de la section C de la présente annexe peuvent, sur la base d'une telle notification, être modifiées ou supprimées par le sous-comité SPS.
-

ANNEXE VII

AGRÉMENT PROVISOIRE D'ÉTABLISSEMENTS

Conditions et dispositions relatives à l'agrément provisoire d'établissements

1. L'agrément provisoire d'établissements signifie qu'aux fins de l'importation, la partie importatrice approuve provisoirement les établissements sis dans la partie exportatrice, sur la base des garanties appropriées fournies par cette partie, sans effectuer d'inspection individuelle préalable des établissements, conformément au point 4 de la présente annexe. La procédure et les conditions énoncées au paragraphe 4 de la présente annexe sont utilisées pour modifier ou compléter les listes prévues au paragraphe 2 de la présente annexe afin de tenir compte des nouvelles demandes et garanties reçues. Des vérifications ne peuvent être effectuées, conformément au paragraphe 4, point d), qu'en ce qui concerne la liste initiale d'établissements.
2. L'agrément provisoire est, dans un premier temps, limité aux catégories suivantes d'établissements:

2.1. Établissements intervenant dans la production de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine:

- abattoirs pour la production de viandes fraîches d'ongulés domestiques, de volailles, de lagomorphes et de gibier d'élevage (annexe IV-A, partie 1),
- établissements de traitement du gibier,
- ateliers de découpe,
- établissements de production de viandes hachées, de préparations carnées, de viandes séparées mécaniquement et de produits à base de viande,
- centres de purification et d'expédition de mollusques bivalves vivants;
- établissements de production:
 - d'ovoproduits,
 - de produits laitiers,
 - de produits de la pêche,
 - d'estomacs, de vessies et de boyaux traités,
 - de gélatine et de collagène,
 - d'huiles de poisson,
 - navires-usines,
 - bateaux congélateurs.

2.2. Établissements agréés ou enregistrés de production de sous-produits animaux et grandes catégories de sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine

Type d'usines et d'établissements agréés ou enregistrés	Produit
Abattoirs	Sous-produits animaux destinés à l'alimentation des animaux à fourrure
	Sous-produits animaux devant servir à la fabrication d'aliments pour animaux familiers
	Sang et produits sanguins d'équidés à utiliser en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Cuir et peaux frais ou réfrigérés d'ongulés
	Sous-produits animaux devant servir à la fabrication de produits dérivés à utiliser en dehors de la chaîne alimentaire animale
Laiteries	Lait, produits à base de lait et produits dérivés du lait
	Colostrum et produits à base de colostrum
Autres installations destinées à recueillir ou manipuler des sous-produits animaux (c'est-à-dire sans traitement ni transformation)	Sang et produits sanguins d'équidés à utiliser en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Produits sanguins non traités, à l'exclusion des produits sanguins d'équidés, devant servir à la fabrication de produits dérivés à utiliser en dehors de la chaîne alimentaire des animaux d'élevage

Type d'usines et d'établissements agréés ou enregistrés	Produit
	Produits sanguins traités, à l'exclusion des produits sanguins d'équidés, devant servir à la fabrication de produits dérivés à utiliser en dehors de la chaîne alimentaire des animaux d'élevage
	Cuirs et peaux frais ou réfrigérés d'ongulés
	Soies de porc en provenance de pays tiers ou de régions de pays tiers qui sont exempts de peste porcine africaine
	Os et produits à base d'os (à l'exclusion de la farine d'os), cornes et produits à base de corne (à l'exclusion de la farine de corne), onglons et produits à base d'onglons (à l'exclusion de la farine d'onglons), non destinés à servir de matières premières pour aliments des animaux, d'engrais organiques ou d'amendements
	Cornes et produits à base de corne (à l'exclusion de la farine de corne) et onglons et produits à base d'onglons (à l'exclusion de la farine d'onglons), destinés à la production d'engrais organiques ou d'amendements
	Gélatine non destinée à la consommation humaine, à usage photographique

Type d'usines et d'établissements agréés ou enregistrés	Produit
Usines de transformation	Laine et poils
	Plumes, parties de plumes et duvet traités
	Protéines animales transformées, y compris les mélanges et produits autres que les aliments pour animaux familiers contenant ces protéines
	Produits sanguins susceptibles d'être utilisés comme matière première pour aliments des animaux
	Cuir et peaux traités d'ongulés
	Cuir et peaux traités de ruminants et d'équidés (21 jours)
	Soies de porc en provenance de pays tiers ou de régions de pays tiers qui ne sont pas exemptes de peste porcine africaine
	Huiles de poisson à utiliser comme matières premières pour aliments des animaux ou en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Graisses fondues à utiliser comme matières premières pour aliments des animaux

Type d'usines et d'établissements agréés ou enregistrés	Produit
	Graisses fondues destinées à certains usages en dehors de la chaîne alimentaire des animaux d'élevage
	Gélatine ou collagène à utiliser comme matières premières pour aliments des animaux ou en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Protéines hydrolysées, phosphate dicalcique ou phosphate tricalcique à utiliser comme matières premières pour aliments des animaux ou en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Sous-produits apicoles destinés à être utilisés exclusivement en apiculture
	Dérivés lipidiques à utiliser en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Dérivés lipidiques à utiliser en tant qu'aliments des animaux ou en dehors de la chaîne alimentaire animale
	Ovoproduits susceptibles d'être utilisés comme matière première pour aliments des animaux

Type d'usines et d'établissements agréés ou enregistrés	Produit
Usines de production d'aliments pour animaux familiers (y compris celles qui produisent des articles à mastiquer et des viscères aromatiques)	Aliments en conserve pour animaux familiers
	Aliments transformés pour animaux familiers autres qu'aliments en conserve pour animaux familiers
	Articles à mastiquer
	Aliments crus pour animaux familiers destinés à la vente directe
	Viscères aromatiques devant servir à la fabrication d'aliments pour animaux familiers
Usines de production de trophées de chasse	Trophées de chasse et autres préparations traités d'oiseaux et d'ongulés constitués uniquement d'os, de cornes, d'onglons, de griffes, de bois, de dents, de cuirs ou de peaux
	Trophées de chasse ou autres préparations d'oiseaux et d'ongulés constitués de parties entières n'ayant pas subi de traitement

Type d'usines et d'établissements agréés ou enregistrés	Produit
Installations ou établissements de production de produits intermédiaires	Produits intermédiaires
Engrais et amendements	Protéines animales transformées, y compris les mélanges et produits autres que les aliments pour animaux familiers contenant ces protéines
	Lisier transformé, produits dérivés du lisier transformé et guano de chauve-souris
Entreposage de produits dérivés	Tous les autres produits dérivés

3. La partie importatrice dresse des listes d'établissements agréés à titre provisoire au sens des paragraphes 2.1 et 2.2 et les rend publiques.
4. Conditions et procédures d'agrément provisoire:
 - a) si l'importation du produit animal concerné depuis la partie exportatrice a été autorisée par la partie importatrice et si les conditions d'importation et les critères de certification en vigueur pour les produits concernés ont été fixés;

- b) si l'autorité compétente de la partie exportatrice a fourni à la partie importatrice des garanties satisfaisantes que les établissements figurant sur sa ou ses listes répondent aux exigences sanitaires appropriées de la partie importatrice pour les produits transformés et qu'elle a approuvé officiellement les établissements figurant sur ces listes pour les exportations vers la partie importatrice;
- c) si cet établissement n'a pas respecté ces garanties, l'autorité compétente de la partie exportatrice doit avoir le pouvoir de suspendre effectivement les activités d'exportation, vers la partie importatrice, d'un établissement pour lequel cette autorité a fourni les garanties;
- d) une vérification, au sens de l'article 62 du présent accord, effectuée par la partie importatrice peut faire partie de la procédure d'agrément provisoire. Cette vérification porte sur la structure et l'organisation de l'autorité compétente responsable de l'agrément des établissements, ainsi que les pouvoirs dont cette autorité dispose et les garanties qu'elle peut fournir concernant la mise en œuvre des règles de la partie importatrice. Elle peut inclure une inspection sur place d'un nombre représentatif d'établissements figurant sur la ou les listes communiquées par la partie exportatrice.

Compte tenu de la structure spécifique et de la répartition des compétences au sein de l'Union européenne, une telle vérification peut concerner, dans l'Union européenne, des États membres individuels;

- e) selon les résultats de la vérification visée au point d) du présent point, la partie importatrice peut modifier la liste d'établissements existante.
-

ANNEXE VIII

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE

1. Principes

- a) L'équivalence peut être déterminée pour une mesure individuelle, un ensemble de mesures ou un régime applicable à certains produits, à une catégorie de produits ou à l'ensemble des produits.
- b) L'examen par la partie importatrice d'une demande de reconnaissance d'équivalence, adressée par la partie exportatrice, concernant les mesures qu'elle applique à un produit particulier ne peut justifier une perturbation du commerce ou une suspension des importations en cours du produit concerné en provenance de la partie exportatrice.
- c) La reconnaissance de l'équivalence est un processus interactif entre la partie exportatrice et la partie importatrice. Ce processus consiste en une démonstration objective, par la partie exportatrice, de l'équivalence de certaines mesures et en un examen objectif de cette équivalence par la partie importatrice qui, sur cette base, peut reconnaître l'équivalence.
- d) La reconnaissance finale de l'équivalence des mesures concernées de la partie exportatrice relève exclusivement de la partie importatrice.

2. Conditions préalables

- a) La procédure dépend du statut sanitaire et du statut concernant les organismes nuisibles, de la législation et de l'efficacité du système d'inspection et de contrôle mis en place pour le produit dans la partie exportatrice. À cette fin, la législation relative au secteur concerné est prise en compte, de même que la structure de l'autorité compétente de la partie exportatrice, la chaîne hiérarchique, les pouvoirs, le mode de fonctionnement, les ressources et l'efficacité en matière d'inspections et de contrôles par les autorités compétentes, notamment le niveau d'exécution atteint pour le produit, ainsi que la régularité et la rapidité de la fourniture d'informations à la partie importatrice lorsque des risques sont identifiés. Cette reconnaissance peut être étayée par des justificatifs, des contrôles et des documents, des rapports et des informations relatifs à des expériences antérieures, des évaluations et des contrôles déjà attestés par des documents.
- b) Les parties entament le processus de reconnaissance de l'équivalence conformément à l'article 57 du présent accord une fois achevé le rapprochement d'une mesure, d'un ensemble de mesures ou d'un régime figurant dans la liste de rapprochement indiquée à l'article 55, paragraphe 4, du présent accord.
- c) La partie exportatrice n'engage ce processus que si aucune mesure de sauvegarde ne lui a été imposée par la partie importatrice en ce qui concerne le produit.

3. Processus

- a) La partie exportatrice engage le processus en présentant à la partie importatrice une demande de reconnaissance de l'équivalence d'une mesure, d'un ensemble de mesures ou d'un régime applicable à un produit, à une catégorie de produits d'un secteur ou sous-secteur ou à l'ensemble des produits.
- b) Le cas échéant, cette demande de reconnaissance comprend également la demande et les informations nécessaires à l'approbation, par la partie importatrice, sur la base de l'équivalence, de tout programme ou plan de la partie exportatrice auquel la partie importatrice a subordonné l'autorisation d'importation du produit ou de catégories de produits et/ou du niveau de rapprochement visé à l'annexe XI du présent accord concernant les mesures ou les régimes décrits au point a) du présent paragraphe.
- c) Dans cette demande, la partie exportatrice:
 - i) décrit l'importance du produit ou des catégories de produits pour les échanges commerciaux;
 - ii) mentionne la ou les mesures qu'elle peut respecter sur l'ensemble des mesures énumérées dans les conditions d'importation de la partie importatrice pour ce produit ou cette catégorie de produits;
 - iii) indique la ou les mesures pour lesquelles elle souhaite obtenir l'équivalence sur l'ensemble des mesures énumérées dans les conditions d'importation de la partie importatrice pour ce produit ou ces catégories de produits.

- d) En réponse à cette demande, la partie importatrice présente l'objectif global et individuel de la ou des mesures qu'elle a prises et les justifie, notamment en exposant le risque concerné.
- e) Sur la base de cette explication, la partie importatrice informe la partie exportatrice du lien entre ses mesures internes et les conditions d'importation du produit ou des catégories de produits concernés.
- f) La partie exportatrice démontre objectivement à la partie importatrice que les mesures qu'elle a indiquées sont équivalentes aux conditions d'importation applicables au produit ou à la catégorie de produits concernés.
- g) La partie importatrice examine objectivement la démonstration de l'équivalence faite par la partie exportatrice.
- h) La partie importatrice estime si l'équivalence est réalisée ou non.
- i) Si la partie exportatrice lui en fait la demande, la partie importatrice lui fournit des explications détaillées et les informations qui ont guidé ses conclusions et sa décision.

4. Démonstration de l'équivalence de mesures par la partie exportatrice et examen de cette démonstration par la partie importatrice
 - a) La partie exportatrice démontre objectivement l'équivalence pour chacune des mesures formulées dans les conditions d'importation de la partie importatrice. L'équivalence doit, s'il y a lieu, être démontrée objectivement pour les plans ou les programmes exigés par la partie importatrice comme condition préalable à l'autorisation de l'importation (plan de surveillance des résidus par exemple).
 - b) La démonstration et l'examen objectifs devraient, dans ce contexte, est basées dans la mesure du possible:
 - i) des normes internationales reconnues; et/ou
 - ii) des normes tirées de données scientifiques probantes; et/ou
 - iii) d'une évaluation des risques; et/ou
 - iv) des documents, des rapports et des informations relatifs à des expériences antérieures, des évaluations; et/ou
 - v) des contrôles; et
 - vi) de la nature juridique ou du niveau administratif des mesures; et

- vii) du niveau de mise en œuvre et d'exécution, en particulier sur la base:
- des résultats pertinents correspondants des programmes de surveillance et de suivi,
 - des résultats des inspections effectuées par la partie exportatrice,
 - des résultats de l'analyse effectuée à l'aide de méthodes reconnues,
 - des résultats des vérifications et du contrôle des importations effectués par la partie importatrice,
 - des résultats obtenus par les autorités compétentes de la partie exportatrice, et
 - d'expériences antérieures.

5. Conclusion de la partie importatrice

Des inspections ou vérifications peuvent avoir lieu.

Si la partie importatrice parvient à une conclusion négative, elle motive celle-ci de manière détaillée à l'intention de la partie exportatrice.

6. En ce qui concerne les végétaux et les produits végétaux, l'équivalence de mesures phytosanitaires est établie sur la base des conditions visées à l'article 57, paragraphe 6, du présent accord.
-

ANNEXE IX

CONTRÔLES DES IMPORTATIONS ET REDEVANCES D'INSPECTION

A. Principes régissant les contrôles des importations

Les contrôles des importations consistent en des contrôles de documents, contrôles d'identité et contrôles physiques.

En ce qui concerne les animaux et les produits animaux, les contrôles physiques et leur fréquence dépendent du niveau de risque lié aux importations en question.

En effectuant les contrôles dans un but phytosanitaire, la partie importatrice veille à ce que les végétaux, produits végétaux ou autres objets fassent l'objet d'un examen officiel minutieux, en totalité ou par contrôle d'un échantillon représentatif afin de s'assurer qu'ils ne sont pas contaminés par des organismes nuisibles.

Lorsque les contrôles font apparaître que les normes et/ou les exigences applicables ne sont pas respectées, les mesures adoptées par la partie importatrice sont proportionnelles au risque en découlant. Dans la mesure du possible, l'importateur ou son représentant se voit accorder l'accès à l'envoi et la possibilité de fournir toute information pertinente pour aider la partie importatrice à prendre une décision définitive concernant l'envoi. Cette décision est proportionnelle au niveau de risque lié aux importations en question.

B. Fréquence des contrôles physiques

B.1. Importation d'animaux et de produits animaux en provenance de Géorgie à destination de l'Union européenne et vice versa

Type de contrôle aux frontières	Fréquence (en %)
1. Contrôles documentaires	100 %
2. Contrôles d'identité	100 %
3. Contrôles physiques	
Animaux vivants	100 %
Produits de la catégorie I	
Viandes fraîches, y compris les abats, et produits des espèces bovine, ovine, caprine, porcine et équine au sens de la directive 64/433/CEE du Conseil, du 26 juin 1964, relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches, dans sa version modifiée	20 %
Produits de la pêche contenus dans des récipients hermétiquement fermés destinés à les rendre stables aux températures ambiantes, poissons frais et congelés et produits de la pêche séchés et/ou salés	
Œufs entiers	
Saindoux et graisses fondues	
Boyaux d'animaux	
Œufs à couvrir	

<p>Produits de la catégorie II</p> <p>Viandes de volaille et produits à base de viande de volaille</p> <p>Viandes de lapin et de gibier (sauvage/d'élevage) et produits dérivés</p> <p>Lait et produits laitiers destinés à la consommation humaine</p> <p>Ovoproduits</p> <p>Protéines animales transformées destinées à la consommation humaine (100 % pour les six premiers envois en vrac, Directive 92/118/CEE du Conseil, du 17 décembre 1992, définissant les conditions de police sanitaire ainsi que les conditions sanitaires régissant les échanges et les importations dans la Communauté de produits non soumis, en ce qui concerne lesdites conditions, aux réglementations communautaires spécifiques visées à l'annexe A chapitre 1^{er} de la directive 89/662/CEE du Conseil et, en ce qui concerne les pathogènes, de la directive 90/425/CEE du Conseil, dans sa version modifiée)</p> <p>Produits de la pêche autres que ceux visés dans la décision 2006/766/CE de la Commission du 6 novembre 2006 établissant les listes des pays tiers et territoires en provenance desquels l'importation de mollusques bivalves, d'échinodermes, de tuniciers, de gastéropodes marins et de produits de la pêche est autorisée [notifiée sous le numéro de document C(2006) 5171], dans sa version modifiée</p> <p>Mollusques bivalves</p> <p>Miel</p>	<p>50 %</p>
---	-------------

Produits de la catégorie III Sperme Embryons Lisier Lait et produits laitiers (non destinés à la consommation humaine) Gélatine Cuisses de grenouilles et escargots Os et produits à base d'os Cuirs et peaux Soies, laine, poils et plumes Cornes, produits à base de cornes, onglons et produits à base d'onglons Produits de l'apiculture Trophées de chasse Aliments transformés pour animaux familiers Matières premières pour la production d'aliments pour animaux familiers Matières premières, sang, produits sanguins, glandes et organes destinés à l'usage pharmaceutique ou technique Paille et foin Pathogènes Protéines animales transformées (sous emballage)	1 % au minimum 10 % au maximum
---	-----------------------------------

Protéines animales transformées non destinées à la consommation humaine (en vrac)	100 % pour les six premiers envois [points 10 et 11 du chapitre II de l'annexe VII du règlement (CE) n° 1774/2002 du Parlement européen et du Conseil du 3 octobre 2002 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine, dans sa version modifiée]
---	---

B.2. Importation de denrées alimentaires d'origine non animale en provenance de Géorgie à destination de l'Union européenne et vice versa

<ul style="list-style-type: none"> — Piment (<i>Capsicum annum</i>), broyé ou pulvérisé — ex 0904 20 90 — Produits à base de piment (curry) — 0910 91 05 — Curcuma (<i>Curcuma longa</i>) — 0910 30 00 (denrées alimentaires – épices séchées) — Huile de palme rouge — ex 1511 10 90 	10 % pour les colorants Soudan
---	--------------------------------

B.3. Importation, dans l'Union européenne ou en Géorgie, de végétaux, de produits végétaux et d'autres objets

Pour ce qui est des végétaux, produits végétaux et autres objets énumérés à l'annexe V, partie B, de la directive 2000/29/CE:

La partie importatrice effectue des vérifications du statut phytosanitaire du ou des envois.

Les parties évaluent la nécessité d'effectuer des contrôles phytosanitaires à l'importation pour les échanges bilatéraux de produits visés à l'annexe ci-avant en provenance de pays non membres de l'UE.

La fréquence des contrôles sanitaires à l'importation de végétaux pourrait être réduite en ce qui concerne les produits réglementés, à l'exclusion des végétaux, produits végétaux et autres objets définis conformément au règlement (CE) n° 1756/2004 de la Commission du 11 octobre 2004 fixant les conditions spécifiques relatives aux éléments probants requis et les critères relatifs au type et niveau de réduction des contrôles phytosanitaires de certains végétaux, produits végétaux ou autres objets énumérés à l'annexe V, partie B, de la directive 2000/29/CE du Conseil.

ANNEXE X

CERTIFICATION

A. Principes de certification

Végétaux, produits végétaux et autres objets:

En ce qui concerne la certification des végétaux, produits végétaux et autres objets, les autorités compétentes appliquent les principes énoncés dans les NIMP pertinentes.

Animaux et produits animaux:

1. Les autorités compétentes des parties veillent à ce que les certificateurs aient une connaissance satisfaisante de la législation vétérinaire concernant les animaux ou produits animaux à certifier et soient informés de manière générale des règles à suivre pour l'établissement et la délivrance des certificats et, si nécessaire, de la nature et de l'ampleur des enquêtes, tests ou examens qu'il y a lieu d'effectuer avant la certification.
2. Les certificateurs ne peuvent pas certifier des faits dont ils n'ont pas connaissance personnellement ou qu'ils ne sont pas en mesure de vérifier.
3. Les certificateurs ne peuvent pas signer des certificats en blanc ou incomplets, ni des certificats concernant des animaux ou des produits animaux qu'ils n'ont pas inspectés ou qui ne sont plus sous leur contrôle. Lorsqu'un certificat est signé sur la base d'un autre certificat ou d'une autre attestation, le certificateur doit être en possession du document en question avant de signer.

4. Un certificateur peut certifier des données qui ont été:
 - a) attestées conformément aux paragraphes 1, 2 et 3 de la présente annexe par une autre personne habilitée par l'autorité compétente et agissant sous le contrôle de ladite autorité, pour autant que le certificateur puisse vérifier l'exactitude de ces données; ou
 - b) obtenues dans le cadre des programmes de surveillance, par référence à des schémas d'assurance qualitative officiellement reconnus ou à travers un système d'épidémiosurveillance, lorsque la législation vétérinaire pertinente l'autorise.
5. Les autorités compétentes des parties prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité de la certification. En particulier, elles veillent à ce que les certificateurs qu'elles désignent:
 - a) aient un statut qui garantisse leur impartialité et ne possèdent aucun intérêt commercial direct dans les animaux ou produits à certifier ou avec les exploitations ou établissements dont ils sont originaires; et
 - b) aient pleinement connaissance de la teneur de chaque certificat qu'ils signent.
6. Les certificats sont établis de façon à garantir qu'un certificat spécifique renvoie à un envoi spécifique, dans une langue comprise par le certificateur et au moins dans l'une des langues officielles de la partie importatrice définie dans la partie C de la présente annexe.

7. Chaque autorité compétente doit être en mesure d'établir un lien entre un certificat et son certificateur et veiller à ce qu'une copie de tous les certificats délivrés soit disponible pendant une période à déterminer par cette autorité compétente.
8. Chaque partie met en place les contrôles et les vérifications nécessaires pour prévenir la délivrance de faux certificats ou de certifications pouvant induire en erreur, ainsi que l'utilisation frauduleuse de certificats censés être délivrés pour les besoins de la législation vétérinaire.
9. Sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires et sanctions, les autorités compétentes effectuent des enquêtes ou contrôles et prennent des mesures appropriées pour sanctionner tout cas de certification fausse ou trompeuse porté à leur attention. Ces mesures peuvent comprendre la suspension temporaire du mandat du certificateur pour la durée de l'enquête. En particulier,
 - a) si, au cours des contrôles, il s'avère qu'un certificateur a sciemment délivré un certificat frauduleux, l'autorité compétente prend toutes les mesures nécessaires, pour autant que faire se peut, pour que la personne concernée ne puisse répéter son acte;
 - b) si, au cours des contrôles, il s'avère qu'un particulier ou une entreprise a utilisé de manière frauduleuse ou altéré un certificat officiel, l'autorité compétente prend toutes les mesures nécessaires, pour autant que faire se peut, pour que le particulier ou l'entreprise ne puisse répéter son acte. De telles mesures peuvent inclure le refus de délivrer un certificat officiel à la personne ou l'entreprise concernée.

B. Certificat visé à l'article 60, paragraphe 2, point a), du présent accord

L'attestation sanitaire figurant dans le certificat indique le statut d'équivalence du produit concerné. Elle atteste le respect des normes de production de la partie exportatrice dont la partie importatrice a reconnu l'équivalence.

C. Langues officielles pour la certification

1. Importation dans l'Union européenne

Végétaux, produits végétaux et autres objets:

Les certificats sont établis dans une langue comprise par le certificateur et au moins dans l'une des langues officielles de la partie importatrice.

Animaux et produits animaux:

Le certificat sanitaire doit être établi au moins dans une des langues officielles de l'État membre de l'UE de destination et dans une de celles de l'État membre de l'UE dans lequel les contrôles des importations visés à l'article 63 du présent accord sont effectués. Toutefois, les États membres de l'UE peuvent accepter que soit utilisée une langue officielle de l'Union autre que leur propre langue.

2. Importation en Géorgie

Le certificat sanitaire doit être établi en géorgien et au moins dans une des langues officielles de l'État membre de l'UE certificateur.

ANNEXE XI
RAPPROCHEMENT

ANNEXE XI-A

PRINCIPES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT
DU PROCESSUS DE RAPPROCHEMENT EN VUE DE LA RECONNAISSANCE
DE L'ÉQUIVALENCE

Partie I - Rapprochement progressif

1. Règles générales

La législation géorgienne sanitaire, phytosanitaire et relative au bien-être animal est progressivement rapprochée de celle de l'Union, sur la base de la liste d'harmonisation de la législation sanitaire, phytosanitaire et relative au bien-être animal de l'UE. Cette liste est divisée en domaines prioritaires qui se réfèrent à des mesures, visées à l'annexe IV du présent accord. C'est pourquoi la Géorgie détermine ses domaines commerciaux prioritaires.

La Géorgie rapproche ses règles internes à l'acquis de l'UE:

- a) en mettant en œuvre et en faisant appliquer les règles de l'acquis de l'UE concerné par l'adoption de règles ou de procédures internes supplémentaires; ou
- b) en modifiant les règles ou procédures internes pertinentes pour intégrer les règles de l'acquis de l'UE concerné.

Dans les deux cas, la Géorgie:

- a) élimine toute législation, règles ou autre mesure incompatible avec la législation nationale rapprochée;
- b) veille à l'application effective de la législation nationale rapprochée.

La Géorgie démontre le rapprochement dans des tableaux de correspondance selon un modèle précisant la date à laquelle les règles internes entrent en vigueur et le journal officiel dans lequel ces règles ont été publiées. Le modèle de tableau de correspondance pour la préparation et l'évaluation figure dans la partie II de la présente annexe. Si le rapprochement n'est pas terminé, les vérificateurs¹ décrivent les lacunes dans la colonne prévue pour les commentaires.

Quel que soit le domaine prioritaire déterminé, la Géorgie doit préparer des tableaux de correspondance montrant le rapprochement pour d'autres actes législatifs généraux ou spécifiques, notamment les règles générales relatives:

- a) aux systèmes de contrôle:
 - marché national;
 - importations;

- b) à la santé et au bien-être des animaux:
 - identification et enregistrement des animaux ainsi qu'enregistrement de leurs déplacements;
 - mesures de contrôle des maladies animales;
 - commerce intérieur d'animaux vivants, de sperme, d'ovules et d'embryons;
 - bien-être des animaux dans les élevages, durant leur transport et leur abattage;

- c) à la sécurité alimentaire:
 - mise sur le marché de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux;
 - étiquetage, présentation et publicité des denrées alimentaires contenant des allégations nutritionnelles et de santé;
 - surveillance des résidus;
 - règles spécifiques aux aliments pour animaux;

¹ Les vérificateurs sont des experts nommés par la Commission européenne.

- d) aux sous-produits animaux;
- e) au domaine phytosanitaire:
 - organismes nuisibles;
 - produits phytopharmaceutiques;
- f) aux organismes génétiquement modifiés:
 - libérés dans l'environnement;
 - denrées alimentaires et aliments pour animaux génétiquement modifiés.

Partie II - Évaluation

1. Procédure et méthode

La législation géorgienne en matière de dispositions phytosanitaires et de bien-être des animaux couvertes par le chapitre 4 (Mesures sanitaires et phytosanitaires) du titre IV (Commerce et questions liées au commerce) du présent accord est progressivement rapprochée de celle de l'Union et est effectivement appliquée¹.

Les tableaux de correspondance sont préparés selon le modèle figurant au point 2 de la présente annexe pour chaque acte rapproché et rédigés en anglais pour examen par les vérificateurs.

Si l'évaluation s'avère positive pour une mesure donnée, un groupe de mesures, un mécanisme applicable à un secteur, un sous-secteur, un produit ou un ensemble de produits, les conditions de l'article 57, paragraphe 4, du présent accord s'appliquent.

¹ En l'occurrence, ce processus peut être soutenu par les experts des États membres de l'UE séparément ou en marge des programmes de renforcement des institutions (projets de jumelage, TAIEX, etc.).

2. Tableaux de correspondance

2.1. Lors de la préparation des tableaux de correspondance, il convient de tenir compte des éléments suivants:

les actes de l'UE servent de base pour la préparation d'un tableau de correspondance. C'est pourquoi la version en vigueur au moment du rapprochement est utilisée. Une attention particulière est accordée à la traduction précise dans la langue nationale, car des imprécisions linguistiques peuvent entraîner une interprétation erronée, en particulier lorsqu'il s'agit de la portée du droit¹.

¹ Afin de faciliter le processus de rapprochement, des versions consolidées de certains éléments de la législation de l'Union sont disponibles sur le site web d'EUR-LEX à l'adresse:
http://eur-lex.europa.eu/RECH_menu.do?ihmlang=en

2.2. Modèle de tableau de correspondance

Tableau de correspondance

ENTRE

Titre de l'acte de l'UE, dernières modifications incluses,

ET

Titre de l'acte national

(Publication au)

Date de publication:

Date de mise en œuvre:

Acte de l'UE	Législation nationale	Remarques (de la Géorgie)	Commentaires du vérificateur

Légende:

Acte de l'UE: ses articles, paragraphes, sous-paragraphes, etc. sont indiqués ainsi que le titre complet et la référence¹ dans la colonne de gauche du tableau de correspondance.

Législation nationale: les dispositions de la législation nationale correspondant aux dispositions de l'Union de la colonne de gauche est indiquées accompagnées de leur titre complet et de leur référence. Leur contenu est décrit de manière détaillée dans la deuxième colonne.

Remarques de la Géorgie: dans cette colonne, la Géorgie indique la référence ou les autres dispositions associées à cet article, aux paragraphes, sous-paragraphes, etc. en particulier lorsque le texte de la disposition n'est pas rapproché. La raison expliquant le non rapprochement est exposée.

Commentaires du vérificateur: lorsque le vérificateur estime que le rapprochement n'est pas complet, il justifie cette évaluation et décrit les lacunes correspondantes dans cette colonne.

¹ Par exemple, comme indiqué sur la page web d'EUR-LEX:
http://eur-lex.europa.eu/RECH_menu.do?ihmlang=fr

ANNEXE XI-B

LISTE DE LA LÉGISLATION DE L'UE DONT LA GÉORGIE DOIT SE RAPPROCHER

La liste de rapprochement visée à l'article 55, paragraphe 4, du présent accord est soumise par la Géorgie dans un délai de six mois après l'entrée en vigueur du présent accord.

ANNEXE XII
ÉQUIVALENCE

ANNEXE XIII

RAPPROCHEMENT DE LA LÉGISLATION DOUANIÈRE

Code des douanes

Règlement (CEE) n° 2913/92 du Conseil, du 12 octobre 1992, établissant le code des douanes communautaire

Calendrier: le rapprochement avec les dispositions du règlement susmentionné, à l'exception des articles 1 à 3, article 8, paragraphe 1, premier tiret, articles 18 et 19, article 94, paragraphe 1, articles 97 et 113, article 117, point c), articles 129, 163 à 165, 174, 179, 209, 210 et 211, article 215, paragraphe 4, et articles 247 à 253, sera réalisé dans un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur du présent accord.

Les parties renvoient le rapprochement des articles 84 et 130 à 136 en se référant au traitement sous contrôle de la douane avant l'expiration du délai de rapprochement indiqué ci-dessus.

Le rapprochement avec l'article 173, l'article 221, paragraphe 3, et l'article 236, paragraphe 2, a lieu selon le principe de l'effort maximal.

Transit commun et DAU

Convention du 20 mai 1987 relative à la simplification des formalités dans les échanges de marchandises

Convention du 20 mai 1987 relative à un régime de transit commun

Calendrier: le rapprochement avec les dispositions des conventions susmentionnées, notamment par une éventuelle adhésion de la Géorgie à ces conventions, a lieu dans un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur du présent accord.

Franchises douanières

Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009 relatif à l'établissement du régime communautaire des franchises douanières

Calendrier: le rapprochement avec les titres I et II du règlement susmentionné a lieu dans un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur du présent accord.

Protection des droits de propriété intellectuelle

Règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 concernant le contrôle, par les autorités douanières, du respect des droits de propriété intellectuelle et abrogeant le règlement (CE) n° 1383/2003 du Conseil

Calendrier: le rapprochement avec les dispositions du règlement susmentionné, à l'exception de l'article 26, a lieu dans un délai de trois ans après l'entrée en vigueur du présent accord. L'obligation de rapprochement avec le règlement n° 608/2013 ne crée pas en soi d'obligation pour la Géorgie d'appliquer des mesures lorsqu'un droit de propriété intellectuelle n'est pas protégé par son droit matériel et sa réglementation en matière de propriété intellectuelle.

ANNEXE XIV

LISTE DES RÉSERVES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT;
LISTE DES ENGAGEMENTS
RELATIFS À LA FOURNITURE TRANSFRONTALIÈRE DE SERVICES;
LISTE DES RÉSERVES RELATIVES AU PERSONNEL CLÉ, AUX STAGIAIRES
POSTUNIVERSITAIRES ET AUX VENDEURS DE SERVICES AUX ENTREPRISES;
LISTE DES RÉSERVES RELATIVES AUX PRESTATAIRES DE SERVICES
CONTRACTUELS ET AUX PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS

Union

1. Liste des réserves en matière d'établissement: Annexe XIV-A
2. Liste des engagements relatifs à la fourniture transfrontalière de services: Annexe XIV-B
3. Liste des réserves relatives au personnel clé, aux stagiaires postuniversitaires et aux vendeurs de services aux entreprises: Annexe XIV-C
4. Liste des réserves relatives aux prestataires de services contractuels et aux professionnels indépendants: Annexe XIV-D

Géorgie

5. Liste des réserves en matière d'établissement: Annexe XIV-E
6. Liste des engagements relatifs à la fourniture transfrontalière de services: Annexe XIV-F
7. Liste des réserves relatives au personnel clé, aux stagiaires postuniversitaires et aux vendeurs de services aux entreprises: Annexe XIV-G
8. Liste des réserves relatives aux prestataires de services contractuels et aux professionnels indépendants: Annexe XIV-H

Les abréviations suivantes sont utilisées aux fins des annexes XIV-A, XIV-B, XIV-C et XIV-D:

AT	Autriche
BE	Belgique
BG	Bulgarie
CY	Chypre
CZ	République tchèque
DE	Allemagne
DK	Danemark
EU	Union européenne, y compris tous ses États membres
ES	Espagne
EE	Estonie
FI	Finlande
FR	France
EL	Grèce
HR	Croatie
HU	Hongrie
IE	Irlande
IT	Italie
LV	Lettonie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
MT	Malte

NL	Pays-Bas
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
SK	Slovaquie
SI	Slovénie
SE	Suède
UK	Royaume-Uni

Les abréviations suivantes sont utilisées aux fins des annexes XIV-E, XIV-F, XIV-G et XIV-H:

GE	Géorgie
----	---------

ANNEXE XIV-A

LISTE DES RÉSERVES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT (UNION)

1. La liste des réserves énumère les activités économiques pour lesquelles des réserves au traitement national ou au traitement de la nation la plus favorisée par l'Union, en vertu de l'article 79, paragraphe 2, du présent accord, s'appliquent aux établissements et aux entrepreneurs de Géorgie.

Elle comprend les éléments suivants:

- a) une liste de réserves horizontales s'appliquant à tous les secteurs ou sous-secteurs;
- b) une liste de réserves spécifiques à des secteurs ou sous-secteurs indiquant le secteur ou sous-secteur concerné à côté de la ou des réserves applicables.

Une réserve correspondant à une activité qui n'est pas libéralisée (non consolidée) est exprimée comme suit: "Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée".

Lorsqu'une réserve figurant sous a) ou b) n'inclut que des réserves spécifiques à des États membres, les États membres qui n'y sont pas mentionnés souscrivent sans réserves aux engagements visés à l'article 79, paragraphe 2, du présent accord dans le secteur concerné (l'absence de réserves spécifiques à des États membres dans un secteur donné est sans préjudice des réserves horizontales ou des réserves sectorielles qui peuvent s'appliquer à l'échelle de l'Union).

2. Conformément à l'article 76, paragraphe 3, du présent accord, la liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant des subventions octroyées par les parties.

3. Les droits et obligations découlant de la liste ci-après n'ont pas d'effet automatique et ne confèrent donc aucun droit directement à des personnes physiques ou morales.
4. Conformément à l'article 79 du présent accord, des exigences non discriminatoires telles que celles concernant la forme juridique ou l'obligation d'obtenir des licences ou permis applicables à tous les fournisseurs opérant sur le territoire, sans distinction basée sur la nationalité, la résidence ou des critères équivalents, ne sont pas énumérées dans la présente annexe dans la mesure où elles ne sont pas affectées par l'accord.
5. Lorsque l'Union maintient une réserve qui requiert qu'un prestataire de services soit citoyen, résident permanent ou résident de son territoire comme condition à l'offre d'un service sur son territoire, une réserve énumérée dans l'annexe XIV-C du présent accord aura les mêmes effets qu'une réserve concernant l'établissement au titre de la présente annexe, dans la mesure applicable.

Réserves horizontales

Services collectifs

UE: Les activités économiques considérées comme des services collectifs au niveau national ou local peuvent être soumises à des monopoles publics ou à des droits exclusifs octroyés à des opérateurs privés¹.

¹ Il existe des services collectifs dans des secteurs tels que les services de conseil dans des domaines scientifiques et techniques, les services de recherche et développement en sciences sociales et humaines, les services d'essais et d'analyses techniques, les services relatifs à l'environnement, les services de santé, les services de transport et les services auxiliaires de tous les modes de transport. Des droits exclusifs sur ce genre de services sont souvent accordés à des opérateurs privés, notamment à des opérateurs ayant obtenu des concessions de la part de pouvoirs publics et qui sont soumis à des obligations de service spécifiques. Comme des services collectifs sont également souvent présents au niveau régional, il n'est pas possible d'en dresser une liste détaillée et exhaustive par secteur. Cette réserve ne s'applique pas aux services de télécommunication et aux services informatiques et connexes.

Types d'établissement

UE: Le traitement accordé aux filiales (de sociétés géorgiennes) constituées conformément à la législation d'un État membre et dont le siège social, l'administration centrale ou le lieu d'activité principal est situé dans l'Union ne l'est pas aux succursales ou agences établies dans un État membre par des sociétés géorgiennes¹.

AT: Les gérants de succursales de personnes morales doivent résider en Autriche; les personnes physiques chargées, au sein d'une personne morale ou d'une succursale, du respect de la législation commerciale autrichienne doivent être domiciliées en Autriche.

EE: Au moins la moitié des membres du conseil d'administration doivent avoir leur résidence dans l'UE.

FI: Un étranger exerçant une activité commerciale en tant qu'entrepreneur privé et au moins un des associés d'une société en nom collectif ou en commandite doivent résider en permanence dans l'Espace économique européen (EEE). Pour tous les secteurs, la résidence dans l'EEE est requise pour au moins un des membres ordinaires et suppléants du conseil d'administration et pour le directeur gérant; des exemptions peuvent toutefois être accordées à certaines sociétés. Si une organisation géorgienne entend exercer une activité ou un négoce en établissant une succursale en Finlande, un permis d'exercer est requis.

HU: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour l'acquisition de propriétés de l'État.

IT: L'accès aux activités industrielles, commerciales ou artisanales est subordonné à la délivrance d'un permis de résidence.

¹ En vertu de l'article 54 du TFUE, ces filiales sont considérées comme des personnes morales de l'UE. Dans la mesure où elles ont un lien continu et effectif avec l'économie de l'UE, elles sont bénéficiaires du marché intérieur de l'Union, ce qui inclut, notamment, la liberté de s'établir et de fournir des services dans tous les États membres de l'UE.

PL: Les entrepreneurs géorgiens ne peuvent entreprendre et exercer une activité économique qu'en constituant une société en commandite, une société à responsabilité limitée ou une société anonyme (dans le cas des services juridiques, uniquement en constituant une société à responsabilité limitée ou une société en commandite).

RO: L'administrateur unique ou le président du conseil d'administration, ainsi que la moitié du nombre total d'administrateurs des sociétés commerciales doivent être des citoyens roumains, sauf disposition contraire stipulée dans le contrat de la société ou ses statuts. La majorité des commissaires aux comptes des sociétés commerciales et de leurs adjoints doivent être des citoyens roumains.

SE: Une société étrangère n'ayant pas constitué d'entité juridique en Suède ou qui exerce ses activités par l'intermédiaire d'un agent commercial peut mener ses opérations commerciales par l'entremise d'une succursale enregistrée en Suède, dotée d'une direction indépendante et d'une comptabilité distincte. L'administrateur gérant de la succursale, et son adjoint s'il en est nommé un, doivent résider dans l'EEE. Une personne physique ne résidant pas dans l'EEE qui mène des opérations commerciales en Suède doit nommer un représentant résidant en Suède responsable des opérations en Suède. Des comptes séparés doivent être tenus pour les opérations en Suède. L'autorité compétente peut accorder au cas par cas des exemptions des obligations concernant l'établissement de succursales et la résidence. Les chantiers de construction d'une durée inférieure à un an – entrepris par une société ayant son siège, ou une personne physique résidant, en dehors de l'EEE – sont dispensés de l'obligation de créer une succursale ou de nommer un représentant résident. Une société suédoise à responsabilité limitée peut être créée par une personne physique résidant dans l'EEE, par une personne morale suédoise ou par une personne morale constituée selon la législation d'un pays de l'EEE et qui a son siège social, son administration centrale ou son principal lieu d'activité dans l'EEE. Un fondateur peut constituer un partenariat si tous les associés ayant une responsabilité personnelle illimitée résident dans l'EEE. Les fondateurs résidant en dehors de l'EEE doivent demander une permission à l'autorité compétente. Dans le cas de sociétés à responsabilité limitée et d'associations économiques coopératives, au moins 50 % des membres du conseil d'administration, au moins 50 % des membres suppléants, le directeur gérant, son adjoint et au moins une des personnes autorisées à signer au nom de la société, le cas échéant, doivent résider dans l'EEE. L'autorité compétente peut accorder des exemptions. Si aucun des représentants de la société ne réside en Suède, le conseil d'administration doit nommer un représentant résidant en Suède qu'il aura autorisé à recevoir des services au nom de la société. Des conditions correspondantes s'appliquent pour l'établissement de tous les autres types d'entités juridiques.

SK: Une personne physique géorgienne dont le nom doit être inscrit au registre de commerce en tant que personne habilitée à agir au nom de l'entrepreneur doit introduire une demande de permis de résidence en Slovaquie.

Investissement

ES: L'investissement en Espagne par des pouvoirs publics étrangers ou des entités publiques étrangères (ce qui tend à affecter des intérêts économiques mais aussi des intérêts de nature non économique de l'État), directement ou par l'intermédiaire de sociétés ou d'autres entités contrôlées directement ou indirectement par des pouvoirs publics étrangers, nécessite l'autorisation préalable de l'État.

BG: Les investisseurs étrangers ne peuvent participer aux privatisations. Les investisseurs étrangers et les personnes morales bulgares dans lesquelles une société géorgienne détient une participation de contrôle doivent obtenir un permis pour:

- a) la prospection, la mise en valeur ou l'extraction de ressources naturelles dans les eaux territoriales, sur le plateau continental ou dans la zone économique exclusive;
- b) l'acquisition d'une participation de contrôle dans des sociétés exerçant l'une des activités visées sous le point a).

FR: Les acquisitions géorgiennes de plus de 33,33 % des parts de capital ou des droits de vote au sein d'entreprises françaises existantes, ou de plus de 20 % au sein d'entreprises françaises cotées en bourse, sont subordonnées aux règles suivantes:

- les investissements de moins de 7,6 millions d'euros dans des entreprises françaises ayant un chiffre d'affaires ne dépassant pas 76 millions d'euros sont libres, après un délai de quinze jours suivant la notification préalable et après vérification de la correspondance de ces montants;
- après un délai d'un mois suivant la notification préalable, l'autorisation d'investir est accordée tacitement pour les autres investissements, à moins que le ministère de l'économie n'ait, dans des circonstances exceptionnelles, exercé son droit de différer l'investissement.

La participation étrangère dans des sociétés nouvellement privatisées peut être limitée à un montant variable du capital social offert au public, qui est déterminé au cas par cas par le gouvernement français. L'exercice de certaines activités commerciales, industrielles ou artisanales est subordonné à une autorisation spéciale si l'administrateur gérant n'est pas titulaire d'un permis de résidence permanente.

HU: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la participation géorgienne dans des sociétés récemment privatisées.

IT: L'État peut exercer certains pouvoirs spéciaux dans des entreprises opérant dans les domaines de la défense et de la sécurité nationale (cela concerne toutes les personnes morales menant des activités considérées d'importance stratégique dans les domaines de la défense et de la sécurité nationale), ainsi que dans certaines activités d'importance stratégique dans les domaines de l'énergie, des transports et des communications.

PL: L'acquisition de biens immobiliers, directement ou indirectement, par des ressortissants étrangers (personnes physiques ou morales) nécessite une permission. Non consolidé pour ce qui concerne l'acquisition de propriétés de l'État, c'est-à-dire les règlements régissant le processus de privatisation.

Immobilier

L'acquisition de terrains et de biens immobiliers est soumise aux limitations suivantes¹:

AT: L'acquisition, l'achat, la cession à bail et la location de biens immobiliers par des personnes physiques ou morales étrangères nécessitent une autorisation des pouvoirs régionaux compétents (Länder), qui examinent si des intérêts économiques, sociaux ou culturels importants sont concernés ou non.

BG: Les personnes physiques ou morales étrangères (même par l'intermédiaire d'une succursale) ne peuvent acquérir la propriété d'un terrain. Les personnes morales bulgares à participation étrangère ne peuvent acquérir la propriété de terres agricoles. Les personnes morales étrangères et les ressortissants étrangers ayant leur résidence permanente à l'étranger peuvent acquérir la propriété d'immeubles et des droits de propriété limités (droit d'usage, droit de bâtir, droit d'ériger une superstructure et servitudes) sur des biens immobiliers.

CZ: Les terres agricoles et forestières ne peuvent être acquises que par des personnes physiques de nationalité étrangère résidant en permanence en République tchèque et des entreprises établies de manière permanente en tant que personnes morales en République tchèque. Des règles spécifiques s'appliquent aux terres agricoles et forestières appartenant à l'État. Des terrains agricoles de l'État ne peuvent être acquis que par des citoyens, des municipalités et des universités publiques (à des fins de formation ou de recherche) tchèques. Les personnes morales (indépendamment de la forme juridique ou du lieu de résidence) ne peuvent acquérir un terrain agricole de l'État que si un bâtiment, déjà en leur possession, est construit sur ce terrain ou si ce terrain est indispensable à l'exploitation dudit bâtiment. Seules les municipalités et les universités publiques peuvent acquérir des forêts de l'État.

¹ En ce qui concerne les secteurs de services, ces limitations ne vont pas au-delà des limitations reflétées dans les engagements existants dans le cadre de l'AGCS.

CY: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée.

DK: Limitations concernant l'achat de biens immobiliers par des personnes physiques et des entités juridiques non résidentes. Restrictions à l'achat de terrains agricoles par des personnes physiques ou morales étrangères.

HU: Sous réserve des exceptions figurant dans la législation sur les terres arables, des personnes physiques et morales étrangères ne sont pas autorisées à acheter ce type de terres. Les ressortissants étrangers ne peuvent acheter des biens immobiliers que s'ils ont obtenu une autorisation de l'agence de l'administration publique compétente du pays sur la base de la situation géographique des biens immobiliers.

EL: Conformément à la loi n° 1892/90, l'autorisation du ministère de la défense est nécessaire pour acquérir des terrains dans les zones frontalières. Dans la pratique administrative, l'autorisation est facilement accordée en vue d'investissements directs.

HR: Non consolidé en ce qui concerne l'acquisition de biens immobiliers par des prestataires de services qui ne sont ni établis ni constitués en société en Croatie. L'acquisition de biens immobiliers nécessaires à la fourniture de services est autorisée dans le cas de sociétés qui sont établies et constituées en société (personnes morales) en Croatie. L'acquisition de biens immobiliers nécessaires à la fourniture de services par des succursales est soumise à l'autorisation du ministère de la justice. Les personnes physiques ou morales étrangères ne peuvent pas acquérir de terrains agricoles et forestiers.

IE: L'accord écrit préalable de la *Land Commission* est nécessaire pour l'acquisition de tout intérêt sur des terrains en Irlande par des sociétés nationales ou étrangères ou par des ressortissants étrangers. Lorsque ces terrains ont une destination industrielle (destination autre qu'agricole), cette exigence est levée sous réserve d'une certification à cet effet par le ministre des entreprises, du commerce et de l'emploi. Cette loi ne s'applique pas aux terrains situés à l'intérieur des limites de villes et agglomérations.

IT: L'achat de biens immobiliers par des personnes physiques et morales étrangères est subordonné à une condition de réciprocité.

LT: L'acquisition de la propriété de terrains, d'eaux intérieures et de forêts est autorisée pour les personnes physiques et morales étrangères qui répondent aux critères de l'intégration européenne et transatlantique. La procédure d'acquisition de la parcelle de terrain, les conditions de vente, ainsi que les restrictions sont établies par la loi constitutionnelle.

LV: Restrictions concernant l'acquisition de terrains dans les zones rurales et de terrains dans les villes ou les zones urbaines; les baux n'excédant pas 99 ans sont permis.

PL: Un permis est nécessaire pour l'acquisition directe et indirecte de biens immobiliers. Un permis est délivré via une décision administrative rendue par un ministre compétent en matière d'affaires internes, avec l'aval du ministre de la défense nationale et, dans le cas des terres agricoles, également avec l'aval du ministre de l'agriculture et du développement rural.

RO: Les personnes physiques n'ayant pas la nationalité roumaine et ne résidant pas en Roumanie, de même que les personnes morales n'ayant pas la nationalité roumaine et dont le siège n'est pas situé en Roumanie, n'ont pas le droit d'acquérir la propriété de parcelles de terrain, quelles qu'elles soient, au moyen d'actes entre vifs.

SI: Les succursales établies en Slovénie par des personnes étrangères ne peuvent acquérir que des biens immobiliers, à l'exception des terrains, indispensables à l'exercice des activités économiques pour lesquelles elles ont été créées.

SK: les personnes physiques ou morales étrangères ne peuvent pas acquérir de terrains agricoles et forestiers. Des règles spécifiques s'appliquent à certaines autres catégories de biens immobiliers. Les personnes morales peuvent acquérir des biens immobiliers via la constitution de personnes morales slovaques ou la participation à des coentreprises. L'acquisition de terrains par des entités étrangères est soumise à autorisation (pour les modes 3 et 4).

Réserves sectorielles

A. Agriculture, chasse, sylviculture et exploitation forestière

FR: L'établissement d'exploitations agricoles par des sociétés de pays tiers et l'acquisition de vignobles par des entrepreneurs de pays hors UE sont soumis à autorisation.

AT, HU, MT, RO: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les activités agricoles.

CY: La participation d'investisseurs est autorisée à concurrence de 49 %.

IE: L'établissement par des résidents géorgiens dans des activités de meunerie est soumis à autorisation.

BG: Aucune obligation de traitement national ou de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les activités d'exploitation forestière.

B. Pêche et aquaculture

UE: L'accès aux ressources biologiques et aux fonds de pêche situés dans les eaux territoriales des États membres et leur exploitation peuvent être limités aux bateaux de pêche battant pavillon d'un territoire de l'UE, sauf dispositions contraires.

SE: Un navire est réputé suédois et peut battre pavillon suédois s'il appartient à plus de 50 % à des citoyens suédois ou à des personnes morales suédoises. Le gouvernement peut permettre que des navires étrangers battent pavillon suédois si leurs opérations sont sous contrôle suédois ou si le propriétaire réside en permanence en Suède. Les navires appartenant à concurrence de 50 % à des ressortissants de l'EEE ou à des sociétés ayant leur siège social, leur administration centrale ou leur principal lieu d'activité dans l'EEE et dont les opérations sont contrôlées depuis la Suède peuvent également être immatriculés en Suède. Une licence de pêche professionnelle, nécessaire pour pratiquer la pêche professionnelle, n'est accordée que si la pêche a un lien avec l'industrie suédoise de la pêche. Le lien peut être, par exemple, le fait que la moitié (en valeur) de la pêche annuelle est débarquée en Suède, le fait que la moitié des départs se font depuis des ports suédois ou que la moitié des pêcheurs de la flotte sont domiciliés en Suède. Pour les navires de plus de cinq mètres, un permis de navire est nécessaire en plus de la licence de pêche professionnelle. Un permis est accordé si, entre autres, le navire est immatriculé en Suède et a un lien économique réel avec la Suède.

UK: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour l'acquisition de navires battant pavillon britannique, à moins que l'investissement de citoyens britanniques soit d'au moins 75 % et/ou que le navire soit aux mains de sociétés qui sont détenues à concurrence d'au moins 75 % par des citoyens britanniques, dans tous les cas résidents et domiciliés au Royaume-Uni. Les navires doivent être gérés, dirigés et contrôlés depuis le Royaume-Uni.

C. Industries extractives

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour les personnes morales contrôlées¹ par des personnes physiques ou morales d'un pays hors UE qui représente plus de 5 % des importations de pétrole ou de gaz naturel de l'UE. Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour les succursales directes (la constitution d'une société est requise).

¹ Une personne morale est contrôlée par une ou plusieurs autres personnes physiques ou morales si cette ou ces dernières ont le pouvoir de nommer une majorité de ses administrateurs ou sont autrement habilitées en droit à diriger ses activités. En particulier, la détention de plus de 50 % du capital social d'une personne morale est réputée constituer un contrôle.

D. Industrie manufacturière

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour les personnes morales contrôlées¹ par des personnes physiques ou morales d'un pays hors UE qui représente plus de 5 % des importations de pétrole ou de gaz naturel de l'UE. Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour les succursales directes (la constitution d'une société est requise).

HR: Exigence de résidence en ce qui concerne l'édition, l'imprimerie et la reproduction de supports enregistrés.

IT: Les propriétaires de sociétés d'édition et d'imprimeries et les éditeurs doivent être des citoyens d'un État membre. Les sociétés doivent avoir leur siège dans un État membre.

SE: Les propriétaires de périodiques imprimés et publiés en Suède qui sont des personnes physiques doivent résider en Suède ou être citoyens d'un pays de l'EEE. Les propriétaires de tels périodiques qui sont des personnes morales doivent être établis dans l'EEE. Les périodiques imprimés et publiés en Suède, de même que les enregistrements techniques, doivent avoir un éditeur responsable, lequel doit être domicilié en Suède.

Production, transmission et distribution pour compte propre d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude² (à l'exclusion de la production électrique des centrales nucléaires)

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la production d'électricité, la transmission et la distribution d'électricité pour compte propre ainsi que pour la fabrication de gaz et la distribution de combustibles gazeux.

¹ Une personne morale est contrôlée par une ou plusieurs autres personnes physiques ou morales si cette ou ces dernières ont le pouvoir de nommer une majorité de ses administrateurs ou sont autrement habilitées en droit à diriger ses activités. En particulier, la détention de plus de 50 % du capital social d'une personne morale est réputée constituer un contrôle.

² La limitation horizontale concernant les services collectifs est applicable.

Production, transmission et distribution de vapeur et d'eau chaude

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour les personnes morales contrôlées¹ par des personnes physiques ou morales d'un pays hors UE qui représente plus de 5 % des importations de pétrole d'électricité ou de gaz naturel de l'UE. Non consolidé pour les succursales directes (la constitution en société est requise).

FI: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour la production, la transmission et la distribution de vapeur et d'eau chaude.

1. Services aux entreprises

Services des professions libérales

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services de conseil juridique ainsi que de documentation et de certification juridiques fournis par des professions juridiques dotées de missions publiques, par exemple notaires, huissiers de justice ou autres officiers publics et ministériels, ni en ce qui concerne les services fournis par des huissiers nommés par un acte officiel de l'État.

UE: La pleine admission au barreau exigée pour la pratique du droit intérieur (de l'UE et de l'État membre) est soumise à une condition de nationalité et/ou une exigence de résidence.

¹ Une personne morale est contrôlée par une ou plusieurs autres personnes physiques ou morales si cette ou ces dernières ont le pouvoir de nommer une majorité de ses administrateurs ou sont autrement habilitées en droit à diriger ses activités. En particulier, la détention de plus de 50 % du capital social d'une personne morale est réputée constituer un contrôle.

AT: En ce qui concerne les services juridiques, la participation de juristes étrangers (qui doivent être pleinement qualifiés dans leur pays d'origine) au capital social d'un cabinet juridique, comme leur part de ses résultats d'exploitation, ne peut dépasser 25 %. Ils ne peuvent avoir d'influence décisive sur la prise de décision. Pour ce qui est des investisseurs minoritaires étrangers ou de leur personnel qualifié, la prestation de services juridiques n'est autorisée que si ces derniers portent sur le droit international public et le droit de la juridiction où ils sont habilités à exercer en tant que juristes; la prestation de services juridiques portant sur le droit intérieur (de l'UE et des États membres), y compris la représentation devant les tribunaux, exige l'admission pleine et entière au barreau, qui est soumise à une condition de nationalité.

En ce qui concerne les services de comptabilité, de tenue de livres, d'audit et de conseil fiscal, la prise de participation et les droits de vote des personnes habilitées à exercer la profession en vertu d'une législation étrangère ne peuvent dépasser 25 %.

Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour les services médicaux (à l'exception des services dentaires et des services fournis par des psychologues et psychothérapeutes) et les services vétérinaires.

BG: En ce qui concerne les services juridiques, certains types de formes juridiques ("advokatsko sadrujie" et "advokatsko drujestvo") sont réservés aux juristes qui sont membres à part entière du barreau en Bulgarie. Pour les services de médiation juridique, la résidence permanente est requise. En ce qui concerne les services fiscaux, la nationalité d'un État membre de l'UE est nécessaire. En ce qui concerne les services d'architecture, les services d'architecture paysagère et d'urbanisme, les services d'ingénierie et les services intégrés d'ingénierie, les personnes physiques et morales étrangères qui possèdent une compétence reconnue de concepteur et sont autorisées à exercer en vertu de leur législation nationale ne peuvent concevoir et superviser des travaux en Bulgarie de façon indépendante qu'après avoir remporté un appel d'offres et avoir été sélectionnées en tant que contractants conformément aux conditions de la procédure fixée par la loi sur les marchés publics; pour les projets ayant une importance nationale ou régionale, les entrepreneurs géorgiens doivent agir en tant que partenaires ou sous-traitants d'entrepreneurs locaux. En ce qui concerne les services d'architecture paysagère et d'urbanisme, des conditions de nationalité s'appliquent. Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour les services fournis par les sages-femmes, les infirmiers/infirmières, les physiothérapeutes et les professions paramédicales.

DK: Des auditeurs étrangers peuvent s'associer à des comptables agréés par l'État danois après avoir obtenu la permission de l'autorité danoise des affaires.

FI: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services en rapport avec des services sociaux et de santé financés à partir de fonds publics ou privés (c'est-à-dire les services médicaux, y compris ceux des psychologues, et dentaires; les services des sages-femmes; les services des physiothérapeutes et les services des professions paramédicales).

FI: En ce qui concerne les services d'audit, au moins un des auditeurs d'une société finlandaise à responsabilité limitée doit résider en Finlande.

FR: En ce qui concerne les services juridiques, certains types de forme juridique ("association d'avocats" et "société en participation d'avocat") sont réservés aux juristes qui sont membres à part entière du barreau en France. En ce qui concerne les services d'architecture, les services médicaux (y compris ceux des psychologues) et dentaires, ainsi que les services fournis par les sages-femmes, les infirmiers/infirmières, les physiothérapeutes et les professions paramédicales, les entrepreneurs étrangers n'ont accès qu'aux formes juridiques de la "société d'exercice libéral" (sociétés anonymes, sociétés à responsabilité limitée ou sociétés en commandite par actions) et de la "société civile professionnelle". Des conditions de nationalité et de réciprocité s'appliquent en ce qui concerne les services vétérinaires.

EL: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les techniciens dentaires. La nationalité d'un État membre de l'UE est nécessaire pour obtenir une licence pour être commissaire aux comptes ainsi que dans les services vétérinaires.

ES: Les commissaires aux comptes et les conseils en droit de propriété industrielle sont soumis à une condition de nationalité de l'UE.

HR: Non consolidé, sauf pour les services de conseil portant sur le droit du pays d'origine, le droit étranger et le droit international. Seuls les membres du barreau de Croatie (désignés par le titre "odvjetnici") peuvent représenter en justice les parties à un litige. La citoyenneté croate est requise pour être admis au barreau. Dans le cas de litiges impliquant des entités internationales, les parties peuvent se faire représenter, devant un tribunal arbitral ou un tribunal ad hoc, par des avocats inscrits au barreau dans d'autres pays.

Une licence est requise pour la prestation de services d'audit. Pour pouvoir fournir des services d'architecture et d'ingénierie, les personnes physiques et morales doivent obtenir l'autorisation de l'ordre des architectes ou de la chambre des ingénieurs de Croatie, respectivement.

HU: L'établissement doit prendre la forme d'une association de personnes avec un avocat hongrois (ügyvéd), ou un cabinet d'avocats (ügyvédi iroda) ou d'un bureau de représentation. Exigence de résidence pour les personnes n'ayant pas la nationalité d'un pays de l'EEE dans le cas des services vétérinaires.

LV: Plus de 50 % des actions assorties d'un droit de vote dans une société commerciale d'auditeurs assermentés doivent être la propriété d'auditeurs assermentés ou de sociétés commerciales d'auditeurs assermentés de l'UE ou de l'EEE.

LT: En ce qui concerne les services d'audit, au moins trois quarts des actions d'une société d'audit doivent appartenir à des auditeurs ou à des sociétés d'audit de l'UE ou de l'EEE.

PL: Alors que les juristes de l'UE peuvent adopter d'autres types de forme juridique, les juristes étrangers n'ont accès qu'aux formes juridiques de la société enregistrée, de la société en commandite ou de la société en commandite par actions. Des conditions de nationalité de l'UE s'appliquent pour fournir des services vétérinaires.

SK: La résidence est requise pour fournir des services d'architecture ou d'ingénierie, ainsi que pour les services vétérinaires.

SE: Pour les services juridiques, l'admission au barreau, nécessaire uniquement pour être autorisé à faire usage du titre suédois d'"advokat", est soumise à une exigence de résidence. Exigence de résidence pour les liquidateurs. L'autorité compétente peut accorder des exemptions. Des exigences de nationalité d'un pays de l'EEE s'appliquent pour la nomination d'un certificateur d'un plan économique. Exigence de résidence dans l'EEE pour les services d'audit.

Services de recherche et développement

UE: En ce qui concerne les services de recherche et développement financés par des fonds publics, des droits et/ou des autorisations exclusifs ne peuvent être octroyés qu'à des ressortissants de l'UE et à des personnes morales européennes ayant leur siège dans l'UE.

Location/crédit–bail sans opérateurs

A. Se rapportant aux navires:

LT: Les navires doivent appartenir à des personnes physiques possédant la nationalité lituanienne ou à des sociétés établies en Lituanie.

SE: Dans le cas d'une participation géorgienne dans la propriété d'un navire, la preuve d'une influence suédoise dominante sur son exploitation doit être apportée pour que ledit navire puisse battre pavillon suédois.

B. Se rapportant aux aéronefs

UE: En ce qui concerne la location et le crédit–bail relatifs aux aéronefs, bien que des dérogations puissent être accordées pour les contrats de crédit-bail de courte durée, les aéronefs doivent appartenir soit à des personnes physiques qui satisfont à des critères précis de nationalité, soit à des personnes morales qui satisfont à des critères particuliers concernant la propriété du capital et le contrôle de la société (y compris la nationalité des administrateurs).

Autres services fournis aux entreprises

UE sauf HU et SE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée dans le cas des services de mise à disposition de personnel d'aide domestique, d'autres travailleurs commerciaux ou industriels, de personnel hospitalier et d'autres catégories de personnel. La résidence ou une présence commerciale est requise et des conditions de nationalité peuvent exister.

UE sauf BE, DK, EL, ES, FR, HU, IE, IT, LU, NL, SE et UK: Conditions de nationalité et obligation de résidence pour les services de placement et de mise à disposition de personnel.

UE sauf AT et SE: Pour les services d'enquête, aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée. La résidence ou une présence commerciale est requise et des conditions de nationalité peuvent exister.

AT: En ce qui concerne les services de placement et les agences de mise à disposition de main-d'œuvre, l'autorisation ne peut être accordée qu'à des personnes morales ayant leur siège dans l'EEE et les membres du conseil d'administration ou les associés gérants/actionnaires habilités à représenter la personne morale doivent être des citoyens de l'EEE et être domiciliés dans l'EEE.

BE: Une société qui a son siège social en dehors de l'EEE doit prouver qu'elle fournit des services de placement dans son pays d'origine. En ce qui concerne les services de sécurité, la citoyenneté de l'UE et la résidence sont requises pour les gérants.

BG: La nationalité est requise pour les activités de photographie aérienne et pour les services de géodésie, de relevé cadastral et de cartographie. Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour les services de placement et de mise à disposition de personnel; les services de mise à disposition de personnel de bureau; les services d'enquête; les services de sécurité; les services d'essais et d'analyses techniques; les services à forfait de réparation ou de démantèlement d'installations de prospection pétrolière ou gazière. Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour la traduction et l'interprétation officielles.

DE: Condition de nationalité pour les interprètes assermentés.

DK: En ce qui concerne les services de sécurité, conditions de résidence et de nationalité pour la majorité des membres du conseil d'administration et pour les gérants. Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour la fourniture de services de garde d'aéroports.

EE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services de sécurité. Condition de nationalité de l'UE pour les traducteurs jurés.

FI: La résidence dans l'EEE est requise pour les traducteurs jurés.

FR: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne l'attribution de droits dans le domaine des services de placement.

FR: Les entrepreneurs étrangers doivent obtenir une autorisation spécifique pour les services d'exploration et de prospection et pour les services de conseil scientifique et technique.

HR: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour les services de placement; les services d'enquête et de sécurité.

IT: La nationalité italienne ou celle d'un État membre de l'UE et la résidence sont nécessaires pour obtenir l'autorisation de fournir des services de gardiennage. Les propriétaires de sociétés d'édition et d'imprimeries et les éditeurs doivent être des citoyens d'un État membre. Les sociétés doivent avoir leur siège dans un État membre. Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour les services de recouvrement et d'information en matière de crédit.

LV: En ce qui concerne les services d'enquête, seules les agences de détectives dont le gérant et toute personne disposant d'un bureau dans leur administration sont des ressortissants de l'UE ou de l'EEE sont en droit d'obtenir une licence. En ce qui concerne les services de sécurité, au moins la moitié du capital social doit être détenue par des personnes physiques ou morales de l'UE ou de l'EEE pour qu'une licence puisse être délivrée.

LT: Seuls des citoyens de pays membres de l'EEE ou de l'OTAN peuvent entreprendre de fournir des services de sécurité.

PL: En ce qui concerne les services d'enquête, la licence professionnelle peut être accordée à une personne de nationalité polonaise ou à un ressortissant d'un autre État membre, de l'EEE ou de la Suisse. En ce qui concerne les services de sécurité, la licence professionnelle ne peut être accordée qu'à une personne de nationalité polonaise ou à un ressortissant d'un autre État membre, de l'EEE ou de la Suisse. Condition de nationalité de l'UE pour les traducteurs jurés. Condition de nationalité polonaise pour fournir des services de photographie aérienne et pour les éditeurs en chef de journaux et de revues.

PT: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services de sécurité. Condition de nationalité d'un État membre de l'UE pour les entrepreneurs souhaitant fournir des services de recouvrement et d'information en matière de crédit. Condition de nationalité pour le personnel spécialisé des services de sécurité.

SE: Exigence de résidence pour les éditeurs et propriétaires de maisons d'édition et d'imprimeries. Seule la population Sami peut détenir et élever des rennes.

SK: En ce qui concerne les services d'enquête et les services de sécurité, des licences ne peuvent être octroyées que s'il n'y a pas de risque en matière de sécurité et si tous les gérants sont des citoyens de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse.

4. Services de distribution

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la distribution d'armes, de munitions et d'explosifs.

UE: Dans certains pays, des conditions de nationalité et de résidence s'appliquent pour pouvoir exploiter une pharmacie ou un débit de tabac.

FR: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne l'octroi de droits exclusifs dans le domaine de la vente de tabac au détail.

FI: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la distribution d'alcool et de produits pharmaceutiques.

AT: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la distribution de produits pharmaceutiques.

BG: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la distribution de boissons alcoolisées, de produits chimiques, de tabac et de produits à base de tabac, de produits pharmaceutiques, de produits médicaux et orthopédiques; d'armes, de munitions et de matériel militaire; de pétrole et de produits pétroliers, de gaz, de métaux précieux et de pierres précieuses.

DE: Seules des personnes physiques sont autorisées à fournir des services de vente au détail de produits pharmaceutiques et de produits médicaux spécifiques au public. La résidence est requise pour obtenir une licence de pharmacien et/ou pour ouvrir une pharmacie pour la vente de produits pharmaceutiques et de certains produits médicaux au public. Les ressortissants d'autres pays ou les personnes n'ayant pas passé l'examen allemand de pharmacien peuvent seulement obtenir une licence pour reprendre une pharmacie déjà existante depuis au moins trois ans.

HR: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la distribution de produits à base de tabac.

6. Services relatifs à l'environnement

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne l'offre de services relatifs au captage, à l'épuration et à la distribution d'eau aux ménages et aux utilisateurs industriels, commerciaux ou autres, y compris la fourniture d'eau potable et la gestion de l'eau.

7. Services financiers¹

UE: Seules les entreprises ayant leur siège social dans l'UE peuvent agir en qualité de dépositaires des actifs de fonds d'investissement. La création d'une société spécialisée, ayant son siège social et ses bureaux dans le même État membre, est requise pour la gestion de fonds communs de placement et de sociétés d'investissement.

AT: L'autorisation d'ouvrir des succursales d'assureurs étrangers est refusée aux compagnies d'assurance étrangères qui n'ont pas une forme juridique correspondante ou comparable à celle de société par actions ou d'association d'assurance mutuelle. Une succursale doit être dirigée par deux personnes physiques résidant en Autriche.

¹ La restriction horizontale concernant la différence de traitement entre les succursales et les filiales s'applique. Les succursales étrangères ne peuvent recevoir une autorisation pour opérer sur le territoire d'un État membre que dans les conditions prévues par la législation pertinente de cet État membre et peuvent, par conséquent, être tenues de satisfaire à un certain nombre d'exigences prudentielles spécifiques.

BG: L'activité d'assurance pension doit être mise en œuvre à travers la participation à des compagnies d'assurance pension constituées en sociétés. La résidence permanente en Bulgarie est requise pour le président du directoire et le président du conseil d'administration. Avant d'établir une succursale ou une agence en vue de fournir des services dans certaines branches d'assurance, une compagnie d'assurance étrangère doit avoir obtenu l'autorisation d'opérer dans ces mêmes branches dans son pays d'origine.

CY: Seuls les membres (courtiers) de la bourse chypriote peuvent entreprendre des activités relatives au courtage en valeurs mobilières à Chypre. Une société de courtage ne peut être enregistrée en tant que membre de la bourse chypriote que si elle a été établie et immatriculée conformément au droit chypriote des sociétés (pas de succursales).

EL: Le droit d'établissement ne s'applique pas à la création de bureaux de représentation, ni à d'autres formes de présence permanente des compagnies d'assurance, sauf s'il s'agit d'agences, de succursales ou de sièges.

ES: Avant d'établir une succursale ou une agence en vue de fournir des services dans certaines branches d'assurance, une compagnie d'assurance étrangère doit avoir obtenu l'autorisation d'opérer dans ces mêmes branches dans son pays d'origine.

HU: Les succursales d'établissements étrangers ne sont pas autorisées à fournir des services de gestion d'actifs pour les fonds de pension privés ou des services de gestion de capital-risque. Le conseil d'administration d'un établissement financier doit comprendre au moins deux membres qui ont la nationalité hongroise, des résidents au sens de la législation applicable aux opérations de change et ont leur résidence permanente en Hongrie depuis au moins un an.

IE: Dans le cas des fonds de placement collectifs constitués sous forme de fonds communs de placement ou de sociétés à capital variable (autres que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières – OPCVM), la société fiduciaire/dépositaire et de gestion doit être constituée en Irlande ou dans un autre État membre (pas de succursales). Dans le cas de sociétés de placement en commandite simple, l'un des commanditaires au moins doit être constitué en société en Irlande. Pour devenir membre d'une bourse en Irlande, une entité doit:

- a) être autorisée en Irlande, ce qui nécessite qu'elle soit constituée en société ou association et ait son siège social en Irlande; ou
- b) être autorisée dans un autre État membre.

PT: La gestion des fonds de pension ne peut être assurée que par des sociétés spécialisées constituées au Portugal à cette fin ou par des compagnies d'assurance établies au Portugal qui ont été autorisées à exercer des activités d'assurance vie ou par des entités autorisées à gérer des fonds de pension dans d'autres États membres.

Afin d'établir une succursale au Portugal, les compagnies d'assurance étrangères doivent démontrer qu'elles ont une expérience d'exploitation d'au moins cinq ans. Les succursales directes ne sont pas autorisées pour l'intermédiation en assurance, qui est réservée aux compagnies constituées conformément à la législation d'un État membre.

FI: Pour les compagnies d'assurance qui fournissent un régime de retraite légal: au moins la moitié des fondateurs, des membres du conseil d'administration et des membres du conseil de surveillance doivent avoir leur lieu de résidence dans l'UE, sauf dérogation accordée par les autorités compétentes.

Compagnies d'assurance autres que celles qui fournissent le régime de retraite légal: résidence obligatoire pour au moins un membre du conseil d'administration et du conseil de surveillance.

L'agent général d'une compagnie d'assurance géorgienne doit avoir son lieu de résidence en Finlande, à moins que la compagnie n'ait son siège dans l'UE.

Les compagnies d'assurance étrangères ne peuvent obtenir en Finlande la licence permettant d'opérer en tant que succursale dans la branche de l'assurance retraite obligatoire.

Pour les services bancaires: exigence de résidence pour au moins un des fondateurs, un membre du conseil d'administration et du conseil de surveillance, le directeur gérant et la personne autorisée à signer au nom d'une institution de crédit.

IT: Pour être autorisée à gérer le système de règlement de titres avec un établissement en Italie, une société doit être constituée en Italie (pas de succursales). Pour être autorisée à gérer des services de dépôt central de titres avec un établissement en Italie, les sociétés doivent être constituées en Italie (pas de succursales). Dans le cas des fonds communs de placement autres que les OPCVM harmonisés en vertu des législations de l'UE, la société fiduciaire/dépositaire doit être constituée en Italie ou dans un autre État membre et établie à travers une succursale en Italie. Les sociétés de gestion d'OPCVM non harmonisés conformément à la législation de l'UE doivent aussi être constituées en Italie (pas de succursales). Seules les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés d'investissement et les sociétés de gestion d'OPCVM harmonisés conformément à la législation de l'UE qui ont leur siège social dans l'UE, ainsi que les OPCVM constitués en Italie, peuvent exercer des activités de gestion de fonds de pension. Pour les activités de vente par démarchage, les intermédiaires doivent faire appel à des agents de vente de services financiers agréés qui figurent dans le registre italien. Les bureaux de représentation d'intermédiaires étrangers ne peuvent pas exercer des activités en rapport avec des services d'investissement.

LT: Une société de gestion spécialisée doit être constituée pour les besoins de la gestion d'actifs (pas de succursales).

Seules les entreprises ayant leur siège social ou une succursale en Lituanie peuvent agir en qualité de dépositaires de fonds de pension.

Seules les banques ayant leur siège ou une succursale en Lituanie et qui sont autorisées à fournir des services d'investissement dans un État membre ou dans un État de l'EEE peuvent agir en tant que dépositaires des avoirs de fonds de pension.

PL: Les entreprises d'intermédiation en assurance doivent être constituées en sociétés locales (pas de succursales).

SK: Des ressortissants étrangers peuvent établir une compagnie d'assurance sous la forme d'une société par action ou peuvent exercer des activités d'assurance à travers des filiales ayant leur siège social en Slovaquie (pas de succursales).

En Slovaquie, les services d'investissement peuvent être fournis par les banques, les sociétés d'investissement, les fonds d'investissement et les courtiers en valeurs mobilières ayant constitué des sociétés anonymes dotées de capitaux propres conformément à la législation (pas de succursales).

SE: Les courtiers en assurance non constitués en sociétés en Suède ne sont autorisés à s'établir que par l'entremise d'une succursale. Le fondateur d'une caisse d'épargne doit être une personne physique résidant dans l'UE.

8. Services sociaux, de santé et d'éducation

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services sociaux, de santé et d'éducation financés par des fonds publics.

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les autres services de santé humaine financés par des fonds privés.

UE: En ce qui concerne les services d'enseignement financés par le secteur privé, des conditions de nationalité peuvent s'appliquer pour la majorité des membres du conseil d'administration.

UE (sauf NL, SE et SK): Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne l'offre d'autres services d'enseignement financés par des fonds privés, c'est-à-dire autres que ceux classés comme des services d'enseignement primaire, secondaire, supérieur ou pour adultes.

BE, CY, CZ, DK, FR, DE, EL, HU, IT, ES, PT et UK: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne l'offre de services sociaux financés par des fonds privés autres que les services en rapport avec les maisons de convalescence, de repos et de retraite.

FI: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services sociaux et de santé financés par des fonds privés.

BG: Les établissements d'enseignement supérieur étrangers ne peuvent pas ouvrir d'antenne sur le territoire de la Bulgarie. Les établissements d'enseignement supérieur étrangers ne peuvent ouvrir des facultés, départements, instituts et universités en Bulgarie qu'au sein de la structure d'établissements d'enseignement supérieur bulgares et en coopération avec ces derniers.

EL: En ce qui concerne les services d'enseignement supérieur, il n'existe aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la création d'établissements d'enseignement qui délivrent des diplômes reconnus par l'État. Condition de nationalité d'un État membre de l'UE pour les propriétaires et la majorité des membres de la direction et les enseignants des écoles primaires et secondaires financées par des fonds privés.

HR: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne l'enseignement primaire.

SE: se réserve le droit d'adopter et de maintenir toute mesure en ce qui concerne les fournisseurs de services d'enseignement qui sont agréés par les pouvoirs publics. Cette réserve s'applique aux fournisseurs de services d'enseignement financés par des fonds publics ou privés qui bénéficient d'une forme quelconque d'aide de l'État, notamment les fournisseurs de services d'enseignement reconnus par l'État, les fournisseurs de services d'enseignement sous la supervision de l'État ou pour les études qui donnent droit à des subventions.

UK: Aucune obligation de traitement national ou de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne l'offre de services d'ambulance financés par des fonds privés ou pour les services de santé résidentiels financés par des fonds privés autres que les services hospitaliers.

9. Services relatifs au tourisme et aux voyages

BG, CY, EL, ES et FR: Condition de nationalité pour les guides touristiques.

BG: Pour les services hôteliers, de restauration et de traiteur (à l'exclusion des services de traiteur dans les transports aériens), la constitution en société (ou succursale) est requise.

IT: Les guides touristiques de pays non membres de l'UE doivent obtenir une licence spécifique.

10. Services récréatifs, culturels et sportifs

Services d'agences d'information et de presse

FR: La participation étrangère dans les sociétés existantes publiant des publications en langue française ne peut dépasser 20 % du capital ou des droits de vote de la société. En ce qui concerne les agences de presse, le traitement national pour l'établissement de personnes morales est subordonné au principe de réciprocité.

Services sportifs et autres services récréatifs

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services de paris et de jeux d'argent. Pour des raisons de sécurité juridique, il est précisé que l'accès au marché n'est pas accordé.

AT: En ce qui concerne les écoles de ski et les services de guides de montagne, les gérants de personnes morales doivent être des citoyens de l'EEE.

Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels

BE, FR, HR et IT: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services de bibliothèques, archives, musées et autres services culturels.

11. Transports

Transports maritimes

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne l'établissement d'une société inscrite au registre du commerce aux fins de l'exploitation d'une flotte arborant le pavillon national de l'État d'établissement.

FI: Seuls les navires battant pavillon finlandais peuvent fournir des services auxiliaires des transports maritimes.

HR: En ce qui concerne les services auxiliaires des transports maritimes, les personnes morales étrangères doivent fonder une société en Croatie et obtenir pour celle-ci une concession auprès de l'autorité portuaire à l'issue d'une procédure de mise en concurrence; le nombre de prestataires de services peut être limité en fonction des capacités du port.

Transports par les voies navigables intérieures¹

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne le transport par cabotage national. Mesures fondées sur des accords existants ou à venir sur l'accès aux voies navigables intérieures (y compris les accords portant sur l'axe Rhin-Main-Danube), qui réservent certains droits de trafic aux opérateurs basés dans les pays concernés et satisfaisant à des critères de nationalité concernant la propriété. Soumis aux réglementations d'application de la convention de Mannheim sur la navigation rhénane.

AT et HU: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne l'établissement d'une société inscrite au registre du commerce aux fins de l'exploitation d'une flotte arborant le pavillon national de l'État d'établissement.

¹ Y compris les services auxiliaires des transports par voies navigables intérieures.

AT: En ce qui concerne les voies navigables intérieures, seules des personnes morales de l'EEE peuvent obtenir une concession et plus de 50 % du capital social, des droits de vote et la majorité au sein des conseils d'administration sont réservés à des citoyens de l'EEE.

HR: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les transports par les voies navigables intérieures.

Services de transport aérien

UE: Les conditions d'accès réciproque au marché dans le domaine des transports aériens font l'objet de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part.

UE: Les aéronefs utilisés par un transporteur aérien de l'UE doivent être immatriculés dans l'État membre qui a habilité le transporteur concerné ou ailleurs dans l'UE. En ce qui concerne la location d'aéronefs avec équipage, les aéronefs doivent appartenir soit à des personnes physiques qui satisfont à des critères précis de nationalité, soit à des personnes morales qui satisfont à des critères particuliers concernant la propriété du capital et le contrôle de la société. Les aéronefs doivent être exploités par des transporteurs aériens appartenant soit à des personnes physiques qui satisfont à des critères précis de nationalité, soit à des personnes morales qui satisfont à des critères particuliers concernant la propriété du capital et le contrôle de la société.

UE: En ce qui concerne les services informatisés de réservation (SIR), lorsque les transporteurs aériens de l'UE ne bénéficient pas d'un traitement équivalent¹ à celui fourni dans l'UE par les prestataires de services de SIR établis en dehors de l'UE, ou lorsque les prestataires de services de SIR de l'UE ne bénéficient pas d'un traitement équivalent à celui fourni dans l'UE par des transporteurs aériens de pays tiers, des mesures peuvent être prises pour qu'un traitement équivalent soit accordé, respectivement, aux transporteurs aériens de pays tiers par les prestataires de services de SIR dans l'UE ou aux prestataires de services de SIR de pays tiers par les transporteurs aériens dans l'UE.

¹ Le terme "traitement équivalent" implique un traitement non discriminatoire des transporteurs aériens de l'Union européenne et des fournisseurs de services de SIR de l'Union européenne.

Transport ferroviaire

HR: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée pour le transport de passagers et de fret et pour les services de poussage et de remorquage.

Transport routier

UE: La constitution en société (pas de succursales) est requise pour les opérations de cabotage. La résidence est requise pour le responsable des transports.

AT: Pour le transport de passagers et de fret, des droits et/ou autorisations exclusifs ne peuvent être accordés qu'à des ressortissants des États membres de l'UE et à des personnes morales de l'UE ayant leur siège dans l'UE.

BG: Pour le transport de passagers et de fret, des droits et/ou autorisations exclusifs ne peuvent être accordés qu'à des ressortissants des États membres de l'UE et à des personnes morales de l'UE ayant leur siège dans l'UE. La constitution en société est requise. Condition de nationalité de l'UE pour les personnes physiques.

EL: Afin de pouvoir entreprendre l'activité de transporteur de fret par route, une licence grecque est nécessaire. Les licences sont accordées sur une base non discriminatoire. Les entreprises de transport de fret par route établies en Grèce ne peuvent utiliser que des véhicules immatriculés en Grèce.

FI: Une autorisation est requise pour fournir des services de transport routier et elle n'est pas accordée aux véhicules immatriculés à l'étranger.

FR: Les entrepreneurs étrangers ne sont pas autorisés à fournir des services de bus intervilles.

LV: Pour les services de transport de passagers et de fret, une autorisation est requise et elle n'est pas accordée aux véhicules immatriculés à l'étranger. Les entités établies doivent utiliser des véhicules immatriculés dans le pays.

RO: Pour obtenir une licence, les opérateurs de services de transport de fret ou de passagers par route ne peuvent utiliser que des véhicules immatriculés en Roumanie, détenus et utilisés conformément à la réglementation du pays.

SE: Afin de pouvoir entreprendre l'activité de transporteur de fret par route, une licence suédoise est nécessaire. Les critères pour l'obtention d'une licence de taxi comprennent le fait que la société a désigné une personne physique pour agir en tant que gestionnaire des transports (exigence de résidence de facto – voir réserve suédoise concernant les types d'établissement). Les critères pour l'obtention d'une autre licence de transport par route sont que la société soit établie dans l'UE, ait un établissement situé en Suède et ait désigné une personne physique ayant sa résidence dans l'UE pour agir en tant que gestionnaire des transports. Les licences sont accordées de façon non discriminatoire, à l'exception du fait que les opérateurs de services de transport par route de passagers et de fret ne peuvent utiliser, en règle générale, que des véhicules qui sont immatriculés dans le pays. Si un véhicule est immatriculé à l'étranger et qu'il appartient à une personne physique ou morale dont la résidence principale est à l'étranger et que ce véhicule est introduit en Suède à titre temporaire, ledit véhicule peut être utilisé temporairement en Suède. L'utilisation temporaire est généralement définie par le ministère suédois des transports comme n'excédant pas une année.

14. Services relatifs à l'énergie

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les personnes morales de la Géorgie contrôlées¹ par des personnes physiques ou morales d'un pays qui représente plus de 5 % des importations de pétrole ou de gaz naturel de l'UE², sauf si l'UE accorde un accès complet à ce secteur à des personnes physiques ou morales du pays concerné, dans le cadre d'un accord d'intégration économique conclu avec ce pays.

UE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la production d'électricité nucléaire et le traitement du combustible nucléaire.

UE: La certification d'un gestionnaire de réseau de transport qui est contrôlé par une ou des personnes physiques ou morales d'un ou de plusieurs pays tiers peut être refusée lorsque l'opérateur n'a pas démontré que l'octroi de la certification ne mettra pas en péril la sécurité de l'approvisionnement en énergie dans un État membre et/ou dans l'UE, conformément à l'article 11 de la directive 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et l'article 11 de la directive 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel.

AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, EE, FI, FR, EL, IE, IT, LV, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SI, SE et UK: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services de transport de combustibles par conduites, excepté les services de conseil.

BE et LV: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services de transport de gaz naturel par conduites, excepté les services de conseil.

¹ Une personne morale est contrôlée par une ou plusieurs autres personnes physiques ou morales si cette ou ces dernières ont le pouvoir de nommer une majorité de ses administrateurs ou sont autrement habilitées en droit à diriger ses activités. En particulier, la détention de plus de 50 % du capital social d'une personne morale est réputée constituer un contrôle.

² Sur la base des chiffres publiés par la direction générale de l'énergie dans le dernier pocketbook statistique sur l'énergie dans l'UE: importations de pétrole brut exprimées en poids et importations de gaz en valeur calorifique.

AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, EE, FI, FR, EL, IE, HU, IT, LU, LT, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SE et UK: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services annexes à la distribution d'énergie, excepté les services de conseil.

SI: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services annexes à la distribution d'énergie, excepté les services annexes à la distribution de gaz.

CY: Se réserve le droit d'exiger la réciprocité pour l'octroi de licences en ce qui concerne les activités de prospection, d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures.

15. Autres services non inclus ailleurs

PT: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services en rapport avec la vente d'équipements ou la cession d'un brevet.

SE: Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services funéraires, de crémation et de pompes funèbres.

ANNEXE XIV-B

LISTE DES ENGAGEMENTS
RELATIFS À LA FOURNITURE TRANSFRONTALIÈRE DE SERVICES (UNION)

1. La liste d'engagements ci-après indique les activités économiques libéralisées par l'Union conformément à l'article 86 du présent accord, ainsi que les limitations, introduites au moyen de réserves, concernant l'accès aux marchés et le traitement national applicables aux services et prestataires de services de Géorgie dans ces activités. Elle comprend les éléments suivants:
 - a) une première colonne qui indique le secteur ou sous-secteur dans lequel l'engagement est pris par la partie et le domaine libéralisé auquel s'appliquent les réserves;
 - b) une deuxième colonne qui décrit les réserves applicables.

Lorsque la colonne visée sous le point b) comprend seulement des réserves spécifiques à des États membres, les États membres non mentionnés souscrivent sans réserves aux engagements dans le secteur concerné (l'absence de réserves spécifiques à des États membres dans un secteur donné est sans préjudice des réserves horizontales ou des réserves sectorielles qui peuvent s'appliquer à l'échelle de l'Union).

Les secteurs ou sous-secteurs ne figurant pas dans la liste ci-après ne font pas l'objet d'engagements.

2. Dans la désignation des divers secteurs et sous-secteurs, on entend par:
 - a) "CPC", la Classification centrale des produits telle qu'établie par le Bureau de statistique des Nations unies, Études statistiques, Série M, n° 77, CPC prov, 1991;
 - b) "CPC version 10", la Classification centrale des produits telle qu'établie par le Bureau de statistique des Nations unies, Études statistiques, Série M, n° 77, CPC ver 1.0, 1998.
3. La liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant les prescriptions et procédures en matière de qualifications, les normes techniques ni les prescriptions et procédures en matière de licences lorsqu'elles ne constituent pas des limitations à l'accès au marché ou au traitement national au sens des articles 84 et 85 du présent accord. Ces mesures (par exemple la nécessité d'obtenir une licence, les obligations de service universel, la nécessité d'obtenir la reconnaissance des qualifications dans les secteurs réglementés, la nécessité de passer des examens spécifiques, y compris des examens linguistiques, l'exigence non discriminatoire que certaines activités ne peuvent être exercées dans des zones environnementales protégées ou des zones d'intérêt historique et artistique particulier), même si elles ne sont pas énumérées, s'appliquent dans tous les cas aux entrepreneurs de l'autre partie.

4. La liste ci-après ne préjuge en rien de la faisabilité du mode 1 dans certains secteurs et sous-secteurs de services, ni de l'existence de monopoles publics et de droits exclusifs tels que décrits dans la liste d'engagements relatifs à l'établissement.
5. Conformément à l'article 76, paragraphe 3, du présent accord, la liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant des subventions octroyées par les parties.
6. Les droits et obligations résultant de la présente liste d'engagements n'ont pas d'effet automatique et ne confèrent donc aucun droit directement à des personnes physiques ou morales individuelles.

7. Mode 1 et Mode 2 font référence à la façon dont les services sont fournis, comme décrit à l'article 77, points m) i) et ii) du présent accord, respectivement.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
1. SERVICES AUX ENTREPRISES	
A. Services des professions libérales	
a) Services juridiques (CPC 861) ¹ (à l'exclusion des services de conseil juridique ainsi que de documentation et de certification juridiques fournis par des professions juridiques dotées de missions publiques, par exemple, notaires, huissiers de justice ou autres officiers publics et ministériels)	Pour les modes 1 et 2 AT, CY, ES, EL, LT et MT: L'admission pleine et entière au barreau, requise pour la pratique du droit local (de l'UE et de l'État membre) est soumise à une condition de nationalité.

¹ Sont inclus les services de conseil juridique, de représentation juridique, d'arbitrage et de conciliation/médiation juridiques ainsi que de documentation et de certification juridiques. La fourniture de services juridiques n'est autorisée que si ces derniers portent sur le droit public international, le droit de l'UE et le droit de toute juridiction où le fournisseur de services ou son personnel sont habilités à exercer en tant que juristes et, à l'instar de la fourniture d'autres services, est assujettie aux prescriptions et procédures en matière de licences applicables dans les États membres de l'UE. Pour les juristes fournissant des services juridiques relevant du droit international public et du droit étranger, ces prescriptions et procédures peuvent prendre diverses formes: respect des codes de déontologie locaux, utilisation du titre du pays d'origine (à moins que l'équivalence avec le titre du pays d'accueil n'ait été obtenue), prescriptions en matière d'assurance, simple inscription auprès du barreau du pays d'accueil ou admission simplifiée au barreau du pays d'accueil par le biais d'un test d'aptitude et domicile légal ou professionnel dans le pays d'accueil. Les services juridiques ayant trait au droit de l'UE doivent en principe être fournis par un juriste pleinement qualifié admis au barreau d'un État membre de l'UE agissant personnellement, ou par l'entremise d'un tel juriste, et les services juridiques relatifs au droit d'un État membre de l'UE doivent en principe être fournis par un juriste pleinement qualifié admis au barreau de cet État membre agissant personnellement, ou par l'entremise d'un tel juriste. L'admission pleine et entière au barreau de l'État membre de l'UE en question pourrait donc être nécessaire pour la représentation devant les tribunaux et autres autorités compétentes de l'UE puisque celle-ci implique la pratique du droit de l'UE et du droit procédural national. Cependant, dans certains États membres, les juristes étrangers qui ne sont pas pleinement admis au barreau peuvent être autorisés à représenter, dans une procédure civile, des parties ayant la nationalité ou appartenant à l'État dans lequel ces juristes sont habilités à exercer.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
	<p>BE: L'admission pleine et entière au barreau, requise pour les services de représentation juridique, est soumise à une condition de nationalité, assortie d'une exigence de résidence. Des quotas s'appliquent pour comparaître devant la "<i>Cour de cassation</i>" dans les affaires non criminelles.</p> <p>BG: Les juristes étrangers ne peuvent fournir des services de représentation juridique qu'à un ressortissant de leur pays, sous réserve de réciprocité et de coopération avec un juriste bulgare. Pour les services de médiation juridique, la résidence permanente est requise.</p> <p>FR: L'accès des juristes à la profession d'avocat auprès de la Cour de cassation et d'avocat auprès du Conseil d'État est soumis à des quotas et à une condition de nationalité.</p> <p>HU: Les juristes étrangers sont uniquement habilités à fournir des conseils juridiques.</p> <p>LV: Condition de nationalité pour les avocats assermentés, auxquels est réservée la représentation juridique dans les procédures pénales.</p> <p>DK: La fourniture de conseils juridiques est réservée aux juristes qui sont autorisés à pratiquer en vertu d'une licence danoise et aux cabinets d'avocats enregistrés au Danemark. La délivrance de cette licence est subordonnée au passage d'un examen de droit.</p> <p>SE: L'admission au barreau, nécessaire uniquement pour être autorisé à faire usage du titre suédois d'"<i>advokat</i>", est soumise à une exigence de résidence.</p> <p>Pour le mode 1</p> <p>HR: Néant en ce qui concerne les services de conseil portant sur le droit étranger et le droit international. Non consolidé pour ce qui est de la pratique du droit croate.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>b) 1. Services de comptabilité et de tenue de livres (CPC 86212 autre que "services d'audit", CPC 86213, CPC 86219 et CPC 86220)</p>	<p>Pour le mode 1 FR, HU, IT, MT, RO et SI: Non consolidé AT: Condition de nationalité pour la représentation devant les autorités compétentes. Pour le mode 2 Tous les États membres: Néant.</p>
<p>b) 2. Services d'audit (CPC 86211 et 86212, sauf "services de comptabilité")</p>	<p>Pour le mode 1 BE, BG, CY, DE, ES, FI, FR, EL, HU, IE, IT, LU, MT, NL, PT, RO, SI et UK: Non consolidé. AT: Condition de nationalité pour la représentation devant les autorités compétentes et pour la réalisation d'audits selon des lois autrichiennes précises (par exemple la loi sur les sociétés par actions, la réglementation boursière, la réglementation bancaire, etc.). HR: Les sociétés étrangères d'audit peuvent fournir des services d'audit sur le territoire croate lorsqu'elles ont établi une succursale conformément à la loi sur les sociétés.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
	<p>SE: Seuls les auditeurs agréés en Suède peuvent fournir des services d'audit juridique dans certaines sociétés, et notamment dans toutes les sociétés anonymes et relatifs à des personnes physiques. Seules ces personnes et les cabinets de réviseurs d'entreprises accrédités peuvent constituer des associations ou posséder des participations dans des sociétés qui pratiquent (à des fins officielles) des vérifications qualifiées des comptes. L'accréditation n'est accordée qu'à des personnes résidant dans l'EEE ou en Suisse. Les titres d'"auditeur agréé" et d'"auditeur autorisé" ne peuvent être portés que par des auditeurs qui ont été agréés ou autorisés en Suède. Les auditeurs d'associations économiques coopératives et certaines autres entreprises qui ne sont pas des comptables certifiés ou agréés doivent résider dans l'EEE, sauf cas particulier où l'État ou une autre autorité publique nommée par l'État en décide autrement.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
c) Services de conseil fiscal (CPC 863) ¹	<p>Pour le mode 1</p> <p>AT: Condition de nationalité pour la représentation devant les autorités compétentes.</p> <p>CY: Les conseillers fiscaux doivent être dûment agréés par le ministre des finances. L'autorisation est subordonnée à l'examen des besoins économiques. Les critères utilisés sont similaires à ceux utilisés pour autoriser les investissements étrangers (figurant dans la section horizontale), car ils s'appliquent à ce sous-secteur, la situation de l'emploi dans ce sous-secteur étant toujours prise en compte.</p> <p>BG, MT, RO et SI: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>

¹ Ne sont pas inclus les services de conseil juridique et de représentation juridique en matière fiscale, qui figurent au point 1.A.a) Services juridiques.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>d) Services d'architecture et e) Services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (CPC 8671 et CPC 8674)</p>	<p>Pour le mode 1</p> <p>AT: Non consolidé, sauf pour les services d'établissement de plans.</p> <p>BE, CY, EL, IT, MT, PL, PT et SI: Non consolidé.</p> <p>DE: Application des règles nationales sur les honoraires et les émoluments au titre de tous les services fournis depuis l'étranger.</p> <p>HR: Services d'architecture: Les personnes physiques et morales peuvent fournir ces services moyennant l'autorisation de l'ordre croate des architectes. Tout plan ou projet élaboré à l'étranger doit être validé par une personne morale ou physique autorisée en Croatie afin de vérifier le respect du droit croate. L'autorisation concernant la validation dans ce contexte est délivrée par le ministère de la construction et de l'urbanisme.</p> <p>Urbanisme: Les personnes physiques et morales peuvent fournir de tels services moyennant l'autorisation du ministère de la construction et de l'urbanisme.</p> <p>HU et RO: Non consolidé pour les services d'architecture paysagère.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>f) Services d'ingénierie; et g) Services intégrés d'ingénierie (CPC 8672 et CPC 8673)</p>	<p>Pour le mode 1 AT, SI: Non consolidé, sauf pour les services d'établissement de plans exclusivement. CY, EL, IT, MT et PT: Non consolidé. HR: Les personnes physiques et morales peuvent fournir de tels services moyennant l'autorisation de la chambre croate des ingénieurs. Tout plan ou projet élaboré à l'étranger doit être validé par une personne morale ou physique autorisée en Croatie afin de vérifier le respect du droit croate. L'autorisation concernant la validation dans ce contexte est délivrée par le ministère de la construction et de l'urbanisme. Pour le mode 2 Néant.</p>
<p>h) Services médicaux (y compris ceux des psychologues) et dentaires (CPC 9312 et partie de CPC 85201)</p>	<p>Pour le mode 1 AT, BE, BG, CY, DE, DK, EE, ES, FI, FR, EL, IE, IT, LU, MT, NL, PT, RO, SK et UK: Non consolidé. HR: Non consolidé, sauf pour la télémédecine, pour laquelle: Néant. SI: Non consolidé pour la médecine sociale, les services sanitaires, épidémiologiques, médicaux/écologiques, la fourniture de sang, de préparations sanguines et de transplants ainsi que l'autopsie. Pour le mode 2 Néant.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
i) Services vétérinaires (CPC 932)	<p>Pour le mode 1</p> <p>AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FR, EL, HU, IE, IT, LV, MT, NL, PT, RO, SI et SK: Non consolidé.</p> <p>UK: Non consolidé, à l'exception des services de laboratoire vétérinaire et des services techniques fournis aux vétérinaires, les conseils d'ordre général, l'orientation et l'information, notamment en matière nutritionnelle, comportementale et de soins aux animaux de compagnie.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>
j) 1. Services fournis par les sages-femmes (partie de CPC 93191) j) 2. Services fournis par les infirmiers/infirmières, les physiothérapeutes et les professions paramédicales (partie de CPC 93191)	<p>Pour le mode 1</p> <p>AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FR, EL, HU, IE, IT, LV, LT, LU, MT, NL, PT, RO, SI, SK et UK: Non consolidé.</p> <p>FI et PL: Non consolidé, sauf pour les infirmiers/infirmières.</p> <p>HR: Non consolidé, sauf dans le cas de la télémédecine: Néant.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
k) Commerce de détail de produits et articles pharmaceutiques, médicaux et orthopédiques (CPC 63211) et autres services fournis par les pharmaciens ¹ .	<p>Pour le mode 1</p> <p>AT, BE, BG, CZ, DE, CY, DK, ES, FI, FR, EL, IE, IT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SE, SI et UK: Non consolidé.</p> <p>LV et LT: Non consolidé, sauf pour les commandes par correspondance.</p> <p>HU: Non consolidé, à l'exception de CPC 63211.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>
B. Services informatiques et services connexes (CPC 84)	<p>Pour les modes 1 et 2</p> <p>Néant.</p>
C. Services de recherche et développement	
<p>a) Services de recherche et développement en sciences sociales et humaines (CPC 852 à l'exclusion des services de psychologie)²</p> <p>b) Services de recherche et développement en sciences naturelles (CPC 851) et</p> <p>c) Services de recherche et développement interdisciplinaires (CPC 853)</p>	<p>Pour les modes 1 et 2</p> <p>UE: En ce qui concerne les services de recherche et développement financés par des fonds publics, des droits et/ou des autorisations exclusifs ne peuvent être octroyés qu'à des ressortissants des États membres et à des personnes morales de l'UE ayant leur siège dans l'UE.</p>

¹ La délivrance de produits pharmaceutiques au grand public, à l'instar de la prestation d'autres services, est soumise à des exigences de licence et de qualifications, ainsi qu'aux procédures applicables dans les États membres. En règle générale, cette activité est réservée aux pharmaciens. Dans certains États membres, seule la délivrance de médicaments soumis à ordonnance est réservée aux pharmaciens.

² Partie de CPC 85201, qui figure au point 1.A.h) Services médicaux et dentaires.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
D. Services immobiliers ¹	
a) Se rapportant à des biens propres ou loués (CPC 821)	<p>Pour le mode 1 BG, CY, CZ, EE, HU, IE, LV, LT, MT, PL, RO, SK et SI: Non consolidé HR: Présence commerciale requise.</p> <p>Pour le mode 2 Néant.</p>
b) À forfait ou sous contrat (CPC 822)	<p>Pour le mode 1 BG, CY, CZ, EE, HU, IE, LV, LT, MT, PL, RO, SK et SI: Non consolidé HR: Présence commerciale requise.</p> <p>Pour le mode 2 Néant.</p>

¹ Les services en question sont ceux des agents immobiliers et n'affectent en rien les droits et/ou restrictions à l'achat de biens immobiliers par des personnes physiques ou morales.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
E. Services de crédit-bail ou de location sans opérateurs	
a) Se rapportant aux navires (CPC 83103)	<p>Pour le mode 1 BG, CY, DE, HU, MT et RO: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2 Néant.</p>
b) Se rapportant aux aéronefs (CPC 83104)	<p>Pour le mode 1 BG, CY, CZ, HU, LV, MT, PL, RO et SK: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2 BG, CY, CZ, LV, MT, PL, RO et SK: Non consolidé. AT, BE, DE, DK, ES, EE, FI, FR, EL, HU, IE, IT, LT, LU, NL, PT, SI, SE et UK: Les aéronefs utilisés par un transporteur aérien de l'UE doivent être immatriculés dans l'État membre qui a habilité le transporteur concerné ou ailleurs dans l'UE. Des dérogations peuvent être accordées pour les contrats de crédit-bail de courte durée ou en cas de circonstances exceptionnelles.</p>
c) Se rapportant à d'autres matériels de transport (CPC 83101, CPC 83102 et CPC 83105)	<p>Pour le mode 1 BG, CY, HU, LV, MT, PL, RO et SI: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2 Néant.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
d) Se rapportant à d'autres machines et matériels (CPC 83106, CPC 83107, CPC 83108 et CPC 83109)	Pour le mode 1 BG, CY, CZ, HU, MT, PL, RO et SK: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
e) Se rapportant aux articles personnels et ménagers (CPC 832)	Pour les modes 1 et 2 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, EL, HU, IE, IT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SI, SE, SK et UK: Non consolidé.
f) Location d'équipements de télécommunication (CPC 7541)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
F. Autres services fournis aux entreprises	
a) Publicité (CPC 871)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
b) Services d'étude de marché et de sondage (CPC 864)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
c) Services de conseil en gestion (CPC 865)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
d) Services en rapport avec le conseil en gestion (CPC 866)	Pour les modes 1 et 2 HU: Non consolidé pour les services d'arbitrage et de conciliation (CPC 86602).

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
e) Services d'essais et d'analyses techniques (CPC 8676)	Pour le mode 1 IT: Non consolidé pour la profession de biologiste et de chimio-analyste. BG, CY, CZ, MT, PL, RO, SK et SE: Non consolidé. Pour le mode 2 CY, CZ, MT, PL, RO, SK et SE: Non consolidé.
f) Services de conseil en rapport avec l'agriculture, la chasse et la sylviculture (partie de CPC 881)	Pour le mode 1 IT: Non consolidé pour les activités réservées aux agronomes et " <i>periti agrari</i> ". EE, MT, RO et SI: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
g) Services de conseil en rapport avec la pêche (partie de CPC 882)	Pour le mode 1 LV, MT, RO et SI: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
h) Services de conseil en rapport avec les industries manufacturières (partie de CPC 884 et partie de CPC 885)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
i) Services de placement et de mise à disposition de personnel	

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
i) 1. Recherche de cadres (CPC 87201)	<p>Pour le mode 1 AT, BG, CY, CZ, DE, EE, ES, FI, HR, IE, LV, LT, MT, PL, PT, RO, SK, SI et SE: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2 AT, BG, CY, CZ, EE, FI, HR, LV, LT, MT, PL, RO, SK et SI: Non consolidé.</p>
i) 2. Services de placement (CPC 87202)	<p>Pour le mode 1 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, EL, FI, FR, HR, IE, IT, LU, LV, LT, MT, NL, PL, PT, RO, SI, SE, SK et UK: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2 AT, BG, CY, CZ, EE, FI, HR, LV, LT, MT, PL, RO, SI et SK: Non consolidé.</p>
i) 3. Services de mise à disposition de personnel temporaire de bureau (CPC 87203)	<p>Pour le mode 1 AT, BG, CY, CZ, DE, EE, FI, FR, HR, IT, IE, LV, LT, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SK et SI: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2 AT, BG, CY, CZ, EE, FI, HR, LV, LT, MT, PL, RO, SK et SI: Non consolidé.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
i) 4. Services de mise à disposition de personnel d'aide domestique, d'autres travailleurs commerciaux ou industriels, de personnel hospitalier et d'autres catégories de personnel (CPC 87204, CPC 87205, CPC 87206 et CPC 87209)	Pour les modes 1 et 2 Tous les États membres sauf HU: Non consolidé. HU: Néant.
j) 1. Services d'enquête (CPC 87301)	Pour les modes 1 et 2 BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, EE, FI, FR, EL, HR, HU, IE, IT, LV, LT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SI et UK: Non consolidé.
j) 2. Services de sécurité (CPC 87302, CPC 87303, CPC 87304 et CPC 87305)	Pour le mode 1 HU: Non consolidé pour CPC 87304 et CPC 87305. BE, BG, CY, CZ, ES, EE, FI, FR, HR, IT, LV, LT, MT, PT, PL, RO, SI et SK: Non consolidé. Pour le mode 2 HU: Non consolidé pour CPC 87304 et CPC 87305. BG, CY, CZ, EE, HR, LV, LT, MT, PL, RO, SI et SK: Non consolidé.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
k) Services de conseil dans des domaines scientifiques et techniques (CPC 8675)	<p>Pour le mode 1</p> <p>BE, BG, CY, DE, DK, ES, FR, EL, IE, IT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SI et UK: Non consolidé pour les services d'exploration.</p> <p>HR: Néant, sauf en ce qui concerne les services de recherche fondamentale dans les domaines de la géologie, de la géodésie et de l'exploitation minière ainsi que les services de recherche en rapport avec la protection de l'environnement qui, sur le territoire croate, ne peuvent être fournis que conjointement avec des personnes morales croates ou par leur intermédiaire.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>
l) 1. Entretien et réparation de navires (partie de CPC 8868)	<p>Pour le mode 1</p> <p>Pour les navires de transport maritime: BE, BG, DE, DK, EL, ES, FI, FR, HR, IE, IT, LU, NL, PT, SI et UK: Non consolidé.</p> <p>Pour les navires de transport par les voies navigables intérieures: UE sauf EE, HU, LV et PL: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>
l) 2. Entretien et réparation de matériel de transport ferroviaire (partie de CPC 8868)	<p>Pour le mode 1</p> <p>AT, BE, BG, DE, CY, CZ, DK, ES, FI, FR, EL, HR, IE, IT, LT, LV, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK et UK: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
l) 3. Entretien et réparation de véhicules automobiles, de motocycles, de motoneiges et de matériel de transport routier (CPC 6112, CPC 6122, partie de CPC 8867 et partie de CPC 8868)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
l) 4. Entretien et réparation d'aéronefs et de leurs parties (partie de CPC 8868)	Pour le mode 1 BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, EL, HR, IE, IT, LT, LU, MT, NL, PT, RO, SK, SI, SE et UK: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
l) 5. Services d'entretien et de réparation de produits métalliques, de machines (autres que de bureau), de matériel (autre que de transport et de bureau) et d'articles personnels et ménagers ¹ (CPC 633, CPC 7545, CPC 8861, CPC 8862, CPC 8864, CPC 8865 et CPC 8866)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

¹ Les services d'entretien et de réparation de matériel de transport (CPC 6112, 6122, 8867 et CPC 8868) figurent aux points I.F. l) 1 à I.F.l) 4.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
m) Services de nettoyage de bâtiments (CPC 874)	Pour le mode 1 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, EE, FI, FR, EL, HR, IE, IT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SI, SE, SK et UK: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
n) Services photographiques (CPC 875)	Pour le mode 1 BG, EE, MT et PL: Non consolidé pour la fourniture de services de photographie aérienne. HR, LV: Non consolidé pour les services photographiques spécialisés (CPC 87504). Pour le mode 2 Néant.
o) Services de conditionnement (CPC 876)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
p) Publication et impression (CPC 88442)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
q) Services liés à l'organisation de congrès (partie de CPC 87909)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
r) Autres	
r) 1. Services de traduction et d'interprétation (CPC 87905)	Pour le mode 1 PL: Non consolidé pour les services des traducteurs et interprètes assermentés. HU, SK: Non consolidé pour la traduction et l'interprétation officielles. HR: Non consolidé pour les documents officiels. Pour le mode 2 Néant.
r) 2. Services de décoration d'intérieur et autres services de décorations spéciales (CPC 87907)	Pour le mode 1 DE: Application des règles nationales sur les honoraires et les émoluments au titre de tous les services fournis depuis l'étranger. HR: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
r) 3. Services d'agence de recouvrement (CPC 87902)	Pour les modes 1 et 2 BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, EE, FI, FR, EL, HR, HU, IE, IT, LT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SI, SE et UK: Non consolidé.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
r) 4. Services d'information en matière de crédit (CPC 87901)	Pour les modes 1 et 2 BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, EE, FI, FR, EL, HR, HU, IE, IT, LT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SI, SE et UK: Non consolidé.
r) 5. Services de duplication (CPC 87904) ¹	Pour le mode 1 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, EE, FI, FR, EL, HR, HU, IE, IT, LT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SI, SE, SK et UK: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
r) 6. Services de conseil en matière de télécommunications (CPC 7544)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
r) 7. Services de répondeur téléphonique (CPC 87903)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

¹ Ne sont pas inclus les services d'impression, qui relèvent de la sous-classe CPC 88442 et figurent au point 1.F p).

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
2. SERVICES DE COMMUNICATION	
A. Services de poste et de courrier Services relatifs au traitement ¹ d'envois postaux ² , suivant la liste de sous-secteurs suivante, pour des destinations nationales ou étrangères:	
i) Traitement des communications écrites sur tout type de support physique ³ , y compris service de courrier hybride et de publipostage; ii) Traitement de paquets et de colis postaux portant mention du destinataire ⁴ ; iii) Traitement de produits de presse portant mention du destinataire ⁵ ; iv) Traitement des produits visés de i) à iii) ci-dessus en recommandé ou avec valeur déclarée;	Pour les modes 1 et 2 Néant ⁶ .

¹ Par "traitement", on entend la levée, le tri, le transport et la distribution.

² Par "envois postaux" on entend les produits traités par tout opérateur commercial public ou privé.

³ Lettres, cartes postales, par exemple.

⁴ Livres et catalogues, notamment.

⁵ Revues, journaux, périodiques.

⁶ Pour les sous-secteurs i) à iv), des licences individuelles imposant des obligations de service universel particulières et/ou une contribution financière à un fond de compensation peuvent être requises.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>v) Services de distribution rapide¹ pour les produits visés de i) à iii) ci-dessus;</p> <p>vi) Traitement de produits sans mention du destinataire;</p> <p>vii) Échange de documents².</p> <p>Les sous-secteurs i), iv) et v) sont toutefois exclus s'ils entrent dans le cadre des services pouvant être réservés, c'est-à-dire pour des envois de correspondance dont le prix est inférieur à 5 fois le tarif public de base, à condition qu'ils pèsent moins de 350 grammes³ et pour le service de courrier en recommandé utilisé à l'occasion de procédures judiciaires et administratives.</p> <p>(partie de CPC 751, partie de CPC 71235⁴ et partie de CPC 73210⁵)</p>	

¹ Le courrier rapide peut comprendre, outre une vitesse et une fiabilité accrues, certains éléments de valeur ajoutée tels que la levée au point d'origine, la livraison personnelle au destinataire, le suivi des messages, la possibilité de changer de destination et de destinataire durant le transport et l'envoi d'un accusé de réception.

² La fourniture des moyens, y compris la mise à disposition par un tiers de locaux ad hoc et de moyens de transport, permettant la distribution par les intéressés eux-mêmes par l'échange mutuel d'envois postaux entre utilisateurs abonnés à ce service. Par "envois postaux" on entend les produits traités par tout opérateur commercial public ou privé.

³ "Envoi de correspondance": une communication écrite sur un support physique quelconque qui doit être acheminée et remise à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'envoi lui-même ou sur son conditionnement. Les livres, catalogues, journaux et périodiques ne sont pas considérés comme des envois de correspondance.

⁴ Transport de courrier pour compte propre par tout mode terrestre.

⁵ Transport de courrier pour compte propre par voie aérienne.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
B. Services de télécommunication (Ces services ne couvrent pas l'activité économique consistant à fournir des contenus requérant des services de télécommunication pour leur transport.)	
a) Tous les services consistant à transmettre et à recevoir des signaux par tout moyen électromagnétique ¹ , à l'exclusion de la radiodiffusion ²	Pour les modes 1 et 2 Néant.
b) Services de radiodiffusion par satellite ³	Pour les modes 1 et 2 UE: Néant, sauf que les prestataires de services dans ce secteur peuvent être tenus de servir des objectifs d'intérêt général au niveau du contenu transmis à travers leur réseau, conformément au cadre réglementaire de l'UE régissant les communications électroniques. BE: Non consolidé.

¹ Ces services n'incluent pas le traitement de données et/ou d'informations en ligne (y compris le traitement de transactions) (partie de CPC 843), qui figure au point 1.B. Services informatiques.

² La radiodiffusion est définie comme étant la chaîne de transmission ininterrompue nécessaire pour la distribution au public des signaux de programmes télévisuels et radiophoniques, mais elle ne couvre pas les liaisons de contribution entre les exploitants.

³ Ces services couvrent les services de télécommunication qui consistent à transmettre et à recevoir des émissions de radio et de télévision par satellite (la chaîne de transmission ininterrompue nécessaire pour la distribution au public, par satellite, des signaux de programmes télévisuels et radiophoniques). Ils incluent la vente de services par satellite, mais pas la vente aux ménages de bouquets de chaînes de télévision.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGÉNIERIE CONNEXES	
Services de construction et services connexes d'ingénierie (CPC 511, CPC 512, CPC 513, CPC 514, CPC 515, CPC 516, CPC 517 et CPC 518)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
4. SERVICES DE DISTRIBUTION	
(à l'exclusion de la distribution d'armes, de munitions et de matériel de guerre)	
A. Services de courtage a) Services de commerce de gros de véhicules à moteur, de motocycles et de motoneiges et de leurs parties et accessoires (partie de CPC 61111, partie de CPC 6113 et partie de CPC 6121) b) Autres services de courtage (CPC 621)	Pour les modes 1 et 2 UE sauf AT, SI, SE et FI: Non consolidé pour la distribution de produits chimiques et de métaux (et pierres) précieux. AT: Non consolidé pour la distribution d'articles pyrotechniques, de produits inflammables, de dispositifs explosifs et de substances toxiques.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>B. Services de commerce de gros</p> <p>a) Services de commerce de gros de véhicules à moteur, de motocycles et de motoneiges et de leurs parties et accessoires (partie de CPC 61111, partie de CPC 6113 et partie de CPC 6121)</p> <p>b) Services de commerce de gros d'équipements terminaux de télécommunications (partie de CPC 7542)</p> <p>c) Autres services de commerce de gros (CPC 622, à l'exclusion des services de commerce de gros des produits du secteur énergétique¹)</p>	<p>AT, BG: Non consolidé pour la distribution de produits à usage médical, tels que les appareils médicaux et chirurgicaux, les substances médicales et les objets à usage médical.</p> <p>HR: Non consolidé pour la distribution des produits à base de tabac.</p> <p>Pour le mode 1</p> <p>AT, BG, FR, PL et RO: Non consolidé pour la distribution du tabac et des produits à base de tabac.</p> <p>BG, FI, PL et RO: Non consolidé pour la distribution des boissons alcoolisées.</p> <p>SE: Non consolidé pour la vente au détail de boissons alcoolisées.</p> <p>AT, BG, CZ, FI, RO, SK et SI: Non consolidé pour la distribution de produits pharmaceutiques.</p>

¹ Ces services, qui englobent la sous-classe CPC 62271, figurent sous SERVICES RELATIFS À L'ÉNERGIE au point 18.D.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>C. Services de commerce de détail¹</p> <p>Services de commerce de détail de véhicules automobiles, de motocycles et de motoneiges et de leurs parties et accessoires (CPC 61112, partie de CPC 6113 et partie de CPC 6121)</p> <p>Services de commerce de détail d'équipements terminaux de télécommunications (partie de CPC 7542)</p> <p>Services de commerce de détail de produits alimentaires (CPC 631)</p> <p>Services de commerce de détail d'autres produits (ne relevant pas du secteur énergétique), à l'exclusion du commerce de détail de produits et articles pharmaceutiques, médicaux et orthopédiques² (CPC 632, à l'exclusion de CPC 63211 et CPC 63297)</p> <p>D. Franchisage (CPC 8929)</p>	<p>BG, HU et PL: Non consolidé pour les services de courtiers en fret.</p> <p>FR: Pour les services de courtage, non consolidé pour les commerçants et les courtiers travaillant dans 17 marchés d'intérêt national concernant les produits frais. Non consolidé pour le commerce de gros des produits pharmaceutiques.</p> <p>MT: Non consolidé pour les services de courtage.</p> <p>BE, BG, CY, DE, DK, ES, FR, EL, IE, IT, LU, MT, NL, PL, PT, SK et UK: Pour les services de détail, non consolidé, à l'exception des commandes par correspondance.</p>

¹ Ne sont pas inclus les services d'entretien et de réparation, qui figurent sous SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES aux points 1.B. et 1.F.l).

² Le commerce de détail des produits et articles pharmaceutiques, médicaux et orthopédiques figure sous SERVICES DES PROFESSIONS LIBÉRALES au point 1.A.k).

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
5. SERVICES D'ÉDUCATION (uniquement services financés par le secteur privé)	
A. Services d'enseignement primaire (CPC 921)	<p>Pour le mode 1 BG, CY, FI, HR, MT, RO, SE et SI: Non consolidé. FR: Condition de nationalité. Les ressortissants étrangers peuvent toutefois obtenir des autorités compétentes l'autorisation d'implanter et de diriger un établissement d'enseignement et d'enseigner. IT: Condition de nationalité pour les prestataires de services qui sont autorisés à délivrer des diplômes reconnus par l'État.</p> <p>Pour le mode 2 CY, FI, HR, MT, RO, SE et SI: Non consolidé.</p>
B. Services d'enseignement secondaire (CPC 922)	<p>Pour le mode 1 BG, CY, FI, HR, MT, RO et SE: Non consolidé. FR: Condition de nationalité. Les ressortissants étrangers peuvent toutefois obtenir des autorités compétentes l'autorisation d'implanter et de diriger un établissement d'enseignement et d'enseigner. IT: Condition de nationalité pour les prestataires de services qui sont autorisés à délivrer des diplômes reconnus par l'État.</p> <p>Pour le mode 2 CY, FI, MT, RO et SE: Non consolidé.</p> <p>Pour les modes 1 et 2 LV: Non consolidé pour la prestation de services d'enseignement secondaire technique et professionnel, de type scolaire, pour étudiants handicapés (CPC 9224).</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>C. Services d'enseignement supérieur (CPC 923)</p>	<p>Pour le mode 1 AT, BG, CY, FI, MT, RO et SE: Non consolidé. FR: Condition de nationalité. Les ressortissants étrangers peuvent toutefois obtenir des autorités compétentes l'autorisation d'implanter et de diriger un établissement d'enseignement et d'enseigner. IT: Condition de nationalité pour les prestataires de services qui sont autorisés à délivrer des diplômes reconnus par l'État.</p> <p>Pour le mode 2 AT, BG, CY, FI, MT, RO et SE: Non consolidé.</p> <p>Pour les modes 1 et 2 CZ et SK: Non consolidé pour les services d'enseignement supérieur, à l'exception des services d'enseignement technique et professionnel post-secondaire (CPC 92310).</p>
<p>D. Services d'enseignement pour adultes (CPC 924)</p>	<p>Pour les modes 1 et 2 CY, FI, MT, RO et SE: Non consolidé. AT: Non consolidé pour les services d'enseignement pour adultes par l'intermédiaire d'émissions de radio ou de télévision.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
E. Autres services d'enseignement (CPC 929)	Pour les modes 1 et 2 AT, BE, BG, CY, DE, DK, ES, EE, FI, FR, EL, HU, IE, IT, LV, LT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SI, SE et UK: Non consolidé. Pour le mode 1 HR: Néant pour l'enseignement par correspondance ou par l'intermédiaire de moyens de télécommunication.
6. SERVICES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT	
A. Services des eaux usées (CPC 9401) ¹	Pour le mode 1 UE sauf EE, LT et LV: Non consolidé, sauf pour les services de conseil. EE, LT et LV: Néant. Pour le mode 2 Néant.

¹ Correspond aux services d'assainissement.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>B. Gestion des déchets solides/dangereux, à l'exclusion du transport transfrontière de déchets dangereux</p> <p>a) Services d'enlèvement des ordures (CPC 9402)</p>	<p>Pour le mode 1 UE sauf EE et HU: Non consolidé, sauf pour les services de conseil. EE et HU: Néant.</p> <p>Pour le mode 2 Néant.</p>
<p>b) Services de voirie et services analogues (CPC 9403)</p>	<p>Pour le mode 1 UE sauf EE, HU et LT: Non consolidé, sauf pour les services de conseil. EE, HU et LT: Néant.</p> <p>Pour le mode 2 Néant.</p>
<p>C. Protection de l'air ambiant et du climat (CPC 9404)¹</p>	<p>Pour le mode 1 UE sauf EE, FI, LT, PL et RO: Non consolidé, sauf pour les services de conseil. EE, FI, LT, PL, RO: Néant.</p> <p>Pour le mode 2 Néant.</p>

¹ Correspond aux services de purification des gaz brûlés.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>D. Assainissement des sols et des eaux</p> <p>a) Remise en état et nettoyage des sols et des eaux contaminés (partie de CPC 94060)¹</p>	<p>Pour le mode 1</p> <p>UE sauf EE, FI et RO: Non consolidé, sauf pour les services de conseil.</p> <p>EE, FI et RO: Néant.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>
<p>E. Lutte contre le bruit et les vibrations (CPC 9405)</p>	<p>Pour le mode 1</p> <p>UE sauf EE, FI, LT, PL et RO: Non consolidé, sauf pour les services de conseil.</p> <p>EE, FI, LT, PL et RO: Néant.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>

¹ Correspond à certaines parties des services de protection de la nature et des paysages.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>F. Protection de la biodiversité et des paysages</p> <p>a) Services de protection de la nature et des paysages (partie de CPC 9406)</p>	<p>Pour le mode 1</p> <p>UE sauf EE, FI et RO: Non consolidé, sauf pour les services de conseil.</p> <p>EE, FI et RO: Néant.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>
<p>G. Autres services environnementaux et services auxiliaires (CPC 94090)</p>	<p>Pour le mode 1</p> <p>UE sauf EE, FI et RO: Non consolidé, sauf pour les services de conseil.</p> <p>EE, FI et RO: Néant.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
7. SERVICES FINANCIERS	
A. Services d'assurance et services connexes:	<p>Pour les modes 1 et 2</p> <p>AT, BE, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, EL, HU, IE, IT, LU, NL, PL, PT, RO, SK, SE, SI et UK: Non consolidé pour les services d'assurance directe, sauf pour l'assurance des risques concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le transport maritime, le transport aérien commercial, le lancement d'engins spatiaux et le transport effectué par ces engins (y compris les satellites), cette assurance couvrant la totalité ou une partie des éléments ci-après: les biens transportés, le véhicule transportant les biens et toute responsabilité en découlant; ii) les marchandises en transit international. <p>AT: Les activités promotionnelles et l'intermédiation pour le compte d'une filiale qui n'est pas établie dans l'Union ou d'une succursale qui n'est pas établie en Autriche (sauf pour la réassurance et la rétrocession) sont interdites. L'assurance obligatoire du transport aérien, à l'exception de l'assurance du transport commercial aérien international, peut être uniquement souscrite auprès d'une filiale établie dans l'Union ou d'une succursale établie en Autriche.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
	<p>DK: L'assurance obligatoire du transport aérien peut être uniquement souscrite auprès de compagnies établies dans l'Union. Aucune personne ou société (y compris les compagnies d'assurance) ne peut, à des fins commerciales au Danemark, participer à l'exécution de contrats d'assurance directe de personnes résidant au Danemark, de navires danois ou de biens sis au Danemark, à l'exception des compagnies agréées par les autorités compétentes danoises ou en vertu du droit danois.</p> <p>DE: Les contrats d'assurance obligatoire du transport aérien ne peuvent être souscrits qu'auprès d'une filiale établie dans l'Union ou d'une succursale établie en Allemagne. Si une compagnie d'assurance étrangère a établi une succursale en Allemagne, elle ne peut conclure de contrats d'assurance en Allemagne concernant le transport international que par l'entremise de cette succursale.</p> <p>FR: Seules les compagnies d'assurance établies dans l'Union peuvent assurer les risques liés au transport terrestre.</p> <p>PL: Non consolidé pour la réassurance et la rétrocession, sauf pour les risques relatifs aux marchandises faisant l'objet d'échanges commerciaux internationaux.</p> <p>PT: Seules les compagnies d'assurance établies dans l'UE peuvent assurer les risques liés au transport aérien et maritime, concernant les marchandises, les aéronefs et les navires ainsi que la responsabilité civile; seules les personnes ou les sociétés établies dans l'UE peuvent agir comme intermédiaires pour de telles activités d'assurance au Portugal.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
	<p>Pour le mode 1</p> <p>AT, BE, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, EL, HU, IE, IT, LU, NL, PT, RO, SK, SE, SI et UK: Non consolidé pour les services d'intermédiation d'assurance directe, sauf pour l'assurance des risques concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le transport maritime, le transport aérien commercial, le lancement d'engins spatiaux et le transport effectué par ces engins (y compris les satellites), cette assurance couvrant la totalité ou une partie des éléments ci-après: les biens transportés, le véhicule transportant les biens et toute responsabilité en découlant; ii) les marchandises en transit international. <p>BG: Non consolidé pour l'assurance directe, à l'exception de services assurés par des fournisseurs étrangers à des ressortissants étrangers sur le territoire de la Bulgarie. L'assurance de transport concernant les marchandises, les véhicules en tant que tels et l'assurance responsabilité civile pour les risques situés en Bulgarie ne peuvent pas être souscrites directement par des compagnies d'assurance étrangères. Une compagnie d'assurance étrangère ne peut conclure des contrats d'assurance que par l'entremise d'une succursale. Non consolidé pour les systèmes de garantie des dépôts et les systèmes d'indemnisation analogues ainsi que pour les régimes d'assurance obligatoires.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>B. Services bancaires et autres services financiers (à l'exclusion de l'assurance)</p>	<p>CY, LV et MT: Non consolidé pour les services d'assurance directe, sauf pour l'assurance des risques concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le transport maritime, le transport aérien commercial, le lancement d'engins spatiaux et le transport effectué par ces engins (y compris les satellites), cette assurance couvrant la totalité ou une partie des éléments ci-après: les biens transportés, le véhicule transportant les biens et toute responsabilité en découlant; ii) les marchandises en transit international. <p>LT: Non consolidé pour les services d'assurance directe, sauf pour l'assurance des risques concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le transport maritime, le transport aérien commercial, le lancement d'engins spatiaux et le transport effectué par ces engins (y compris les satellites), cette assurance couvrant la totalité ou une partie des éléments ci-après: les biens transportés, le véhicule transportant les biens et toute responsabilité en découlant;

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
	<p>ii) les marchandises en transit international, sauf en ce qui concerne le transport terrestre lorsque le risque se situe en Lituanie.</p> <p>BG, LV, LT et PL: Non consolidé pour l'intermédiation en assurance.</p> <p>ES: Pour les services actuariels, exigence de résidence et expérience de trois ans requise dans le domaine.</p> <p>FI: Seuls les assureurs ayant leur siège dans l'UE ou ayant une succursale en Finlande peuvent offrir des services d'assurance directe (y compris de coassurance). L'offre de services de courtage en assurance est subordonnée à l'existence d'un établissement permanent dans l'UE.</p> <p>HR: Non consolidé pour l'assurance directe et les services d'intermédiation d'assurance directe, sauf:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) assurance vie: pour l'offre de services d'assurance vie à des personnes étrangères résidant en Croatie; b) assurance dommages: pour l'offre de services d'assurance dommages à des personnes étrangères résidant en Croatie autres que l'assurance responsabilité automobile; c) marine, aviation, transports. <p>HU: L'offre de services d'assurance directe sur le territoire de la Hongrie par des sociétés d'assurance non établies dans l'UE n'est autorisée que par l'intermédiaire d'une succursale dont le siège est situé en Hongrie.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
	<p>IT: Non consolidé pour les actuaires. L'assurance du transport de marchandises, l'assurance des véhicules proprement dits et l'assurance responsabilité civile contre les risques encourus en Italie ne peuvent être souscrites qu'auprès de compagnies d'assurance établies dans l'Union. Cette réserve ne s'applique pas au transport international des marchandises importées en Italie.</p> <p>SE: L'offre de services d'assurance directe n'est autorisée que par l'intermédiaire d'un fournisseur de services d'assurance agréé en Suède, à condition que le fournisseur de services étranger et la compagnie d'assurance suédoise appartiennent au même groupe de sociétés ou aient conclu entre eux un accord de coopération.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>AT, BE, BG, CZ, CY, DE, DK, ES, FI, FR, EL, HU, IE, IT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SE, SI et UK : Non consolidé pour l'intermédiation.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
	<p>BG: Pour l'assurance directe, les personnes physiques et morales bulgares ainsi que les ressortissants étrangers qui mènent des activités commerciales sur le territoire de Bulgarie ne peuvent conclure de contrats d'assurance que s'ils portent sur leurs activités en Bulgarie et uniquement avec des fournisseurs autorisés à mener des activités d'assurance en Bulgarie. L'indemnisation par les assurances qui découlent desdits contrats est versée en Bulgarie. Non consolidé pour les systèmes de garantie des dépôts et les systèmes d'indemnisation analogues ainsi que pour les régimes d'assurance obligatoires.</p> <p>HR: Non consolidé pour l'assurance directe et les services d'intermédiation d'assurance directe, sauf:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) assurance vie: pour la capacité des personnes étrangères résidant en Croatie d'obtenir une assurance vie; b) assurance dommages: <ul style="list-style-type: none"> i) pour la capacité des personnes étrangères résidant en Croatie d'obtenir une assurance dommages, à l'exception de la responsabilité automobile; ii) - assurance des personnes ou des biens qui n'est pas disponible en république de Croatie; - assurance relative aux acquisitions de sociétés à l'étranger, en liaison avec des travaux d'investissement à l'étranger comprenant l'équipement pour ces travaux; - pour assurer le remboursement de prêts étrangers (assurance collatérale); - assurance des personnes et des biens d'entreprises étrangères à part entière et de coentreprises qui exercent une activité économique dans un pays étranger, pour autant que cela soit conforme à la réglementation de ce pays ou requis par sa législation; - navires en construction et révision si cela est stipulé par le contrat établi avec le client étranger (acquéreur); c) marine, aviation, transports.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
	<p>IT: L'assurance du transport de marchandises, l'assurance des véhicules proprement dits et l'assurance responsabilité civile contre les risques encourus en Italie ne peuvent être souscrites qu'auprès de compagnies d'assurance établies dans l'Union. Cette réserve ne s'applique pas au transport international des marchandises importées en Italie.</p> <p>Pour le mode 1</p> <p>AT, BE, BG, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, EL, HU, IE, IT, LU, NL, PL, PT, SK, SE et UK: Non consolidé, à l'exception de la fourniture d'informations financières, du traitement des données financières et des services de conseil et autres services auxiliaires, à l'exclusion de l'intermédiation.</p> <p>CY: Non consolidé, à l'exception des opérations sur valeurs mobilières transférables, de la fourniture d'informations financières, du traitement des données financières et des services de conseil et d'autres services auxiliaires, à l'exclusion de l'intermédiation.</p> <p>BE: Il faut être établi en Belgique pour pouvoir fournir des services de conseil en investissements.</p> <p>BG: Des limitations et des conditions relatives à l'utilisation du réseau de télécommunications peuvent s'appliquer.</p> <p>EE: Pour l'acceptation de dépôts, l'obtention de l'autorisation de l'autorité estonienne de supervision financière et la constitution d'une société par actions, d'une filiale ou d'une succursale conformément à la législation estonienne sont obligatoires.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
	<p>Il est nécessaire de créer une entreprise spécialisée dans la gestion de fonds d'investissement. Seules les entreprises ayant leur siège social dans l'Union peuvent agir en qualité de dépositaires des actifs de fonds d'investissement.</p> <p>HR: Non consolidé sauf pour les prêts, le crédit-bail, les services de règlement et de transfert d'argent, les garanties et engagements, les activités de courtier de change, la fourniture et le transfert d'informations et de conseils en matière financière ainsi que d'autres services financiers auxiliaires à l'exclusion de l'intermédiation.</p> <p>LT: Il est nécessaire de créer une entreprise spécialisée dans la gestion de fonds d'investissement. Seules les entreprises ayant leur siège social ou une succursale en Lituanie peuvent agir en qualité de dépositaires des actifs de fonds d'investissement.</p> <p>IE: La fourniture de services d'investissement ou de conseil en investissements nécessite soit (I) une autorisation en Irlande, pour laquelle il est en général requis que l'entité soit constituée en société, ou soit une société en commandite simple, ou un représentant exclusif, le siège central/social devant dans tous les cas se trouver en Irlande (l'autorisation ne sera pas nécessaire dans certains cas, par exemple lorsqu'un prestataire de services d'un pays tiers n'a pas établi de présence commerciale en Irlande et que le service n'est pas fourni à des personnes physiques), soit (II) une autorisation dans un autre État membre conformément à la directive européenne sur les services d'investissement.</p> <p>IT: Non consolidé pour les "<i>promotori di servizi finanziari</i>" (agents de vente de services financiers).</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
	<p>LV: Non consolidé excepté pour l'offre d'informations financières et de conseils, ainsi que pour les autres services auxiliaires, à l'exclusion de l'intermédiation.</p> <p>LT: Une présence commerciale est requise pour la gestion des fonds de pension.</p> <p>MT: Non consolidé, à l'exception de l'acceptation de dépôts, de prêts de toute nature, de la fourniture d'informations financières et du traitement de données financières et pour les services de conseil et autres services auxiliaires, à l'exclusion de l'intermédiation.</p> <p>PL: Pour la communication et le transfert d'informations financières, les activités de traitement de données financières et la fourniture de logiciels spécialisés: obligation d'utiliser le réseau public de télécommunications ou celui d'un autre opérateur agréé.</p> <p>RO: Non consolidé pour le crédit-bail, le commerce des instruments de marché monétaire, les devises, les produits dérivés et les instruments de taux de change et de taux d'intérêt, les opérations sur valeurs mobilières transférables et les autres instruments et actifs financiers négociables, pour la participation à des émissions de tout type de valeurs mobilières, la gestion des actifs et les services de règlement et de compensation afférents aux actifs financiers. Les services de paiement et de transfert d'argent ne sont autorisés que par l'intermédiaire d'une banque résidente.</p> <p>SI:</p> <p>i) Participation à des émissions des bons du Trésor, gestion des fonds de pension: Non consolidé;</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
	<p>ii) Tous les autres sous-secteurs, sauf en ce qui concerne la fourniture et le transfert d'informations financières, l'acceptation de crédits (emprunts de tous types) et l'acceptation de garanties et engagements auprès d'établissements de crédit étrangers par des personnes morales et des chefs d'entreprises individuelles slovènes, ainsi que les services de conseil et autres services financiers auxiliaires: Non consolidé. Les membres de la Bourse slovène doivent être constitués en sociétés en Slovénie ou être des succursales de sociétés d'investissement ou de banques étrangères.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>BG: Des limitations et des conditions relatives à l'utilisation du réseau de télécommunications peuvent s'appliquer.</p> <p>PL: Pour la communication et le transfert d'informations financières, les activités de traitement de données financières et la fourniture de logiciels spécialisés: obligation d'utiliser le réseau public de télécommunications ou celui d'un autre opérateur agréé.</p>
8. SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	
(uniquement services financés par le secteur privé)	
A. Services hospitaliers (CPC 9311)	<p>Pour le mode 1</p> <p>AT, BE, BG, DE, CY, CZ, DK, ES, EE, FI, FR, EL, IE, IT, LV, LT, MT, LU, NL, PL, PT, RO, SI, SE, SK et UK: Non consolidé.</p> <p>HR: Non consolidé, excepté pour la télémédecine.</p>
C. Services des maisons de santé autres que les services hospitaliers (CPC 93193)	<p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
D. Services sociaux (CPC 933)	<p>Pour le mode 1 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, EL, FI, FR, HU, IE, IT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK et UK: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2 BE: Non consolidé pour les services sociaux autres que les maisons de convalescence et de repos et les maisons de retraite.</p>
9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES	
A. Hôtellerie, restauration et services de traiteur (CPC 641, CPC 642 et CPC 643) à l'exclusion des services de traiteur dans le secteur des transports aériens ¹	<p>Pour le mode 1 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, FR, EL, IE, IT, LV, LT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SI, SE et UK: Non consolidé, à l'exception des services de traiteur. HR: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2 Néant.</p>
B. Services d'agences de voyages et d'organisateur touristique (y compris les organisateurs d'excursions) (CPC 7471)	<p>Pour le mode 1 BG, HU: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2 Néant.</p>

¹ Les services de traiteurs dans les services des transports aériens figurent sous SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS au point 12.D.a) Services d'assistance en escale.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
C. Services de guide touristique (CPC 7472)	Pour le mode 1 BG, CY, CZ, HU, IT, LT, MT, PL, SK et SI: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
10. SERVICES RÉCRÉATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS (autres que les services audiovisuels)	
A. Services de spectacle (y compris théâtres, orchestres, cirques et discothèques) (CPC 9619)	Pour le mode 1 BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, EE, FI, FR, EL, HR, HU, IE, IT, LV, LT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SI et UK: Non consolidé. Pour le mode 2 CY, CZ, FI, HR, MT, PL, RO, SK et SI: Non consolidé. BG: Non consolidé, sauf en ce qui concerne les services de spectacle fournis par les producteurs de pièces de théâtre, les chœurs, orchestres et formations musicales (CPC 96191); les services fournis par les auteurs, compositeurs, sculpteurs, acteurs et autres artistes individuels (CPC 96192); les services auxiliaires des activités théâtrales (CPC 96193). EE: Non consolidé pour ce qui est des autres services de spectacle (CPC 96199), sauf pour les services de salles de cinéma. LT et LV: Non consolidé, à l'exception des services d'exploitation de salles de cinéma (partie de CPC 96199).

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
B. Services d'agences d'information et de presse (CPC 962)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
C. Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels (CPC 963)	<p>Pour le mode 1 BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, EE, FI, FR, EL, HR, HU, IE, IT, LT, LV, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SI, SE et UK: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2 BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, EL, HR, HU, IE, IT, LT, LV, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SI, SE et UK: Non consolidé.</p>
D. Services sportifs (CPC 9641)	<p>Pour les modes 1 et 2 AT: Non consolidé pour les écoles de ski et les services de guides de montagne. BG, CZ, LV, MT, PL, RO et SK: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 1 CY, EE et HR: Non consolidé.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
E. Services de parcs de récréation et de plages (CPC 96491)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
11. SERVICES DE TRANSPORT	
A. Transports maritimes a) Transports internationaux de passagers (CPC 7211 moins le cabotage national ¹). b) Transports internationaux de fret (CPC 7212 moins le cabotage national) ² .	Pour les modes 1 et 2 BG, CY, DE, EE, ES, FR, FI, EL, IT, LT, MT, PT, RO, SI et SE: Services de collecte par autorisation.

¹ Sans préjudice de l'éventail d'activités pouvant être considérées comme relevant du cabotage dans les législations nationales pertinentes, la présente liste ne comprend pas le transport par cabotage national, qui est censé couvrir le transport de passagers et de fret entre un port ou point situé dans un État membre de l'UE et un autre port ou point situé dans le même État membre, y compris sur son plateau continental, comme prévu dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, et le trafic ayant pour origine et destination le même port ou point situé dans un État membre de l'UE.

² Inclut les services de collecte et le déplacement de matériels par des transporteurs maritimes internationaux entre des ports situés dans un même État lorsque cela ne donne pas lieu à des recettes.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>B. Transports par les voies navigables intérieures</p> <p>a) Transport de passagers (CPC 7221 moins le cabotage national).</p> <p>b) Transport de fret (CPC 7222 moins le cabotage national).</p>	<p>Pour les modes 1 et 2</p> <p>UE: Mesures fondées sur des accords existants ou à venir sur l'accès aux voies navigables intérieures (y compris les accords portant sur l'axe Rhin-Main-Danube), qui réservent certains droits de trafic aux opérateurs basés dans les pays concernés et satisfaisant à des critères de nationalité concernant la propriété. Soumis aux réglementations d'application de la convention de Mannheim sur la navigation rhénane et de la convention de Belgrade relative au régime de la navigation sur le Danube.</p> <p>AT: Société inscrite au registre du commerce ou établissement permanent en Autriche obligatoire.</p> <p>BG, CY, EE, FI, HR, HU, LT, MT, RO, SE et SI: Non consolidé.</p> <p>CZ et SK: Non consolidé pour le mode 1 uniquement.</p>
<p>C. Transports ferroviaires</p> <p>a) Transport de passagers (CPC 7111)</p> <p>b) Transport de fret (CPC 7112)</p>	<p>Pour le mode 1</p> <p>UE: Non consolidé.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
D. Transports routiers a) Transport de passagers (CPC 7121 et CPC 7122) b) Transport de fret (CPC 7123, à l'exclusion du transport de courrier pour compte propre ¹).	Pour le mode 1 UE: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
E. Transports par conduites de produits autres que des combustibles ² (CPC 7139)	Pour le mode 1 UE: Non consolidé. Pour le mode 2 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, EE, FI, FR, EL, IE, IT, LV, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SI, SE et UK: Non consolidé.

¹ Partie de la sous-classe CPC 71235, qui figure sous SERVICES DE COMMUNICATION au point 2.A. Services de poste et de courrier.

² Les transports de combustibles par conduites figurent sous SERVICES RELATIFS À L'ÉNERGIE au point 13.B.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
12. SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS ¹	
A. Services auxiliaires des transports maritimes a) Services de manutention du fret maritime b) Services de stockage et d'entreposage (partie de CPC 742) c) Services de dédouanement d) Services de dépôt et d'entreposage des conteneurs	

¹ Ne sont pas inclus les services d'entretien et de réparation de matériel de transport, qui figurent sous SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES aux points 1.F.1) 1 à 1.F.1) 4.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
e) Services d'agence maritime f) Services de transitaires maritimes g) Location de navires avec équipage (CPC 7213) h) Services de poussage et de remorquage (CPC 7214) i) Services annexes des transports maritimes (partie de CPC 745) j) Autres services annexes et auxiliaires (partie de CPC 749)	Pour le mode 1 UE: Non consolidé pour les services de manutention du fret maritime, les services de poussage et de remorquage, les services de dédouanement, ainsi que les services de dépôt et d'entreposage de conteneurs. AT, BG, CY, CZ, DE, EE, HU, LT, MT, PL, RO, SK, SI et SE: Non consolidé pour la location de navires avec équipage. BG: Non consolidé. AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, EL, IE, IT, LT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SI, SE et UK: Non consolidé pour les services de stockage et d'entreposage. HR: Non consolidé sauf pour les services d'agence de transport de fret. Pour le mode 2 Néant.
B. Services auxiliaires des transports par voies navigables intérieures a) Services de manutention (partie de CPC 741) b) Services de stockage et d'entreposage (partie de CPC 742) c) Services d'agence de transport de fret (partie de CPC 748)	Pour les modes 1 et 2 UE: Mesures fondées sur des accords existants ou à venir sur l'accès aux voies navigables intérieures (y compris les accords portant sur l'axe Rhin-Main-Danube), qui réservent certains droits de trafic aux opérateurs basés dans les pays concernés et satisfaisant à des critères de nationalité concernant la propriété. Soumis aux règlements d'application de la convention de Mannheim sur la navigation rhénane. UE: Non consolidé pour les services de poussage et de remorquage, à l'exception de CZ, LV et SK pour le mode 2 uniquement, où: Néant. HR: Non consolidé sauf pour les services d'agence de transport de fret.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
d) Location de navires avec équipage (CPC 7223) e) Services de poussage et de remorquage (CPC 7224) f) Services annexes des transports par voies navigables intérieures (partie de CPC 745) g) Autres services annexes et auxiliaires (partie de CPC 749)	Pour le mode 1 AT, BG, CY, CZ, DE, EE, FI, HU, LV, LT, MT, RO, SK, SI et SE: Non consolidé pour la location de navires avec équipage.
C. Services auxiliaires des transports ferroviaires a) Services de manutention (partie de CPC 741) b) Services de stockage et d'entreposage (partie de CPC 742)	

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>c) Services d'agence de transport de fret (partie de CPC 748)</p> <p>d) Services de poussage et de remorquage (CPC 7113)</p> <p>e) Services annexes des transports ferroviaires (CPC 743)</p> <p>f) Autres services annexes et auxiliaires (partie de CPC 749)</p>	<p>Pour le mode 1</p> <p>UE: Non consolidé pour les services de poussage et de remorquage.</p> <p>HR: Non consolidé sauf pour les services d'agence de transport de fret.</p> <p>Pour le mode 2</p> <p>Néant.</p>
<p>D. Services auxiliaires des transports routiers</p> <p>a) Services de manutention (partie de CPC 741)</p> <p>b) Services de stockage et d'entreposage (partie de CPC 742)</p>	<p>Pour le mode 1</p> <p>AT, BG, CY, CZ, EE, HU, LV, LT, MT, PL, RO, SK, SI et SE: Non consolidé pour la location de véhicules commerciaux avec chauffeur.</p> <p>HR: Non consolidé sauf pour les services d'agence de transport de fret et les services annexes des transports routiers qui sont soumis à autorisation.</p> <p>Pour le mode 2</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
c) Services d'agence de transport de fret (partie de CPC 748) d) Location de véhicules commerciaux avec chauffeur (CPC 7124) e) Services annexes des transports routiers (CPC 744) f) Autres services annexes et auxiliaires (partie de CPC 749)	Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
D. Services auxiliaires des transports aériens	
a) Services d'assistance en escale (y compris services de traiteurs)	Pour le mode 1 UE: Non consolidé, à l'exception des services de traiteur. Pour le mode 2 BG, CY, CZ, HR, HU, MT, PL, RO, SK et SI: Non consolidé.
b) Services de stockage et d'entreposage (partie de CPC 742)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
c) Services d'agence de transport de fret (partie de CPC 748)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
d) Location d'aéronefs avec équipage (CPC 734)	Pour les modes 1 et 2 UE: Les aéronefs utilisés par les transporteurs aériens de l'Union doivent être immatriculés dans l'État membre qui a habilité le transporteur concerné ou ailleurs dans l'Union. Pour être immatriculés, les appareils doivent appartenir soit à des personnes physiques qui satisfont à des critères précis de nationalité, soit à des personnes morales qui satisfont à des exigences particulières concernant la propriété du capital et le contrôle de la société.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
	À titre exceptionnel, des appareils aériens immatriculés en dehors de l'UE peuvent être loués par un transporteur aérien étranger à un transporteur aérien de l'Union européenne dans des circonstances spécifiques, pour des besoins exceptionnels du transporteur aérien de l'Union européenne, pour des besoins de capacité saisonniers ou pour des besoins liés à des difficultés opérationnelles, qui ne peuvent être raisonnablement satisfaits par la location d'appareils aériens dans l'Union européenne et sous réserve de l'obtention de l'agrément, pour une durée limitée, de l'État membre de l'UE qui a accordé sa licence au transporteur aérien de l'Union européenne.
e) Ventes et commercialisation f) Systèmes informatisés de réservation	Pour les modes 1 et 2 UE: Lorsque les transporteurs aériens de l'Union européenne ne bénéficient pas d'un traitement équivalent ¹ à celui fourni dans l'Union européenne par les prestataires de services de SIR établis en dehors de l'UE, ou lorsque les prestataires de services de SIR de l'Union européenne ne bénéficient pas d'un traitement équivalent à celui fourni dans l'Union européenne par des transporteurs aériens de pays tiers, des mesures peuvent être prises pour qu'un traitement équivalent soit accordé, respectivement, aux transporteurs aériens de pays tiers par les prestataires de services de SIR dans l'Union européenne ou aux prestataires de services de SIR de pays tiers par les transporteurs aériens dans l'Union européenne.
g) Gestion d'aéroport	Pour le mode 1 UE: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.

¹ Le terme "traitement équivalent" implique un traitement non discriminatoire des transporteurs aériens de l'Union européenne et des fournisseurs de services de SIR de l'Union européenne.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
E. Services auxiliaires des transports par conduites de produits autres que des combustibles ¹ a) Services d'entreposage de produits autres que des combustibles transportés par conduites (partie de CPC 742)	Pour le mode 1 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, EL, HR, IE, IT, LT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SI, SE et UK: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
13. AUTRES SERVICES DE TRANSPORT	
Prestation de services de transports combinés	BE, DE, DK, EL, ES, FI, FR, IE, IT, LU, NL, PT et UK: Néant, sans préjudice des limitations inscrites dans la présente liste d'engagements concernant un mode de transport donné. AT, BG, CY, CZ, EE, HR, HU, LT, LV, MT, PL, RO, SE, SI et SK: Non consolidé.

¹ Les services auxiliaires des transports de combustibles par conduites figurent sous SERVICES RELATIFS À L'ÉNERGIE au point 13.C.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
14. SERVICES RELATIFS À L'ÉNERGIE	
A. Services en rapport avec l'exploitation minière (CPC 883) ¹	Pour les modes 1 et 2 Néant.
B. Transports de combustibles par conduites (CPC 7131)	Pour le mode 1 UE: Non consolidé. Pour le mode 2 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, EE, FI, FR, EL, IE, IT, LV, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SI, SE et UK: Non consolidé.

¹ Les services à forfait ou sous contrat suivants sont couverts: services de conseil et de consultation relatifs aux industries extractives, préparation du chantier, installation de plate-forme, forage, services liés aux trépan, services de cuvelage et de tubage, ingénierie des boues et fournitures, contrôle des solides, repêchage et opérations spéciales de fond, géologie relative à l'implantation du puits et contrôle de l'avance du forage, carottage, essais de puits, interventions sur le câble, fourniture et utilisation de fluides de complétion (saumure), fourniture et installation d'outils de complétion, cimentation (pompage par refoulement), services de stimulation (fracturation, acidification et pompage par refoulement), reconditionnement et services de réparation, obturation et abandon de puits.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>C. Services d'entreposage des combustibles transportés par conduites (partie de CPC 742)</p>	<p>Pour le mode 1 AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, EL, HR, IE, IT, LT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SI, SE et UK: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.</p>
<p>D. Services de commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits dérivés (CPC 62271) et services de commerce de gros d'électricité, de vapeur et d'eau chaude</p>	<p>Pour le mode 1 UE: Non consolidé pour les services de commerce de gros d'électricité, de vapeur et d'eau chaude. Pour le mode 2 Néant.</p>
<p>E. Services de commerce de détail de carburants pour automobiles (CPC 613)</p>	<p>Pour le mode 1 UE: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.</p>
<p>F. Commerce de détail de mazout, gaz en bouteille, charbon et bois (CPC 63297) et services de commerce de détail d'électricité, de gaz (non embouteillé), de vapeur et d'eau chaude</p>	<p>Pour le mode 1 UE: Non consolidé pour les services de commerce de détail d'électricité, de gaz (non embouteillé), de vapeur et d'eau chaude. BE, BG, CY, CZ, DE, DK, ES, FR, EL, IE, IT, LU, MT, NL, PL, PT, SK et UK: Pour le commerce au détail de mazout, de gaz en bouteille, de charbon et de bois, non consolidé, sauf pour les commandes par correspondance, pour lesquelles: néant. Pour le mode 2 Néant.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
G. Services en rapport avec la distribution d'énergie (CPC 887)	Pour le mode 1 UE: Non consolidé, sauf pour les services de conseil, pour lesquels: néant. Pour le mode 2 Néant.
15. AUTRES SERVICES NON INCLUS AILLEURS	
a) Services de lavage, de nettoyage (à sec) et de teinture (CPC 9701)	Pour le mode 1 UE: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
b) Services des coiffeurs (CPC 97021)	Pour le mode 1 UE: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
c) Services de soins esthétiques, de manucure et de pédicure (CPC 97022)	Pour le mode 1 UE: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
d) Autres services de soins de beauté n.c.a. (CPC 97029)	Pour le mode 1 UE: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
e) Services de thermalisme et massages non thérapeutiques, dans la mesure où ils sont fournis comme des services de bien-être physique et de relaxation et non à des fins médicales ou de rééducation ¹ (CPC version 1.0 97230)	Pour le mode 1 UE: Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
g) Services de connexion de télécommunications (CPC 7543)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

¹ Les services de massages thérapeutiques et de cures thermales figurent sous 1.A.h) Services médicaux, 1.A.j) 2 Services fournis par les infirmiers/infirmières, les physiothérapeutes et les professions paramédicales (8.A et 8.C).

ANNEXE XIV-C

LISTE DES RÉSERVES RELATIVES AU PERSONNEL CLÉ, AUX STAGIAIRES POSTUNIVERSITAIRES ET AUX VENDEURS DE SERVICES AUX ENTREPRISES (UNION)

1. La liste des réserves ci-après indique les activités économiques libéralisées en vertu des sections 2 et 3 du chapitre 6 (Établissement, commerce des services et commerce électronique) du titre IV (Commerce et questions liées au commerce) du présent accord pour lesquelles des limitations s'appliquent conformément à l'article 89 du présent accord en ce qui concerne le personnel clé et les stagiaires postuniversitaires et conformément à l'article 90 du présent accord en ce qui concerne les vendeurs de services aux entreprises et elle spécifie lesdites limitations. Cette liste se compose des éléments suivants:
 - a) une première colonne indiquant le secteur ou sous-secteur où s'appliquent des limitations;
 - b) une deuxième colonne décrivant les limitations applicables.

Lorsque la colonne visée sous b) comprend seulement des réserves spécifiques à des États membres, les États membres non mentionnés souscrivent sans réserves aux engagements dans le secteur concerné (l'absence de réserves spécifiques à des États membres dans un secteur donné est sans préjudice des réserves horizontales ou des réserves sectorielles qui peuvent s'appliquer à l'échelle de l'UE).

L'Union ne prend aucun engagement concernant le personnel clé, les stagiaires postuniversitaires et les vendeurs de services aux entreprises dans les activités économiques qui ne sont pas libéralisées (restent non consolidées) en vertu des sections 2 et 3 du chapitre 6 (Établissement, commerce des services et commerce électronique) du titre IV (Commerce et questions liées au commerce) du présent accord.

2. Dans la désignation des divers secteurs et sous-secteurs, on entend par:
 - a) "CPC", la Classification centrale des produits telle qu'établie par le Bureau de statistique des Nations unies, Études statistiques, Série M, n° 77, CPC prov, 1991;
 - b) "CPC version 10", la Classification centrale des produits telle qu'établie par le Bureau de statistique des Nations unies, Études statistiques, Série M, n° 77, CPC ver 1.0, 1998.
3. Les engagements concernant le personnel clé, les stagiaires postuniversitaires, les vendeurs de services aux entreprises et les vendeurs de marchandises ne s'appliquent pas dans les cas où l'intention ou l'effet de leur présence temporaire est d'influencer ou d'affecter d'une autre manière le résultat d'un conflit ou d'une négociation syndicats/patronat.
4. La liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant les prescriptions et procédures en matière de qualifications, les normes techniques ni les prescriptions et procédures en matière de licences lorsqu'elles ne constituent pas des limitations au sens de l'article 89 et de l'article 90 du présent accord. Ces mesures (par exemple la nécessité d'obtenir une licence, d'obtenir la reconnaissance de qualifications dans des secteurs réglementés, de passer des examens spécifiques, notamment des examens linguistiques, même lorsqu'elles ne sont pas énumérées ci-après, s'appliquent dans tous les cas aux personnels clés, aux stagiaires postuniversitaires et aux vendeurs de services aux entreprises de la Géorgie.
5. Toutes les autres prescriptions des lois et règlements de l'UE et de ses États membres concernant l'admission, le séjour, le travail et la sécurité sociale continuent de s'appliquer, y compris les règlements concernant la durée du séjour, le salaire minimum, ainsi que les conventions collectives.
6. Conformément à l'article 76, paragraphe 3, du présent accord, la liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant des subventions octroyées par les parties.

7. La liste ci-après est sans préjudice de l'existence de monopoles publics et de droits exclusifs décrits dans la liste des engagements en matière d'établissement.
8. Dans les secteurs où s'appliquent des examens des besoins économiques, les principaux critères de ces examens seront l'évaluation de la situation du marché concerné dans l'État membre ou la région où le service doit être fourni, notamment en ce qui concerne le nombre de prestataires de services existants et l'incidence sur ces prestataires.
9. Les droits et obligations découlant de la liste ci-après n'ont pas d'effet automatique et ne confèrent donc aucun droit directement à des personnes physiques ou morales.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
TOUS LES SECTEURS	<p>Limites concernant les personnes transférées temporairement par leur société</p> <p>BG: Le nombre des personnes transférées par leur société ne doit pas dépasser 10 pour cent du nombre annuel moyen des citoyens de l'UE employés par la personne morale bulgare concernée. Lorsque le nombre des salariés est inférieur à 100, le nombre des personnes transférées par leur société peut, sous réserve d'autorisation, dépasser 10 pour cent du nombre total de salariés.</p> <p>HU: Non consolidé pour une personne physique qui a été associé dans une société de la Géorgie.</p>
TOUS LES SECTEURS	<p>Stagiaires de niveau postuniversitaire</p> <p>Pour AT, CZ, DE, ES, FR et HU: la formation doit être en rapport avec le diplôme universitaire obtenu.</p> <p>BG et HU: L'examen des besoins économiques est nécessaire pour les stagiaires postuniversitaires¹.</p>

¹ En ce qui concerne les secteurs de services, ces limitations ne vont pas au-delà des limitations reflétées dans les engagements existants dans le cadre de l'AGCS.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
TOUS LES SECTEURS	<p data-bbox="539 342 906 376">Cadres dirigeants et auditeurs</p> <p data-bbox="539 387 1393 521">AT: Les gérants de succursales de personnes morales doivent résider en Autriche. Les personnes physiques chargées, au sein d'une société ou d'une succursale, du respect de la législation commerciale autrichienne doivent être domiciliées en Autriche.</p> <p data-bbox="539 533 1393 745">FI: Un étranger exerçant une activité commerciale en tant qu'entrepreneur privé a besoin d'un permis pour exercer ce commerce et doit avoir sa résidence permanente dans l'EEE. Pour tous les secteurs, des conditions de résidence dans l'EEE s'appliquent pour le directeur gérant; des exemptions peuvent toutefois être accordées à certaines sociétés.</p> <p data-bbox="539 757 1393 857">FR: L'administrateur gérant d'une entreprise industrielle, commerciale ou artisanale, s'il ne possède pas de permis de séjour, a besoin d'une autorisation spécifique.</p> <p data-bbox="539 869 1393 969">RO: La majorité des commissaires aux comptes des sociétés commerciales et de leurs adjoints doivent être des citoyens roumains.</p> <p data-bbox="539 981 1393 1048">SE: L'administrateur gérant d'une personne morale ou d'une succursale doit résider en Suède.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
TOUS LES SECTEURS	Reconnaissance UE: Les directives de l'UE sur la reconnaissance mutuelle des diplômes s'appliquent uniquement aux citoyens de l'UE. Le droit de pratiquer une profession réglementée dans un État membre de l'UE n'est pas assorti du droit de la pratiquer dans un autre État membre ¹ .
6. SERVICES AUX ENTREPRISES	
A. Services des professions libérales	

¹ Pour que les ressortissants de pays hors UE puissent obtenir la reconnaissance de leurs qualifications dans l'ensemble de l'UE, il y a lieu de négocier un accord de reconnaissance mutuelle dans le cadre défini à l'article 96 du présent accord.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
a) Services juridiques (CPC 861) ¹ (à l'exclusion des services de conseil juridique ainsi que de documentation et de certification juridiques fournis par des professions juridiques dotées de missions publiques, par exemple, notaires, <i>huissiers de justice</i> ou autres <i>officiers publics et ministériels</i>)	<p>AT, CY, ES, EL, LT, MT, RO et SK: L'admission pleine et entière au barreau, requise pour la pratique du droit local (de l'UE et de l'État membre) est soumise à une condition de nationalité. Pour ES: les autorités compétentes peuvent accorder des dérogations.</p> <p>BE, FI: L'admission pleine et entière au barreau, requise pour les services de représentation juridique, est soumise à une condition de nationalité, assortie d'une exigence de résidence. En BE, des quotas s'appliquent pour la représentation devant la "<i>Cour de cassation</i>" dans les affaires non criminelles.</p> <p>BG: Les juristes géorgiens ne peuvent fournir des services de représentation juridique qu'à un ressortissant de la Géorgie et sous réserve de réciprocité et de coopération avec un juriste bulgare. Pour les services de médiation juridique, la résidence permanente est requise.</p> <p>FR: L'accès des juristes à la profession d'"<i>avocat auprès de la Cour de cassation</i>" et d'"<i>avocat auprès du Conseil d'État</i>" est soumis à des quotas et à une condition de nationalité.</p>

¹ Sont inclus les services de conseil juridique, les services de représentation juridique, les services d'arbitrage et de conciliation/médiation juridiques ainsi que les services de documentation et de certification juridiques. L'offre de services juridiques n'est autorisée que si ces derniers portent sur le droit public international, le droit de l'UE et le droit de toute juridiction où le prestataire de services ou son personnel sont habilités à exercer en tant que juristes et, à l'instar de l'offre d'autres services, est assujettie aux prescriptions et procédures en matière de licences applicables dans les États membres de l'UE. Pour les juristes fournissant des services juridiques relevant du droit international public et du droit étranger, ces prescriptions et procédures peuvent prendre diverses formes: respect des codes de déontologie locaux, utilisation du titre du pays d'origine (à moins que l'équivalence avec le titre du pays d'accueil n'ait été obtenue), prescriptions en matière d'assurance, simple inscription auprès du barreau du pays d'accueil ou admission simplifiée au barreau du pays d'accueil par le biais d'un test d'aptitude et domicile légal ou professionnel dans le pays d'accueil. Les services juridiques ayant trait au droit de l'UE doivent en principe être fournis par un juriste pleinement qualifié admis au barreau d'un État membre de l'UE agissant personnellement, ou par l'entremise d'un tel juriste, et les services juridiques relatifs au droit d'un État membre de l'UE doivent en principe être fournis par un juriste pleinement qualifié admis au barreau de cet État membre agissant personnellement, ou par l'entremise d'un tel juriste. L'admission pleine et entière au barreau de l'État membre de l'UE en question pourrait donc être nécessaire pour la représentation devant les tribunaux et autres autorités compétentes de l'Union puisque celle-ci implique la pratique du droit de l'UE et du droit procédural national. Cependant, dans certains États membres, les juristes étrangers qui ne sont pas pleinement admis au barreau peuvent être autorisés à représenter, dans une procédure civile, des parties qui sont des nationaux ou des ressortissants de l'État dans lequel ces juristes sont habilités à exercer.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
	<p>HR: L'admission pleine et entière au barreau, requise pour les services de représentation juridique, est soumise à une condition de nationalité (citoyenneté croate ou citoyenneté d'un autre État membre de l'UE).</p> <p>HU: L'admission pleine et entière au barreau est soumise à une condition de nationalité, assortie d'une exigence de résidence. Pour les juristes étrangers, le champ des activités juridiques se limite à l'offre d'avis juridiques, qui doit se faire sur la base d'un contrat de coopération conclu avec un avocat hongrois ou un cabinet juridique hongrois.</p> <p>LV: Condition de nationalité pour les avocats assermentés, auxquels est réservée la représentation juridique dans les procédures pénales.</p> <p>DK: La fourniture de conseils juridiques est réservée aux juristes titulaires d'un permis danois de pratiquer. La délivrance de ce permis est subordonnée au passage d'un examen de droit danois.</p> <p>LU: Condition de nationalité pour l'offre de services juridiques portant sur le droit luxembourgeois et le droit européen.</p> <p>SE: L'admission au barreau, nécessaire uniquement pour être autorisé à faire usage du titre suédois d'"advokat", est soumise à une exigence de résidence.</p>
<p>b) 1. Services de comptabilité et de tenue de livres (CPC 86212 autre que "services d'audit", CPC 86213, CPC 86219 et CPC 86220)</p>	<p>FR: L'offre de services de comptabilité et de tenue de livres est subordonnée à une décision du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, en accord avec le ministère des affaires étrangères. L'exigence de résidence ne peut dépasser cinq ans.</p> <p>IT: Exigence de résidence.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
b) 2. Services d'audit (CPC 86211 et 86212, sauf services de comptabilité)	<p>AT: Condition de nationalité pour la représentation devant les autorités compétentes et pour la réalisation d'audits selon des lois autrichiennes précises (par exemple la loi sur les sociétés par actions, la réglementation boursière, la réglementation bancaire, etc.).</p> <p>DK: Exigence de résidence.</p> <p>ES: Condition de nationalité pour les commissaires aux comptes et les administrateurs, les directeurs et les associés de sociétés autres que celles qui sont couvertes par la huitième directive CEE sur le droit des sociétés.</p> <p>FI: Au moins un des auditeurs d'une société finlandaise à responsabilité limitée doit résider en Finlande.</p> <p>EL: Condition de nationalité pour les commissaires aux comptes.</p> <p>HR: Seuls des auditeurs certifiés détenteurs d'une licence officiellement reconnue par la Chambre croate des auditeurs peuvent fournir des services d'audit.</p> <p>IT: Exigence de résidence pour les auditeurs individuels.</p> <p>SE: Seuls des auditeurs agréés en Suède peuvent fournir des services d'audit légal dans certaines sociétés, et notamment dans toutes les sociétés anonymes. La résidence est requise pour obtenir l'agrément.</p>
c) Services de conseil fiscal (CPC 863) ¹	<p>AT: Condition de nationalité pour la représentation devant les autorités compétentes.</p> <p>BG et SI: Condition de nationalité pour les experts.</p> <p>HU: Exigence de résidence.</p>

¹ Ne sont pas inclus les services de conseil juridique et de représentation légale en matière fiscale, qui figurent au point 6.A.a) Services juridiques.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
d) Services d'architecture et e) Services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (CPC 8671 et CPC 8674)	EE: Au moins une personne responsable (chef de projet ou consultant) doit résider en Estonie. BG: Des experts de nationalité étrangère doivent posséder une expérience d'au moins deux années dans le domaine de la construction. Condition de nationalité pour les services d'architecture, d'aménagement urbain et d'architecture paysagère. EL, HU et IT: Exigence de résidence. SK: L'appartenance à la chambre correspondante est obligatoire; l'appartenance à des institutions étrangères correspondantes peut être reconnue. Exigence de résidence mais des dérogations sont envisageables.
f) Services d'ingénierie et g) Services intégrés d'ingénierie (CPC 8672 et CPC 8673)	EE: Au moins une personne responsable (chef de projet ou consultant) doit résider en Estonie. BG: Des experts de nationalité étrangère doivent posséder une expérience d'au moins deux années dans le domaine de la construction. HR, IT et SK: Exigence de résidence. EL et HU: Exigence de résidence (pour CPC 8673, une exigence de résidence s'applique seulement aux stagiaires postuniversitaires).

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>h) Services médicaux (y compris ceux des psychologues) et dentaires (CPC 9312 et partie de CPC 85201)</p>	<p>CZ, IT et SK: Exigence de résidence.</p> <p>CZ, RO et SK: Une autorisation des autorités compétentes est nécessaire pour les personnes physiques de nationalité étrangère.</p> <p>BE et LU: En ce qui concerne les stagiaires postuniversitaires, une autorisation des autorités compétentes est nécessaire pour les personnes physiques de nationalité étrangère.</p> <p>BG, MT: Condition de nationalité.</p> <p>DK: Une autorisation limitée pour remplir une fonction spécifique peut être accordée pour un maximum de 18 mois et est assujettie à une exigence de résidence dans le pays.</p> <p>FR: Condition de nationalité. Cependant, l'accès au marché est possible dans le cadre de contingents annuels.</p> <p>HR: Pour la prestation directe de services à des patients ou le traitement de patients, une licence de la chambre professionnelle concernée est requise.</p> <p>LV: Pour exercer une profession médicale, les ressortissants étrangers doivent obtenir l'autorisation des autorités sanitaires locales, laquelle est accordée en fonction des besoins économiques en médecins et dentistes dans une région donnée.</p> <p>PL: La pratique d'une profession médicale par des ressortissants étrangers nécessite une permission. Les médecins étrangers disposent de droits électoraux limités au sein des instances professionnelles.</p> <p>PT: Exigence de résidence pour les psychologues.</p>
<p>i) Services vétérinaires (CPC 932)</p>	<p>BG, DE, EL, FR, HR et HU: Condition de nationalité.</p> <p>CZ et SK: Condition de nationalité et exigence de résidence.</p> <p>IT: Exigence de résidence.</p> <p>PL: Condition de nationalité. Les ressortissants étrangers peuvent demander l'autorisation de pratiquer.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
j) 1. Services fournis par les sages-femmes (partie de CPC 93191)	<p>AT: Pour s'établir et exercer en Autriche, la personne concernée doit avoir pratiqué la profession en question au moins pendant trois années avant son établissement.</p> <p>BE et LU: En ce qui concerne les stagiaires postuniversitaires, une autorisation des autorités compétentes est nécessaire pour les personnes physiques de nationalité étrangère.</p> <p>CY, EE, RO et SK: Une autorisation des autorités compétentes est nécessaire pour les personnes physiques de nationalité étrangère.</p> <p>FR: Condition de nationalité. Cependant, l'accès au marché est possible dans le cadre de contingents annuels.</p> <p>HR: Pour la prestation directe de services à des patients ou le traitement de patients, une licence de la chambre professionnelle concernée est requise.</p> <p>HU: Non consolidé.</p> <p>IT: Exigence de résidence.</p> <p>LV: Sous réserve d'un examen des besoins économiques, déterminés par le nombre total de sages-femmes dans une région donnée autorisé par les autorités sanitaires locales.</p> <p>PL: Condition de nationalité. Les ressortissants étrangers peuvent demander l'autorisation de pratiquer.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>j) 2. Services fournis par les infirmiers/infirmières, les physiothérapeutes et les professions paramédicales (partie de CPC 93191)</p>	<p>AT: Les prestataires de services étrangers ne sont admis que dans les activités suivantes: infirmiers/infirmières, physiothérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, diététiciens et nutritionnistes. Pour s'installer et exercer en Autriche, la personne concernée doit avoir pratiqué la profession en question au moins pendant trois années avant son installation.</p> <p>BE, FR et LU: En ce qui concerne les stagiaires postuniversitaires, une autorisation des autorités compétentes est nécessaire pour les personnes physiques de nationalité étrangère.</p> <p>CY, CZ, EE, RO et SK: Une autorisation des autorités compétentes est nécessaire pour les personnes physiques de nationalité étrangère.</p> <p>HR: Pour la prestation directe de services à des patients ou le traitement de patients, une licence de la chambre professionnelle concernée est requise.</p> <p>HU: Condition de nationalité.</p> <p>DK: Une autorisation limitée pour remplir une fonction spécifique peut être accordée pour un maximum de 18 mois et est assujettie à une exigence de résidence dans le pays.</p> <p>CY, CZ, EL et IT: Soumis à un examen des besoins économiques: la décision est fonction des offres non satisfaites et des pénuries régionales.</p> <p>LV: Sous réserve d'un examen des besoins économiques, déterminés par le nombre total d'infirmiers/infirmières dans une région donnée autorisé par les autorités sanitaires locales.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
k) Commerce de détail de produits et articles pharmaceutiques, médicaux et orthopédiques (CPC 63211) et autres services fournis par les pharmaciens ¹ .	FR: Condition de nationalité. Cependant, l'accès au marché peut être ouvert à des ressortissants géorgiens dans le cadre de contingents, à condition que le prestataire de services soit titulaire du diplôme français de pharmacien. DE, EL et SK: Condition de nationalité. HU: Condition de nationalité sauf pour le commerce de détail de produits et articles pharmaceutiques, médicaux et orthopédiques (CPC 63211). IT et PT: Exigence de résidence.
D. Services immobiliers ²	
a) Se rapportant à des biens propres ou loués (CPC 821)	FR, HU, IT et PT: Exigence de résidence. LV, MT et SI: Condition de nationalité.
b) À forfait ou sous contrat (CPC 822)	DK: Exigence de résidence sauf dérogation de l'autorité danoise des affaires. FR, HU, IT et PT: Exigence de résidence. LV, MT et SI: Condition de nationalité.

¹ La délivrance de produits pharmaceutiques au grand public, à l'instar de la prestation d'autres services, est soumise à des exigences de licence et de qualifications, ainsi qu'aux procédures applicables dans les États membres. En règle générale, cette activité est réservée aux pharmaciens. Dans certains États membres, seule la délivrance de médicaments soumis à ordonnance est réservée aux pharmaciens.

² Les services en question sont ceux des agents immobiliers et n'affectent en rien les droits et/ou restrictions à l'achat de biens immobiliers par des personnes physiques ou morales.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
E. Services de crédit-bail ou de location sans opérateurs	
e) Se rapportant aux articles personnels et ménagers (CPC 832)	UE: Condition de nationalité pour les experts et les stagiaires postuniversitaires.
f) Location d'équipements de télécommunication (CPC 7541)	UE: Condition de nationalité pour les experts et les stagiaires postuniversitaires.
F. Autres services fournis aux entreprises	
e) Services d'essais et d'analyses techniques (CPC 8676)	IT et PT: Exigence de résidence pour les biologistes et chimio-analystes.
f) Services de conseil en rapport avec l'agriculture, la chasse et la sylviculture (partie de CPC 881)	IT: Exigences de résidence pour les agronomes et " <i>periti agrari</i> ".

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
j) 2. Services de sécurité (CPC 87302, CPC 87303, CPC 87304 et CPC 87305)	<p>BE: Conditions de nationalité et exigence de résidence pour les cadres dirigeants.</p> <p>BG, CY, CZ, EE, LV, LT, MT, PL, RO, SI et SK: Conditions de nationalité et exigence de résidence.</p> <p>DK: Conditions de nationalité et exigence de résidence pour les cadres et les services de gardiennage des aéroports.</p> <p>ES et PT: Condition de nationalité pour le personnel spécialisé.</p> <p>FR: Condition de nationalité pour les cadres dirigeants et les administrateurs.</p> <p>IT: Conditions de nationalité italienne ou de citoyenneté de l'UE et exigence de résidence pour obtenir l'autorisation nécessaire pour les services de gardes de sécurité et le transport de biens de valeur.</p>
k) Services de conseil dans des domaines scientifiques et techniques (CPC 8675)	<p>BG: Condition de nationalité pour les experts.</p> <p>DE: Condition de nationalité pour les géomètres nommés par les pouvoirs publics.</p> <p>FR: Condition de nationalité pour les opérations de "levés" liées à la détermination des droits de propriété ou au droit foncier.</p> <p>IT et PT: Exigence de résidence.</p>
l) 1. Entretien et réparation de navires (partie de CPC 8868)	MT: Condition de nationalité.
l) 2. Entretien et réparation de matériel de transport ferroviaire (partie de CPC 8868)	LV: Condition de nationalité.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
l) 3. Entretien et réparation de véhicules automobiles, de motocycles, de motoneiges et de matériel de transport routier (CPC 6112, CPC 6122, partie de CPC 8867 et partie de CPC 8868)	UE: Pour l'entretien et la réparation de véhicules automobiles, de motos et de motoneiges, conditions de nationalité pour les experts et les stagiaires postuniversitaires.
l) 5. Services d'entretien et de réparation de produits métalliques, de machines (autres que de bureau), de matériel (autre que de transport et de bureau) et d'articles personnels et ménagers ¹ (CPC 633, CPC 7545, CPC 8861, CPC 8862, CPC 8864, CPC 8865 et CPC 8866)	UE: Condition de nationalité pour les experts et les stagiaires postuniversitaires sauf pour: BE, DE, DK, ES, FR, EL, HU, IE, IT, LU, MT, NL, PL, PT, RO, SE et UK pour CPC 633, 8861, 8866; BG pour les services de réparation d'articles personnels et ménagers (à l'exclusion de la bijouterie): CPC 63301, CPC 63302, partie de CPC 63303, CPC 63304 et CPC 63309; AT pour CPC 633, CPC 8861 à CPC 8866; EE, FI, LV et LT pour CPC 633, CPC 8861 à CPC 8866; CZ et SK pour CPC 633, CPC 8861 à CPC 8865; et SI pour CPC 633, CPC 8861 et CPC 8866.

¹ Les services d'entretien et de réparation de matériel de transport (CPC 6112, CPC 6122, CPC 8867 et CPC 8868) figurent aux points 6.F. l) 1 à 6.F.l) 4.
 Les services d'entretien et de réparation de machines et de matériel de bureau, y compris les ordinateurs (CPC 845), figurent sous 6.B. Services informatiques et services connexes.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
m) Services de nettoyage de bâtiments (CPC 874)	CY, EE, HR, MT, PL, RO et SI: Condition de nationalité pour les experts.
n) Services photographiques (CPC 875)	HR et LV: Condition de nationalité pour les services photographiques spécialisés. PL: Condition de nationalité pour la fourniture de services de photographie aérienne.
p) Publication et impression (CPC 88442)	HR: Exigence de résidence pour les éditeurs. SE: Exigence de résidence pour les éditeurs et propriétaires de maisons d'édition et d'imprimeries. IT: Les propriétaires de sociétés d'édition et d'imprimeries et les éditeurs doivent être des citoyens d'un État membre de l'UE.
q) Services liés à l'organisation de congrès (partie de CPC 87909)	SI: Condition de nationalité.
r) 1. Services de traduction et d'interprétation (CPC 87905)	FI: Exigence de résidence pour les traducteurs assermentés. DK: Exigence de résidence pour les traducteurs et interprètes assermentés, sauf dérogation de l'autorité danoise des affaires.
r) 3. Services d'agence de recouvrement (CPC 87902)	BE et EL: Condition de nationalité. IT: Non consolidé.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
r) 4. Services d'information en matière de crédit (CPC 87901)	BE et EL: Condition de nationalité. IT: Non consolidé.
r) 5. Services de duplication (CPC 87904) ¹	UE: Condition de nationalité pour les experts et les stagiaires postuniversitaires.
8. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGÉNIERIE CONNEXES (CPC 511, CPC 512, CPC 513, CPC 514, CPC 515, CPC 516, CPC 517 et CPC 518)	BG: Des experts de nationalité étrangère doivent posséder une expérience d'au moins deux années dans le domaine de la construction.
9. SERVICES DE DISTRIBUTION (à l'exclusion de la distribution d'armes, de munitions et de matériel de guerre)	

¹ Ne sont pas inclus les services d'impression, qui relèvent de la sous-classe CPC 88442 et figurent au point 6.F p).

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
C. Services de commerce de détail ¹	
c) Services de commerce de détail de produits alimentaires (CPC 631)	FR: Condition de nationalité pour les détaillants en tabac ("buralistes").
10. SERVICES D'ÉDUCATION (uniquement services financés par le secteur privé)	
A. Services d'enseignement primaire (CPC 921)	FR: Condition de nationalité. Cependant, les ressortissants géorgiens peuvent obtenir des autorités compétentes l'autorisation d'implanter et de diriger un établissement d'enseignement et d'enseigner. IT: Condition de nationalité pour les prestataires de services qui sont autorisés à délivrer des diplômes reconnus par l'État. EL: Condition de nationalité pour les enseignants.
B. Services d'enseignement secondaire (CPC 922)	FR: Condition de nationalité. Cependant, les ressortissants géorgiens peuvent obtenir des autorités compétentes l'autorisation d'implanter et de diriger un établissement d'enseignement et d'enseigner. IT: Condition de nationalité pour les prestataires de services qui sont autorisés à délivrer des diplômes reconnus par l'État. EL: Condition de nationalité pour les enseignants. LV: Condition de nationalité pour la prestation de services d'enseignement secondaire technique et professionnel, de type scolaire, pour étudiants handicapés (CPC 9224).

¹ Ne sont pas inclus les services d'entretien et de réparation, qui figurent sous SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES aux points 6.B. et 6.F.1).

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
C. Services d'enseignement supérieur (CPC 923)	<p>FR: Condition de nationalité. Cependant, les ressortissants géorgiens peuvent obtenir des autorités compétentes l'autorisation d'implanter et de diriger un établissement d'enseignement et d'enseigner.</p> <p>CZ et SK: Condition de nationalité pour les services d'enseignement supérieur, à l'exception des services d'enseignement technique et professionnel post-secondaire (CPC 92310).</p> <p>IT: Condition de nationalité pour les prestataires de services qui sont autorisés à délivrer des diplômes reconnus par l'État.</p> <p>DK: Condition de nationalité pour les professeurs.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
12. SERVICES FINANCIERS	
A. Services d'assurance et services connexes:	<p>AT: Une succursale doit être dirigée par deux personnes physiques résidant en Autriche.</p> <p>EE: Pour l'assurance directe, l'organe de direction d'une société d'assurance par actions avec une participation de capitaux d'une personne morale de la Géorgie peut inclure des ressortissants géorgiens uniquement en proportion de la participation de la Géorgie sans jamais dépasser la moitié des membres de l'organe de direction. La personne à la tête d'une filiale ou d'une société indépendante doit résider en permanence en Estonie.</p> <p>ES: Exigence de résidence pour la profession d'actuaire (ou, à défaut, deux ans d'expérience).</p> <p>FI: Les cadres dirigeants et au moins un auditeur d'une compagnie d'assurances doivent avoir leur lieu de résidence dans l'UE, à moins que les autorités compétentes aient accordé une dérogation. L'agent général d'une compagnie d'assurance géorgienne doit avoir son lieu de résidence en Finlande, à moins que la compagnie n'ait son siège dans l'UE.</p> <p>HR: Exigence de résidence.</p> <p>IT: Exigence de résidence pour les actuaires.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
B. Services bancaires et autres services financiers (à l'exclusion de l'assurance)	<p>BG: La résidence permanente en Bulgarie est exigée pour les directeurs exécutifs et le représentant chargé de la gestion.</p> <p>FI: Un administrateur gérant et au moins un auditeur des institutions de crédit doivent avoir leur lieu de résidence dans l'UE, à moins que l'autorité de surveillance financière ait accordé une dérogation.</p> <p>HR: Exigence de résidence. Le conseil d'administration doit diriger les activités d'une institution de crédit depuis le territoire de la république de Croatie. Au moins un membre du conseil d'administration doit pouvoir s'exprimer couramment en langue croate.</p> <p>IT: Exigence de résidence sur le territoire d'un État membre de l'UE pour les "<i>promotori di servizi finanziari</i>" (représentants en services financiers).</p> <p>LT: Au moins un responsable de l'administration de la banque doit résider en permanence en Lituanie.</p> <p>PL: Condition de nationalité pour au moins un cadre dirigeant de la banque.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
<p>13. SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX</p> <p>(uniquement services financés par le secteur privé)</p>	
<p>A. Services hospitaliers (CPC 9311)</p> <p>B. Services d'ambulance (CPC 93192)</p> <p>C. Services des maisons de santé autres que les services hospitaliers (CPC 93193)</p> <p>E. Services sociaux (CPC 933)</p>	<p>FR: Une autorisation est nécessaire pour l'accès aux fonctions de gestion. L'existence de gestionnaires locaux est prise en considération pour l'autorisation.</p> <p>HR: Pour la prestation directe de services à des patients ou le traitement de patients, une licence de la chambre professionnelle concernée est requise.</p> <p>LV: Examen de besoins économiques pour les médecins, les dentistes, les sages-femmes, les infirmiers/infirmières, les physiothérapeutes et les professions paramédicales.</p> <p>PL: La pratique d'une profession médicale par des ressortissants étrangers nécessite une permission. Les médecins étrangers disposent de droits électoraux limités au sein des instances professionnelles.</p>

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
14. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES	
A. Hôtellerie, restauration et services de traiteur (CPC 641, CPC 642 et CPC 643) à l'exclusion des services de traiteur dans le secteur des transports aériens ¹	BG: Le nombre de cadres dirigeants étrangers ne doit pas dépasser le nombre de cadres dirigeants qui ont la citoyenneté bulgare, dans les cas où la part du public (État et/ou municipalités) dans le capital social d'une société bulgare dépasse 50 pour cent. HR: Exigence de nationalité pour les services d'hébergement et de restauration dans les maisons d'hôtes et gîtes ruraux.
B. Services d'agence de voyages et d'organisateur touristique (y compris les organisateurs d'excursions) (CPC 7471)	BG: Le nombre de cadres dirigeants étrangers ne doit pas dépasser le nombre de cadres dirigeants qui ont la citoyenneté bulgare, dans les cas où la part du public (État et/ou municipalités) dans le capital social d'une société bulgare dépasse 50 pour cent. HR: Agrément du ministère du tourisme pour le poste de directeur d'office du tourisme.
C. Services de guide touristique (CPC 7472)	BG, CY, ES, FR, EL, HR, HU, LT, MT, PL, PT et SK: Condition de nationalité. IT: Les guides touristiques de pays non membres de l'UE doivent obtenir une licence spécifique.

¹ Les services de traiteur dans le secteur des transports aériens figurent sous SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS au point 17.E.a) Services d'assistance en escale.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
15. SERVICES RÉCRÉATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS (autres que les services audiovisuels)	
A. Services de spectacle (y compris théâtres, orchestres, cirques et discothèques) (CPC 9619)	FR: Une autorisation est nécessaire pour l'accès aux fonctions de gestion. L'autorisation est soumise à une condition de nationalité lorsqu'elle est demandée pour plus de deux ans.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
16. SERVICES DE TRANSPORT	
A. Transports maritimes	
a) Transports internationaux de passagers (CPC 7211 moins le cabotage national). b) Transports internationaux de fret (CPC 7212 moins le cabotage national)	UE: Condition de nationalité pour les équipages des navires. AT: Condition de nationalité pour la majorité des cadres dirigeants.
D. Transports routiers	
a) Transport de passagers (CPC 7121 et CPC 7122)	AT: Condition de nationalité pour les personnes et les actionnaires autorisés à représenter une personne juridique ou un partenariat. DK et HR: Condition de nationalité et exigence de résidence pour les cadres supérieurs. BG et MT: Condition de nationalité.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
b) Transport de fret (CPC 7123, à l'exclusion du transport d'envois postaux et de courrier pour compte propre ¹)	AT: Condition de nationalité pour les personnes et les actionnaires autorisés à représenter une personne juridique ou un partenariat. BG et MT: Condition de nationalité. HR: Condition de nationalité et exigence de résidence pour les dirigeants.
E. Transports par conduites de produits autres que des combustibles ² (CPC 7139)	AT: Condition de nationalité pour les cadres dirigeants.

¹ Partie de la sous-classe CPC 71235, qui figure sous SERVICES DE COMMUNICATION au point 7.A. Services de poste et de courrier.

² Les transports de combustibles par conduites figurent sous SERVICES RELATIFS À L'ÉNERGIE au point 19.B.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
17. SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS ¹	
<p>A. Services auxiliaires des transports maritimes</p> <p>a) Services de manutention du fret maritime</p> <p>b) Services de stockage et d'entreposage (partie de CPC 742)</p> <p>c) Services de dédouanement</p> <p>d) Services de dépôt et d'entreposage des conteneurs</p> <p>e) Services d'agence maritime</p> <p>f) Services de transitaire maritime</p> <p>g) Location de navires avec équipage (CPC 7213)</p> <p>h) Services de poussage et de remorquage (CPC 7214)</p>	<p>AT: Condition de nationalité pour la majorité des cadres dirigeants.</p> <p>BG et MT: Condition de nationalité.</p> <p>DK: Exigence de résidence pour les services de dédouanement.</p> <p>EL: Condition de nationalité pour les services de dédouanement.</p>

¹ Ne sont pas inclus les services d'entretien et de réparation des matériels de transport, qui figurent sous SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES aux points 6.F.1) 1 à 6.F.1) 4.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
i) Services annexes des transports maritimes (partie de CPC 745) j) Autres services annexes et auxiliaires (à l'exclusion des services de traiteur) (partie de CPC 749)	
D. Services auxiliaires des transports routiers d) Location de véhicules commerciaux avec chauffeur (CPC 7124)	AT: Condition de nationalité pour les personnes et les actionnaires autorisés à représenter une personne juridique ou un partenariat. BG et MT: Condition de nationalité.
F. Services auxiliaires des transports par conduites de produits autres que des combustibles ¹ a) Services d'entreposage de produits autres que des combustibles transportés par conduites (partie de CPC 742)	AT: Condition de nationalité pour les cadres dirigeants.

¹ Les services auxiliaires des transports de combustibles par conduites figurent sous SERVICES RELATIFS À L'ÉNERGIE au point 19.C.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
19. SERVICES RELATIFS À L'ÉNERGIE	
A. Services en rapport avec l'exploitation minière (CPC 883) ¹	SK: Exigence de résidence.
20. AUTRES SERVICES NON INCLUS AILLEURS	
a) Services de lavage, de nettoyage (à sec) et de teinture (CPC 9701)	UE: Condition de nationalité pour les experts et les stagiaires postuniversitaires.
b) Services des coiffeurs (CPC 97021)	UE: Condition de nationalité pour les experts et les stagiaires postuniversitaires.
c) Services de soins esthétiques, de manucure et de pédicure (CPC 97022)	UE: Condition de nationalité pour les experts et les stagiaires postuniversitaires.

¹ Les services à forfait ou sous contrat suivants sont couverts: services de conseil et de consultation relatifs aux industries extractives, préparation du chantier, installation de plate-forme, forage, services liés aux trépan, services de cuvelage et de tubage, ingénierie des boues et fournitures, contrôle des solides, repêchage et opérations spéciales de fond, géologie relative à l'implantation du puits et contrôle de l'avance du forage, carottage, essais de puits, interventions sur le câble, fourniture et utilisation de fluides de complétion (saumure), fourniture et installation d'outils de complétion, cimentation (pompage par refoulement), services de stimulation (fracturation, acidification et pompage par refoulement), reconditionnement et services de réparation, obturation et abandon de puits. Ne comprend pas l'accès direct aux ressources naturelles ou leur exploitation. N'inclut pas les travaux de préparation de sites en vue de l'extraction de ressources autres que le pétrole et le gaz (CPC 5115), qui figurent sous 8. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES CONNEXES D'INGÉNIEURIE.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
d) Autres services de soins de beauté n.c.a. (CPC 97029)	UE: Condition de nationalité pour les experts et les stagiaires postuniversitaires.
e) Services de thermalisme et massages non thérapeutiques, dans la mesure où ils sont fournis comme des services de bien-être physique et de relaxation et non à des fins médicales ou de rééducation ¹ (CPC version 1.0 97230)	UE: Condition de nationalité pour les experts et les stagiaires postuniversitaires.

¹ Les services de massages thérapeutiques et de cures thermales figurent sous 6.A.h) Services médicaux et dentaires, 6.A.j) 2 Services des infirmiers/infirmières, des physiothérapeutes et des professions paramédicales et services de santé (13.A et 13 C).

ANNEXE XIV-D

LISTE DES RÉSERVES RELATIVES AUX PRESTATAIRES DE SERVICES CONTRACTUELS ET AUX PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS (UNION)

1. Les parties autorisent l'offre de services sur leur territoire par des prestataires de services contractuels et des professionnels indépendants de l'autre partie à travers la présence de personnes physiques, conformément aux articles 91 et 92 du présent accord, pour les activités économiques qui sont énumérées ci-après et sous réserve des limitations correspondantes.
2. Elle comprend les éléments suivants:
 - a) une première colonne indiquant le secteur ou sous-secteur où s'appliquent des limitations;
 - b) une deuxième colonne décrivant les limitations applicables.

L'Union ne prend d'engagements en ce qui concerne les prestataires de services contractuels et les professionnels indépendants pour aucun secteur d'activité économique autre que ceux qui sont explicitement énumérés ci-après.

3. Dans la désignation des divers secteurs et sous-secteurs, on entend par:
 - a) "CPC", la Classification centrale des produits telle qu'établie par le Bureau de statistique des Nations unies, Études statistiques, Série M, n° 77, CPC prov, 1991;

- b) "CPC version 10", la Classification centrale des produits telle qu'établie par le Bureau de statistique des Nations unies, Études statistiques, Série M, n° 77, CPC ver 1.0, 1998.
4. Les engagements concernant les prestataires de services contractuels et les professionnels indépendants ne s'appliquent pas dans les cas où l'intention ou l'effet de leur présence temporaire est d'influencer ou d'affecter d'une autre manière le résultat d'un conflit ou d'une négociation syndicats/patronat.
 5. La liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant les prescriptions et procédures en matière de qualifications, les normes techniques ni les prescriptions et procédures en matière de licences lorsqu'elles ne constituent pas des limitations au sens des articles 91 et 92 du présent accord. Ces mesures (par exemple la nécessité d'obtenir une licence, d'obtenir la reconnaissance de qualifications dans des secteurs réglementés, de passer des examens spécifiques, notamment des examens linguistiques, même lorsqu'elles ne sont pas énumérées ci-après, s'appliquent dans tous les cas aux prestataires de services contractuels et aux professionnels indépendants de la Géorgie.
 6. Toutes les autres prescriptions des lois et règlements de l'UE et de ses États membres concernant l'admission, le séjour, le travail et la sécurité sociale continuent de s'appliquer, y compris les règlements concernant la durée du séjour, le salaire minimum, ainsi que les conventions collectives.
 7. La liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant des subventions octroyées par une partie.
 8. La liste ci-après est sans préjudice de l'existence de monopoles publics ou de droits exclusifs dans les secteurs correspondants, comme indiqué par l'Union dans l'annexe XIV-A du présent accord.

9. Dans les secteurs où s'appliquent des examens des besoins économiques, les principaux critères de ces examens seront l'évaluation de la situation du marché concerné dans l'État membre ou la région où le service doit être fourni, notamment en ce qui concerne le nombre de prestataires de services existants et l'incidence sur ces prestataires.
10. Les droits et obligations découlant de la liste ci-après n'ont pas d'effet automatique et ne confèrent donc aucun droit directement à des personnes physiques ou morales.

Les parties autorisent l'offre de services sur leur territoire par des prestataires de services contractuels de l'autre partie à travers la présence de personnes physiques, selon les conditions spécifiées à l'article 91 du présent accord, dans les sous-secteurs suivants:

- a) services juridiques en matière de droit international public et de droit étranger (droit autre que celui de l'Union);
- b) services de comptabilité et de tenue de livres;
- c) services de conseil fiscal;
- d) services d'architecture, d'aménagement urbain et d'architecture paysagère;
- e) services d'ingénierie et les services intégrés d'ingénierie;
- f) services informatiques et services connexes;
- g) services de recherche et développement;

- h) publicité;
- i) services de conseil en gestion;
- j) services en rapport avec le conseil en gestion;
- k) services d'essais et d'analyses techniques;
- l) services de conseil dans des domaines scientifiques et techniques;
- m) entretien et réparation de matériel, notamment dans le cadre de contrats de service après-vente ou après-bail;
- n) services de traduction;
- o) travaux d'étude de sites;
- p) services relatifs à l'environnement;
- r) services d'agence de voyages et d'organisateur touristique;
- s) services de spectacle.

Les parties autorisent l'offre de services sur leur territoire par des professionnels indépendants de l'autre partie à travers la présence de personnes physiques, selon les conditions spécifiées à l'article 92 du présent accord, dans les sous-secteurs suivants:

- a) services juridiques en matière de droit international public et de droit étranger (droit autre que celui de l'Union);
- b) services d'architecture, d'aménagement urbain et d'architecture paysagère;
- c) services d'ingénierie et les services intégrés d'ingénierie;
- d) services informatiques et services connexes;
- e) services de conseil en gestion et services en rapport avec le conseil en gestion;
- f) services de traduction.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
TOUS LES SECTEURS	<p>Reconnaissance</p> <p>UE: Les directives de l'UE sur la reconnaissance mutuelle des diplômes s'appliquent uniquement aux ressortissants des États membres de l'UE. Le droit de pratiquer une profession réglementée dans un État membre ne confère pas le droit de la pratiquer dans un autre État membre¹.</p>
Services de conseil juridique en matière de droit international public et de droit étranger (droit autre que celui de l'UE) (partie de CPC 861) ²	<p>AT, CY, DE, EE, IE, LU, NL, PL, PT, SE et UK: Néant.</p> <p>BE, ES, HR, IT et EL: Examen des besoins économiques pour les PI.</p> <p>LV: Examen des besoins économiques pour les PSC.</p> <p>BG, CZ, DK, FI, HU, LT, MT, RO, SI et SK: examen des besoins économiques.</p> <p>DK: la fourniture de conseils juridiques est réservée aux juristes titulaires d'un permis danois de pratiquer. La délivrance de ce permis est subordonnée au passage d'un examen de droit danois.</p> <p>FR: Admission pleine et entière (simplifiée) au barreau après réussite d'un test d'aptitude. L'accès des juristes aux professions d'"<i>avocat auprès de la Cour de cassation</i>" et d'"<i>avocat auprès du Conseil d'État</i>" est soumis à des quotas et à une condition de nationalité.</p> <p>HR: Admission pleine et entière au barreau requise pour les services de représentation juridique et condition de nationalité.</p>

¹ Pour que les ressortissants de pays tiers puissent obtenir la reconnaissance de leurs qualifications dans l'ensemble de l'Union, il y a lieu de négocier un accord de reconnaissance mutuelle dans le cadre défini à l'article 96 du présent accord.

² À l'instar de la prestation d'autres services, les services juridiques sont soumis à des prescriptions et procédures en matière de licences applicables dans les États membres de l'UE. Pour les juristes fournissant des services juridiques relevant du droit international public et du droit étranger, ces prescriptions et procédures peuvent prendre diverses formes: respect des codes de déontologie locaux, utilisation du titre du pays d'origine (à moins que l'équivalence avec le titre du pays d'accueil n'ait été obtenue), prescriptions en matière d'assurance, simple inscription auprès du barreau du pays d'accueil ou admission simplifiée au barreau du pays d'accueil par le biais d'un test d'aptitude et domicile légal ou professionnel dans le pays d'accueil.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
Services de comptabilité et de tenue de livres (CPC 86212 autre que "services d'audit", CPC 86213, CPC 86219 et CPC 86220)	<p>BE, CY, DE, EE, ES, IE, IT, LU, NL, PL, PT, SI, SE et UK: Néant.</p> <p>AT: L'employeur doit être membre de l'association professionnelle correspondante dans le pays d'origine, si elle existe.</p> <p>FR: Soumis à autorisation. L'offre de services de comptabilité et de tenue de livres est subordonnée à une décision du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, en accord avec le ministère des affaires étrangères.</p> <p>BG, CZ, DK, EL, FI, HU, LT, LV, MT, RO et SK: Examen des besoins économiques.</p> <p>HR: Exigence de résidence.</p>
Services de conseil fiscal (CPC 863) ¹	<p>BE, DE, EE, ES, FR, IE, IT, LU, NL, PL, SI, SE et UK: Néant.</p> <p>AT: L'employeur doit être membre de l'association professionnelle correspondante dans le pays d'origine, si elle existe; condition de nationalité pour la représentation devant les autorités compétentes.</p> <p>BG, CZ, DK, EL, FI, HU, LT, LV, MT, RO et SK: Examen des besoins économiques.</p> <p>CY: Non consolidé pour la présentation des déclarations fiscales.</p> <p>PT: Non consolidé.</p> <p>HR, HU: Exigence de résidence.</p>

¹ Ne sont pas inclus les services de conseil juridique et de représentation juridique en matière fiscale, qui figurent sous "Services de conseil juridique en matière de droit international public et de droit étranger".

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
Services d'architecture et services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (CPC 8671 et CPC 8674)	EE, EL, FR, IE, LU, MT, NL, PL, PT, SI, SE et UK: Néant. BE, ES, HR, IT: Examen des besoins économiques pour les PI. LV: Examen des besoins économiques pour les PSC. FI: La personne physique doit prouver qu'elle possède un savoir spécifique en rapport avec le service fourni. BG, CY, CZ, DE, FI, HU, LT, RO et SK: Examen des besoins économiques. AT: Uniquement pour les services d'établissement de plans: Examen des besoins économiques. HR, HU et SK: Exigence de résidence.
Services d'ingénierie et Services intégrés d'ingénierie (CPC 8672 et CPC 8673)	EE, EL, FR, IE, LU, MT, NL, PL, PT, SI, SE et UK: Néant. BE, ES, HR et IT: Examen des besoins économiques pour les PI. LV: Examen des besoins économiques pour les PSC. FI: La personne physique doit prouver qu'elle possède un savoir spécifique en rapport avec le service fourni. BG, CY, CZ, DE, FI, HU, LT, RO et SK: Examen des besoins économiques. AT: Uniquement pour les services d'établissement de plans: Examen des besoins économiques. HR et HU: Exigence de résidence.
Services informatiques et services connexes (CPC 84)	EE, EL, FR, IE, LU, MT, NL, PL, PT, SI et SE: Néant. ES et IT: Examen des besoins économiques pour les PI. LV: Examen des besoins économiques pour les PSC. BE: Examen des besoins économiques pour les PI. AT, DE, BG, CY, CZ, FI, HU, LT, RO, SK et UK: Examen des besoins économiques. HR: Exigence de résidence pour les PSC. Non consolidé pour les PI.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
Services de recherche et développement (CPC 851, 852 à l'exclusion des services de psychologues ¹ , 853)	UE sauf BE: Une convention d'accueil avec un organisme de recherche agréé est requise ² . CZ, DK et SK: Examen des besoins économiques. BE et UK: Non consolidé. HR: Exigence de résidence.
Publicité (CPC 871)	BE, CY, DE, EE, ES, FR, HR, IE, IT, LU, NL, PL, PT, SI, SE et UK: Néant. AT, BG, CZ, DK, FI, HU, LT, LV, MT, RO et SK: Examen des besoins économiques.
Services de conseil en gestion (CPC 865)	DE, EE, EL, FR, IE, LV, LU, MT, NL, PL, PT, SI, SE et UK: Néant. ES et IT: Examen des besoins économiques pour les PI. BE et HR: Examen des besoins économiques pour les PI. AT, BG, CY, CZ, FI, HU, LT, RO et SK: Examen des besoins économiques.
Services en rapport avec le conseil en gestion (CPC 866)	DE, EE, EL, FR, IE, LV, LU, MT, NL, PL, PT, SI, SE et UK: Néant. BE, ES, HR et IT: Examen des besoins économiques pour les PI. AT, BG, CY, CZ, DK, FI, LT, RO et SK: Examen des besoins économiques. HU: Examen des besoins économiques, à l'exclusion des services d'arbitrage et de conciliation (CPC 86602), pour lesquels: Non consolidé.
Services d'essais et d'analyses techniques (CPC 8676)	BE, DE, EE, EL, ES, FR, HR, IE, IT, LU, NL, PL, SI, SE et UK: Néant. AT, BG, CY, CZ, FI, HU, LT, LV, MT, PT, RO et SK: Examen des besoins économiques.

¹ Partie de CPC 85201 qui figure sous "Services médicaux et dentaires".

² Pour tous les États membres sauf DK, l'agrément de l'organisme de recherche et la convention d'accueil doivent satisfaire aux conditions définies conformément à la directive n° 2005/71/CE du 12 octobre 2005 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
Services de conseil en rapport avec des matières scientifiques et techniques (CPC 8675)	BE, EE, EL, ES, HR, IE, IT, LU, NL, PL, SI, SE et UK: Néant. AT, CY, CZ, DE, DK, FI, HU, LT, LV, MT, PT, RO et SK: Examen des besoins économiques. DE: Non consolidé pour les géomètres nommés par les pouvoirs publics. FR: Non consolidé pour les opérations d'arpentage liées à la détermination des droits de propriété ou au droit foncier. BG: Non consolidé.
Entretien et réparation de navires (partie de CPC 8868)	BE, CY, EE, EL, ES, FR, HR, IT, LV, LU, NL, PL, PT, SI et SE: Néant. AT, BG, CZ, DE, DK, FI, HU, IE, LT, MT, RO et SK: Examen des besoins économiques. UK: Non consolidé.
Entretien et réparation de matériel de transport ferroviaire (partie de CPC 8868)	BE, CY, EE, EL, ES, FR, HR, IT, LV, LU, MT, NL, PL, PT, SI et SE: Néant. AT, BG, CZ, DE, DK, FI, HU, IE, LT, RO et SK: Examen des besoins économiques. UK: Non consolidé.
Entretien et réparation de véhicules automobiles, de motocycles, de motoneiges et de matériel de transport routier (CPC 6112, CPC 6122, partie de CPC 8867 et partie de CPC 8868)	BE, EE, EL, ES, FR, HR, IT, LV, LU, NL, PL, PT, SI et SE: Néant. AT, BG, CY, CZ, DE, DK, FI, HU, IE, LT, MT, RO et SK: Examen des besoins économiques. UK: Non consolidé.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
Entretien et réparation d'aéronefs et de leurs parties (partie de CPC 8868)	BE, CY, EE, EL, ES, FR, HR, IT, LV, LU, MT, NL, PL, PT, SI et SE: Néant. AT, BG, CZ, DE, DK, FI, HU, IE, LT, RO et SK: Examen des besoins économiques. UK: Non consolidé.
Services d'entretien et de réparation de produits métalliques, de machines (autres que de bureau), de matériel (autre que de transport et de bureau) et d'articles personnels et ménagers ¹ (CPC 633, CPC 7545, CPC 8861, CPC 8862, CPC 8864, CPC 8865 et CPC 8866)	BE, EE, EL, ES, FR, HR, IT, LV, LU, MT, NL, PL, PT, SI, SE et UK: Néant. AT, BG, CY, CZ, DE, DK, FI, HU, IE, LT, RO et SK: Examen des besoins économiques.
Traduction (CPC 87905, à l'exclusion des traductions officielles ou jurées)	DE, EE, FR, LU, MT, NL, PL, PT, SI, SE et UK: Néant. BE, ES, IT et EL: Examen des besoins économiques pour les PI. CY et LV: Examen des besoins économiques pour les PSC. AT, BG, CZ, DK, FI, HU, IE, LT, RO et SK: Examen des besoins économiques. HR: Non consolidé pour les PI.
Travaux d'étude de sites (CPC 5111)	BE, DE, EE, EL, ES, FR, HR, IE, IT, LU, MT, NL, PL, PT, SI, SE et UK: Néant. AT, BG, CY, CZ, FI, HU, LT, LV, RO et SK: Examen des besoins économiques.

¹ Les services d'entretien et de réparation de machines et de matériel de bureau, y compris les ordinateurs (CPC 845), figurent sous Services informatiques.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
Services relatifs à l'environnement (CPC 9401 ¹ , CPC 9402, CPC 9403, CPC 9404 ² , partie de CPC 9406 ³ , CPC 9405, partie de CPC 9406 et CPC 9409)	BE, EE, ES, FR, HR, IE, IT, LU, MT, NL, PL, PT, SI, SE et UK: Néant. AT, BG, CY, CZ, DE, DK, EL, FI, HU, LT, LV, RO et SK: Examen des besoins économiques.
Services d'agence de voyages et d'organisateur touristique (y compris les organisateurs d'excursions ⁴) (CPC 7471)	AT, CZ, DE, EE, ES, FR, IT, LU, NL, PL, SI et SE: Néant. BG, EL, HU, LT, LV, MT, PT, RO et SK: Examen des besoins économiques. BE, CY, DK, FI et IE: Non consolidé, sauf pour les accompagnateurs (personnes chargées d'accompagner en voyage organisé un groupe de 10 personnes au moins, sans faire office de guides dans tel ou tel endroit). HR: Exigence de résidence. UK: Non consolidé.

¹ Correspond aux services d'assainissement.

² Correspond aux services de purification des gaz brûlés.

³ Correspond à certaines parties des services de protection de la nature et des paysages.

⁴ Personnes chargées d'accompagner en voyage organisé un groupe de dix personnes au moins, sans faire office de guides dans tel ou tel endroit.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
Services de spectacles autres qu'audiovisuels (y compris théâtres, orchestres, cirques et discothèques) (CPC 9619)	<p>BG, CZ, DE, DK, EE, EL, ES, FI, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SK et SE: Une qualification de niveau élevé¹ peut être exigée. Examen des besoins économiques.</p> <p>AT: Qualification de niveau élevé et examen des besoins économiques sauf pour les personnes dont l'activité professionnelle principale relève du domaine des beaux-arts, qui retirent la majeure partie de leurs revenus de cette activité et à condition que ces personnes n'exercent aucune autre activité commerciale en Autriche, auquel cas: Néant.</p> <p>CY: Examen des besoins économiques pour les orchestres et discothèques.</p> <p>FR: Non consolidé pour les PSC, sauf si:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le permis de travail est accordé pour une période ne dépassant pas neuf mois, renouvelable pour une durée de trois mois; <p>Examen des besoins économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entreprise d'organisation de spectacles doit acquitter une taxe auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration. <p>SI: Durée du séjour limitée à sept jours par manifestation.</p> <p>Pour les cirques et les services de parc d'amusement, la durée du séjour est limitée à un maximum de trente jours par année civile.</p> <p>BE et UK: Non consolidé.</p>

¹ Lorsque la qualification n'a pas été obtenue dans l'UE et ses États membres, l'État membre concerné peut évaluer si elle est équivalente à la qualification exigée sur son territoire.

ANNEXE XIV-E

LISTE DES RÉSERVES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT (GÉORGIE)¹

1. La liste ci-après énumère les activités économiques pour lesquelles des réserves au traitement national ou au traitement de la nation la plus favorisée par la Géorgie, en vertu de l'article 79, paragraphe 1, du présent accord, s'appliquent aux établissements et aux entrepreneurs de l'Union.

Elle comprend les éléments suivants:

- a) une liste de réserves horizontales s'appliquant à tous les secteurs ou sous-secteurs; et
- b) une liste de réserves spécifiques à des secteurs ou sous-secteurs indiquant le secteur ou sous-secteur concerné à côté de la ou des réserves applicables.

Une réserve correspondant à une activité qui n'est pas libéralisée (non consolidée) est exprimée comme suit: "Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée".

Dans les secteurs pour lesquels il n'y a pas de réserves de la part de la Géorgie, le pays souscrit aux engagements de l'article 79, paragraphe 1, du présent accord sans réserves (l'absence de réserves dans un secteur donné est sans préjudice des réserves horizontales).

2. Conformément à l'article 76, paragraphe 3, du présent accord, la liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant des subventions octroyées par les parties.

¹ Le présent document est préparé sur la base de la liste de la classification sectorielle des services de l'OMC (MTN.GNS/W/120) du 10 juillet 1991.

3. Les droits et obligations découlant de la liste ci-après n'ont pas d'effet automatique et ne confèrent donc aucun droit directement à des personnes physiques ou morales.
4. Conformément à l'article 79 du présent accord, des exigences non discriminatoires telles que celles concernant la forme juridique ou l'obligation d'obtenir des licences ou permis applicables à tous les fournisseurs opérant sur le territoire, sans distinction basée sur la nationalité, la résidence ou des critères équivalents, ne sont pas énumérées dans la présente annexe dans la mesure où elles ne sont pas affectées par l'accord.
5. Lorsque la Géorgie maintient une réserve qui requiert qu'un prestataire de services soit citoyen, résident permanent ou résident de son territoire comme condition à l'offre d'un service sur son territoire, une réserve énumérée dans l'annexe XIV-G du présent accord aura les mêmes effets qu'une réserve concernant l'établissement au titre de la présente annexe, dans la mesure applicable.

Réserves horizontales

Subventions

L'éligibilité au bénéfice de subventions peut être limitée aux personnes établies dans une subdivision géographique particulière de la Géorgie.

Privatisation

Une organisation dans laquelle la part des pouvoirs publics dépasse 25 % n'a pas le droit de participer en tant qu'acquéreur au processus de privatisation (limitation de l'accès au marché).

Au moins un responsable d'une "société à responsabilité limitée" doit avoir son domicile en Géorgie. L'établissement d'une succursale requiert un représentant (personne physique) ayant son domicile en Géorgie qui est dûment autorisé par la société à la représenter pleinement.

Acquisition de biens immobiliers

Non consolidé, sauf pour ce qui concerne:

- i) l'achat de terrains non agricoles;
- ii) l'achat des bâtiments nécessaires à l'exercice des activités de service;
- iii) la location de terrains agricoles pour une durée n'excédant pas 49 ans et de terrains non agricoles pour une durée n'excédant pas 99 ans;
- iv) l'achat de terrains agricoles par des co-entreprises.

Réserves sectorielles

Pêche

Aucune obligation d'ouverture du marché, de traitement national ou de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la pêche. L'accès aux eaux géorgiennes pour la capture de poissons est accordé sur la base de la réciprocité.

Services aux entreprises

- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les transplantations et l'autopsie (9312).
- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les autres services des professions libérales (1, A(k))*¹.

¹* Classification des services selon la liste de la classification sectorielle des services de l'OMC (MTN.GNS/W/120) du 10 juillet 1991.

- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services en rapport avec l'agriculture, la chasse et l'exploitation forestière (CPC 881 sauf 88110).
- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services en rapport avec la fabrication de coke, de produits pétroliers raffinés et de combustible nucléaire, à forfait ou sous contrat (CPC 8845).
- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne la photographie aérienne (partie de CPC 87504).

Services de communication

- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services postaux (CPC 7511).
- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services en rapport avec la réalisation et la diffusion combinées de programmes (CPC 96133).
- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services de transmission de programmes (CPC 7524).
- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les autres services de communication (2, E)*.

Services de construction et services connexes d'ingénierie

Le personnel doit comprendre au moins 50 % de citoyens géorgiens.

Services de distribution

Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les autres services de distribution (4, E)*.

Services d'éducation

- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services d'enseignement secondaire financés par des fonds publics (CPC 922).
- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services d'enseignement supérieur financés par des fonds publics (CPC 923).
- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les autres services d'éducation (CPC 929).

Services financiers

- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les autres services financiers, y compris l'indemnisation des travailleurs (7, C)*.

Services sociaux et en rapport avec la santé

- La connaissance de la langue géorgienne (la langue nationale) est obligatoire pour les docteurs travaillant en Géorgie.
- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les autres services sociaux et en rapport avec la santé (8, D)*.

Services relatifs au tourisme et aux voyages

Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les autres services relatifs au tourisme et aux voyages (9, D)*.

Services récréatifs, culturels et sportifs

Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les autres services récréatifs, culturels et sportifs (10, E)*.

Services de transport

- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne le transport maritime de passagers (CPC 7211) et les services auxiliaires des transports maritimes (partie de CPC 745).
- Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services de transport aérien, y compris le transport de passagers (CPC 731), le transport de fret (CPC 732), la location d'aéronefs avec équipage (CPC 734) et les services auxiliaires des transports aériens (CPC 746).

- Services de transport ferroviaire (CPC 7111, CPC 7112, CPC 7113) - L'infrastructure ferroviaire est la propriété de l'État et son exploitation est un monopole. Néant pour le transport ferroviaire.
 - Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services auxiliaires des services de transport ferroviaire (CPC 743).
 - Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les services de transport routier, y compris le transport de passagers (CPC 7121 et 7122), la location de véhicules commerciaux avec chauffeur (CPC 7124) et les services auxiliaires des services de transport routier (CPC 744). Accords bilatéraux en matière de transport routier, sur la base de la réciprocité, qui permettent aux pays respectifs de se livrer au transport international de passagers et de fret.
 - Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne le transport par conduites, y compris le transport de combustibles (CPC 7131) et le transport d'autres produits (CPC 7139).
 - Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les autres services de transport (11, I)*.
 - Aucune obligation de traitement national ni de traitement de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les autres services non inclus ailleurs (CPC 95, CPC 97, CPC 98 et CPC 99).
-

ANNEXE XIV-F

LISTE DES ENGAGEMENTS
RELATIFS À LA FOURNITURE TRANSFRONTALIÈRE DE SERVICES (GÉORGIE)¹

1. La liste d'engagements ci-après indique les activités économiques libéralisées par la Géorgie conformément à l'article 86 du présent accord, ainsi que les limitations, introduites au moyen de réserves, concernant l'accès aux marchés et le traitement national applicables aux services et prestataires de services de l'Union dans ces activités Elle comprend les éléments suivants:
 - a) une première colonne qui indique le secteur ou sous-secteur dans lequel l'engagement est pris par la partie et le domaine libéralisé auquel s'appliquent les réserves; et
 - b) une deuxième colonne qui décrit les réserves applicables.

Les secteurs ou sous-secteurs ne figurant pas dans la liste ci-après ne font pas l'objet d'engagements.

2. Dans l'identification de secteurs et sous-secteurs individuels, "CPC" désigne la Classification centrale des produits définie dans la liste de la classification sectorielle des services de l'OMC (MTN.GNS/W/120) du 10 juillet 1991.

¹ Le présent document est préparé sur la base de la liste de la classification sectorielle des services de l'OMC (MTN.GNS/W/120) du 10 juillet 1991.

3. La liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant les prescriptions et procédures en matière de qualifications, les normes techniques ni les prescriptions et procédures en matière de licences lorsqu'elles ne constituent pas des limitations à l'accès au marché ou au traitement national au sens des articles 84 et 85 du présent accord. Ces mesures (par exemple la nécessité d'obtenir une licence, les obligations de service universel, la nécessité d'obtenir la reconnaissance des qualifications dans les secteurs réglementés, la nécessité de passer des examens spécifiques, y compris des examens linguistiques, l'exigence non discriminatoire que certaines activités ne peuvent être exercées dans des zones environnementales protégées ou des zones d'intérêt historique et artistique particulier), même si elles ne sont pas énumérées, s'appliquent dans tous les cas aux entrepreneurs de l'autre partie.
4. La liste ci-après ne préjuge en rien de la faisabilité du mode 1 dans certains secteurs et sous-secteurs de services, ni de l'existence de monopoles publics et de droits exclusifs tels que décrits dans la liste d'engagements relatifs à l'établissement.
5. Conformément à l'article 76, paragraphe 3, du présent accord, la liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant des subventions octroyées par les parties.
6. Les droits et obligations résultant de la présente liste d'engagements n'ont pas d'effet automatique et ne confèrent donc aucun droit directement à des personnes physiques ou morales individuelles.
7. Mode 1 et Mode 2 font référence à la façon dont les services sont fournis, comme décrit à l'article 77, point m) i) et ii) du présent accord, respectivement.

Réserves horizontales

Non consolidé pour les subventions

Réserves sectorielles

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
1. SERVICES AUX ENTREPRISES	
A. Services des professions libérales	
a) Services juridiques (y compris les services de conseil concernant le droit national du pays d'origine et le droit international) (CPC 861)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
b) Services de comptabilité, d'audit et de tenue de livres (CPC 862)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
c) Services de conseil fiscal (CPC 863)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
d) Services d'architecture (CPC 8671)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
e) Services d'ingénierie (CPC 8672)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
f) Services intégrés d'ingénierie (CPC 8673)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
g) Services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (CPC 8674*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
h) Services médicaux et dentaires (sauf transplantations et autopsie) (CPC 9312)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
i) Services vétérinaires (CPC 932)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
B. Services informatiques et services connexes	
a) Services de consultation relatifs à l'installation de matériel informatiques (CPC 841)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
b) Services de réalisation de logiciels (CPC 842)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
c) Services de traitement de données (CPC 843)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
d) Services de bases de données (CPC 844)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
e) Entretien et réparation de machines et de matériel de bureau, y compris les ordinateurs (CPC 845)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
e) Services de préparation de données (CPC 849)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
C. Services de recherche et développement	
a) Services de recherche et développement en sciences naturelles (CPC 851)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
b) Services de recherche et développement en sciences sociales et humaines (CPC 852)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
c) Services de recherche et développement interdisciplinaires (CPC 853)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
D. Services immobiliers	
a) Se rapportant à des biens propres ou loués (CPC 821)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
b) À forfait ou sous contrat (CPC 822)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
E. Services de crédit-bail ou de location sans opérateurs	
a) Se rapportant aux navires (CPC 83103)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
b) Se rapportant aux aéronefs (CPC 83104)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
c) Se rapportant à d'autres matériels de transport (CPC 83101, CPC 83102 et CPC 83105)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
d) Se rapportant à d'autres machines et matériels (CPC 83106 à CPC 83109)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
e) Services de location simple ou avec option d'achat de cassettes vidéo enregistrées ou de disques optiques (CPC 83202)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
F. Autres services aux entreprises	
a) Services de publicité (CPC 871)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
b) Services d'étude de marché (CPC 864)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
c) Services de conseil en gestion (CPC 865)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
d) Services en rapport avec le conseil en gestion (CPC 866)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
e) Services d'essais et d'analyses techniques (CPC 8676)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
f) Services en rapport avec l'agriculture, la chasse et la sylviculture (CPC 88110)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
g) Services en rapport avec la pêche (CPC 882**)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
h) Services en rapport avec l'exploitation minière (CPC 883**)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
i) Services en rapport avec les industries manufacturières (CPC 885, CPC 886, CPC 8841 à CPC 8844 et CPC 8846 à CPC 8849)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
j) Services en rapport avec la distribution d'énergie (CPC 887**)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
k) Services de placement et de mise à disposition de personne (CPC 87205 et CPC 87206)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
m) Services de conseil dans des matières scientifiques et techniques (CPC 8675)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
p) Services photographiques (CPC 875) sauf pour la photographie aérienne)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
q) Services de conditionnement (CPC 876)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
r) Services de publication et d'impression (CPC 88442)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
s) Services liés à l'organisation de congrès (partie de CPC 8790)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
t) Autres Réparation de biens personnels et ménagers (CPC 633)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
Services de réparation se rapportant aux produits métalliques, machines et matériels (CPC 886)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
Autres services aux entreprises (CPC 879, à l'exclusion de 87909)	Pour le mode 1 Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
2. SERVICES DE COMMUNICATION	
B. Services de courrier (CPC 7512)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
C. Services de télécommunication	
a) Services de téléphonie vocale (CPC7521)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
b) Services de transmission de données avec commutation par paquets (CPC 7523*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
c) Services de transmission de données avec commutation de circuits (CPC 7523*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
d) Services de télex (CPC 7523*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
e) Services de télégraphie (CPC 7522)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
f) Services de télécopie (CPC 7521* et CPC 7529*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
g) Services de circuits loués privés (CPC 7522* et CPC 7523*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
h) Courrier électronique (CPC 7523*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
i) Messagerie vocale (CPC 7523*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
j) Échange et traitement de données en ligne (CPC 7523*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
k) Échanges de données informatisées (EDI) (CPC 7523*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
l) Services de télécopie améliorés/à valeur ajoutée, y compris le stockage et la transmission (CPC 7523*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
m) Transcodage et conversion de protocoles	Pour les modes 1 et 2 Néant.
n) Traitement d'informations et/ou de données en ligne (y compris le traitement de transactions) (CPC 843*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
o) Autres services mobiles services cellulaires analogiques/numériques (CPC 75213*) Services de communications personnelles (PCS, CPC 75213*) Services de recherche de personnes (CPC 75291*) Services de données mobiles (CPC 7523*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
D. Services audiovisuels	
a) Services de production et de distribution de films cinématographiques et de vidéocassettes (CPC 9611)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
b) Services de projection de films cinématographiques (CPC 9612)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
c) Services de radio et de télévision, à l'exclusion des services de transmission (CPC 9613 sauf 96133)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
e) Enregistrement de son	Pour les modes 1 et 2 Néant.
3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGÉNIEURIE CONNEXES	
A. Travaux de construction généraux pour le bâtiment (CPC 512)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
B. Travaux de construction généraux pour le génie civil (CPC 513)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
C. Travaux d'installation et d'assemblage (CPC 514 et CPC 516)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
D. Travaux d'achèvement et de finition des bâtiments (CPC 517)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
E. Autres (CPC 511, CPC 515 et CPC 518)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
4. SERVICES DE DISTRIBUTION	
A. Services de courtage (CPC 621)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
B. Services de commerce de gros (CPC 622)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
C. Services de commerce de détail (CPC 631, CPC 632, CPC 611 et CPC 612)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
D. Franchisage (CPC 8929)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
5. SERVICES D'ÉDUCATION	
A. Services d'enseignement primaire (CPC 921)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
B. Services d'enseignement secondaire financés par des fonds privés (CPC 922*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
C. Services d'enseignement supérieur financés par des fonds privés (CPC 923*)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
D. Enseignement pour adultes (CPC 924)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
6. SERVICES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT	
A. Services d'assainissement (CPC 9401)	Pour le mode 1 Non consolidé pour les services autres que les services de conseil. Pour le mode 2 Néant.
B. Services d'enlèvement des ordures (CPC 9402)	Pour le mode 1 Non consolidé pour les services autres que les services de conseil. Pour le mode 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
C. Services de voirie et services analogues (CPC 9403)	Pour le mode 1 Non consolidé pour les services autres que les services de conseil. Pour le mode 2 Néant.
D. Services de purification des gaz brûlés (CPC 9404)	Pour le mode 1 Non consolidé pour les services autres que les services de conseil. Pour le mode 2 Néant.
E. Services de réduction de bruit (CPC 9405)	Pour le mode 1 Non consolidé pour les services autres que les services de conseil. Pour le mode 2 Néant.
F. Autres services de protection de la nature et des paysages (CPC 9406)	Pour le mode 1 Non consolidé pour les services autres que les services de conseil. Pour le mode 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
G. Autres services de protection de l'environnement (CPC 9409)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
7. SERVICES FINANCIERS	
A. Services d'assurance et services connexes	
a) Services d'assurance vie, d'assurance accident et d'assurance santé (sauf assurance d'indemnisation des travailleurs) (CPC 81211, CPC 81291 et CPC 81212)	Pour le mode 1 Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
b) Services d'assurance dommages (CPC 8129 sauf CPC 81291 et sauf CPC 81293)	Pour le mode 1 Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
- Services d'assurance des transports aériens, maritimes et autres transports (CPC 81293)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
c) Réassurance et rétrocession (CPC 81299)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
d) Services auxiliaires des services d'assurance tels que services de conseil, services actuariels, services d'évaluation de risque et services de liquidation des sinistres (CPC 8140)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
Intermédiation en assurance, dont les activités de courtage et d'agence (CPC 8140)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
B. Services bancaires et autres services financiers	
a) Acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables du public (CPC 81115 à CPC81119)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
b) Prêts de tout type, notamment le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire, l'affacturage et le financement de transactions commerciales (CPC 8113)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
c) Crédits-bails financiers (CPC 8112)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
d) Tous services de règlement et de transferts monétaires (CPC 81339)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
e) Garanties et engagements (CPC 81199)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
f) Opérations pour compte propre ou pour compte de clients, que ce soit dans une bourse, sur un marché hors cote ou autre, sur:	Pour les modes 1 et 2 Néant.
- instruments du marché monétaire (y compris chèques, effets, certificats de dépôt, etc.) (CPC 81339); - devises (CPC 81333);	Pour les modes 1 et 2 Néant.
- produits dérivés, y compris, mais non exclusivement, instruments à terme et options (CPC 81339);	Pour les modes 1 et 2 Néant.
- instruments du marché des changes et du marché monétaire, y compris swaps, accords de taux à terme, etc. (CPC 81339);	Pour les modes 1 et 2 Néant.
- valeurs mobilières négociables (CPC 81321);	Pour les modes 1 et 2 Néant.
- autres instruments et actifs financiers négociables, y compris métal (CPC 81339)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
g) Participation à des émissions de tout type de valeurs mobilières, y compris garantie et placement en qualité d'agent (dans le public ou à titre privé) et prestation de services relatifs à ces émissions (CPC 8132)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
h) Courtage monétaire; (CPC 81339)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
i) Gestion d'actifs, par exemple gestion de trésorerie ou de portefeuille, toutes formes de gestion d'investissement collectif, gestion de fonds de pension, services de garde, services de dépositaire et services fiduciaires (CPC 8119 et CPC 81323)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
j) Services de règlement et de compensation afférents à des actifs financiers tels que valeurs mobilières, produits dérivés et autres instruments négociables (CPC 81339 et CPC 81319)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
k) Services de conseil, d'intermédiation et autres services financiers concernant toutes les activités énumérées aux points 5 a) v) à xv) de l'annexe de l'AGCS sur les services financiers, y compris cote de crédit et analyse financière, recherche et conseil en investissements et en placements, conseil en matière d'acquisitions, de restructuration et de stratégies d'entreprises (CPC 8131 et CPC 8133)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
l) Communication et transfert d'informations financières, traitement de données financières et fourniture de logiciels spécialisés par les prestataires d'autres services financiers (CPC 8131, CPC 842 et CPC 844)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
8. SERVICES SOCIAUX ET EN RAPPORT AVEC LA SANTÉ	
A. Services de santé (CPC 931, autres que CPC 93191)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
C. Services sociaux (CPC 933)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES	
A. Hôtellerie et restauration (y compris services de traiteur) (CPC 641 à CPC 643)	Pour le mode 1 Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
B. Services d'agence de voyage et d'organisateur touristique (CPC 7471)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
C. Services de guide touristique (CPC 7472)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
10. SERVICES RÉCRÉATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS	
A. Services de spectacle (y compris les services des théâtres, des orchestres et des cirques) (CPC 9619)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
B. Services d'agence de presse (CPC 962)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
C. Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels (CPC 963)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
D. Services sportifs et autres services récréatifs (CPC 964)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
11. SERVICES DE TRANSPORT	
A. Services de transport maritime	
b) Transport de fret (CPC 7212)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
c) Location de navires avec équipage (CPC 7213)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
d) Entretien et réparation de navires (CPC 8868**)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
e) Services de poussage et de remorquage (CPC 7214)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
B. Transports par les voies navigables intérieures	
a) Transport de passagers (CPC 7221)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
b) Transport de fret (CPC 7222)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
c) Location de navires avec équipage (CPC 7223)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
d) Entretien et réparation de navires (CPC 8868**)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
e) Services de poussage et de remorquage (CPC 7224)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
f) Services annexes des transports par voies navigables intérieures (CPC 745**)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
C. Services de transport aérien	
b) Ventes et commercialisation	Pour les modes 1 et 2 Néant.
Systèmes informatisés de réservation	Pour les modes 1 et 2 Néant.
d) Entretien et réparation d'aéronefs (CPC 8868**)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
E. Services de transport ferroviaire (CPC 7111, CPC 7112 et CPC 7113)	Pour le mode 1 Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
d) Entretien et réparation de matériel de transport ferroviaire (CPC 8868**)	Pour le mode 1 Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
F. Services de transport routier	
d) Entretien et réparation de matériel de transport routier (CPC 6112 et CPC 8867)	Pour les modes 1 et 2 Néant.
e) Services de transport de fret (CPC 7123)	Pour les modes 1 et 2 Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
H. Services annexes de tous les modes de transport	
a) Services de manutention de fret (CPC 741)	Pour le mode 1 Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
b) Services de stockage et d'entreposage (CPC 742)	Pour le mode 1 Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
c) Services d'agence de transport de fret (CPC 748)	Pour le mode 1 Non consolidé. Pour le mode 2 Néant.
d) Autres services annexes et auxiliaires des transports (CPC 749*) - Services de courtage de fret; - Services de vérification de factures et d'information sur les tarifs de transport	Pour les modes 1 et 2 Néant.
- Services d'inspection du fret	Pour les modes 1 et 2 Néant.

ANNEXE XIV-G

LISTE DES RÉSERVES RELATIVES AU PERSONNEL CLÉ,
AUX STAGIAIRES POSTUNIVERSITAIRES ET AUX VENDEURS DE SERVICES
AUX ENTREPRISES¹ (GÉORGIE)

1. La liste des réserves ci-après indique les activités économiques libéralisées en vertu des sections 2 et 3 du chapitre 6 (Établissement, commerce des services et commerce électronique) du titre IV (Commerce et questions liées au commerce) du présent accord pour lesquelles des limitations s'appliquent conformément à l'article 89 du présent accord en ce qui concerne le personnel clé et les stagiaires postuniversitaires et conformément à l'article 90 du présent accord en ce qui concerne les vendeurs de services aux entreprises et elle spécifie lesdites limitations. Cette liste ci-après se compose des éléments suivants:
 - a) une première colonne indiquant le secteur ou sous-secteur où s'appliquent des limitations;
 - b) une deuxième colonne décrivant les limitations applicables.

La Géorgie ne prend aucun engagement concernant le personnel clé, les stagiaires postuniversitaires et les vendeurs de services aux entreprises dans les activités économiques qui ne sont pas libéralisées (restent non consolidées) en vertu des sections 2 et 3 du chapitre 6 (Établissement, commerce des services et commerce électronique) du titre IV (Commerce et questions liées au commerce) du présent accord.

2. Dans l'identification de secteurs et sous-secteurs individuels, "CPC" désigne la Classification centrale des produits définie dans la liste de la classification sectorielle des services de l'OMC (MTN.GNS/W120) du 10 juillet 1991.

¹ Le présent document est préparé sur la base de la liste de la classification sectorielle des services de l'OMC (MTN.GNS/W/120) du 10 juillet 1991.

3. Les engagements concernant le personnel clé, les stagiaires postuniversitaires, les vendeurs de services aux entreprises et les vendeurs de marchandises ne s'appliquent pas dans les cas où l'intention ou l'effet de leur présence temporaire est d'influencer ou d'affecter d'une autre manière le résultat d'un conflit ou d'une négociation syndicats/patronat.
4. La liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant les prescriptions et procédures en matière de qualifications, les normes techniques ni les prescriptions et procédures en matière de licences lorsqu'elles ne constituent pas des limitations au sens de l'article 89 et de l'article 90 du présent accord. Ces mesures (par exemple la nécessité d'obtenir une licence, d'obtenir la reconnaissance de qualifications dans des secteurs réglementés, de passer des examens spécifiques, notamment des examens linguistiques, même lorsqu'elles ne sont pas énumérées ci-après, s'appliquent dans tous les cas aux personnels clés, aux stagiaires postuniversitaires et aux vendeurs de services aux entreprises de l'UE.
5. Toutes les autres prescriptions des législations et réglementations de la Géorgie concernant l'admission, le séjour, le travail et la sécurité sociale continuent de s'appliquer, y compris les règlements concernant la durée du séjour et le salaire minimum, ainsi que les conventions collectives.
6. Conformément à l'article 76, paragraphe 3, du présent accord, la liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant des subventions octroyées par les parties.
7. La liste ci-après est sans préjudice de l'existence de monopoles publics et de droits exclusifs décrits dans la liste des engagements en matière d'établissement.

8. Dans les secteurs où s'appliquent des examens des besoins économiques, les principaux critères de ces examens seront l'évaluation de la situation du marché concerné en Géorgie ou dans la région où le service doit être fourni, notamment en ce qui concerne le nombre de prestataires de services existants et l'incidence sur ces prestataires.
9. Les droits et obligations découlant de la liste ci-après n'ont pas d'effet automatique et ne confèrent donc aucun droit directement à des personnes physiques ou morales.

Réserves sectorielles

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
1. SERVICES AUX ENTREPRISES	
A. Services des professions libérales	
Transplantations et autopsie (partie de CPC 9312)	Non consolidé.
Autres services des professions libérales (1, A(k))* ¹	Non consolidé.
F. Autres services aux entreprises	
Services en rapport avec l'agriculture, la chasse et la sylviculture (CPC 881 sauf CPC 88110)	Non consolidé.
Services en rapport avec la fabrication de coke, de produits pétroliers raffinés et de combustible nucléaire, à forfait ou sous contrat (CPC 8845)	Non consolidé.
Services de placement et de mise à disposition de personnel (CPC 872 sauf CPC 87205 et CPC 87206)	Non consolidé.
Services d'enquête et de sécurité (CPC 873)	Non consolidé.
Photographie aérienne (CPC 87504)	Non consolidé.
2. SERVICES DE COMMUNICATION	
A. Services postaux (CPC 7511)	Non consolidé.
4. SERVICES DE DISTRIBUTION	
E. Autres services de distribution (4, E)*	Non consolidé.
5. SERVICES D'ÉDUCATION	
E. Autres services d'éducation (CPC 929)	Non consolidé.

¹* Classification des services selon la liste de la classification sectorielle des services de l'OMC (MTN.GNS/W/120) du 10 juillet 1991.

7. SERVICES FINANCIERS	
A. Services d'assurance et services connexes	
Assurance d'indemnisation des travailleurs	Non consolidé.
C. Autres services financiers (7, C)*	Non consolidé.
8. SERVICES SOCIAUX ET EN RAPPORT AVEC LA SANTÉ	
Autres services sociaux et en rapport avec la santé (8, D)*	Non consolidé.
9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES	
D. Autres services en rapport avec le tourisme et les voyages (9, D)*	Non consolidé.
10. SERVICES RÉCRÉATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS	
E. Autres services récréatifs, culturels et sportifs (10, E)*	Non consolidé.
11. SERVICES DE TRANSPORT	
A. Services de transport maritime	
a) Transport de passagers (CPC 7211)	Non consolidé.
f) Services annexes des transports maritimes (CPC 745**)	Non consolidé.
B. Transports par les voies navigables intérieures	
d) Entretien et réparation de navires (CPC 8868**)	Non consolidé.
f) Services annexes des services de transport par les voies navigables intérieures (CPC 745**)	Non consolidé.

C. Services de transport aérien	
a) Transport de passagers (CPC 731)	Non consolidé.
b) Transport de fret (CPC 732)	Non consolidé.
c) Location d'aéronefs avec équipage (CPC 734),	Non consolidé.
e) Services annexes des transports aériens (CPC 746)	Non consolidé.
E. Services de transport ferroviaire	
e) Services annexes des transports ferroviaires (CPC 743);	Non consolidé.
F. Services de transport routier	
a) Transport de passagers (CPC 7121 et CPC 7122)	Non consolidé.
c) Location de véhicules commerciaux avec chauffeur (CPC 7124)	Non consolidé.
e) Services annexes des services de transport routier (CPC 744)	Non consolidé.
G. Transport par conduites	
a) Transport de combustibles (CPC 7131)	Non consolidé.
b) Transport d'autres produits (CPC 7139)	Non consolidé.
Autres services de transport (11, I)*	Non consolidé.
12. Autres services non inclus ailleurs (CPC 95, CPC 97, CPC 98 et CPC 99)	Non consolidé.

ANNEXE XIV-H

LISTE DES RÉSERVES RELATIVES AUX PRESTATAIRES DE SERVICES CONTRACTUELS ET AUX PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS¹ (GÉORGIE)

1. Les parties autorisent l'offre de services sur leur territoire par des prestataires de services contractuels et des professionnels indépendants de l'autre partie à travers la présence de personnes physiques, conformément à l'article 91 et à l'article 92 du présent accord, pour les activités économiques qui sont énumérées ci-après et sous réserve des limitations correspondantes.
2. Elle comprend les éléments suivants:
 - a) une première colonne indiquant le secteur ou sous-secteur où s'appliquent des limitations;
 - b) une deuxième colonne décrivant les limitations applicables.

La Géorgie ne prend d'engagements en ce qui concerne les prestataires de services contractuels et les professionnels indépendants pour aucun secteur d'activité économique autre que ceux qui sont explicitement énumérés ci-après dans la présente annexe.

3. Dans l'identification de secteurs et sous-secteurs individuels, "CPC" désigne la Classification centrale des produits définie dans la liste de la classification sectorielle des services de l'OMC (MTN.GNS/W120) du 10 juillet 1991.
4. Les engagements concernant les prestataires de services contractuels et les professionnels indépendants ne s'appliquent pas dans les cas où l'intention ou l'effet de leur présence temporaire est d'influencer ou d'affecter d'une autre manière le résultat d'un conflit ou d'une négociation syndicats/patronat.

¹ Le présent document est préparé sur la base de la liste de la classification sectorielle des services de l'OMC (MTN.GNS/W/120) du 10 juillet 1991.

5. La liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant les prescriptions et procédures en matière de qualifications, les normes techniques ni les prescriptions et procédures en matière de licences lorsqu'elles ne constituent pas des limitations au sens de l'article 91 et de l'article 92 du présent accord. Ces mesures (par exemple la nécessité d'obtenir une licence, d'obtenir la reconnaissance de qualifications dans des secteurs réglementés, de passer des examens spécifiques, notamment des examens linguistiques, même lorsqu'elles ne sont pas énumérées ci-après, s'appliquent dans tous les cas aux prestataires de services contractuels et aux professionnels indépendants de l'Union.
6. Toutes les autres prescriptions des législations et réglementations de la Géorgie concernant l'admission, le séjour, le travail et la sécurité sociale continuent de s'appliquer, y compris les règlements concernant la durée du séjour et le salaire minimum, ainsi que les conventions collectives.
7. La liste ci-après n'inclut pas les mesures concernant des subventions octroyées par une partie.
8. La liste ci-après est sans préjudice de l'existence de monopoles publics ou de droits exclusifs dans les secteurs correspondants, comme indiqué par la Géorgie dans l'annexe XIV-E du présent accord.
9. Dans les secteurs où s'appliquent des examens des besoins économiques, les principaux critères de ces examens seront l'évaluation de la situation du marché concerné en Géorgie ou dans la région où le service doit être fourni, notamment en ce qui concerne le nombre de prestataires de services existants et l'incidence sur ces prestataires.
10. Les droits et obligations découlant de la liste ci-après n'ont pas d'effet automatique et ne confèrent donc aucun droit directement à des personnes physiques ou morales.

11. Les parties autorisent l'offre de services sur leur territoire par des professionnels indépendants de l'autre partie à travers la présence de personnes physiques, selon les conditions spécifiées à l'article 92 du présent accord, dans les secteurs suivants:
- a) Services juridiques (y compris les services de conseil concernant le droit national du pays d'origine et le droit international) (CPC 861);
 - b) Services d'architecture (CPC 8671);
 - c) Services d'ingénierie (CPC 8672);
 - d) Services intégrés d'ingénierie (CPC 8673);
 - e) Services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (CPC 8674*);
 - f) Services informatiques et services connexes;
 - g) Services de conseil en gestion (CPC 865);
 - h) Services en rapport avec le conseil en gestion (CPC 866);
 - i) Autres services aux entreprises (CPC 879).

Réserves sectorielles

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
1. SERVICES AUX ENTREPRISES	
A. Services des professions libérales	
a) Services juridiques (y compris les services de conseil concernant le droit national du pays d'origine et le droit international) (CPC 861)	PSC – Néant. PI – Exigence de résidence. L'admission pleine et entière au barreau peut être subordonnée à une condition de nationalité.
b) Services de comptabilité, d'audit et de tenue de livres (CPC 862)	PSC – Néant.
c) Services de conseil fiscal (CPC 863)	PSC – Néant.
d) Services d'architecture (CPC 8671)	PSC – Néant. PI – Exigence de résidence. Examen des besoins économiques.
e) Services d'ingénierie (CPC 8672)	PSC – Néant. PI – Exigence de résidence. Examen des besoins économiques.
f) Services intégrés d'ingénierie (CPC 8673)	PSC – Néant. PI – Exigence de résidence. Examen des besoins économiques.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
g) Services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (CPC 8674*)	PSC – Néant. PI – Exigence de résidence. Examen des besoins économiques.
h) Services médicaux et dentaires (CPC 9312 sauf Transplantations et autopsie)	PSC – Néant.
i) Services vétérinaires (CPC 932)	PSC – Néant.
B. Services informatiques et services connexes	
a) Services de consultation relatifs à l'installation de matériel informatiques (CPC 841)	PSC – Néant. PI – Examen des besoins économiques.
b) Services de réalisation de logiciels (CPC 842)	PSC – Néant. PI – Examen des besoins économiques.
c) Services de traitement de données (CPC 843)	PSC – Néant. PI – Examen des besoins économiques.
d) Services de bases de données (CPC 844)	PSC – Néant. PI – Examen des besoins économiques.
Entretien et réparation de machines et de matériel de bureau, y compris les ordinateurs (CPC 845)	PSC – Néant. PI – Examen des besoins économiques.
e) Services de préparation de données (CPC 849 sauf CPC 8499)	PSC – Néant. PI – Examen des besoins économiques.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
C. Services de recherche et développement	
a) Services de recherche et développement en sciences naturelles (CPC 851)	PSC – Néant.
b) Services de recherche et développement en sciences sociales et humaines (CPC 852)	PSC – Néant.
c) Services de recherche et développement interdisciplinaires (CPC 853)	PSC – Néant.
D. Services immobiliers	
a) Se rapportant à des biens propres ou loués (CPC 821)	PSC – Néant.
b) À forfait ou sous contrat (CPC 822)	PSC – Néant.
E. Services de crédit-bail ou de location sans opérateurs	
a) Se rapportant aux navires (CPC 83103)	PSC – Néant.
b) Se rapportant aux aéronefs (CPC 83104)	PSC – Néant.
c) Se rapportant à d'autres matériels de transport (CPC 83101, CPC 83102 et CPC 83105)	PSC – Néant.
d) Se rapportant à d'autres machines et matériels (CPC 83106 à CPC 83109)	PSC – Néant.
e) Services de location simple ou avec option d'achat de cassettes vidéo enregistrées ou de disques optiques (CPC 83202)	PSC – Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
F. Autres services aux entreprises	
a) Services de publicité (CPC 871)	PSC – Néant.
b) Services d'étude de marché (CPC 864)	PSC – Néant.
c) Services de conseil en gestion (CPC 865)	PSC – Néant. PI – Examen des besoins économiques.
d) Services en rapport avec le conseil en gestion (CPC 866)	PSC – Néant. PI – Examen des besoins économiques.
e) Services d'essais et d'analyses techniques (CPC 8676)	PSC – Néant.
f) Services en rapport avec l'agriculture, la chasse et la sylviculture (CPC 88110)	PSC – Néant.
g) Services en rapport avec la pêche (CPC 882**)	PSC – Néant.
h) Services en rapport avec l'exploitation minière (CPC 883**)	PSC – Néant.
i) Services en rapport avec les industries manufacturières (CPC 885, CPC 886, CPC 8841 à CPC 8844 et CPC 8846 à CPC 8849)	PSC – Néant.
j) Services en rapport avec la distribution d'énergie (CPC 887**)	PSC – Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
k) Services de placement et de mise à disposition de personne (CPC 87205 et CPC 87206)	PSC – Néant.
m) Services de conseil dans des matières scientifiques et techniques (CPC 8675)	PSC – Néant.
p) Services photographiques (CPC 875 sauf CPC 87504)	PSC – Néant.
q) Services de conditionnement (CPC 876)	PSC – Néant.
r) Services de publication et d'impression (CPC 88442)	PSC – Néant.
s) Services liés à l'organisation de congrès (partie de CPC 8790)	PSC – Néant.
t) Autres services de réparation d'articles personnels et ménagers (CPC 633)	PSC – Néant.
Services de réparations en rapport avec des produits métalliques, machines et matériels (CPC 886)	PSC – Néant.
Autres services aux entreprises (CPC 879)	PSC – Néant. PI – Examen des besoins économiques.
2. SERVICES DE COMMUNICATION	
B. Services de courrier (CPC 7512)	PSC – Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
C. Services de télécommunication	
a) Services de téléphonie vocale (CPC 7521)	PSC – Néant.
b) Services de transmission de données avec commutation par paquets (CPC 7523*)	PSC – Néant.
c) Services de transmission de données avec commutation de circuits (CPC 7523*)	PSC – Néant.
d) Services de télex (CPC 7523*)	PSC – Néant.
e) Services de télégraphie (CPC 7522)	PSC – Néant.
f) Services de télécopie (CPC 7521*+7529*)	PSC – Néant.
g) Services de circuits loués privés (CPC 7522* et CPC 7523*)	PSC – Néant.
h) Courrier électronique (CPC 7523*)	PSC – Néant.
i) Messagerie vocale (CPC 7523*)	PSC – Néant.
j) Échange et traitement de données en ligne (CPC 7523*)	PSC – Néant.
k) Échanges de données informatisées (EDI) (CPC 7523*)	PSC – Néant.
l) Services de télécopie améliorés/à valeur ajoutée, y compris le stockage et la transmission (CPC 7523*)	PSC – Néant.
m) Transcodage et conversion de protocoles	PSC – Néant.
n) Traitement d'informations et/ou de données en ligne (y compris le traitement de transactions) (CPC 843*)	PSC – Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
o) Autres services mobiles services cellulaires analogiques/numériques (CPC 75213*) Services de communications personnelles (PCS, CPC 75213*) Services de recherche de personnes (CPC 75291*) Services de données mobiles (CPC 7523*)	PSC – Néant.
3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGÉNIERIE CONNEXES	
A. Travaux de construction généraux pour le bâtiment (CPC 512)	PSC – Néant.
B. Travaux de construction généraux pour le génie civil (CPC 513)	PSC – Néant.
C. Travaux d'installation et d'assemblage (CPC 514+516)	PSC – Néant.
D. Travaux d'achèvement et de finition des bâtiments (CPC 517)	PSC – Néant.
E. Autres (CPC 511, CPC 515 et CPC 518)	PSC – Néant.
4. SERVICES DE DISTRIBUTION	
A. Services de courtage (CPC 621)	PSC – Néant.
B. Services de commerce de gros (CPC 622)	PSC – Néant.
C. Services de commerce de détail (CPC 631, CPC 632, CPC 611 et CPC 612)	PSC – Néant.
D. Franchisage (CPC 8929)	PSC – Néant.
5. SERVICES D'ÉDUCATION	
A. Services d'enseignement primaire (CPC 921)	PSC – Néant.
B. Services d'enseignement secondaire, uniquement financés par des fonds privés (CPC 922*)	PSC – Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
C. Services d'enseignement supérieur, uniquement financés par des fonds privés (CPC 923*)	PSC – Néant.
D. Enseignement pour adultes (CPC 924)	PSC – Néant.
6. SERVICES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT	
A. Services d'assainissement (CPC 9401)	PSC – Néant.
B. Services d'enlèvement des ordures (CPC 9402)	PSC – Néant.
C. Services de voirie et services analogues (CPC 9403)	PSC – Néant.
D. Services de purification des gaz brûlés (CPC 9404)	PSC – Néant.
E. Services de réduction de bruit (CPC 9405)	PSC – Néant.
F. Autres services de protection de la nature et des paysages (CPC 9406)	PSC – Néant.
G. Autres services de protection de l'environnement (CPC 9409)	PSC – Néant.
7. SERVICES FINANCIERS	
A. Services d'assurance et services connexes	
a) Services d'assurance vie, d'assurance accident et d'assurance santé (sauf assurance d'indemnisation des travailleurs) (CPC 81211, CPC 81291 et CPC 81212)	PSC – Néant.
b) Services d'assurance dommages (CPC 8129)	PSC – Néant.
- Services d'assurance des transports aériens, maritimes et autres transports (CPC 81293)	PSC – Néant.
c) Réassurance et rétrocession (CPC 81299)	PSC – Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
d) Services auxiliaires des services d'assurance tels que services de conseil, services actuariels, services d'évaluation de risque et services de liquidation des sinistres (CPC 8140)	PSC – Néant.
Intermédiation en assurance, dont les activités de courtage et d'agence (CPC 8140)	PSC – Néant.
B. Services bancaires et autres services financiers	
a) Acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables du public (CPC 81115 à CPC81119)	PSC – Néant.
b) Prêts de tout type, notamment le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire, l'affacturage et le financement de transactions commerciales (CPC 8113)	PSC – Néant.
c) Crédits-bails financiers (CPC 8112)	PSC – Néant.
d) Tous services de règlement et de transferts monétaires (CPC 81339)	PSC – Néant.
e) Garanties et engagements (CPC 81199)	PSC – Néant.
f) Opérations pour compte propre ou pour compte de clients, que ce soit dans une bourse, sur un marché hors cote ou autre, sur:	PSC – Néant.
- instruments du marché monétaire (y compris chèques, effets, certificats de dépôt, etc.) (CPC 81339);	PSC – Néant.
- devises (CPC 81333);	
- produits dérivés, y compris, mais non exclusivement, instruments à terme et options (CPC 81339);	PSC – Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
- instruments du marché des changes et du marché monétaire, y compris swaps, accords de taux à terme, etc. (CPC 81339);	PSC – Néant.
- valeurs mobilières négociables (CPC 81321);	PSC – Néant.
- autres instruments et actifs financiers négociables, y compris métal (CPC 81339)	PSC – Néant.
g) Participation à des émissions de tout type de valeurs mobilières, y compris garantie et placement en qualité d'agent (dans le public ou à titre privé) et prestation de services relatifs à ces émissions; (CPC 8132)	PSC – Néant.
h) Courtage monétaire (CPC 81339);	PSC – Néant.
i) Gestion d'actifs, par exemple gestion de trésorerie ou de portefeuille, toutes formes de gestion d'investissement collectif, gestion de fonds de pension, services de garde, services de dépositaire et services fiduciaires (CPC 8119 et CPC 81323)	PSC – Néant.
j) Services de règlement et de compensation afférents à des actifs financiers tels que valeurs mobilières, produits dérivés et autres instruments négociables (CPC 81339 et CPC 81319)	PSC – Néant.
k) Services de conseil, d'intermédiation et autres services financiers concernant toutes les activités énumérées aux points 5 a) v) à xv) de l'annexe de l'AGCS sur les services financiers, y compris cote de crédit et analyse financière, recherche et conseil en investissements et en placements, conseil en matière d'acquisitions, de restructuration et de stratégies d'entreprises (CPC 8131 et CPC 8133)	PSC – Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
l) Communication et transfert d'informations financières, traitement de données financières et fourniture de logiciels spécialisés par les prestataires d'autres services financiers (CPC 842, CPC 844 et CPC 8131)	PSC – Néant.
8. SERVICES SOCIAUX ET EN RAPPORT AVEC LA SANTÉ	
A. Services de santé (CPC 931, autres que CPC 93191)	PSC – Néant.
C. Services sociaux (CPC 933)	PSC – Néant.
9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES	
A. Hôtellerie et restauration (y compris services de traiteur) (CPC 641, CPC 642 et CPC 643)	PSC – Néant.
B. Services d'agence de voyage et d'organisateur touristique (CPC 7471)	PSC – Néant.
C. Services de guide touristique (CPC 7472)	PSC – Néant.
10. SERVICES RÉCRÉATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS	
A. Services de spectacle (y compris les services des théâtres, des orchestres et des cirques) (CPC 9619)	PSC – Néant.
B. Services d'agence de presse (CPC 962)	PSC – Néant.
C. Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels (CPC 963)	PSC – Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
D. Services sportifs et autres services récréatifs (CPC 964)	PSC – Néant.
11. SERVICES DE TRANSPORT	
A. Services de transport maritime	
b) Transport de fret (CPC 7212**)	PSC – Néant.
c) Location de navires avec équipage (CPC 7213)	PSC – Néant.
d) Entretien et réparation de navires (CPC 8868**)	PSC – Néant.
e) Services de poussage et de remorquage (CPC 7214)	PSC – Néant.
C. Services de transport aérien	
Ventes et commercialisation, y compris systèmes de réservation informatisés	PSC – Néant.
d) Entretien et réparation d'aéronefs (CPC 8868**)	PSC – Néant.
E. Services de transport ferroviaire (CPC 7111, CPC 7112 et CPC 7113)	PSC – Néant.
d) Entretien et réparation de matériel de transport ferroviaire (CPC 8868**)	PSC – Néant.

Secteur ou sous-secteur	Description des réserves
F. Services de transport routier	
c) Entretien et réparation de matériel de transport routier (CPC 6112 et CPC 8867)	PSC – Néant.
d) Transport de fret (CPC 7123)	PSC – Néant.
H. Services annexes de tous les modes de transport	
a) Services de manutention de fret (CPC 741)	PSC – Néant.
b) Services de stockage et d'entreposage (CPC 742)	PSC – Néant.
c) Services d'agence de transport de fret (CPC 748)	PSC – Néant.
d) Autres services annexes et auxiliaires des transports (CPC 749*)	PSC – Néant.
- Services de courtage de fret;	
- Services de vérification de factures et d'information sur les tarifs de transport	
- Services d'inspection du fret	PSC – Néant.

ANNEXE XV
HARMONISATION

ANNEXE XV-A

RÈGLES APPLICABLES AUX SERVICES FINANCIERS

La Géorgie s'engage à rapprocher progressivement sa législation avec la législation suivante de l'Union dans les délais prescrits:

A. SECTEUR BANCAIRE

Directive 2007/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 septembre 2007 modifiant la directive 92/49/CEE du Conseil et les directives 2002/83/CE, 2004/39/CE, 2005/68/CE et 2006/48/CE en ce qui concerne les règles de procédure et les critères d'évaluation applicables à l'évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participation dans des entités du secteur financier

Calendrier: les dispositions de la directive 2007/44/CE sont mises en œuvre dans un délai de six ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.
--

Directive 2006/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice¹

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2006/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit²

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

¹ La Géorgie peut toutefois reporter la mise en œuvre des approches plus avancées pour les risques respectifs et la mise en œuvre des règles concernant le portefeuille de négociation. La Géorgie encouragera le développement de capacités au sein de son secteur bancaire et de ses autorités de régulation en vue d'utiliser des approches plus avancées dans les années à venir, aux fins de les mettre en œuvre dans un délai de huit ans. La Géorgie veillera à ce que, aussi longtemps que les règles concernant le portefeuille de négociation ne sont pas mises en œuvre, les portefeuilles de négociation des banques et sociétés d'investissement géorgiennes respectent les seuils *de minimis* indiqués à l'article 18, paragraphe 2, de la directive n° 2006/49/CE.

² La Géorgie peut toutefois reporter la mise en œuvre des approches plus avancées pour les risques respectifs et la mise en œuvre des règles concernant le portefeuille de négociation. La Géorgie encouragera le développement de capacités au sein de son secteur bancaire et de ses autorités de régulation en vue d'utiliser des approches plus avancées dans les années à venir, aux fins de les mettre en œuvre dans un délai de huit ans. La Géorgie veillera à ce que, aussi longtemps que les règles concernant le portefeuille de négociation ne sont pas mises en œuvre, les portefeuilles de négociation des banques et sociétés d'investissement géorgiennes respectent les seuils *de minimis* indiqués à l'article 18, paragraphe 2, de la directive n° 2006/49/CE.

Directive 94/19/CE du Parlement européen et du Conseil, du 30 mai 1994, relative aux systèmes de garantie des dépôts

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de six ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord. La Géorgie peut toutefois retenir des niveaux de seuils différents de ceux indiqués dans cette directive et soumettra au conseil d'association une proposition tenant compte de l'évolution du marché local en Géorgie au plus tard cinq ans après l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 86/635/CEE du Conseil du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2001/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 modifiant les directives 78/660/CEE, 83/349/CEE et 86/635/CEE en ce qui concerne les règles d'évaluation applicables aux comptes annuels et aux comptes consolidés de certaines formes de sociétés ainsi qu'à ceux des banques et autres établissements financiers

Calendrier: les dispositions de la directive 2001/65/CE sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2003/51/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2003 modifiant les directives 78/660/CEE, 83/349/CEE, 86/635/CEE et 91/674/CEE du Conseil sur les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines catégories de sociétés, des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurance

Calendrier: les dispositions de cette directive 2003/51/CE sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2006/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 modifiant les directives du Conseil 78/660/CEE concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés, 83/349/CEE concernant les comptes consolidés, 86/635/CEE concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, et 91/674/CEE concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des entreprises d'assurance

Calendrier: les dispositions de la directive 2006/46/CE sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2001/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 avril 2001 concernant l'assainissement et la liquidation des établissements de crédit

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

B. SECTEUR DE L'ASSURANCE

Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II)

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de six ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 91/674/CEE du Conseil du 19 décembre 1991 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des entreprises d'assurance

Calendrier: les dispositions de cette directive, à l'exclusion de l'article 33, sont mises en œuvre dans un délai de six ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord. La proposition concernant l'application de l'article 33 de cette directive est soumise au conseil d'association au plus tard cinq ans après l'entrée en vigueur du présent accord.

Recommandation de la Commission, du 18 décembre 1991, sur les intermédiaires d'assurances (92/48/CEE)

Calendrier: sans objet

Directive 2002/92/CE du Parlement européen et du Conseil du 9 décembre 2002 sur l'intermédiation en assurance

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de huit ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2009/103/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation de véhicules automoteurs et le contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité

Calendrier: la proposition concernant la mise en œuvre de cette directive est soumise au conseil d'association, en tenant compte de l'évolution du marché local en Géorgie, au plus tard cinq ans après l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2003/41/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 juin 2003 concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de sept ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

C. VALEURS MOBILIÈRES

Directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2006/73/CE de la Commission du 10 août 2006 portant mesures d'exécution de la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences organisationnelles et les conditions d'exercice applicables aux entreprises d'investissement et la définition de certains termes aux fins de ladite directive

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de sept ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Règlement (CE) n° 1287/2006 de la Commission du 10 août 2006 portant mesures d'exécution de la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les obligations des entreprises d'investissement en matière d'enregistrement, le compte rendu des transactions, la transparence du marché, l'admission des instruments financiers à la négociation et la définition de termes aux fins de ladite directive

Calendrier: les dispositions de ce règlement sont mises en œuvre dans un délai de sept ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, et modifiant la directive 2001/34/CE

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de sept ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les informations contenues dans les prospectus, la structure des prospectus, l'inclusion d'informations par référence, la publication des prospectus et la diffusion des communications à caractère promotionnel

Calendrier: les dispositions de ce règlement sont mises en œuvre dans un délai de sept ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et modifiant la directive 2001/34/CE

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de sept ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2007/14/CE de la Commission du 8 mars 2007 portant modalités d'exécution de certaines dispositions de la directive 2004/109/CE sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé

Calendrier: les dispositions de la directive 2007/14/CE sont mises en œuvre dans un délai de sept ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de six ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord. La Géorgie peut toutefois retenir des niveaux de seuils différents pour les régimes d'indemnisation des investisseurs et soumettra au conseil d'association une proposition tenant compte de l'évolution du marché local en Géorgie au plus tard cinq ans après l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (abus de marché)

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2004/72/CE de la Commission du 29 avril 2004 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les pratiques de marché admises, la définition de l'information privilégiée pour les instruments dérivés sur produits de base, l'établissement de listes d'initiés, la déclaration des opérations effectuées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et la notification des opérations suspectes

Calendrier: les dispositions de la directive 2004/72/CE sont mises en œuvre dans un délai de sept ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2003/124/CE de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la définition et la publication des informations privilégiées et la définition des manipulations de marché

Calendrier: les dispositions de la directive 2003/124/CE sont mises en œuvre dans un délai de sept ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2003/125/CE de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la présentation équitable des recommandations d'investissement et la mention des conflits d'intérêts

Calendrier: les dispositions de la directive 2003/125/CE sont mises en œuvre dans un délai de sept ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Règlement (CE) n° 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers

Calendrier: les dispositions de ce règlement sont mises en œuvre dans un délai de sept ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit

Calendrier: les dispositions de ce règlement sont mises en œuvre dans un délai de sept ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

D. OPCVM

Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de six ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2007/16/CE de la Commission du 19 mars 2007 portant application de la directive 85/611/CEE du Conseil portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), en ce qui concerne la clarification de certaines définitions

Calendrier: les dispositions de la directive 2007/16/CE sont mises en œuvre dans un délai de six ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

E. INFRASTRUCTURE DE MARCHÉ

Directive 2002/47/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 juin 2002 concernant les contrats de garantie financière

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 98/26/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 1998 concernant le caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2009/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 modifiant la directive 98/26/CE concernant le caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres et la directive 2002/47/CE concernant les contrats de garantie financière, en ce qui concerne les systèmes liés et les créances privées

Calendrier: les dispositions de la directive 2009/44/CE sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

F. PAIEMENTS

Directive 2007/64/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 concernant les services de paiement dans le marché intérieur

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de six ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Règlement (CE) n° 924/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant les paiements transfrontaliers dans la Communauté

Calendrier: les dispositions de ce règlement sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

G. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de deux ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2006/70/CE de la Commission du 1^{er} août 2006 portant mesures de mise en œuvre de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil pour ce qui concerne la définition des personnes politiquement exposées et les conditions techniques de l'application d'obligations simplifiées de vigilance à l'égard de la clientèle ainsi que de l'exemption au motif d'une activité financière exercée à titre occasionnel ou à une échelle très limitée

Calendrier: les dispositions de la directive 2006/70/CE sont mises en œuvre dans un délai de deux ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Règlement (CE) n° 1781/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 relatif aux informations concernant le donneur d'ordre accompagnant les virements de fonds

Calendrier: les dispositions de ce règlement sont mises en œuvre dans un délai de trois ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

ANNEXE XV-B

RÈGLES APPLICABLES AUX SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION

La Géorgie s'engage à rapprocher progressivement sa législation de la législation suivante de l'Union dans les délais prescrits:

Directive 2002/21/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques (directive cadre), modifiée par la directive 2009/140/CE

Les dispositions suivantes de la directive 2002/21/CE s'appliquent:

- renforcer l'indépendance et la capacité administrative des autorités réglementaires nationales dans le domaine des communications électroniques,
- établir des procédures de consultation publique pour les nouvelles mesures réglementaires,
- établir des mécanismes efficaces d'appel contre les décisions des autorités réglementaires nationales dans le domaine des communications électroniques,
- définir les marchés des produits et services du secteur des communications électroniques qui sont susceptibles de faire l'objet d'une régulation ex ante et analyser ces marchés en vue de déterminer s'il existe un pouvoir de marché significatif les concernant.

Calendrier: ces dispositions de la directive 2002/21/CE sont mises en œuvre dans un délai de trois ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2002/20/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques (directive "autorisation"), modifiée par la directive 2009/140/CE

Les dispositions suivantes de la directive 2002/20/CE s'appliquent:

- mettre en œuvre un règlement prévoyant des autorisations générales et restreignant la nécessité de licences individuelles à des cas spécifiques dûment justifiés

Calendrier: ces dispositions de la directive 2002/20/CE sont mises en œuvre dans un délai de trois ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2002/19/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées, ainsi qu'à leur interconnexion (directive "accès"), modifiée par la directive 2009/140/CE

Sur la base de l'analyse de marché effectuée conformément à la directive 2002/21/CE, l'autorité nationale de régulation dans le domaine des communications électroniques impose aux opérateurs dont il a été montré qu'ils disposent sur les marchés concernés d'un pouvoir de marché significatif des obligations réglementaires appropriées concernant:

- l'accès à des ressources de réseau spécifiques et leur utilisation,
- les contrôles de prix en ce qui concerne les redevances d'accès et d'interconnexion, y compris des obligations en matière d'orientation des coûts,
- la transparence, la non-discrimination et la séparation comptable.

Calendrier: ces dispositions de la directive 2002/19/CE sont mises en œuvre dans un délai de trois ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2002/22/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (directive "service universel"), modifiée par la directive 2009/136/CE

Les dispositions suivantes de la directive 2002/22/CE s'appliquent:

- appliquer le règlement concernant les obligations de service universel, y compris l'établissement de mécanismes d'évaluation des coûts et de financement,
- assurer le respect des intérêts et des droits des utilisateurs, en particulier en introduisant la portabilité des numéros et le numéro d'appel d'urgence européen unique 112.

Calendrier: ces dispositions de la directive 2002/22/CE sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.
--

Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive vie privée et communications électroniques), modifiée par la directive 2009/136/CE

Les dispositions suivantes de la directive 2002/58/CE s'appliquent:

- mettre en œuvre une réglementation pour assurer la protection des droits et libertés fondamentaux, en particulier le droit à la vie privée, dans le cadre du traitement de données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques et assurer la libre circulation de ces données et des équipements et services de communication électronique.

Calendrier: ces dispositions de la directive 2002/58/CE sont mises en œuvre dans un délai de trois ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Décision n° 676/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à un cadre réglementaire pour la politique en matière de spectre radioélectrique dans la Communauté européenne

- adopter une politique et une réglementation assurant la disponibilité harmonisée et l'utilisation efficiente du spectre.

Calendrier: les mesures résultant de la mise en œuvre de cette décision sont mises en œuvre dans un délai de trois ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

ANNEXE XV-C

RÈGLES APPLICABLES AUX SERVICES POSTAUX ET DE COURRIER

La Géorgie s'engage à rapprocher progressivement sa législation de la législation suivante de l'Union dans les délais prescrits:

Directive 97/67/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 1997 concernant des règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux de la Communauté et l'amélioration de la qualité du service

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2002/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juin 2002 modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté

Calendrier: les dispositions de la directive 2002/39/CE sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2008/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 février 2008 modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne l'achèvement du marché intérieur des services postaux de la Communauté

Calendrier: les dispositions de la directive 2008/6/CE sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

ANNEXE XV-D

RÈGLES APPLICABLES AU TRANSPORT MARITIME INTERNATIONAL

La Géorgie s'engage à rapprocher progressivement sa législation de la législation suivante de l'Union et les instruments internationaux suivants dans les délais prescrits:

Sécurité maritime - État du pavillon / sociétés de classification

Directive 2009/15/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Règlement (CE) n° 391/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires

Calendrier: les dispositions de ce règlement sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

État du pavillon

Directive 2009/21/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 concernant le respect des obligations des États du pavillon

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Contrôle par l'État du port

Directive 2009/16/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative au contrôle par l'État du port¹

Les dispositions de cette directive s'appliquent à l'exception:

- du considérant 15 du préambule de cette directive,
- de l'annexe XII, paragraphe 1, quatrième tiret, de cette directive (concernant la fourniture des listes blanche, grise et noire des États du pavillon),
- de l'article 16 de cette directive, concernant les mesures de refus d'accès à certains navires,

¹ Abrogeant la directive 95/21/CE du Conseil, du 19 juin 1995, concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port).

- des dispositions de cette directive qui font spécifiquement référence au mémorandum d'entente de Paris sur le contrôle des navires par l'État du port, à savoir les considérants 9, 13, 14, 30 et 40 du préambule, l'article 1^{er}, points b) et c), l'article 2, paragraphes 2, 4 et 22, l'article 3, paragraphe 2, l'article 5, paragraphe 2, point b), l'article 5, paragraphe 3, l'article 7, paragraphe 3, l'article 8, paragraphe 1, points a) et b), l'article 8, paragraphe 3, point a), l'article 10, paragraphe 3, l'article 13, paragraphe 1, point b), l'article 19, paragraphe 4, l'article 24, paragraphe 1, l'article 26, l'article 32, paragraphe 1, point a), l'article 33, l'annexe I, partie I, points 1 c) i) et ii), 1 d) i) et ii), 1 e) i) et ii), l'annexe I, partie II, points 1, 2A, et 2B, l'annexe III, point f), l'annexe VI, l'annexe VIII, points 2 et 11, l'annexe X, point 3.2 13, l'annexe XII, point 1

Calendrier: les dispositions de cette directive, à l'exception de la liste ci-dessus, sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Suivi du trafic des navires

Directive 2002/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2002 relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Enquêtes sur les accidents

Directive 2009/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 établissant les principes fondamentaux régissant les enquêtes sur les accidents dans le secteur des transports maritimes

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Responsabilité des transporteurs de passagers

Règlement (CE) n° 2392/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relatif à la responsabilité des transporteurs de passagers par mer en cas d'accident

Calendrier: les dispositions de ce règlement sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Règlement (CE) n° 336/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 relatif à l'application du code international de gestion de la sécurité dans la Communauté

Calendrier: les dispositions de ce règlement sont mises en œuvre dans un délai de trois ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Règles techniques et opérationnelles

Navires à passagers

Directive 2009/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 1999/35/CE du Conseil du 29 avril 1999 relative à un système de visites obligatoires pour l'exploitation en toute sécurité de services réguliers de transbordeurs rouliers et d'engins à passagers à grande vitesse

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 2003/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 avril 2003 relative aux prescriptions spécifiques de stabilité applicables aux navires rouliers à passagers

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Pétroliers

Règlement (CE) n° 417/2002 du Parlement européen et du Conseil du 18 février 2002 relatif à l'introduction accélérée des prescriptions en matière de double coque ou de normes de conception équivalentes pour les pétroliers à simple coque

Le calendrier de mise hors service des pétroliers à simple coque suivra le calendrier précisé dans la convention MARPOL.

Vraquiers

Directive 2001/96/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 établissant des exigences et des procédures harmonisées pour le chargement et le déchargement sûrs des vraquiers

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Équipages

Directive 2008/106/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 concernant le niveau minimal de formation des gens de mer

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de trois ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Environnement

Directive 2000/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2000 sur les installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Règlement (CE) n° 782/2003 du Parlement européen et du Conseil du 14 avril 2003 interdisant les composés organostanniques sur les navires

Calendrier: les dispositions de ce règlement sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Conditions techniques

Directive 2010/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010 concernant les formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Conditions sociales

Directive 92/29/CEE du Conseil, du 31 mars 1992, concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 1999/63/CE du Conseil, du 21 juin 1999, concernant l'accord relatif à l'organisation du temps de travail des gens de mer, conclu par l'Association des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération des syndicats des transports dans l'Union européenne (FST) - Annexe: Accord européen relatif à l'organisation du temps de travail des gens de mer

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Directive 1999/95/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 décembre 1999, concernant l'application des dispositions relatives à la durée du travail des gens de mer à bord des navires faisant escale dans les ports de la Communauté

Calendrier: les dispositions de cette directive sont mises en œuvre dans un délai de cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Sécurité maritime

Directive 2005/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à l'amélioration de la sûreté des ports

Calendrier: les dispositions de cette directive (à l'exception de celles qui concernent les inspections de la Commission) sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

Règlement (CE) n° 725/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires

Calendrier: les dispositions de ce règlement (à l'exception de celles qui concernent les inspections de la Commission) sont mises en œuvre dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du présent accord.

ANNEXE XVI
MARCHÉS PUBLICS

ANNEXE XVI-A

SEUILS

1. Les seuils de valeur ci-après, visés à l'article 142, paragraphe 3, du présent accord, sont valables pour les deux parties:
 - a) 130 000 EUR pour les marchés publics de fournitures et de services passés par des autorités gouvernementales centrales, sauf pour les marchés publics de services visés à l'article 7, point b), troisième tiret, de la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services;
 - b) 200 000 EUR pour les marchés publics de fournitures et de services ne relevant pas du point a);
 - c) 5 000 000 EUR pour les marchés publics et les concessions de travaux;
 - d) 5 000 000 EUR pour les marchés de travaux dans le secteur des services collectifs;
 - e) 400 000 EUR pour les marchés de fournitures et de services dans le secteur des services collectifs.
 2. Les seuils indiqués au point 1 sont adaptés afin de tenir compte des seuils applicables en vertu du règlement (UE) n° 1336/2013 de la Commission du 13 décembre 2013 modifiant les directives 2004/17/CE, 2004/18/CE et 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés au moment de l'entrée en vigueur du présent accord.
-

Annexe XVI-B

CALENDRIER INDICATIF RELATIF AUX RÉFORMES INSTITUTIONNELLES,
AU RAPPROCHEMENT ET À L'ACCÈS AUX MARCHÉS

Phase		Calendrier indicatif	Accès aux marchés accordé à l'UE par la Géorgie	Accès aux marchés accordé à la Géorgie par l'UE	
1	Mise en œuvre des dispositions de l'article 143, paragraphe 2, et de l'article 144 du présent accord Adoption de la stratégie de réforme prévue à l'article 145 du présent accord	Trois ans après la date d'entrée en vigueur du présent accord	Fournitures pour les autorités gouvernementales centrales	Fournitures pour les autorités gouvernementales centrales	
2	Rapprochement et mise en œuvre des éléments de base de la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil et de la directive 89/665/CEE du Conseil	Cinq ans après la date d'entrée en vigueur du présent accord	Fournitures pour l'État, les collectivités territoriales et les organismes de droit public	Fournitures pour l'État, les collectivités territoriales et les organismes de droit public	Annexes XVI-C et XVI-D du présent accord

Phase		Calendrier indicatif	Accès aux marchés accordé à l'UE par la Géorgie	Accès aux marchés accordé à la Géorgie par l'UE	
3	Rapprochement et mise en œuvre des éléments de base de la directive 2004/17/CE du Parlement européen et du Conseil et de la directive 92/13/CEE du Conseil	Six ans après la date d'entrée en vigueur du présent accord	Fournitures pour toutes les entités adjudicatrices dans le secteur des services collectifs	Fournitures pour toutes les entités adjudicatrices	Annexes XVI-E et XVI-F du présent accord
4	Rapprochement et mise en œuvre d'autres éléments de la directive 2004/18/CE	Sept ans après la date d'entrée en vigueur du présent accord	Marchés et concessions de services et de travaux pour tous les pouvoirs adjudicateurs	Marchés et concessions de services et de travaux pour tous les pouvoirs adjudicateurs	Annexes XVI-G, XVI-H et XVI-I du présent accord
5	Rapprochement et mise en œuvre d'autres éléments de la directive 2004/17/CE	Huit ans après la date d'entrée en vigueur du présent accord	Marchés de services et de travaux pour toutes les entités adjudicatrices dans le secteur des services collectifs	Marchés de services et de travaux pour toutes les entités adjudicatrices dans le secteur des services collectifs	Annexes XVI-J et XVI-K du présent accord

ANNEXE XVI-C

ÉLÉMENTS DE BASE DE LA DIRECTIVE 2004/18/CE
DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL¹

(PHASE 2)

TITRE I

Définitions et principes généraux

Article 1^{er} Définitions (paragraphe 1, 2, 8 et 9, paragraphe 11, points a), b) et d), ainsi que paragraphes 12, 13, 14 et 15)

Article 2 Principes de passation des marchés

Article 3 Octroi de droits spéciaux ou exclusifs: clause de non-discrimination

TITRE II

Règles applicables aux marchés publics

CHAPITRE I

Dispositions générales

Article 4 Opérateurs économiques

Article 6 Confidentialité

CHAPITRE II

Champ d'application

¹ Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Section 1 — Seuil

Article 8 Marchés subventionnés à plus de 50 % par des pouvoirs adjudicateurs

Article 9 Méthodes de calcul de la valeur estimée des marchés publics, des accords-cadres et des systèmes d'acquisition dynamiques

Section 2 — Situations spécifiques

Article 10 Marchés dans les domaines de la défense et la sécurité

Section 3 — Marchés exclus

Article 12 Marchés passés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux (uniquement lorsque les règles de base de la directive 2004/17/CE ont été rapprochées)

Article 13 Exclusions spécifiques dans le domaine des télécommunications

Article 14 Marchés secrets ou exigeant des mesures particulières de sécurité

Article 15 Marchés passés en vertu de règles internationales

Article 16 Exclusions spécifiques

Article 18 Marchés de services attribués sur la base d'un droit exclusif

Section 4 — Régime particulier

Article 19 Marchés réservés

CHAPITRE III

Régimes applicables aux marchés publics de services

Article 20 Marchés de services figurant à l'annexe II A

Article 21 Marchés de services figurant à l'annexe II B

Article 22 Marchés mixtes de services figurant à l'annexe II A et de services figurant à l'annexe II B

CHAPITRE IV

Régimes spécifiques concernant le cahier des charges et les documents du marché

Article 23 Spécifications techniques

Article 24 Variantes

Article 25 Sous-traitance

Article 26 Conditions d'exécution du marché

Article 27 Obligations relatives à la fiscalité, à la protection de l'environnement, aux dispositions en matière de protection du travail et aux conditions de travail

CHAPITRE V

Procédures

Article 28 Utilisation des procédures ouvertes, restreintes et négociées et du dialogue compétitif

Article 30 Cas justifiant le recours à la procédure négociée avec publication d'un avis de marché

Article 31 Cas justifiant le recours à la procédure négociée sans publication d'un avis de marché

CHAPITRE VI

Règles de publicité et de transparence

Section 1 — Publication des avis

Article 35 Avis: paragraphe 1 mutatis mutandis, paragraphe 2, paragraphe 4, premier, troisième et quatrième alinéas

Article 36 Rédaction et modalités de publication des avis: paragraphe 1 et paragraphe 7

Section 2 — Délai

Article 38 Délais de réception des demandes de participation et de réception des offres

Article 39 Procédures ouvertes: cahiers des charges, documents et renseignements complémentaires

Section 3 — Contenu et moyens de transmission des informations

Article 40 Invitations à présenter des offres, à participer au dialogue ou à négocier

Article 41 Information des candidats et des soumissionnaires

Section 4 — Communications

Article 42 Règles applicables aux communications

CHAPITRE VII

Déroulement de la procédure

Section 1 — Dispositions générales

Article 44 Vérification de l'aptitude et choix des participants, attribution des marchés

Section 2 — Critères de sélection qualitative

Article 45 Situation personnelle du candidat ou du soumissionnaire

Article 46 Habilitation à exercer l'activité professionnelle

Article 47 Capacité économique et financière

Article 48 Capacités techniques et/ou professionnelles

Article 49 Normes de garantie de la qualité

Article 50 Normes de gestion environnementale

Article 51 Documentation et renseignements complémentaires

Section 3 — Attribution du marché

Article 53 Critères d'attribution des marchés

Article 55 Offres anormalement basses

ANNEXES de la directive 2004/18/CE

Annexe I Liste des activités visées à l'article 1^{er}, paragraphe 2, point b)

Annexe II Services visés à l'article 1^{er}, paragraphe 2, point d)

Annexe II A

Annexe II B

Annexe V Liste des produits visés à l'article 7, en ce qui concerne les marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs dans le domaine de la défense

Annexe VI Définition de certaines spécifications techniques

Annexe VII Informations qui doivent figurer dans les avis

Annexe VII A Informations qui doivent figurer dans les avis pour les marchés publics

Annexe X Exigences relatives aux dispositifs de réception électronique des offres, des demandes de participation ou des plans et projets dans les concours

Annexe XVI-D

ÉLÉMENTS DE BASE DE LA DIRECTIVE 89/665/CEE DU CONSEIL¹
MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2007/66/CE
DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL²
(PHASE 2)

- Article 1^{er} Champ d'application et accessibilité des procédures de recours
Article 2 Exigences en matière de procédures de recours
Article 2 *bis* Délai de suspension
Article 2 *ter* Dérogations au délai de suspension
Premier alinéa, point b)
Article 2 *quater* Délais d'introduction d'un recours
Article 2 *quinquies* Absence d'effets
Paragraphe 1, point b)
Paragraphe 2 et 3
Article 2 *sexies* Violations de la présente directive et sanctions de substitution
Article 2 *septies* Délais

¹ Directive 89/665/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des procédures de recours en matière de passation des marchés publics de fournitures et de travaux.

² Directive 2007/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007 modifiant les directives 89/665/CEE et 92/13/CEE du Conseil en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des marchés publics.

Annexe XVI-E

ÉLÉMENTS DE BASE DE LA DIRECTIVE 2004/17/CE
DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL¹

(PHASE 3)

TITRE I

Dispositions générales applicables aux marchés et aux concours

CHAPITRE I

Termes de base

Article 1^{er} Définitions (paragraphe 2, 7, 9, 11, 12 et 13)

CHAPITRE II

Champ d'application: définition des entités et des activités visées

Section 1 - Les entités

Article 2 Entités adjudicatrices

Section 2 - Les activités

Article 3 Gaz, chaleur et électricité

Article 4 Eau

Article 5 Services de transport

Article 6 Services postaux

Article 7 Dispositions concernant l'exploration et l'extraction du pétrole, du gaz, du charbon et d'autres combustibles solides ainsi que les ports et les aéroports

Article 9 Marchés concernant plusieurs activités

¹ Directive 2004/17/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux.

CHAPITRE III
Principes généraux

Article 10 Principes de passation des marchés

TITRE II
Règles applicables aux marchés

CHAPITRE I
Dispositions générales

Article 11 Opérateurs économiques

Article 13 Confidentialité

CHAPITRE II
Seuils et exclusions

Section 1 - Seuils

Article 16 Montants des seuils des marchés

Article 17 Méthodes de calcul de la valeur estimée des marchés, accords-cadres et des systèmes d'acquisition dynamiques

Section 2 - Les marchés et les concessions, ainsi que les marchés soumis à un régime spécial

Sous-section 2 - Exclusions applicables à toutes les entités adjudicatrices et à tous les types de marchés

- Article 19 Marchés passés à des fins de revente ou de location à des tiers
- Article 20 Marchés passés à des fins autres que la poursuite d'une activité visée ou pour la poursuite d'une telle activité dans un pays tiers: paragraphe 1
- Article 21 Marchés secrets ou exigeant des mesures particulières de sécurité
- Article 22 Marchés passés en vertu de règles internationales
- Article 23 Marchés attribués à une entreprise liée, à une coentreprise ou à une entité adjudicatrice faisant partie d'une coentreprise

Sous-section 3 - Exclusions applicables à toutes les entités adjudicatrices, mais aux seuls marchés de services

- Article 24 Marchés portant sur certains services exclus du champ d'application de la présente directive
- Article 25 Marchés de services attribués sur la base d'un droit exclusif

Sous-section 4 - Exclusions applicables à certaines entités adjudicatrices uniquement

- Article 26 Marchés passés par certaines entités adjudicatrices pour l'achat d'eau et pour la fourniture d'énergie ou de combustibles destinés à la production d'énergie

CHAPITRE III

Régimes applicables aux marchés de services

- Article 31 Marchés de services énumérés à l'annexe XVII A
- Article 32 Marchés de services repris à l'annexe XVII B
- Article 33 Marchés mixtes comprenant des services repris à l'annexe XVII A et des services repris à l'annexe XVII B

CHAPITRE IV

Régimes spécifiques concernant le cahier des charges et les documents du marché

- Article 34 Spécifications techniques
- Article 35 Communication des spécifications techniques
- Article 36 Variantes
- Article 37 Sous-traitance
- Article 39 Obligations relatives à la fiscalité, à la protection de l'environnement, aux dispositions en matière de protection du travail et aux conditions de travail

CHAPITRE V

Procédures

- Article 40 Utilisation des procédures ouvertes, restreintes et négociées (à l'exception du paragraphe 3, points i) et l))

CHAPITRE VI

Règles de publicité et de transparence

Section 1 - Publication des avis

- Article 41 Avis périodiques indicatifs et avis sur l'existence d'un système de qualification
- Article 42 Avis utilisés comme moyen de mise en concurrence: paragraphes 1 et 3
- Article 43 Avis de marchés passés (sauf paragraphe 1, deuxième et troisième alinéas)
- Article 44 Rédaction et modalités de publication des avis (sauf paragraphe 2, premier alinéa, et paragraphes 4, 5 et 7)

Section 2 - Délais

Article 45 Délais de réception des demandes de participation et de réception des offres

Article 46 Procédures ouvertes: cahiers des charges, documents et renseignements complémentaires

Article 47 Invitations à présenter des offres ou à négocier

Section 3 - Communications et informations

Article 48 Règles applicables aux communications

Article 49 Information des demandeurs de qualification, des candidats et des soumissionnaires

CHAPITRE VII

Déroulement de la procédure

Article 51 Dispositions générales

Section 1 - Qualification et sélection qualitative

Article 52 Reconnaissance mutuelle en matière de conditions administratives, techniques ou financières ainsi que concernant les certificats, essais et justifications

Article 54 Critères de sélection qualitative

Section 2 - Attribution des marchés

Article 55 Critères d'attribution des marchés

Article 57 Offres anormalement basses

ANNEXES de la directive 2004/17/CE

- Annexe XIII Informations qui doivent paraître dans les avis de marché:
- A. Procédures ouvertes
 - B. Procédures restreintes
 - C. Procédures négociées
- Annexe XIV Informations qui doivent paraître dans les avis sur l'existence d'un système de qualification
- Annexe XV A Informations qui doivent paraître dans les avis périodiques indicatifs
- Annexe XV B Informations qui doivent paraître dans les avis annonçant la publication d'un avis périodique sur un profil d'acheteur n'étant pas utilisé comme moyen de mise en concurrence
- Annexe XVI Informations qui doivent paraître dans les avis concernant les marchés passés
- Annexe XVII A Services au sens de l'article 31
- Annexe XVII B Services au sens de l'article 32
- Annexe XX Caractéristiques concernant la publication
- Annexe XXI Définition de certaines spécifications techniques
- Annexe XXIII Dispositions internationales en matière de droit du travail au sens de l'article 59, paragraphe 4
- Annexe XXIV Exigences relatives aux dispositifs de réception électronique des offres, demandes de participation, demandes de qualification ou plans et projets dans le cadre des concours
-

ANNEXE XVI-F

ÉLÉMENTS DE BASE DE LA DIRECTIVE 92/13/CEE DU CONSEIL¹
MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2007/66/CE
DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL²
(PHASE 3)

- Article 1^{er} Champ d'application et accessibilité des procédures de recours
Article 2 Exigences en matière de procédures de recours
Article 2 *bis* Délai de suspension
Article 2 *ter* Dérogations au délai de suspension
Premier alinéa, point b)
Article 2 *quater* Délais d'introduction d'un recours
Article 2 *quinquies* Absence d'effets
Paragraphe 1, point b)
Paragraphe 2 et 3
Article 2 *sexies* Violations de la présente directive et sanctions de substitution
Article 2 *septies* Délais
-

¹ Directive 92/13/CEE du Conseil du 25 février 1992 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des règles communautaires sur les procédures de passation des marchés des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications.

² Directive 2007/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007 modifiant les directives 89/665/CEE et 92/13/CEE du Conseil en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des marchés publics.

ANNEXE XVI-G

AUTRES ÉLÉMENTS NON OBLIGATOIRES DE LA DIRECTIVE 2004/18/CE
DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL¹

(PHASE 4)

Les éléments de la directive 2004/18/CE énoncés dans la présente annexe ne sont pas obligatoires, mais leur rapprochement est recommandé. La Géorgie peut rapprocher ces éléments dans les délais prévus à l'annexe XVI-B.

TITRE I

Définitions et principes généraux

Article 1^{er} Définitions (paragraphe 5, 6, 7 et 10 ainsi que paragraphe 11, point c))

TITRE II

Règles applicables aux marchés publics

CHAPITRE II

Champ d'application

Section 2 — Situations spécifiques

Article 11 Marchés publics et accords-cadres passés par les centrales d'achats

¹ Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Section 4 — Régime particulier

Article 19 Marchés réservés

CHAPITRE V

Procédures

Article 29 Dialogue compétitif

Article 32 Accords-cadres

Article 33 Systèmes d'acquisition dynamiques

Article 34 Marchés publics de travaux: règles particulières concernant la réalisation de logements sociaux

CHAPITRE VI

Règles de publicité et de transparence

Section 1 — Publication des avis

Article 35 Avis: paragraphe 3 et paragraphe 4, deuxième et troisième alinéas

CHAPITRE VII

Déroulement de la procédure

Section 2 — Critères de sélection qualitative

Article 52 Listes officielles d'opérateurs économiques agréés et certification par des organismes de droit public ou privé

Section 3 — Attribution du marché

Article 54 Utilisation d'enchères électroniques

ANNEXE XVI-H

AUTRES ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES DE LA DIRECTIVE 2004/18/CE
DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL¹

(PHASE 4)

TITRE I

Définitions et principes généraux

Article 1^{er} Définitions (paragraphe 3 et 4 ainsi que paragraphe 11, point e))

TITRE II

Règles applicables aux marchés publics

CHAPITRE II

Champ d'application

Section 3 - Marchés exclus

Article 17 Concessions de services

TITRE III

Règles dans le domaine des concessions de travaux publics

¹ Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

CHAPITRE I

Règles applicables aux concessions de travaux publics

Article 56 Champ d'application

Article 57 Exclusions du champ d'application (à l'exception du dernier alinéa)

Article 58 Publication de l'avis concernant les concessions de travaux publics

Article 59 Délais

Article 60 Sous-traitance

Article 61 Attribution de travaux complémentaires au concessionnaire

CHAPITRE II

Règles applicables aux marchés passés par les concessionnaires qui sont des pouvoirs adjudicateurs

Article 62 Règles applicables

CHAPITRE III

Règles applicables aux marchés passés par les concessionnaires qui ne sont pas des pouvoirs adjudicateurs

Article 63 Règles de publicité: seuil et exceptions

Article 64 Publication de l'avis

Article 65 Délais pour la réception des demandes de participation et la réception des offres

TITRE IV

Règles applicables aux concours dans le domaine des services

Article 66 Dispositions générales

Article 67 Champ d'application

Article 68 Exclusions du champ d'application

Article 69 Avis

Article 70 Rédaction et modalités de publication des avis concernant les concours

Article 71 Moyens de communication

Article 72 Sélection des concurrents

Article 73 Composition du jury

Article 74 Décisions du jury

ANNEXES de la directive 2004/18/CE

Annexe VII B Informations qui doivent figurer dans les avis pour les concessions de travaux publics

Annexe VII C Informations qui doivent figurer dans les avis de marchés du concessionnaire de travaux qui n'est pas un pouvoir adjudicateur

Annexe VII D Informations qui doivent figurer dans les avis pour les concours de services

ANNEXE XVI-I

AUTRES ÉLÉMENTS DE LA DIRECTIVE 89/665/CEE DU CONSEIL¹
MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2007/66/CE
DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL²
(PHASE 4)

- Article 2 *ter* Dérogations au délai de suspension
Premier alinéa, point c)
Article 2 *quinquies* Absence d'effets
Paragraphe 1, point c)
Paragraphe 5
-

¹ Directive 89/665/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des procédures de recours en matière de passation des marchés publics de fournitures et de travaux.

² Directive 2007/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007 modifiant les directives 89/665/CEE et 92/13/CEE du Conseil en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des marchés publics.

ANNEXE XVI-J

AUTRES ÉLÉMENTS NON OBLIGATOIRES DE LA DIRECTIVE 2004/17/CE
DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL¹
(PHASE 5)

Les éléments de la directive 2004/17/CE énoncés dans la présente annexe ne sont pas obligatoires, mais leur rapprochement est recommandé. La Géorgie peut rapprocher ces éléments dans les délais prévus à l'annexe XVI-B.

TITRE I

Dispositions générales applicables aux marchés et aux concours

CHAPITRE I

Termes de base

Article 1^{er} Définitions (paragraphe 4, 5, 6 et 8)

TITRE II

Règles applicables aux marchés

¹ Directive 2004/17/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux.

CHAPITRE I

Dispositions générales

Article 14 Accords-cadres

Article 15 Systèmes d'acquisition dynamiques

Section 2 - Les marchés et les concessions, ainsi que les marchés soumis à un régime spécial

Sous-section 5 - Marchés soumis à un régime spécial, dispositions concernant les centrales d'achat ainsi que le mécanisme général

Article 28 Marchés réservés

Article 29 Marchés et accords-cadres passés par les centrales d'achat

CHAPITRE V

Procédures

Article 40, paragraphe 3, points i) et l)

CHAPITRE VI

Règles de publicité et de transparence

Section 1 - Publication des avis

Article 42 Avis utilisés comme moyen de mise en concurrence: paragraphe 2

Article 43 Avis de marchés passés (uniquement en ce qui concerne le paragraphe 1, deuxième et troisième alinéas)

CHAPITRE VII

Déroulement de la procédure

Section 2 - Attribution des marchés

Article 56 Utilisation d'enchères électroniques

ANNEXES de la directive 2004/17/CE

Annexe XIII Informations qui doivent paraître dans les avis de marché

D. Avis de marché simplifié dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique

ANNEXE XVI-K

AUTRES ÉLÉMENTS DE LA DIRECTIVE 92/13/CEE DU CONSEIL¹
MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2007/66/CE
DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL²
(PHASE 5)

- Article 2 *ter* Dérogations au délai de suspension
Premier alinéa, point c)
Article 2 *quinquies* Absence d'effets
Paragraphe 1, point c)
Paragraphe 5
-

¹ Directive 92/13/CEE du Conseil du 25 février 1992 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des règles communautaires sur les procédures de passation des marchés des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications.

² Directive 2007/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007 modifiant les directives 89/665/CEE et 92/13/CEE du Conseil en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des marchés publics.

ANNEXE XVI-L

DISPOSITIONS DE LA DIRECTIVE 2004/18/CE
DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL¹
NON CONCERNÉES PAR LE RAPPROCHEMENT

Les éléments énumérés dans la présente annexe ne font pas l'objet du processus de rapprochement.

TITRE II

Règles applicables aux marchés publics

CHAPITRE I

Dispositions générales

Article 5 Conditions relatives aux accords conclus au sein de l'Organisation mondiale du commerce

CHAPITRE VI

Règles de publicité et de transparence

Section 1 — Publication des avis

Article 36 Rédaction et modalités de publication des avis: paragraphes 2, 3, 4, 5, 6 et 8

Article 37 Publication non obligatoire

Section 5 — Procès-verbaux

Article 43 Contenu des procès-verbaux

¹ Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

TITRE V

Obligations statistiques, compétences d'exécution et dispositions finales

- Article 75 Obligations statistiques
- Article 76 Contenu de l'état statistique
- Article 77 Comité
- Article 78 Révision des seuils
- Article 79 Modifications
- Article 80 Mise en œuvre
- Article 81 Mécanismes de contrôle
- Article 82 Abrogations
- Article 83 Entrée en vigueur
- Article 84 Destinataires

ANNEXES de la directive 2004/18/CE

- Annexe III Liste des organismes et des catégories d'organismes de droit public visés à l'article 1^{er}, paragraphe 9, deuxième alinéa
- Annexe IV Autorités gouvernementales centrales
- Annexe VIII Caractéristiques concernant la publication
- Annexe IX Registres
- Annexe IX A Marchés publics de travaux
- Annexe IX B Marchés publics de fournitures
- Annexe IX C Marchés publics de services
- Annexe XI Délais de transposition et d'application (article 80)
- Annexe XII Tableau de correspondance
-

ANNEXE XVI-M

DISPOSITIONS DE LA DIRECTIVE 2004/17/CE
DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL¹
NON CONCERNÉES PAR LE RAPPROCHEMENT

Les éléments énumérés dans la présente annexe ne font pas l'objet du processus de rapprochement.

TITRE I

Dispositions générales applicables aux marchés et aux concours

CHAPITRE II

Champ d'application: définition des entités et des activités visées

Section 2 - Les activités

Article 8 Listes des entités adjudicatrices

TITRE II

Règles applicables aux marchés

CHAPITRE I

Dispositions générales

Article 12 Conditions relatives aux accords conclus au sein de l'Organisation mondiale du commerce

Section 2 - Les marchés et les concessions, ainsi que les marchés soumis à un régime spécial

¹ Directive 2004/17/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux.

Sous-section 1

Article 18 Concessions de travaux ou de services

Sous-section 2 - Exclusions applicables à toutes les entités adjudicatrices et à tous les types de marchés

Article 20 Marchés passés à des fins autres que la poursuite d'une activité visée ou pour la poursuite d'une telle activité dans un pays tiers: paragraphe 2

Sous-section 5 - Marchés soumis à un régime spécial, dispositions concernant les centrales d'achat ainsi que le mécanisme général

Article 27 Marchés soumis à un régime spécial

Article 30 Procédure permettant d'établir si une activité donnée est directement exposée à la concurrence

CHAPITRE IV

Régimes spécifiques concernant le cahier des charges et les documents du marché

Article 38 Conditions d'exécution du marché

CHAPITRE VI

Règles de publicité et de transparence

Section 1 - Publication des avis

Article 44 Rédaction et modalités de publication des avis (uniquement en ce qui concerne le paragraphe 2, premier alinéa, et les paragraphes 4, 5 et 7)

Section 3 - Communications et informations

Article 50 Informations à conserver sur les marchés passés

CHAPITRE VII

Déroulement de la procédure

Section 3 - Offres contenant des produits originaires des pays tiers et relations avec ceux-ci

Article 58 Offres contenant des produits originaires des pays tiers

Article 59 Relations avec les pays tiers en matière de marchés de travaux, de fournitures et de services

TITRE IV

Obligations statistiques, compétences d'exécution et dispositions finales

Article 67 Obligations statistiques

Article 68 Comité

Article 69 Révision des seuils

Article 70 Modifications

Article 71 Mise en œuvre

Article 72 Mécanismes de contrôle

Article 73 Abrogation

Article 74 Entrée en vigueur

Article 75 Destinataires

ANNEXES de la directive 2004/17/CE

Annexe I Entités adjudicatrices dans les secteurs de transport ou de distribution de gaz ou de chaleur

Annexe II Entités adjudicatrices dans les secteurs de production, de transport ou de distribution d'électricité

Annexe III Entités adjudicatrices dans les secteurs de production, de transport ou de distribution d'eau potable

Annexe IV Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer

Annexe V Entités adjudicatrices dans le domaine des services de chemin de fer urbains, de tramway ou d'autobus

Annexe VI Entités adjudicatrices dans le secteur des services postaux

Annexe VII Entités adjudicatrices dans les secteurs de prospection et extraction de pétrole ou de gaz

Annexe VIII	Entités adjudicatrices dans les secteurs de prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides
Annexe IX	Entités adjudicatrices dans le domaine des installations portuaires maritimes ou intérieures ou autres terminaux
Annexe X	Entités adjudicatrices dans le domaine des installations aéroportuaires
Annexe XI	Liste de la législation communautaire visée à l'article 30, paragraphe 3
Annexe XII	Liste des activités visées à l'article 1 ^{er} paragraphe 2, point b)
Annexe XXII	Tableau récapitulatif des délais prévus à l'article 45
Annexe XXV	Délais de transposition et d'application
Annexe XXVI	Tableau de correspondance

ANNEXE XVI-N

DISPOSITIONS DE LA DIRECTIVE 89/665/CEE DU CONSEIL¹,
MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2007/66/CE
DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL²,
NON CONCERNÉES PAR LE RAPPROCHEMENT

Les éléments énumérés dans la présente annexe ne font pas l'objet du processus de rapprochement.

Article 2 <i>ter</i>	Dérogations au délai de suspension
	Premier alinéa, point a)
Article 2 <i>quinqüies</i>	Absence d'effets
	Paragraphe 1, point a)
	Paragraphe 4
Article 3	Mécanisme correcteur
Article 3 <i>bis</i>	Contenu d'un avis en cas de transparence ex ante volontaire
Article 3 <i>ter</i>	Procédure de comité
Article 4	Mise en œuvre
Article 4 <i>bis</i>	Réexamen

¹ Directive 89/665/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des procédures de recours en matière de passation des marchés publics de fournitures et de travaux.

² Directive 2007/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007 modifiant les directives 89/665/CEE et 92/13/CEE du Conseil en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des marchés publics.

ANNEXE XVI-O

DISPOSITIONS DE LA DIRECTIVE 92/13/CEE DU CONSEIL¹
MODIFIÉE PAR LA DIRECTIVE 2007/66/CE
DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL²
NON CONCERNÉES PAR LE RAPPROCHEMENT

Les éléments énumérés dans la présente annexe ne font pas l'objet du processus de rapprochement.

Article 2 <i>ter</i>	Dérogations au délai de suspension Premier alinéa, point a)
Article 2 <i>quinqüies</i>	Absence d'effets Paragraphe 1, point a) Paragraphe 4
Article 3 <i>bis</i>	Contenu d'un avis en cas de transparence ex ante volontaire
Article 3 <i>ter</i>	Procédure de comité
Article 8	Mécanisme correcteur
Article 12	Mise en œuvre
Article 12 <i>bis</i>	Réexamen

¹ Directive 92/13/CEE du Conseil du 25 février 1992 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des règles communautaires sur les procédures de passation des marchés des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications.

² Directive 2007/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007 modifiant les directives 89/665/CEE et 92/13/CEE du Conseil en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des marchés publics.

ANNEXE XVI-P

GÉORGIE: LISTE INDICATIVE DE QUESTIONS POUVANT FAIRE L'OBJET DE LA
COOPÉRATION

1. Formation, dans les pays de l'UE et en Géorgie, de fonctionnaires géorgiens employés par des organismes gouvernementaux chargés de la passation de marchés publics;
 2. Formation de fournisseurs désireux de participer à des marchés publics;
 3. Échanges d'informations et d'expérience concernant les meilleures pratiques et la réglementation applicable aux marchés publics;
 4. Renforcement de la fonctionnalité du site web sur les marchés publics et mise en place d'un système de suivi des marchés publics;
 5. Conseils et soutien méthodologique assurés par l'Union en ce qui concerne l'application des technologies électroniques modernes dans le domaine des marchés publics;
 6. Renforcement des organismes chargés de garantir l'application d'une politique cohérente dans tous les domaines liés aux marchés publics et l'examen (ou le réexamen) indépendant et impartial des décisions des pouvoirs adjudicateurs (voir article 143, paragraphe 2, du présent accord).
-

ANNEXE XVII

INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

ANNEXE XVII-A

ÉLÉMENTS REQUIS POUR L'ENREGISTREMENT ET LE CONTRÔLE DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES VISÉS À L'ARTICLE 170, PARAGRAPHES 1 ET 2

1. Un registre énumérant les indications géographiques protégées sur le territoire;
2. Une procédure administrative de vérification des indications géographiques qui servent à déterminer qu'un produit est originaire du territoire d'un ou de plusieurs États, ou d'une région ou localité de ce territoire, dans les cas où une qualité, réputation ou autre caractéristique déterminée du produit peut être attribuée essentiellement à cette origine géographique;
3. L'exigence qu'une dénomination enregistrée corresponde à un ou à des produits spécifiques pour lesquels un cahier des charges a été établi, celui-ci ne pouvant être modifié que par une procédure administrative appropriée;
4. Des dispositions de contrôle applicables à la production;
5. Le droit, pour un producteur établi dans la région qui se soumet au système de contrôle, de fabriquer le produit étiqueté avec la dénomination protégée pour autant que ledit producteur respecte le cahier des charges;
6. Une procédure d'opposition permettant de tenir compte des intérêts légitimes des utilisateurs antérieurs des dénominations, même si celles-ci sont protégées sous la forme d'une propriété intellectuelle;

7. Une règle prévoyant que les dénominations protégées ne peuvent devenir génériques;
 8. Des dispositions applicables à l'enregistrement, qui peuvent inclure le refus d'enregistrement, de termes homonymes ou partiellement homonymes à des termes enregistrés, de termes utilisés couramment dans le langage quotidien comme noms communs pour des biens, de termes comprenant les noms de variétés végétales et de races animales. Ces dispositions doivent tenir compte des intérêts légitimes de toutes les parties concernées.
-

ANNEXE XVII-B

CRITÈRES À PRÉVOIR DANS LA PROCÉDURE D'OPPOSITION
POUR LES PRODUITS VISÉS À L'ARTICLE 170, PARAGRAPHES 2 ET 3

1. Liste des dénominations avec leur transcription correspondante en caractères latins ou géorgiens.
2. Informations sur la catégorie du produit.
3. Invitation destinée à tout État membre, dans le cas de l'UE, tout pays tiers ou toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime, établie ou résidant dans un État membre dans le cas de l'UE, en Géorgie ou dans un pays tiers, à communiquer leur opposition à un projet de protection en présentant une déclaration dûment motivée.
4. Les déclarations d'opposition doivent parvenir à la Commission européenne ou au gouvernement géorgien dans un délai de trois mois à compter de la date de la publication de la note d'information.
5. Ces déclarations ne sont valables que si elles sont reçues dans le délai prescrit au paragraphe 4 et si elles établissent que la protection de la dénomination proposée pourrait:
 - a) être en conflit avec le nom d'une variété végétale, y compris une variété à raisins de cuve, ou d'une race animale et être susceptible d'induire le consommateur en erreur quant à la véritable origine du produit;
 - b) être en conflit avec une dénomination homonyme, qui laisse penser à tort au consommateur que les produits sont originaires d'un autre territoire;

- c) compte tenu de la renommée d'une marque commerciale, de sa notoriété et de la durée de son usage, être de nature à induire le consommateur en erreur quant à la véritable identité du produit;
 - d) porter préjudice à l'existence d'une dénomination totalement ou partiellement homonyme ou d'une marque commerciale ou à l'existence de produits qui se trouvent légalement sur le marché depuis au moins cinq ans à la date de la publication de la note d'information;
 - e) être en conflit avec une dénomination qui est considérée comme générique.
6. Les critères visés au paragraphe 5 sont appréciés par rapport au territoire de l'UE, lequel s'entend exclusivement, pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, comme étant le ou les territoires sur lesquels ces droits sont protégés, ou au territoire de la Géorgie.
-

ANNEXE XVII-C

INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES DES PRODUITS
VISÉS À L'ARTICLE 170, PARAGRAPHES 3 ET 4

Produits agricoles et denrées alimentaires autres que les vins,
boissons spiritueuses et vins aromatisés de l'Union européenne à protéger en Géorgie

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
AT	Gailtaler Speck	გაილტალერ შპეკ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
AT	Tiroler Speck	ტიროლერშპეკ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
AT	Gailtaler Almkäse	გაილტალერ ალმკეზე	Fromages
AT	Tiroler Almkäse; Tiroler Alpkäse	ტიროლერ ალმკეზე; ტიროლერ ალპკეზე	Fromages
AT	Tiroler Bergkäse	ტიროლერ ბერგკეზე	Fromages
AT	Tiroler Graukäse	ტიროლერ გრაუკეზე	Fromages
AT	Vorarlberger Alpkäse	ფორარლბერგერ ალპკეზე	Fromages
AT	Vorarlberger Bergkäse	ფორარლბერგერბერგკეზე	Fromages

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
AT	Steierisches Kürbiskernöl	შტაირიშეზ კიუბისკერნოლ	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
AT	Marchfeldspargel	მარხფელდშპარგელ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
AT	Steirischer Kren	შტაირიშერკრენ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
AT	Wachauer Marille	ვაჰაუერ მარილიე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
AT	Waldviertler Graumohn	ვალდფიერტლერ გრაუმოჰნ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
BE	Jambon d'Ardenne	ჟამბონ დ'ადენ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
BE	Fromage de Herve	ფლომაჟ დე ერვ	Fromages
BE	Beurre d'Ardenne	ბელ დ'ადენ	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
BE	Brussels grondwitloof	ბრასელს გრონვიტლოფ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
BE	Vlaams-Brabantse Tafeldruif	ვლამს-ბრაბანცე ტაფელდრუიფ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
BE	Pâté gaumais	პატე გომე	Autres produits de l'annexe I du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ci-après le "traité") (épices; etc.)
BE	Geraardsbergse Mattentaart	გერარსბერგსე მატენტაარტ	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
CY	Λουκοῦμι Γεροσκήπου	ლუკუმი დეროსკიპუ	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
CZ	Nošovické kysané zelí	ნოშოვიცკე კისანე ზელი	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
CZ	Všestarská cibule	ვშესტარსკა ციბულე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
CZ	Pohořelický kapr	პოჰორჟელიცკი კაპრ	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
CZ	Třeboňský kapr	ტრჟებონსკი კაპრ	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
CZ	Český kmín	ჩესკი კმინ	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
CZ	Chamomilla bohemica	ხამომილაბოჰემიკა	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
CZ	Žatecký chmel	ჟატეცკი ხმელ	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
CZ	Budějovické pivo	ბუდეიოვიცკე პივო	Bières

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
CZ	Budějovický měšťanský var	ბუდეიოვიცკი მეშტიანსკი ვარ	Bières
CZ	České pivo	ჩესკე პივო	Bières
CZ	Českobudějovické pivo	ჩესკობუდეიოვიცკე პივო	Bières
CZ	Chodské pivo	ხოდსკე პივო	Bières
CZ	Znojenské pivo	ზნოიემსკე პივო	Bières
CZ	Hořické trubičky	ჰორჟიციკეტრუბიჩკი	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
CZ	Karlovarský suchar	კარლოვარსკი სუხარ	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
CZ	Lomnické suchary	ლომნიცკე სუხარი	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
CZ	Mariánskolázeňské oplatky	მარიანსკოლაზენსკე ოპლატკი	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
CZ	Pardubický perník	პარდუბიციკი პერნიკ	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
CZ	Štramberské uši	შტრამბერსკე უში	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
DE	Diepholzer Moorschnucke	დიპპოლცერ მოორშნუკე	Viande (et abats) frais
DE	Lüneburger Heidschnucke	ლიუნებურგერ ჰაიდემშნუკე	Viande (et abats) frais
DE	Schwäbisch-Hällisches Qualitätsschweinefleisch	შვებიმ-ჰელიშეს კვალიტეტსშვანეფლაიმ	Viande (et abats) frais
DE	Ammerländer Dielenrauschinken ; Ammerländer Katenschinken	ამერლენდერ დილენრაუხშინკენ; ამერლენდერ კატენშინკენ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
DE	Ammerländer Schinken; Ammerländer Knochenschinken	ამერლენდერ შინკენ; ამერლენდერ კნოხენშინკენ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
DE	Greußener Salami	გროისნერ სალამი	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
DE	Nürnberger Bratwürste; Nürnberger Rostbratwürste	ნიურენბერგერ ბრატვი-ურსტე; ნიურენბერგერ როსტბრატვიურსტე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
DE	Schwarzwälder Schinken	შვარცველდერ შინკენ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
DE	Thüringer Leberwurst	თიურინგერლებერვურსტ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
DE	Thüringer Rostbratwurst	თიურინგერ როსტბრატვურსტ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
DE	Thüringer Rotwurst	თიურინგერროტვურსტ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
DE	Allgäuer Bergkäse	ალგოიერ ბერგკეზე	Fromages

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
DE	Allgäuer Emmentaler	ალგოიერ ემენტალერ	Fromages
DE	Altenburger Ziegenkäse	ალტენბურგერ ციგენკეზე	Fromages
DE	Odenwälder Frühstückskäse	ოდენველდერ ფრიუშტუკსკეზე	Fromages
DE	Lausitzer Leinöl	ლაუტიცერლაინოელ	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
DE	Bayerischer Meerrettich; Bayerischer Kren	ბაიერიშერ მეერრეტიჰ; ბაიერიშერ კრენ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
DE	Feldsalate von der Insel Reichenau	ფელდსალატე ფონ დერ ინზელ რაიჰენაუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
DE	Gurken von der Insel Reichenau	გურკენ ფონ დერ ინზელ რაიჰენაუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
DE	Salate von der Insel Reichenau	სალატე ფონ დერ ინზელ რაიჰენაუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
DE	Spreewälder Gurken	შპრეეველდერ გურკენ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
DE	Spreewälder Meerrettich	შპრეეველდერ მეერრეტიჰ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
DE	Tomaten von der Insel Reichenau	ტომატენ ფონ დერ ინზელ რაიჰენაუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
DE	Holsteiner Karpfen	ჰოლშტაინერ კარპფენ	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
DE	Oberpfälzer Karpfen	ობერპველცერ კარპფენ	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
DE	Schwarzwaldforelle	შვარცვალდფორელე	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
DE	Bayerisches Bier	ბაიერიშეს ბიერ	Bières
DE	Bremer Bier	ბრემერ ბიერ	Bières
DE	Dortmunder Bier	დორტმუნდერ ბიერ	Bières
DE	Hofbräu	გიოგინგერბიერ	Bières
DE	Kölsch	ჰოფერ ბიერ	Bières
DE	Kulmbacher Bier	კიოლშ	Bières
DE	Mainfranken Bier	კულმზახერ ბიერ	Bières
DE	Münchener Bier	მაინფრანკენ ბიერ	Bières
DE	Reuther Bier	მიუნჰენერ ბიერ	Bières
DE	Wernesgrüner Bier	როითერ ბიერ	Bières
DE	Aachener Printen	რიხერ ვაიცენბიერ	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
DE	Lübecker Marzipan	ვერნერსგრიუნერ ბიერ	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
DE	MeiBner Fummel	მაისნერფუმელ	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
DE	Nürnbergger Lebkuchen	ნიურენბერგერ ლებკუხენ	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
EL	Ανεβατό	ანევატო	Fromages
EL	Γαλοτύρι	ღალოტირი	Fromages
EL	Γραβιέρα Αγράφων	ღრავიერა აღრაფონ	Fromages
EL	Γραβιέρα Κρήτης	ღრავიერა კრიტის	Fromages
EL	Γραβιέρα Νάξου	ღრავიერა ნაქსუ	Fromages
EL	Καλαθάκι Λήμνου	კალათაკილიმნუ	Fromages
EL	Κασέρι	კასერი	Fromages
EL	Κατίκι Δομοκού	კატიკიდომოკუ	Fromages
EL	Κεφαλογραβιέρα	კეფალოღრავიერა	Fromages
EL	Κοπανιστή	კოპანისტი	Fromages
EL	Λαδοτύρι Μυτιλήνης	ლადოტირიმიტილინის	Fromages
EL	Μανούρι	მანური	Fromages
EL	Μετσοβόνη	მეცოვონე	Fromages
EL	Μπάτζος	ბაძოს	Fromages
EL	Ξυνομυζήθρα Κρήτης	ქსინომიზითრა კრიტის	Fromages

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
EL	Πηχτόγαλο Χανίων	პიხტოღალო ხანიონ	Fromages
EL	Σαν Μιχάλη	სან მიხალი	Fromages
EL	Σφέλα	შფელა	Fromages
EL	Φέτα	ფეტა	Fromages
EL	Φορμαέλλα Αράχωβας Παρνασσού	ფორმაელა არახოვას პარნასუ	Fromages
EL	Άγιος Ματθαίος Κέρκυρας	აღიოს მატეთეს კერკირას	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Αποκορώνας Χανίων Κρήτης	აპოკორონას ხანიონ კრიტის	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Αρχάνες Ηρακλείου Κρήτης	არხანეს ირაკლიუ კრიტის	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Βιάννος Ηρακλείου Κρήτης	ვიანოს ირაკლიუ კრიტის	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Βόρειος Μυλοπόταμος Ρεθύμνης Κρήτης	ვორიოს მილოპოტამოს რეთიმნის კრიტის	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Εξαιρετικό παρθένο ελαιόλαδο "Τροιζηνία"	ექსერეტუკოპართენო ელეოლადო "ტრიზინია"	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Εξαιρετικό παρθένο ελαιόλαδο Θραψανό	ექსერეტუკოპართენო ელეოლადოთრაფსანო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Ζάκυνθος	ზაკინთოს	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
EL	Θάσος	თასოს	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Καλαμάτα	კალამატა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Κεφαλονιά	კეფალონია	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Κοლμβარი Χανίων Κρήτης	კოლიმვარი ხანიონ კრეტის	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Κρανίδι Αργολίδας	კრანიდი არლოლიდას	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Κροκεές Λακωνίας	კროკეეს არლოლიდას	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Λακωνία	ლაკონია	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Λέσβος, Μυτιλήνη	ლესვოს; მიტილინი	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Λυγουριό Ασκληπείου	ლიღურიო ასკლიპიიუ	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Ολυμπία	ოლიმპია	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Πεζά Ηρακλείου Κρήτης	პეზა ირაკლიუ კრეტის	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Πέτρινα Λακωνίας	პეტრინა ლაკონიას	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
EL	Πρέβεζα	პრევეზა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Ρόδος	როდოს	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Σάμος	სამოს	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Σητεία Λασιθίου Κρήτης	სიტია ლასითიუ კრიტის	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Φοινίκι Λακωνίας	ფინიკი ლაკონიას	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Χανιά Κρήτης	ხანია კრიტის	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
EL	Ακτινίδιο Πιερίας	აკტინიდიო პიერიას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Ακτινίδιο Σπερχειού	აკტინიდიო სპერხიუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Ελιά Καλαμάτας	ელია კალამატას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Θρούμπα Αμπαδιάς Ρεθύμνης Κρήτης	თრუმბა ამბადიას რეთიმნის კრიტის	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Θρούμπα Θάσου	თრუმბა თასუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Θρούμπα Χίου	თრუმბა ხიუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
EL	Κελφωτό φυστίκι Φθιώτιδας	კელიფოტოფისტიკი ფθიოტიდას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Κεράσια τραγανά Ροδοχωρίου	კერასია ტრანანა როდოხორიუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Κονσερβολιά Αμφίσσης	კონსერვოლია ამფისის	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Κονσερβολιά Άρτας	კონსერვოლია არტას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Κονσερβολιά Αταλάντης	კონსერვოლია ატალანტის	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Κονσερβολιά Πηλίου Βόλου	კონსერვოლია პილიუ ვოლუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Κονσερβολιά Ροβίων	კონსერვოლია როვიონ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Κονσερβολιά Στυλίδας	კონსერვოლია სტილიდას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Κορινθιακή Σταφίδα Βοστίτσα	კორინთიაკი სტაფიდა ვოსტიცა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Κουμ Κουάτ Κέρκυρας	კუმ კუატ კერკირას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Μήλα Ζαγοράς Πηλίου	მილა ზაგორას პილიუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Μήλα Ντελίσιους Πιλαφά Τριπόλεως	მილა დელისიუს პილაფა ტრიპოლეუს	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
EL	Μήλο Καστοριάς	მილო კასტორიას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Ξερά σύκα Κύμης	ქსერა სიკაკიმის	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Πατάτα Κάτω Νευροκοπίου	პატატა კატო ნევროკოპიუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Πορτοκάλια Μάλεμε Χανίων Κρήτης	პორტოკალია მალემე ხანიონ კრიტის	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Ροδάκινα Νάουσας	როდაკინა ნაუსას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Σταφίδα Ζακύνθου	სტაფიდა ზაკინთუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Σύκα Βραβρώνας Μαρκοπούλου Μεσογείων	სიკა ვრავრონას მარკოპულუ მესოგეონ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Τσακόνικη μελιτζάνα Λεωνιδίου	ცაკონიკი მელიტძანა ლეონიდიუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Φασόλια (Γίγαντες Ελέφαντες) Πρεσπών Φλώρινας	ფასოლია (დიღანტეს ელეფანტეს) პრესპონ ფლორინას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Φασόλια (πλακέ μεγαλόσπερμα) Πρεσπών Φλώρινας	ფასოლია (პლაკე მეგალო-სპერმა) პრესპონ ფლორინას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
EL	ΦΑΣΟΛΙΑ ΓΙΓΑΝΤΕΣ — ΕΛΕΦΑΝΤΕΣ ΚΑΣΤΟΡΙΑΣ	ფასოლია ღიღანტეს ელეფანტესკასტორიასG	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Φασόλια γίγαντες ελέφαντες Κάτω Νευροκοπίου	ფასოლია ღიღანტეს ელეფანტესკატო ნევროკოპიუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Φασόλια κοινά μεσόσπερμα Κάτω Νευροκοπίου	ფასოლია კინა მესოსპერმა კატო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Φυστίκι Αίγινας	ფისტიკი ელინას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Φυστίκι Μεγάρων	ფისტიკი მეღარონ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
EL	Αυγοτάραχο Μεσολογγίου	ავლოტარახო მესლონდუ	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
EL	Κρόκος Κοζάνης	კროკოს კოზანის	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
EL	Μέλι Ελάτης Μαινάλου Βανίλια	მელი ელატის მენალუ ვანილია	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
EL	Κρητικό παξιμάδι	კრეტიკო პაქსიმადი	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
EL	Μαστίχα Χίου	მასტიხელიო ხიუ	Gommes et résines naturelles
EL	Τσίγλα Χίου	ციხლა ხიუ	Gommes et résines naturelles
EL	Μαστιχέλαιο Χίου	მასტიხა ხიუ	Huiles essentielles

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
ES	Carne de Ávila	კარნე დე ავილა	Viande (et abats) frais
ES	Carne de Cantabria	კარნე დე კანტაბრია	Viande (et abats) frais
ES	Carne de la Sierra de Guadarrama	კარნე დე ლა სიერა დე გუადარამა	Viande (et abats) frais
ES	Carne de Morucha de Salamanca	კარნე დე ლა სიერა დე სალამანკა	Viande (et abats) frais
ES	Carne de Vacuno del País Vasco; Euskal Okela	კარნე დე ვაკუნო დელ პაის ვასკო; ეუსკალ ოკელა	Viande (et abats) frais
ES	Cordero de Navarra; Nafarroako Arkumea	კორდერო დე ნავარა; ნაფაროაკოარკუმეა	Viande (et abats) frais
ES	Cordero Manchego	კორდერო მანჩეგო	Viande (et abats) frais
ES	Lacón Gallego	ლაკონ გალიეგო	Viande (et abats) frais
ES	Lechazo de Castilla y León	ლეჩასო დეკასტილია ი ლეონ	Viande (et abats) frais
ES	Pollo y Capón del Prat	პოლიო ი კაპონ დელ პრატ	Viande (et abats) frais
ES	Ternasco de Aragón	ტერნასკო დე არაგონ	Viande (et abats) frais
ES	Ternera Asturiana	ტერნერა ასტურიანა	Viande (et abats) frais
ES	Ternera de Extremadura	ტერნერა დე ესტრემადურა	Viande (et abats) frais
ES	Ternera de Navarra; Nafarroako Aratxea	ტერნერა დე ნავარა; ნაფაროაკოარატხეა	Viande (et abats) frais
ES	Ternera Gallega	ტერნერა გალიეგა	Viande (et abats) frais

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
ES	Botillo del Bierzo	ბოტილიო დელ ბიერსო	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
ES	Cecina de León	სესინა დელეონ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
ES	Dehesa de Extremadura	დეესა დე ესტრემადურა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
ES	Guijuelo	გიხუელო	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
ES	Jamón de Huelva	ხამონ დე უელვა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
ES	Jamón de Teruel	ხამონ დე ტერუელ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
ES	Jamón de Trevélez	ხამონე ტრეველეს	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
ES	Salchichón de Vic; Llonganissa de Vic	სალჩიჩონ დე ვიკ; ლიონგანისა დე ვიკ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
ES	Sobrasada de Mallorca	სობრასადა დე მალიორკა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
ES	Afuega'l Pitu	აფუეგალ პიტუ	Fromages
ES	Cabrales	კაბრალეს	Fromages
ES	Cebreiro	სებრეირო	Fromages
ES	Gamoneu; Gamonedo	გამონეუ; გამონედო	Fromages

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
ES	Idiazábal	იდიაზაბალ	Fromages
ES	Mahón-Menorca	მაონ-მენორკა	Fromages
ES	Picón Bejes-Tresviso	პიკონ ბეხეს-ტრესვისო	Fromages
ES	Queso de La Serena	კესო დელა სერენა,	Fromages
ES	Queso de l'Alt Urgell y la Cerdanya	კესო დე ალტ ურჟეი ი ლა სერდანია	Fromages
ES	Queso de Murcia	კესო დე მურსია	Fromages
ES	Queso de Murcia al vino	კესო დე მურსია ალ ვინო	Fromages
ES	Queso de Valdeón	კესოდე ვალდეონ	Fromages
ES	Queso Ibores	კესო იბორეს	Fromages
ES	Queso Majorero	კესო მახორერო	Fromages
ES	Queso Manchego	კესო მანჩეგო	Fromages
ES	Queso Nata de Cantabria	კესო ნატა დე კანტაბრია	Fromages
ES	Queso Palmero; Queso de la Palma	კესო პალმერო; კესო დე ლა პალმა	Fromages
ES	Queso Tetilla	კესო ტეტილია	Fromages
ES	Queso Zamorano	კესო სამორანო	Fromages
ES	Quesucos de Liébana	კესუკოს დე ლიებანა	Fromages
ES	Roncal	რონკალ	Fromages
ES	San Simón da Costa	სან სიმონ და კოსტა	Fromages
ES	Torta del Casar	ტორტა დელ კასარ	Fromages

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
ES	Miel de Galicia; Mel de Galicia	იდიაზაბალ	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
ES	Miel de Granada	მან-მენორკა	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
ES	Miel de La Alcarria	პიკონ ბეხეს-ტრესვისო	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
ES	Aceite de La Alcarria	კესო დელა სერენა,	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Aceite de la Rioja	კესო დე ალტ ურჟეი ო ლა სერდანია	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Aceite de Mallorca; Aceite mallorquín; Oli de Mallorca; Oli mallorquí	კესო დე მურსია	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Aceite de Terra Alta; Oli de Terra Alta	კესო დე მურსია ალ ვინო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Aceite del Baix Ebre-Montsià; Oli del Baix Ebre-Montsià	კესოდე ვალდეონ	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
ES	Aceite del Bajo Aragón	ასეიტე დელ ბახო არაგონ	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Aceite Monterrubio	ასეიტე მონტერუბიო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Antequera	ანტეკერა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Baena	ბაენა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Gata-Hurdes	გატა-ურდეს	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Les Garrigues	ლეს გარიგეს	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Mantequilla de l'Alt Urgell y la Cerdanya; Mantega de l'Alt Urgell i la Cerdanya	მანტეკილია დე ლ'ალტ ურხელ ი ლა სერდანია; მანტეგა დელ'ალტ ურხელ ი ლა სერნდანია	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Mantequilla de Soria	მანტეკილია დე სორია	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Montes de Granada	მონტეს დე გრანადა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Montes de Toledo	მონტეს დეტოლედო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Poniente de Granada	პონიენტე დე გრანადა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
ES	Priego de Córdoba	პრიეგო დე კორდობა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Sierra de Cádiz	სიერა დე კადის	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Sierra de Cazorla	სიერა დე კასორლა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Sierra de Segura	სიერა დე სეგურა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Sierra Mágina	სიერა დე მახინა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Siurana	სიურანა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
ES	Ajo Morado de las Pedroñeras	აბო მორადო დე ლას პედრონიერას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Alcachofa de Benicarló; Carxofa de Benicarló	ალკაჩოფადე ბენიკარლო; კარშოფა დე ბენიკარლო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Alcachofa de Tudela	ალკაჩოფა დე ტუდელა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Arroz de Valencia; Arròs de València	აროს დე ვალენსია; აროს დე ვალენსია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Arroz del Delta del Ebro; Arròs del Delta de l'Ebre	აროს დელ დელტა დელ ებრო; აროს დელ დელტა დელ ებრ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Avellana de Reus	აველიანა დე რეუს	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
ES	Berenjena de Almagro	ბერენჯენა დე ალმაგრო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Calasparra	კალასპარა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Caçot de Valls	კალსოტ დევალს	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Cereza del Jerte	სერესა დელ ხერტე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Cerezas de la Montaña de Alicante	სერესას დელა მონტანია დე ალიკანტე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Cítricos Valencianos; Cítricos Valencians	სიტრიკოს ვალენსიანოს; სიტრიკოს ვალენსიანს	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Clementinas de las Tierras del Ebro; Clementines de les Terres de l'Ebre	კლემენტინას დე ლას ტიერას დელ ებრო; კლემენტინ დე ლე ტედე დე ლ'ებრე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Coliflor de Calahorra	კოლიფლორ დე კალაორა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Espárrago de Huétor-Tájar	ესპარაგო დე უეტორ-თაჯარ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Espárrago de Navarra	ესპარაგოდე ნავარა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Faba Asturiana	ფაბა ასტურიანა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
ES	Garbanzo de Fuentesauco	გარბანსო დე ფუენტესაუკო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Judías de El Barco de Ávila	ხუდიას დე ელ ბარკო დე ავილა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Kaki Ribera del Xúquer	კაკი რიბერა დელ ხუკერ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Lenteja de La Armuña	ლენტეხა დე ლა არმუნია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Lenteja Pardina de Tierra de Campos	ლენტეხა პარდინა დე ტიერა დე კამპოს	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Manzana de Girona; Poma de Girona	მანსანა დე ხირონა; პომა დე ხირონა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Manzana Reineta del Bierzo	მანსანა რეინეტა დელ ბიერსო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Melocotón de Calanda	მელოკოტონ დე კალანდა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Nísperos Callosa d'En Sarriá	ნისპეროს კალიოსა დ'ენ სარია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Pataca de Galicia; Patata de Galicia	პატაკა დე გალისია; პატატა დე გალისია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Patatas de Prades; Patates de Prades	პატატას დე პრადეს; პატატ დე პრად	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Pera de Jumilla	პერა დე ხუმილია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
ES	Peras de Rincón de Soto	პერას დე რინკონ დე სოტო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Pimiento Asado del Bierzo	პიმიენტო ასადო დელ ბიერსო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Pimiento Riojano	პიმიენტო რიოხანო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Pimientos del Piquillo de Lodosa	პიმიენტოს დელ პიკილიო დე ლოდოსა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Uva de mesa embolsada "Vinalopó"	უვა დე მესა ემბოლსადა „ვინაპოლო“	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
ES	Caballa de Andalucía	კაბაია დე ანდალუსია	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
ES	Mejillón de Galicia; Mexillón de Galicia	მეხილიონ დე გალისია; მეშილიონ დე გალისია	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
ES	Melva de Andalucía	მელვა დე ანდალუსია	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
ES	Azafrán de la Mancha	ასაფრან დე ლა მანჩა	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
ES	Chufa de Valencia	ჩუფა დე ვალენსია	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
ES	Pimentón de la Vera	პიმენტონ დე ლა ვერა	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
ES	Pimentón de Murcia	პიმენტონ დე მურსია	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
ES	Sidra de Asturias; Sidra d'Asturies	სიდრა დე ასტურას; სიდრა დ'ასტური	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
ES	Alfajor de Medina Sidonia	ალფაჯორ დე მედინა სიდონია	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
ES	Ensaimada de Mallorca; Ensaimada mallorquina	ენსაიმადა დე მალიორკა; ენსაიმადა მალიორკინა	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
ES	Jijona	ხიხონა	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
ES	Mantecadas de Astorga	მანტეკადასდე ასტორგა	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
ES	Mazapán de Toledo	მასაპან დე ტოლედო	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
ES	Pan de Cea	პან დე სეა	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
ES	Turrón de Agramunt; Torró d'Agramunt	ტურონ დე აგრამუნტ; ტორო დ'აგრამუნტ	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
ES	Turrón de Alicante	ტურონ დე ალიკანტე	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
FI	Lapin Poron liha	ლაპინ პორო, ლიჰა	Viande (et abats) frais
FI	Lapin Puikula	ლაპენ პუიკულა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FI	Kainuun rönttönen	კენუნ რენტენენ	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
FR	Agneau de l'Aveyron	ტურონ დე აგრამუნტ; ტორო დ'აგრამუნტ	Viande (et abats) frais
FR	Agneau de Lozère	ტურონ დე ალიკანტე	Viande (et abats) frais
FR	Agneau de Pauillac	ლაპინ პორო, ლიჰა	Viande (et abats) frais
FR	Agneau de Sisteron	ლაპენ პუიკულა	Viande (et abats) frais
FR	Agneau du Bourbonnais	კენუნ რენტენენ	Viande (et abats) frais
FR	Agneau du Limousin	ანიო დე ლ'ავეიღონ	Viande (et abats) frais
FR	Agneau du Poitou-Charentes	ანიო დე ლოზელ	Viande (et abats) frais
FR	Agneau du Quercy	ანიო დე პოიაკ	Viande (et abats) frais
FR	Barèges-Gavarnie	ანიო დე სისტელონ	Viande (et abats) frais
FR	Bœuf charolais du Bourbonnais	ანიო დიუ ბულბონე	Viande (et abats) frais

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
FR	Boeuf de Bazas	ბეფ დე ბაზას	Viande (et abats) frais
FR	Bœuf de Chalosse	ბეფ დე შალოს	Viande (et abats) frais
FR	Bœuf du Maine	ბეფ დიუ მენ	Viande (et abats) frais
FR	Dinde de Bresse	დინდ დე ბრეს	Viande (et abats) frais
FR	Porc de la Sarthe	პოდ დე ლასარტ	Viande (et abats) frais
FR	Porc de Normandie	პოდ დე ნორმანდი	Viande (et abats) frais
FR	Porc de Vendée	პოდ დე ვანდე	Viande (et abats) frais
FR	Porc du Limousin	პოდ დიუ ლიმუზენ	Viande (et abats) frais
FR	Taureau de Camargue	ტოლო დე კამარგ	Viande (et abats) frais
FR	Veau de l'Aveyron et du Ségala	ვო დე ლ'ავეირონ ე დიუ სეგალა	Viande (et abats) frais
FR	Veau du Limousin	ვო დიუ ლიმუზენ	Viande (et abats) frais
FR	Volailles d'Alsace	ვოლაი დ'ალზას	Viande (et abats) frais
FR	Volailles d'Ancenis	ვოლაი დ'ანსენი	Viande (et abats) frais
FR	Volailles d'Auvergne	ვოლაი დ'ოვერნ	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de Bourgogne	ვოლაი დე ბურგონ	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de Bresse	ვოლაი დე ბრეს	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de Bretagne	ვოლაი დე ბრეტან	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de Challans	ვოლაი დე შალან	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de Cholet	ვოლაი დე შოლე	Viande (et abats) frais

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
FR	Volailles de Gascogne	ვოლადე გასკონ	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de Houdan	ვოლადე უდან	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de Janzé	ვოლადეჯანზე	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de la Champagne	ვოლადელა შამპან	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de la Drôme	ვოლადელა დრომ	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de l'Ain	ვოლადელ'ენ	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de Licques	ვოლადელიკ	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de l'Orléanais	ვოლადელ'ოლლეანე	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de Loué	ვოლადელუე	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de Normandie	ვოლადენორმანდი	Viande (et abats) frais
FR	Volailles de Vendée	ვოლადევანდე	Viande (et abats) frais
FR	Volailles des Landes	ვოლადელანდ	Viande (et abats) frais
FR	Volailles du Béarn	ვოლადიუბეან	Viande (et abats) frais
FR	Volailles du Berry	ვოლადიუბელი	Viande (et abats) frais
FR	Volailles du Charolais	ვოლადიუშალოლე	Viande (et abats) frais
FR	Volailles du Forez	ვოლადიუფორე	Viande (et abats) frais
FR	Volailles du Gatinais	ვოლადიუგატინე	Viande (et abats) frais
FR	Volailles du Gers	ვოლადიუჟელ	Viande (et abats) frais
FR	Volailles du Languedoc	ვოლადიულანგედოკ	Viande (et abats) frais
FR	Volailles du Lauragais	ვოლადიულლაგე	Viande (et abats) frais

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
FR	Volailles du Maine	ვოლაი დიუმენ	Viande (et abats) frais
FR	Volailles du plateau de Langres	ვოლაი დიუპლატო დე ლანგლ	Viande (et abats) frais
FR	Volailles du Val de Sèvres	ვოლაიდიუვალ დე სევლ	Viande (et abats) frais
FR	Volailles du Velay	ვოლაი დიუველე	Viande (et abats) frais
FR	Boudin blanc de Rethel	ბუდენ ბლან დე ლეტელ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
FR	Canard à foie gras du Sud-Ouest (Chalosse, Gascogne, Gers, Landes, Périgord, Quercy)	კანად ა ფუა გლა დიუ სიუდ უესტ(შალოს, გასკონ, ჟელ, ლანდ, პერიგოდ, კელსი)	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
FR	Jambon de Bayonne	ჟამბონ დე ბაიონ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
FR	Jambon sec et noix de jambon sec des Ardennes	ჟამბონ სეკე ნუა დე ჟამბონ სეკდეზ აღდენ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
FR	Abondance	აბონდანს	Fromages
FR	Banon	ბანონ	Fromages
FR	Beaufort	ბოფორ	Fromages
FR	Bleu d'Auvergne	ბლე დ'ოვერნ	Fromages
FR	Bleu de Gex Haut-Jura; Bleu de Septmoncel	ბლე დე ჟექს ო-ჟიურა; ბლე დე სეტმონსელ	Fromages
FR	Bleu des Causses	ბლე დეზ კოსეს	Fromages

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
FR	Bleu du Vercors-Sassenage	ბლე დუ ვერკორ-სასენაჟ	Fromages
FR	Brie de Meaux	ბრი დე მო	Fromages
FR	Brie de Melun	ბრი დე მელან	Fromages
FR	Brocciu Corse; Brocciu	ბროკსიუ კოდს, ბროკსიუ	Fromages
FR	Camembert de Normandie	კამემბერ დე ნორმანდი	Fromages
FR	Cantal; Fourme de Cantal; Cantalet	კანტალი; ფურმ დე კანტალი; კანტალე	Fromages
FR	Chabichou du Poitou	შაბიშუ დე პუატუ	Fromages
FR	Chaource	შაურს	Fromages
FR	Chevrotin	შევროტენ	Fromages
FR	Comté	კომტე	Fromages
FR	Crottin de Chavignol; Chavignol	კროტენ დეშავინიოლი, შავინიოლი	Fromages
FR	Emmental de Savoie	ემანტალ დე სავუა	Fromages
FR	Emmental français est-central	ემანტალ ფდანსე ესტ-სანტალ	Fromages
FR	Époisses	ეპუასე	Fromages
FR	Fourme d'Ambert; Fourme de Montbrison	ფურმ დ'ამბერ, ფურმ დე მონბისონ	Fromages
FR	Laguiole	ლაგიოლ	Fromages
FR	Langres	ლანგრე	Fromages
FR	Livarot	ლივარო	Fromages

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
FR	Maroilles; Marolles	მაროილი; მაროლი	Fromages
FR	Mont d'or; Vacherin du Haut-Doubs	მონ დ'ორი; ვაშერენი ო-დუბიდან	Fromages
FR	Morbier	მორბიე	Fromages
FR	Munster; Munster-Géromé	მუნსტერი; მუნსტერ-ჟერომე	Fromages
FR	Neufchâtel	ნეფშატელ	Fromages
FR	Ossau-Iraty	ოსო-ირატი	Fromages
FR	Pélardon	პელარდონ	Fromages
FR	Picodon de l'Ardèche; Picodon de la Drôme	პიკოდონ დე ლ'ადდეშ; პიკოდონ დე ლა დრომ	Fromages
FR	Pont-l'Évêque	პონ-ლ'ევეკ	Fromages
FR	Poulligny-Saint-Pierre	პულინი-სენ-პიერ	Fromages
FR	Reblochon; Reblochon de Savoie	რებლოშონი, რებლოშონ დე სავუა	Fromages
FR	Rocamadour	როკამადურ	Fromages
FR	Roquefort	როკფორ	Fromages
FR	Sainte-Maure de Touraine	სენტ-მორ დე ტურენ	Fromages
FR	Saint-Nectaire	სენ-ნექტერ	Fromages
FR	Salers	სალერ	Fromages
FR	Selles-sur-Cher	სელ-სიურ-შერ	Fromages
FR	Tome des Bauges	ტომდე ბოჟ	Fromages

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
FR	Tomme de Savoie	ტომ დე სავუა	Fromages
FR	Tomme des Pyrénées	ტომ დე პილენე	Fromages
FR	Valençay	ვალანსეი	Fromages
FR	Crème d'Isigny	კრემ დ'ისინი	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
FR	Crème fraîche fluide d'Alsace	კრემ ფრეშ ფლუიდ დ'ალზას	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
FR	Miel d'Alsace	მიელ დ'ალზას	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
FR	Miel de Corse; Mele di Corsica	მიელ დე კოლს; მელე დი კორსიკა	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
FR	Miel de Provence	მიელ დე პლოვანს	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
FR	Miel de sapin des Vosges	მიელ დე საპენ დე ვოსჟ	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
FR	Œufs de Loué	ე დე ლუე	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
FR	Beurre Charentes-Poitou; Beurre des Charentes; Beurre des Deux-Sèvres	ბელ შადანტ-პუატუ; ბელ დე შადანტ; ბერ დე დე-სევრ	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
FR	Beurre d'Isigny	ბელ დ'ისინი	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
FR	Huile d'olive d'Aix-en-Provence	უილ დ'ოლივდ'ექს-ან-პროვანს	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
FR	Huile d'olive de Corse; Huile d'olive de Corse-Oliu di Corsica	უილ დ'ოლივდე კოლს; უილ დ'ოლივდე კოლს-ოლიუ დი კორსიკა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
FR	Huile d'olive de Haute-Provence	უილ დ'ოლივდე ოტ-პროვანს	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
FR	Huile d'olive de la Vallée des Baux-de-Provence	უილ დ'ოლივდელა ვალე დე ბო-დე-პროვანს	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
FR	Huile d'olive de Nice	უილ დ'ოლივდენის	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
FR	Huile d'olive de Nîmes	უილ დ'ოლივდენიმ	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
FR	Huile d'olive de Nyons	უილ დ'ოლივდენიონ	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
FR	Huile essentielle de lavande de Haute-Provence	უილ ესანსიელ დე ლავანდ დე ოტ-პროვანს	Huiles essentielles
FR	Ail blanc de Lomagne	აი ბლან დე ლომან	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Ail de la Drôme	აი დელა დრომ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Ail rose de Lautrec	აი როზ დელოტრეკ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Asperge des sables des Landes	ასპერჟ დე საბლ დე ლანდ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Chasselas de Moissac	შასელა დე მუასაკ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Clémentine de Corse	კლემენტინ დე კოლს	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Coco de Paimpol	კოკო დე პეიმპოლ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
FR	Fraise du Périgord	ფღებ დიუ პედიგოლ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Haricot tarbais	არიკო ტაღბე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Kiwi de l'Adour	კივი დე ლ'ადურ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Lentille vert du Puy	ლანტი ვერდიუ პვი	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Lentilles vertes du Berry	ლანტიველტ დიუ ბელი	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Lingot du Nord	ლინგო დიუ ნორ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Mâche nantaise	მაშ ნანტეზ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Melon du Haut-Poitou	მელონ დიუ ო-პუატუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Melon du Quercy	მელონ დიუკელსი	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Mirabelles de Lorraine	მიღაბელ დე ლოდენ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Muscat du Ventoux	მუსკატ დიუ ვანტუ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
FR	Noix de Grenoble	ნუა დე გლენობლ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Noix du Périgord	ნუა დიუ პერიგორ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Oignon doux des Cévennes	ონიონ დუ დე სევენ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Olive de Nice	უილ დ'ოლივ დენის	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Olives cassées de la Vallée des Baux-de-Provence	ოლივ კასე დე ლა ვალე დე ბო-დე-პროვანს	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Olives noires de la Vallée des Baux-de-Provence	ოლივ ნუარ დე ლა ვალე დე ბო დე პროვანს	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Olives noires de Nyons	ოლივ ნუარ დე ნიონ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Petit Epeautre de Haute-Provence	პეტი ეპოტრ დე ოტ პროვანს	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Poireaux de Créances	პუარო დეკრენს	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Pomme de terre de l'Île de Ré	პომ დე ტერ დე ლ'ილ დერე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Pomme du Limousin	პომ დიუ ლიმუზენ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
FR	Pommes de terre de Merville	პომ დე ტერ დე მერვილ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Pommes et poires de Savoie	პომ ე პუარ დე სავუა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Pruneaux d'Agen; Pruneaux d'Agen mi-cuits	პრიუნო დ'აჟენ; პრიუნო დ'აჟენ მი-კვი	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Riz de Camargue	რი დე კამარგ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
FR	Anchois de Collioure	ანსუა დე კოლიურ	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
FR	Coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor	კოკი სენ-ჟაკ დე კოტ დ'ალმოდ	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
FR	Cidre de Bretagne; Cidre Breton	სიდლ დე ბრეტან; სიდლ ბრეტონ ;	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
FR	Cidre de Normandie; Cidre Normand	სიდლ დე ნორმანდი; სიდლ ნორმან	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
FR	Cornouaille	კორნუაი	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
FR	Domfront	დომფრონ	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
FR	Huîtres Marennes Oléron	უიტრ მარენ ოლერონ	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
FR	Pays d'Auge; Pays d'Auge-Cambremer	პეი დ'ოჟ; პეუ დ'ოჟ-კამბრემერ	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
FR	Piment d'Espelette; Piment d'Espelette - Ezpeletako Biperra	პიმან დ'ესპელეტ; პიმან დ'ესპელეტ- ეზპელეტაკო ბიპერა	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
FR	Bergamote(s) de Nancy	ბერგამოტ დე ნანსი	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
FR	Brioche vendéenne	ბრიოშვანდენ	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
FR	Pâtes d'Alsace	პატ დ'ალზას	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
FR	Foin de Crau	ფუნ დე კლო	Foin
HU	Budapesti téliszalámi	ბუდაპეშტი ტელისალიამი	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
HU	Szegedi szalámi; Szegedi téliszalámi	სეგედი სალიამი; სეგედი ტელისალიამი	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IE	Connemara Hill lamb; Uain Sléibhe Chonamara	კონემარა ჰილ ლამბ; უაინ სლეიბ ჩონამარა	Viande (et abats) frais
IE	Timoleague Brown Pudding	თიმოლიგ ბრაუნ პუდინგ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IE	Imokilly Regato	იმოკილირეგატო	Fromages
IE	Clare Island Salmon	კლერ აილანდ სალმონ	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Abbacchio Romano	აბაკიო რომანო	Viande (et abats) frais
IT	Agnello di Sardegna	ანიელო დისარდენია	Viande (et abats) frais
IT	Mortadella Bologna	მორტადელა ბოლონია	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Prosciutto di S. Daniele	პროშუტო დის. დანიელე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Vitellone bianco dell'Appennino Centrale	ვიტელონე ბიანცო დელლ'აპენინო ჩენტრალე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Bresaola della Valtellina	ბრეზოლადელა ვალტელინა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Capocollo di Calabria	კაპოკოლო დი კალაბრია	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Coppa Piacentina	კოპპა პიაჩენტინა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Cotechino Modena	კოტეკინო მოდენა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Culatello di Zibello	კულატელო დი ძიბელო	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Lardo di Colonnata	ლარდო დი კოლონატა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Pancetta di Calabria	პანჩეტა დი კალაბრია	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Pancetta Piacentina	პანჩეტა პიაჩენტინა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Prosciutto di Carpegna	პროშუტო დიკარპენია	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Prosciutto di Modena	პროშუტო დიმოდენა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Prosciutto di Norcia	პროშუტო დი ნორჩია	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Prosciutto di Parma	პროშუტოდი პარმა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Prosciutto Toscano	პროშუტო ტოსკანო	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Prosciutto Veneto Berico-Euganeo	პროშუტოვენეტო ბერიკო-აუგანეო	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Salame Brianza	სალამე ბრიანცა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Salame Cremona	სალამე კრემონა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Salame di Varzi	სალამე დივარზი	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Salame d'oca di Mortara	სალამე დ'ოკა მორტარა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Salame Piacentino	სალამე პიაჩენტინო	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Salame S. Angelo	სალამე ს. ანჯელო	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Salamini italiani alla cacciatora	სალამინი იტალიანი ალლა კაჩატორა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Salsiccia di Calabria	სალსიცია დი კალაბრია	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Soppressata di Calabria	სოპრესატა დი კალაბრია	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Sopressa Vicentina	სოპრესა ვიჩენტინა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Speck dell'Alto Adige; Südtiroler Markenspeck; Südtiroler Speck	სპეკ დელ'ალტო ადიჯე; სუდტიროლერ მარკენსპეკ; სუდტიროლერ სპეკ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Valle d'Aosta Jambon de Bosses	ვალლე დ'აოსტა ჟამბონ დე ბოსეს	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Valle d'Aosta Lard d'Arnad	ვალლე დ'აოსტა ლარდ დ'არნად	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
IT	Zampone Modena	ძამპონე მოდენა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Asiago	აზიაგო	Fromages
IT	Bitto	ბიტო	Fromages
IT	Bra	ბრა	Fromages
IT	Caciocavallo Silano	კაჩოკავალლო სილანო	Fromages
IT	Canestrato Pugliese	კანესტრატო პულიეზე	Fromages
IT	Casatella Trevigiana	კასატელა ტრევიჯანა	Fromages
IT	Casciotta d'Urbino	კაშოტა დ'ურბინო	Fromages
IT	Castelmagno	კასტელმანიო	Fromages
IT	Fiore Sardo	ფიორე სარდო	Fromages
IT	Fontina	ფონტინა	Fromages
IT	Formai de Mut dell'Alta Valle Brembana	ფორმაი დემუტ დელლ'ალტა ვალე ბრემბანა	Fromages
IT	Gorgonzola	გორგონძოლა	Fromages
IT	Grana Padano	გრანა პადანო	Fromages
IT	Montasio	მონტასიო	Fromages
IT	Monte Veronese	მონტე ვერონეზე	Fromages
IT	Mozzarella di Bufala Campana	მოცარელა დი ბუფალა კამპანა	Fromages
IT	Murazzano	მურაცანო	Fromages
IT	Parmigiano Reggiano	პარმიჯანო რეჯანო	Fromages
IT	Pecorino di Filiano	პეკორინო დი ფილიანო	Fromages

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Pecorino Romano	პეკორინო რომანო	Fromages
IT	Pecorino Sardo	პეკორინო სარდო	Fromages
IT	Pecorino Siciliano	პეკორინო სიჩილიანო	Fromages
IT	Pecorino Toscano	პეკორინო ტოსკანო	Fromages
IT	Provolone Valpadana	პროვოლონე ვალპადანა	Fromages
IT	Quartirolo Lombardo	კუარტიროლო ლომბარდო	Fromages
IT	Ragusano	რაგუსანო	Fromages
IT	Raschera	რასკერა	Fromages
IT	Ricotta Romana	რიკოტა რომანა	Fromages
IT	Robiola di Roccaverano	რობიოლა დიროკავერანო	Fromages
IT	Spessa delle Giudicarie	სპრესა დელლე ჯუდიკარე	Fromages
IT	Stelvio; Stilsfer	სტელვიო; სტილფსერ	Fromages
IT	Taleggio	ტალეჯო	Fromages
IT	Toma Piemontese	ტომა პიემონტეზე	Fromages
IT	Valle d'Aosta Fromadzo	ვალლე დ'აოსტა ფრომადო	Fromages
IT	Valtellina Casera	ვალტელლინა კაზერა	Fromages
IT	Miele della Lunigiana	მიელე დელლა ლუნიჯანა	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Alto Crotonese	ალტო კროტონეზე	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Aprutino Pescarese	აპრუტინო პესკარეზე	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Brisighella	ბრიზიგელა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Bruzio	ბრუციო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Canino	კანინო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Cartoceto	კარტოჩეტო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Chianti Classico	კიანტი კლასიკო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Cilento	ჩილენტო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Collina di Brindisi	კოლინა დი ბრინდიზი	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Colline di Romagna	კოლინე დილომანია	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Colline Salernitane	კოლინე სალერნიტანე	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Colline Teatine	კოლინე ტეატინე	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Dauno	დაუნო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Garda	გარდა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Laghi Lombardi	ლაგი ლომბარდი	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Pretuziano delle Colline Teramane	პრეტუციანო დელლე კოლინე ტერამანე	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Riviera Ligure	რივიერა ლიგურე	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Sabina	საბინა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Sardegna	სარდენია	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Tergeste	ტერჯესტე	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Terra di Bari	ტერრა დი ბარი	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Terra d'Otranto	ტერრა დ'ოტრანტო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Terre di Siena	ტერრე დი სიენა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Terre Tarentine	ტერრე ტარენტინე	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Toscano	ტოსკანო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Tuscia	ტუშია	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Umbria	უმბრია	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Val di Mazara	ვალ დი მაძარა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Valdemone	ვალდემონე	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Valle del Belice	ვალლე დელ ბელიჩე	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Valli Trapanesi	ვალლი ტრაპანეზი	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Veneto Valpolicella, Veneto Euganei e Berici, Veneto del Grappa	ვენეტოვალპოლიჩელა, ვენეტო ეუგანეი ე ბერიჩი, ვენეტო დელ გრაპა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
IT	Arancia del Gargano	არანჩა დელ გარგანო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Arancia Rossa di Sicilia	არანჩა როსა დი სიჩილია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Asparago Bianco di Bassano	ასპარაგო ბიანკო დი ბასანო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Asparago bianco di Cimadolmo	ასპარაგო ბიანკო დი ჩიმადოლმო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Asparago verde di Altedo	ასპარაგო ვერდე დი ალტედო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Basilico Genovese	ბაზილიკოჯენოვეზე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Cappero di Pantelleria	კაპერო დიპენტელერია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Carciofo di Paestum	კარჩოფო დი პაესტუმ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Carciofo Romanesco del Lazio	კარჩოფო რომანესკო დელ ლაციო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Carota dell'Altopiano del Fucino	კაროტა დელლ'ალტოპიანო ფუჩინო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Castagna Cuneo	კასტანია კუნეო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Castagna del Monte Amiata	კასტანია დელ მონტე ამიატა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Castagna di Montella	კასტანია დი მონტელა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Castagna di Vallerano	კასტანია დი ვალერანო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Ciliegia di Marostica	ჩილიეჯა დი მაროსტიკა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Cipolla Rossa di Tropea Calabria	ჩიპოლა როსა დი ტროპეა კალაბრია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Cipollotto Nocerino	ჩიპოლოტო ნოჩერინო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Clementine del Golfo di Taranto	კლემენტინედელ გოლფო დი ტარანტო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Clementine di Calabria	კლემენტინედი კალაბრია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Fagiolo di Lamon della Vallata Bellunese	ფაჯოლო დი ლამონ დელა ვალატა ბელუნეზე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Fagiolo di Sarconi	ფაჯოლო დისარკონი	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Fagiolo di Sorana	ფაჯოლო დისორანა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Farina di Neccio della Garfagnana	ფარინა დინეჩო დელა გარფანიანა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Farro della Garfagnana	ფარრო დელა გარფანიანა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Fico Bianco del Cilento	ფიკო ბიანკო დელ ჩილენტო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Ficodindia dell'Etna	ფიკოდინდია დელ'ეტნა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Fungo di Borgotaro	ფუნგო დი ბორგოტარო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Kiwi Latina	კივი ლატინა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	La Bella della Daunia	ლა ბელა დელა დაუნია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Lenticchia di Castelluccio di Norcia	ლენტუჩია დი კასტელუჩიო დი ნორჩია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Limone Costa d'Amalfi	ლიმონე კოსტა დ'ამალფი	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Limone di Sorrento	ლიმონე დისორრენტო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Limone Femminello del Gargano	ლიმონე ფემინელოდელ გარგანო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Marrone del Mugello	მარრონე დელ მუჯელი	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Marrone di Castel del Rio	მარრონე დი კასტელ დელ რიო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Marrone di Roccaspide	მარრონე დი როკადასპიდე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Marrone di San Zeno	მარრონე დი სან ძენო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Mela Alto Adige; Südtiroler Apfel	მელა ალტო ადიჯე; სუდტიროლერ აპფელ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Mela Val di Non	მელა ვალ დი ნონ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Melannurca Campana	მელანურკა კამპანა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Nocciola del Piemonte; Nocciola Piemonte	ნოჩიოლა დელ პიემონტე; ნოჩიოლა პიემონტე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Nocciola di Giffoni	ნოჩიოლა დი ჯიფონი	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Nocellara del Belice	ნოჩელლარა დელ ბელიჩე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Oliva Ascolana del Piceno	ოლივე ასკოლანა დელ პიჩენო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Peperone di Senise	პეპერონე დი სენიზე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Pera dell'Emilia Romagna	პერა დელლ'ემილია რომანია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Pera mantovana	პერა მანტოვანა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Pesca e nettarina di Romagna	პესკა ე ნეტარინა დი რომანია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Pomodoro di Pachino	პომოდოროდი პაკინო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Pomodoro S. Marzano dell'Agro Sarnese-Nocerino	პომოდოროს. მარცანო დელლ'აგრო სარნეზე-ნოჩერინო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Radicchio di Chioggia	რადიკიო დიკიოჯა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Radicchio di Verona	რადიკიო დი ვერონა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Radicchio Rosso di Treviso	რადიკიო როსო დი ტრევიზო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Radicchio Variegato di Castelfranco	რადიკიო ვარიეგატო დი კასტელფრანკო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Riso di Baraggia Biellese e Vercellese	რიზო დი ბარაჯჯია ბიელეზეე ვერჩელეზე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Riso Nano Vialone Veronese	რიზო ნანო ვიალონე ვერონეზე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Scalogni di Romagna	სკალონიოდი რომანია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Uva da tavola di Canicatti	უვა და ტავოლა დი კანიკატტი	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Uva da tavola di Mazzarone	უვა და ტავოლა დი მაცარონე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
IT	Acciughe Sotto Sale del Mar Ligure	აჩუგე სოტტო სალე დელ მარ ლიგურე	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
IT	Tinca Gobba Dorata del Pianalto di Poirino	ტინკა გობბა დორატა დელ პიანალტო დი პოირინო	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
IT	Zafferano di Sardegna	ძაფერანო დისარდენია	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
IT	Aceto Balsamico di Modena	აჩეტო ბალზამიკო დი მოდენა	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
IT	Aceto balsamico tradizionale di Modena	აჩეტო ბალზამიკო ტრადიციონალე დი მოდენა	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
IT	Aceto balsamico tradizionale di Reggio Emilia	აჩეტო ბალზამიკო ტრადიციონალე დი რეჯო ემილია	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
IT	Zafferano dell'Aquila	ძაფერანო დელ'აკუილა	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
IT	Zafferano di San Gimignano	ძაფფერანო დი სან ჟიმინიანო	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
IT	Coppia Ferrarese	კოპპიაფერარეზე	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
IT	Pagnotta del Dittaino	პანოტტა დელ დიტტანო	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
IT	Pane casareccio di Genzano	პანე კაზარეჩიო დი ჯენცანო	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
IT	Pane di Altamura	პანე დი ალტამურა	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
IT	Pane di Matera	პანე დი მატერა	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
IT	Bergamotto di Reggio Calabria - Olio essenziale	ბერგამოტო დი რეჯიო კალაბრია – ოლიო ესენციალე	Huiles essentielles
LU	Viande de porc, marque nationale grand-duché de Luxembourg	ვიანდ დე პორ მარკ ნასი-ონალ დიუ გრან-დიუმე დე ლიუქსამბურ	Viande (et abats) frais

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
LU	Salaisons fumées, marque nationale grand-duché de Luxembourg	საღებონ ფიუმე, მარკ ნასიონალ დიუ გრან-დიუმ დე ლიუქსამბურ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
LU	Miel - Marque nationale du Grand-Duché de Luxembourg	მიელ-მარკნასიონალდიუ გრან-დიუმდე ლიუქსამბურ	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
LU	Beurre rose - Marque Nationale du Grand-Duché de Luxembourg	ბერ როზ –მარკ ნასიონალ დიუ გრანდ-დიუმდე ლიუქსამბურ	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
NL	Boeren-Leidse met sleutels	ბურენ-ლეიდსე მეტ სლეიტელს	Fromages
NL	Kanterkaas; Kanternagelkaas; Kanterkomijnekaas	კანტერკას; კანტერმახელკას; კანტერკომინეკას;	Fromages
NL	Noord-Hollandse Edammer	ნორდ-ჰოლანდს ედამერ	Fromages
NL	Noord-Hollandse Gouda	ნორდ-ჰოლანდს ხაუდა	Fromages
NL	Opperdoezer Ronde	ოპერდუზერ რონდე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
NL	Westlandse druif	ვესტლანდსე დრეიფ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PL	Bryndza Podhalańska	ბრინდჟა პოდჰალანსკა	Fromages
PL	Oscypek	ოსციპეკ	Fromages
PL	Wielkopolski ser smażony	ველკოპოლსკი სერ სმაჟონი	Fromages

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
PL	Miód wrzosowy z Borów Dolnośląskich	მიუდ ვუოსოვი ზ ბორუვ დოლნოშლონსკის	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
PL	Andruty kaliskie	ანდრუტი კალასკიე	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
PL	Rogal świętomarciński	როგალ შვენტომარჩინსკი	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
PT	Borrego da Beira	ბორეგო დე ბეირა	Viande (et abats) frais
PT	Borrego de Montemor-o-Novo	ბორეგო დე მონტემორ-ო-ნოვო	Viande (et abats) frais
PT	Borrego do Baixo Alentejo	ბორეგო დო ბაიშო ალენტეჟო	Viande (et abats) frais
PT	Borrego do Nordeste Alentejano	ბორეგო დო ბაიშო ალენტეჟო	Viande (et abats) frais
PT	Borrego Serra da Estrela	ბორეგო სერა დე ესტრელა	Viande (et abats) frais
PT	Borrego Terrincho	ბორეგო ტერინჩო	Viande (et abats) frais
PT	Cabrito da Beira	კაბრიტო და ბეირა	Viande (et abats) frais
PT	Cabrito da Gralheira	კაბრიტო და გრალიეირა	Viande (et abats) frais
PT	Cabrito das Terras Altas do Minho	კაბრიტო დას ტერას ალტას დო მინო	Viande (et abats) frais

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
PT	Cabrito de Barroso	კაბრიტო დე ბაროზო	Viande (et abats) frais
PT	Cabrito Transmontano	კაბრიტო ტრანსმონტანო	Viande (et abats) frais
PT	Carnalentejana	კარნალენტეჟანა	Viande (et abats) frais
PT	Carne Arouquesa	კარნე აროუკეზა	Viande (et abats) frais
PT	Carne Barrosã	კარნე ბაროზენ	Viande (et abats) frais
PT	Carne Cachena da Peneda	კარნე კაკენა და პენედა	Viande (et abats) frais
PT	Carne da Charneca	კარნე და კარნეკა	Viande (et abats) frais
PT	Carne de Bísaro Transmonano; Carne de Porco Transmontano	კარნე დე ბიზარო ტრანსმონანო; კარნე დე პორკო ტრანსმონტანო	Viande (et abats) frais
PT	Carne de Bovino Cruzado dos Lameiros do Barroso	კარნე დე ბუვინო კრუზადო დოს ლამეიროს დო ბაროზო	Viande (et abats) frais
PT	Carne de Porco Alentejano	კარნე დე პორკო ალენტეჟანო	Viande (et abats) frais
PT	Carne dos Açores	კარნე დოს ასორეს	Viande (et abats) frais
PT	Carne Marinhova	კარნე მარინიოა	Viande (et abats) frais
PT	Carne Maronesa	კარნე მარონეზა	Viande (et abats) frais
PT	Carne Mertolenga	კარნე მერტოლენგა	Viande (et abats) frais
PT	Carne Mirandesa	კარნე მირანდეზა	Viande (et abats) frais
PT	Cordeiro Bragançano	კორდიერო ბრაგანსანო	Viande (et abats) frais

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
PT	Cordeiro de Barroso; Anho de Barroso; Cordeiro de leite de Barroso	კოდეირო დე ბაროზო; ანიო დე ბაროზო; კორდეიროდე ლეიტე დე ბაროზო	Viande (et abats) frais
PT	Vitela de Lafões	ვიტელა დე ლაფონშ	Viande (et abats) frais
PT	Alheira de Barroso-Montalegre	ალიეირა დე ბაროზო-მონტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Alheira de Vinhais	ალიეირა დე ვინაის	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Butelo de Vinhais; Bucho de Vinhais; Chouriço de Ossos de Vinhais	ბუტელო დე ვინაის; ბუკო დე ვინაის; კორისო დე ოსოს დე ვინაის	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Cacholeira Branca de Portalegre	კაკოლეირა ბრანკა დე პორტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Chouriça de carne de Barroso-Montalegre	კორისა დე კარნე დე ბაროზო-მონტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Chouriça de Carne de Vinhais; Linguiça de Vinhais	კოურისა დე კარნე დე ვინაის; ლინგიუსა დე ვინაის	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Chouriça doce de Vinhais	კორისა დოსე დე ვინაის	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Chouriço azedo de Vinhais; Azedo de Vinhais; Chouriço de Pão de Vinhais	კორისო აზედო დე ვინაის; აზედო დე ვინაის; კორისო დე პაო დე ვინაის	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Chouriço de Abóbora de Barroso-Montalegre	კორისო დეაბობორა დე ბაროზო-მონტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
PT	Chouriço de Carne de Estremoz e Borba	კოურისო დე კარნე დე ესტრემოზ ე ბორბა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Chouriço de Portalegre	კოურისო დე პორტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Chouriço grosso de Estremoz e Borba	კორისო გროსო დე ესტრემოზ ე ბორბა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Chouriço Mouro de Portalegre	კოურისო მორო დე პორტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Farinheira de Estremoz e Borba	ფარინეირადე ესტრემოზ ე ბორბა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Farinheira de Portalegre	ფარინეირადე პორტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Linguiça de Portalegre	ლინგუისა დე პორტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Linguiça do Baixo Alentejo; Chouriço de carne do Baixo Alentejo	ლინგუიჩა დო ბაიშო ალენტეჟო; კურისო დე კარნე დო ბაიშო ალენტეჟო	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Lombo Branco de Portalegre	ლომბო ბრანკო დე პორტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Lombo Enguitado de Portalegre	ლომბო ენგუიტადო დე პორტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Morcela de Assar de Portalegre	მორსელა დე ასარ დე პორტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
PT	Morcela de Cozer de Portalegre	მორსელა დეკოზერ დე პორტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Morcela de Estremoz e Borba	მორსელა დე ესტრემოზ ე ბორბა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Paia de Estremoz e Borba	პაია დე ესტრემოზ ე ბორბა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Paia de Lombo de Estremoz e Borba	პაია დელომბო დე ესტრემოზ ე ბორბა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Paia de Toucinho de Estremoz e Borba	პაია დე ტოუსინო დე ესტრემოზ ე ბორბა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Painho de Portalegre	პაინო დე პორტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Paio de Beja	პაიო დე ბეჟა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Presunto de Barrancos	პრესუნტო დე ბარანკოს	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Presunto de Barroso	პრესუნტოდე ბაროზო	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Presunto de Camp Maior e Elvas; Paleta de Campo Maior e Elvas	პრესუნტოდე კამპ მაიორ ე ელვას; პალეტა დე კამპუ მაიორ ე ელვას	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Presunto de Santana da Serra; Paleta de Santana da Serra	პრესუნტოდე სანტანადა სერა; პალეტა დე სანტანა და სერა	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
PT	Presunto de Vinhais / Presunto Bísaro de Vinhais	პრეზუნტოდე ვინიას/ პრეზუნტო ბიზარო დე ვინიას	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Presunto do Alentejo; Paleta do Alentejo	პრეზუნტოდუ ალენტეჟუ; პალეტა დუალენტეჟუ	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Salpicão de Barroso-Montalegre	სალპიკან დე ბაროზო-მონტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Salpicão de Vinhais	სალპიკონ დე ვინიასის	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Sanguieira de Barroso-Montalegre	შანგუეირადე ბაროზო-მონტალეგრე	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
PT	Queijo de Azeitão	კეიჟო დეაზეიტენ	Fromages
PT	Queijo de cabra Transmontano	კეიჟო დე კაბრა ტრანსმონტანო	Fromages
PT	Queijo de Nisa	კეიჟო დე ნიზა	Fromages
PT	Queijo do Pico	კეიჟო დო პიკო	Fromages
PT	Queijo mestiço de Tolosa	კეიჟო მესტიკო დე ტოლოზა	Fromages
PT	Queijo Rabaçal	კეიჟო რაბასალ	Fromages
PT	Queijo S. Jorge	კეიჟო ს. ჟორჟე	Fromages
PT	Queijo Serpa	კეიჟო სერპა	Fromages
PT	Queijo Serra da Estrela	კეიჟო სერა და ესტრელა	Fromages
PT	Queijo Terrincho	კეიჟო ტერინჩო	Fromages

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
PT	Queijos da Beira Baixa (Queijo de Castelo Branco, Queijo Amarelo da Beira Baixa, Queijo Picante da Beira Baixa)	კეიჟოს დე ბეირა ბაიშა (კეიჟო დე კასტელო ბრანკო, კეიჟო ამარელო და ბეირა ბაიშა, კეიჟო პიკანტე და ბეირა ბაიშა)	Fromages
PT	Azeite do Alentejo Interior	აზეიტე დოალენტეჟო ინტერიორ	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
PT	Mel da Serra da Lousã	მელ და სერა და ლოუზენ	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
PT	Mel da Serra de Monchique	მელ და სერა დე მონკიკე	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
PT	Mel da Terra Quente	მელ და ტერა კუენტე	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
PT	Mel das Terras Altas do Minho	მელ დას ტერას ალტას დო მინო	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
PT	Mel de Barroso	მელ დე ბაროზო	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
PT	Mel do Alentejo	მელ დო ალენტეჟო	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
PT	Mel do Parque de Montezinho	მელ დო პარკე დე მონტე-ზინიო	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
PT	Mel do Ribatejo Norte (Serra d'Aire, Albufeira de Castelo de Bode, Bairro, Alto Nabão)	მელ დო რიბატეჟო ნორტე (სერა დ'აირე, ალბუფეირა დე კასტელო დე ბოდე, ბაირო, ალტო ნაბეონო)	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
PT	Mel dos Açores	მელ დოს ასორეს	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
PT	Requeijão Serra da Estrela	რეკეიჟენსერა და ესტრელა	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
PT	Azeite de Moura	აზეიტე დე მორა	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
PT	Azeite de Trás-os-Montes	აზეიტე დეტრას-ოს-მონტეს	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
PT	Azeites da Beira Interior (Azeite da Beira Alta, Azeite da Beira Baixa)	აზეიტეს დაბეირა ინტერიორ (აზეიტე და ბეირა ალტა, აზეიტე და ბეირა ბაიშა)	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
PT	Azeites do Norte Alentejano	აზეიტეს დო ნორტე ალენტეჟანო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
PT	Azeites do Ribatejo	აზეიტეს დო რიბატეჟო	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)
PT	Queijo de Évora	კეიჟო დე ევორა	Fromages
PT	Ameixa d'Elvas	ამეიშა დ'ელვას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Amêndoa Douro	ამენდოა დოურო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Ananás dos Açores/São Miguel	ანანას დოს ასორეს/სან მიგუელ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Anona da Madeira	ანონა და მადეირა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Arroz Carolino Lezírias Ribatejanas	აროზ კაროლინო ლეზირიას რიბატეჟანას	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
PT	Azeitona de conserva Negrinha de Freixo	აზეიტონა დე კონსერვა ნეგრინა დეფრეიშო	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Azeitonas de Conserva de Elvas e Campo Maior	აზეიტონასდე კონსერვა დე ელვას ე კამპო მაიორ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Batata de Trás-os-montes	ბატატა დეტრას-ოს-მონტეს	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Castanha da Terra Fria	კასტანია დე ტერა ფრია	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Castanha de Padrela	კასტანია დე პადრელა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Castanha dos Soutos da Lapa	კასტანა დოს სოუტოს დე ლაპა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Castanha Marvão-Portalegre	კასტანია მარვეონ-პორტალეგრე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Cereja da Cova da Beira	ჩერეჯა და ჩოვა და ბეირა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Cereja de São Julião-Portalegre	სერეჟა დე სან ჟულიენო-პორტალეგრე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Citrinos do Algarve	ჩიტრინოს დო ალგარვე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Maçã Bravo de Esmolfe	მასან ბრავო დე ესმოლფე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
PT	Maçã da Beira Alta	მასან და ბეირა ალტა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Maçã da Cova da Beira	მასან და კოვა და ბეირა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Maçã de Alcobaça	მასან დე ალკობასა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Maçã de Portalegre	მასან დე პორტალეგრე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Maracujá dos Açores/S. Miguel	მარაკუჟა დოს ასორეს/ს.მიგუელ	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Pêra Rocha do Oeste	პერა როკადო ოესტე	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Pêssego da Cova da Beira	პესეგო და კოვა და ბეირა	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
PT	Ovos moles de Aveiro	ოვუმ მოლეს დე ავეირუ	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
SE	Svecia	შვეცია	Fromages
SE	Skånsk spettekaka	სქონსქ სფეტოქაქა	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
SI	Ekstra deviško oljčno olje Slovenske Istre	ექსტრა დევიშკო ოლჩნო ოლე სლოვენსკტრლსტრე	Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
SK	Slovenská bryndza	სლოვენსკაბრინდზა	Fromages
SK	Slovenská parenica	სლოვენსკაპარენიცა	Fromages
SK	Slovenský oštiepok	სლოვენსკი ოშტიეპოკ	Fromages
SK	Skalický trdelník	სკალიკი ტრელნიკ	Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie
UK	Isle of Man Manx Loaghtan Lamb	აისლ ოფმენ მანქს ლოუტან ლამზ	Viande (et abats) frais
UK	Orkney beef	ორკნი ბიფ	Viande (et abats) frais
UK	Orkney lamb	ორკნი ლამზ	Viande (et abats) frais
UK	Scotch Beef	სკოჩ ბიფ	Viande (et abats) frais
UK	Scotch Lamb	სკოჩ ლამზ	Viande (et abats) frais
UK	Shetland Lamb	შეტლანდ ლამზ	Viande (et abats) frais
UK	Welsh Beef	უელშ ბიფ	Viande (et abats) frais
UK	Welsh lamb	უელშლამზ	Viande (et abats) frais
UK	Beacon Fell traditional Lancashire cheese	ბეკონ ფელ ტრადიშენალ ლანკაშირ ჩიზ	Fromages
UK	Bonchester cheese	ბონჩესტერ ჩიზ	Fromages
UK	Buxton blue	ბაქსტონ ბლიუ	Fromages
UK	Dorset Blue Cheese	დორსეტ ბლიუ ჩიზ	Fromages
UK	Dovedale cheese	დოვედეილ ჩიზ	Fromages

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
UK	Exmoor Blue Cheese	ექსმურ ბლიუ ჩიზ	Fromages
UK	Single Gloucester	სინგლ გლუსტერ	Fromages
UK	Staffordshire Cheese	სტაფორდშირ ჩიზ	Fromages
UK	Swaledale cheese; Swaledale ewes' cheese	სუელდეილ ჩიზ; სუელდეილ უეს' ჩიზ	Fromages
UK	Teviotdale Cheese	ტევიოტდეილ ჩიზ	Fromages
UK	West Country farmhouse Cheddar cheese	უესტ კანტრიფერმჰაუს ჩედარ ჩიზ	Fromages
UK	White Stilton cheese; Blue Stilton cheese	უაიტ სტიტონ ჩიზ; ბლიუ სტიტონ ჩიზ	Fromages
UK	Melton Mowbray Pork Pie	მელტონ მოუბრეი პორკ პაი	Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)
UK	Cornish Clotted Cream	კორნიშ კლოტიდ ქრიმ	Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc.)
UK	Jersey Royal potatoes	ჯერსიროიალ პიტეიტოს	Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés
UK	Arbroath Smokies	არბროუთ სმოუკიზ	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
UK	Scottish Farmed Salmon	სკოტიშ ფარმდ სალმონ	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens	Type de produit
UK	Whitstable oysters	უაიტსტეიბლ ოისტერზ	Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés
UK	Gloucestershire cider/perry	გლუესტერშირი სიდრ/პერი	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
UK	Herefordshire cider/perry	ჰერფორდშირი სიდრ/პერი	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
UK	Worcestershire cider/perry	უორსტერშირი სიდრ/პერი	Autres produits de l'annexe I du traité (épices; etc.)
UK	Kentish ale and Kentish strong ale	კენტის ეილ ანდ კენტის სტრონგ ეილ	Bières
UK	Rutland Bitter	რუტლანდ ბიტერ	Bières

Produits agricoles et denrées alimentaires autres que les vins,
boissons spiritueuses et vins aromatisés de Géorgie à protéger dans l'Union européenne

[...]

ANNEXE XVII-D

INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES DES PRODUITS
VISÉS À L'ARTICLE 170, PARAGRAPHES 3 ET 4

PARTIE A

Vins de l'Union européenne à protéger en Géorgie

Liste des vins bénéficiant d'une appellation d'origine protégée

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
BE	Côtes de Sambre et Meuse	კოტ დე სამბრ ე მეზ
BE	Hagelandse wijn	ჰაგელანდსე ვინ
BE	Haspengouwse Wijn	ჰასპენგუვსე ვინ
BE	Heuvellandse Wijn	ჰეველანდსე ვინ
BE	Vlaamse mousserende kwaliteitswijn	ვლამსე მოუსერენდე კვალიტისვინ
BE	Crémant de Wallonie	კრემან დე ვალონი
BE	Vin mousseux de qualité de Wallonie	ვენ მუზო დე კალი დე ვალონი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
BG	Асеновград <i>suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Asenovgrad</i>	ასენოვგრად, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ასენოვგრად
BG	Брестник <i>suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Brestnik</i>	ბრესტნიკ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ბრესტნიკ
BG	Варна <i>suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Varna</i>	ვარნა, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ვარნა
BG	Велики Преслав <i>suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Veliki Preslav</i>	ველიკი პრესლავ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ველიკი პრესლავ
BG	Видин <i>suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Vidin</i>	ვიდინ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ვიდინ
BG	Враца <i>suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Vratsa</i>	ვრაცა, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ვრაცა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
BG	Върбица suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Varbitsa</i>	ვარბიცა, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ვარბიცა</i>
BG	Долината на Струма suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Struma valley</i>	დოლინატა ნა სტრუმა, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: სტრუმა ველი</i>
BG	Драгоево suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Dragoevo</i>	დრაგოევო, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: დრაგოევო</i>
BG	Евксиноград suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Evksinograd</i>	ევქსინოგრად, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ევქსინოგრად</i>
BG	Ивайловград suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Ivaylovgrad</i>	ივაილოვგრად, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ივაილოვგრად</i>
BG	Карлово suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Karlovo</i>	კარლოვო, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: კარლოვო</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
BG	Карнобат suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Karnobat</i>	კარბონატ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: კარბონატ
BG	Ловеч suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Lovech</i>	ლოვეჩ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ლოვეჩ
BG	Лозица suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Lozitsa</i>	ლოზიცა, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ლოზიცა
BG	Лом suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Lom</i>	ლომ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ლომ
BG	Любимец suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Lyubimets</i>	ლიუბიმეც, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ლიუბიმეც
BG	Лясковец suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Lyaskovets</i>	ლიასკოვეც, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ლიასკოვეც

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
BG	Мелник suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Melnik</i>	მელნიკ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონ-ნის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი კვვივალენტური ტერმინი: მელნიკ
BG	Монтана suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Montana</i>	მონტანა, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი კვვივალენტური ტერმინი: მონტანა
BG	Нова Загора suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Nova Zagora</i>	ნოვა ზაგორა, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი კვვივალენტური ტერმინი: ნოვა ზაგორა
BG	Нови Пазар suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Novi Pazar</i>	ნოვი პაზარ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი კვვივალენტური ტერმინი: ნოვი პაზარ
BG	Ново село suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Novo Selo</i>	ნოვო სელო, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი კვვივალენტური ტერმინი: ნოვო სელო
BG	Оряховица suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Oryahovitsa</i>	ორიახოვიცა, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი კვვივალენტური ტერმინი: ორიაჰოვიცა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
BG	Павликени suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Pavlikeni</i>	პავლიკენი, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: პავლიკენი</i>
BG	Пазарджик suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Pazardjik</i>	პაზარჯიკ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონ-ონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: პაზარჯიკ</i>
BG	Перушица suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Perushtitsa</i>	პერუშიცა, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ე <i>ეკვივალენტური ტერმინი: პერუშიცა</i>
BG	Плевен suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Pleven</i>	პლევენ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: პლევენ</i>
BG	Пловдив suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Plovdiv</i>	პლოვდივ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონ-ონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: პლოვდივ</i>
BG	Поморие suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Pomorie</i>	პომორიე, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: პომორიე</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
BG	<i>Рyse suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Ruse</i>	რუსე, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: რუსე
BG	<i>Сакар suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Sakar</i>	საკარ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: საკარ
BG	<i>Сандански suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Sandanski</i>	სანდანსკი, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: სანდანსკი
BG	<i>Свищов suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Svishtov</i>	სვიშოვ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: სვიშტოვ
BG	<i>Септември suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Septemvri</i>	სეპტემვრი, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: სეპტემვრი
BG	<i>Славянци suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Slavyantsi</i>	სლავიანცი, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: სლავიანცი
BG	<i>Сливен suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Sliven</i>	სლივენ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: სლივენ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
BG	Стамболово suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Stambolovo</i>	სტამბოლოვო, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბ-რეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: სტამბოლოვო
BG	Стара Загора suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Stara Zagora</i>	სტარა ზაგორა, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: სტარა ზაგორა
BG	Сунгурларе suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Sungurlare</i>	სუნგურლარე, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბ-რეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: სუნგურლარე
BG	Сухиндол suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Suhindol</i>	სუხინდოლ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრე-გიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: სუჰინდოლ
BG	Търговище suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Targovishte</i>	ტარგოვიშჩე, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ტარგოვიშტე
BG	Хан Крум suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Han Krum</i>	ჰან კრუმ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ჰან კრუმ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
BG	<i>Хасково suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Haskovo</i>	ხასკოვო, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონ-ნის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ჰასკოვო
BG	<i>Хисаря suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Hisarya</i>	ხისარია, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონ-ნის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ჰისარია
BG	<i>Хърсово suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Harsovo</i>	ხარსოვო, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონ-ონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ჰარსოვო
BG	<i>Черноморски район suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Black Sea Region</i>	ჩერნომორსკი რაიონ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ბლექ სი რეჯიონ
BG	<i>Черноморски район suivie ou non de Южно Черноморие</i> <i>Terme équivalent: Southern Black Sea Coast</i>	ჩერნომორსკი რაიონ, შეიძლება მოსდევდეს იუჟნო ჩერნომორიე ეკვივალენტური ტერმინი: საუთერნ ბლექ სი ქოუსტ
BG	<i>Шивачево suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Shivachevo</i>	შივაჩევო, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: შივაჩევო
BG	<i>Шумен suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Shumen</i>	შუმენ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: შუმენ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
BG	Ямбол suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite <i>Terme équivalent: Yambol</i>	იამბოლ, მოსდევს ან არ მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: იამბოლ
BG	Болярово <i>Terme équivalent: Bolyarovo</i>	ბოლიაროვო ეკვივალენტური ტერმინი: ბოლიაროვო
CZ	Čechy suivie ou non de Litoměřická	ჩეხი, შეიძლება მოსდევდეს ლიტომერჟიცკა
CZ	Čechy suivie ou non de Mělnická	ჩეხი, შეიძლება მოსდევდეს მელნიცკა
CZ	Morava suivie ou non de Mikulovská	მორავა, შეიძლება მოსდევდეს მიკულოვსკა
CZ	Morava suivie ou non de Slovácká	მორავა, შეიძლება მოსდევდეს სლოვაცკა
CZ	Morava suivie ou non de Velkopavlovická	მორავა, შეიძლება მოსდევდეს ველკოპავლოვიცკა
CZ	Morava suivie ou non de Znojemská	მორავა, შეიძლება მოსდევდეს ზნოჟემსკა
DE	Ahr suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	აჰრ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
DE	Baden suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ბადენ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
DE	Franken suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ფრანკენ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
DE	Hessische Bergstraße suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ჰესიშე ბერგშტრასე, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
DE	Mittelrhein suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	მიტელრაინ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
DE	Mosel-Saar-Ruwer suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite Terme équivalent: Mosel	მოზელ-საარ-რუვერ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: მოზელ
DE	Nahe suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ნაე, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
DE	Pfalz suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	პფალც, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
DE	Rheingau suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	რაინგაუ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
DE	Rheinhessen suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	რაინჰესენ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
DE	Saale-Unstrut suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ზაალე-უნშტრუტ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
DE	Sachsen suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ზაქსენ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
DE	Württemberg suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ვიურტემბერგ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
EL	Αγκιάλος Terme équivalent: Anchialos	ანხიალოს ეკვივალენტური ტერმინი: ანხიალოს

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Αμύνταιο <i>Terme équivalent: Amynteo</i>	ამინტეო <i>კვავალენტური ტერმინი: ამინტეო</i>
EL	Αρχάνες <i>Terme équivalent: Archanes</i>	არხანეზ <i>კვავალენტური ტერმინი: არჰანეს</i>
EL	Γουμένισσα <i>Terme équivalent: Goumenissa</i>	ღუმენისა <i>კვავალენტური ტერმინი: გუმენისა</i>
EL	Δαφνές <i>Terme équivalent: Dafnes</i>	დაფნეზ <i>კვავალენტური ტერმინი: დაფნეს</i>
EL	Ζίτσα <i>Terme équivalent: Zitsa</i>	ზიცა <i>კვავალენტური ტერმინი: ზიცა</i>
EL	Λήμνος <i>Terme équivalent: Lemnos</i>	ლიმნოს <i>კვავალენტური ტერმინი: ლემნოს</i>
EL	Μαντινεία <i>Terme équivalent: Mantinia</i>	მანტინია <i>კვავალენტური ტერმინი: მანტინია</i>
EL	Μαυροδάφνη Κεφαλληνίας <i>Terme équivalent: Mavrodafne of Cephalonia</i>	მავროდაფნი კეფალინიაზ <i>კვავალენტური ტერმინი: მავროდაფნი ოფ კეფალონია ან კატლონიას მავროდაფნი</i>
EL	Μαυροδάφνη Πατρών <i>Terme équivalent: Mavrodaphne of Patras</i>	მავროდაფნი პატრონ <i>კვავალენტური ტერმინი: მავროდაფნი ოფ პატრას ან პატრას მავროდაფნი</i>
EL	Μεσσηνικόλα <i>Terme équivalent: Messenikola</i>	მესენიკოლა <i>კვავალენტური ტერმინი: მესენიკოლა</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Μοσχάτος Κεφαλληνίας <i>Terme équivalent:</i> Cephalonia Muscatel	მოსხატოზ კეფალინიაზ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> კეფალონია მუსკატელ
EL	Μοσχάτος Λήμνου <i>Terme équivalent:</i> Lemnos Muscatel	მოსხატოზ ლიმნუ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> ლემნოს მუსკატელ
EL	Μοσχάτος Πατρών <i>Terme équivalent:</i> Patras Muscatel	მოსხატოზ პატრონ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> პატრას მუსკატელ
EL	Μοσχάτος Ρίου Πατρών <i>Terme équivalent:</i> Rio Patron Muscatel	მოსხატოზ რიუ პატრონ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რიო პატრონ მუსკატელ
EL	Μοσχάτος Ρόδου <i>Terme équivalent:</i> Rhodes Muscatel	მოსხატოზ როდუ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> როდეს მუსკატელ
EL	Νάουσα <i>Terme équivalent:</i> Naoussa	ნაუსა <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> ნაუსა
EL	Νεμέα <i>Terme équivalent:</i> Nemea	ნემეა <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> ნემეა
EL	Πάρος <i>Terme équivalent:</i> Paros	პაროს <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> პაროს
EL	Πάτρα <i>Terme équivalent:</i> Patras	პატრა <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> პატრას
EL	Πεζά <i>Terme équivalent:</i> Peza	პეზა <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> პეზა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Πλαγιές Μελίτων <i>Terme équivalent: Cotes de Meliton</i>	პლაგიეს მელიტონა <i>კვივალენტური ტერმინი: კოტ დე მელიტონ</i>
EL	Ραψάνη <i>Terme équivalent: Rapsani</i>	რაფსანი <i>კვივალენტური ტერმინი: რაფსანი</i>
EL	Ρόδος <i>Terme équivalent: Rhodes</i>	როდოზ <i>კვივალენტური ტერმინი: როდეს</i>
EL	Ρομπόλα Κεφαλληνίας <i>Terme équivalent: Robola of Cephalonia</i>	რომპოლა კეფალინიაზ <i>კვივალენტური ტერმინი: რობოლა ოფ კეფალონია ან კეფალონიას რობოლა</i>
EL	Σάμος <i>Terme équivalent: Samos</i>	სამოზ <i>კვივალენტური ტერმინი: სამოს</i>
EL	Σαντορίνη <i>Terme équivalent: Santorini</i>	სანტორინი <i>კვივალენტური ტერმინი: სანტორინი</i>
EL	Σητεία <i>Terme équivalent: Sitia</i>	სიტია <i>კვივალენტური ტერმინი: სიტია</i>
ES	Abona	აბონა
ES	Alella	ალელია
ES	Alicante suivie ou non de Marina Alta	ალიკანტე, შეიძლება მოსდევდეს მარინა ალტა
ES	Almansa	ალმანსა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
ES	Ampurdán-Costa Brava	ამპურდან-კოსტა ბრავა
ES	Arabako Txakolina <i>Terme équivalent: Txakoli de Álava</i>	არაბაკო ტსაკოლინა <i>გვერვალენტური ტერმინი: ტსაკოლი დე ალავა</i>
ES	Arlanza	არლანსა
ES	Arribes	არიბეს
ES	Bierzo	ბიერსო
ES	Binissalem	ბინისალემ
ES	Bizkaiko Txakolina <i>Terme équivalent: Chacolí de Bizkaia</i>	ბისკაიკო ტსაკოლინა <i>გვერვალენტური ტერმინი: ჩაკოლი დე ბისკაია</i>
ES	Bullas	ბულას
ES	Calatayud	კალატაიუდ
ES	Campo de Borja	კამპო დე ბორხა
ES	Cariñena	კარინენია
ES	Cataluña	კატალუნია
ES	Cava	კავა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
ES	Chacolí de Bizkaia <i>Terme équivalent: Bizkaiko Txakolina</i>	ჩაკოლი დე ბისკაია <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ბისკაიკო ტსაკოლინა</i>
ES	Chacolí de Getaria <i>Terme équivalent: Getariako Txakolina</i>	ჩაკოლი დე ხეტარია <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ხეტარიაკო ტსაკოლინა</i>
ES	Cigales	სეგალეს
ES	Conca de Barberá	კონკა დე ბარბერა
ES	Condado de Huelva	კონდადო დე უელვა
ES	Costers del Segre <i>suivie ou non de Artesa</i>	კოსტერს დელ სეგრე, შეიძლება მოსდევდეს არტესა
ES	Costers del Segre <i>suivie ou non de Les Garrigues</i>	კოსტერს დელ სეგრე, შეიძლება მოსდევდეს ლე გარიგვეს
ES	Costers del Segre <i>suivie ou non de Raimat</i>	კოსტერს დელ სეგრე, შეიძლება მოსდევდეს რაიმატ
ES	Costers del Segre <i>suivie ou non de Valls de Riu Corb</i>	კოსტერს დელ სეგრე, შეიძლება მოსდევდეს ვალს დე რიუ კორბ
ES	Dehesa del Carrizal	დეესა დელ კარისალ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
ES	Dominio de Valdepusa	დომინიო დე ვალდეპუსა
ES	El Hierro	ელ იერო
ES	Finca Élez	ფინკა ელეს
ES	Getariako Txakolina <i>Terme équivalent: Chacolí de Getaria</i>	ხეტარიაკო ტსაკოლინა <i>კვივალენტური ტერმინი: ჩაკოლი დე ხეტარია</i>
ES	Guijoso	გიხოსო
ES	Jerez-Xérès-Sherry	ხერეს-სერეს-სერი
ES	Jumilla	ხუმილია
ES	La Mancha	ლა მანჩა
ES	La Palma <i>suivie ou non de</i> Fuencaliente	ლა პალმა, <i>შეიძლება მოსდევდეს</i> ფუენკალიენტე
ES	La Palma <i>suivie ou non de</i> Hoyo de Mazo	ლა პალმა, <i>შეიძლება მოსდევდეს</i> ოიო დე მასო
ES	La Palma <i>suivie ou non de</i> Norte de la Palma	ლა პალმა, <i>შეიძლება მოსდევდეს</i> ნორტე დე ლა პალმა
ES	Lanzarote	ლანსაროტე
ES	Málaga	მალაგა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
ES	Manchuela	მანჩუელა
ES	Manzanilla Sanlúcar de Barrameda	მანსანილია სანლუკარ დე ბარამედა
ES	Méntrida	მენტრიდა
ES	Mondéjar	მონდეხარ
ES	Monterrei <i>suivie ou non de Ladera de Monterrei</i>	მონტერეი, შეიძლება მოსდევდეს ლადერა დე მონტერეი
ES	Monterrei <i>suivie ou non de Val de Monterrei</i>	მონტერეი, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე მონტერეი
ES	Montilla-Moriles	მონტილია-მორილეს
ES	Montsant	მონტსანტ
ES	Navarra <i>suivie ou non de Baja Montaña</i>	ნავარა, შეიძლება მოსდევდეს ბახა მონტანია
ES	Navarra <i>suivie ou non de Ribera Alta</i>	ნავარა, შეიძლება მოსდევდეს რიბერა ალტა
ES	Navarra <i>suivie ou non de Ribera Baja</i>	ნავარა, შეიძლება მოსდევდეს რიბერა ბახა
ES	Navarra <i>suivie ou non de Tierra Estella</i>	ნავარა, შეიძლება მოსდევდეს ტიერა ესტელია
ES	Navarra <i>suivie ou non de Valdizarbe</i>	ნავარა, შეიძლება მოსდევდეს ვალდისარბე

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
ES	Pago de Arinzano <i>Terme équivalent: Vino de pago de Arinzano</i>	პაგო დე არინსანო <i>გვერგალებენტური ტერმინი: ვინო დე პაგო დე არინსანო</i>
ES	Penedés	პენედეს
ES	Pla de Bages	პლა დე ბახეს
ES	Pla i Llevant	პლა ი ლევანტ
ES	Priorat	პრიორატ
ES	Rías Baixas <i>suivie ou non de</i> Condado do Tea	რიას ბაისას, <i>შეიძლება მოსდევდეს</i> კონდადო დო ტეა
ES	Rías Baixas <i>suivie ou non de</i> O Rosal	რიას ბაისას, <i>შეიძლება მოსდევდეს</i> ო როსალ
ES	Rías Baixas <i>suivie ou non de</i> Ribeira do Ulla	რიას ბაისას, <i>შეიძლება მოსდევდეს</i> რიბეირა დო ულია
ES	Rías Baixas <i>suivie ou non de</i> Soutomaior	რიას ბაისას, <i>შეიძლება მოსდევდეს</i> სოტომაიორ
ES	Rías Baixas <i>suivie ou non de</i> Val do Salnés	რიას ბაისას, <i>შეიძლება მოსდევდეს</i> ვალ დო სალნე
ES	Ribeira Sacra <i>suivie ou non de</i> Amandi	რიბეირა საკრა, <i>შეიძლება მოსდევდეს</i> ამანდი
ES	Ribeira Sacra <i>suivie ou non de</i> Chantada	რიბეირა საკრა, <i>შეიძლება მოსდევდეს</i> ჩანტადა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
ES	Ribeira Sacra <i>suivie ou non de Quiroga-Bibei</i>	რიბეირა საკრა, შეიძლება მოსდევდეს კიროგა-ბიბეი
ES	Ribeira Sacra <i>suivie ou non de Ribeiras do Miño</i>	რიბეირა საკრა, შეიძლება მოსდევდეს რიბეირას დო მინიო
ES	Ribeira Sacra <i>suivie ou non de Ribeiras do Sil</i>	რიბეირა საკრა, შეიძლება მოსდევდეს რიბეირას დო სილ
ES	Ribeiro	რიბეირო
ES	Ribera del Duero	რიბერა დელ დუერო
ES	Ribera del Guadiana <i>suivie ou non de Cañamero</i>	რიბერა დელ გვადიანა, შეიძლება მოსდევდეს განიამერო
ES	Ribera del Guadiana <i>suivie ou non de Matanegra</i>	რიბერა დელ გვადიანა, შეიძლება მოსდევდეს მატანეგრა
ES	Ribera del Guadiana <i>suivie ou non de Montánchez</i>	რიბერა დელ გვადიანა, შეიძლება მოსდევდეს მონტანჩეს
ES	Ribera del Guadiana <i>suivie ou non de Ribera Alta</i>	რიბერა დელ გვადიანა, შეიძლება მოსდევდეს რიბერა ალტა
ES	Ribera del Guadiana <i>suivie ou non de Ribera Baja</i>	რიბერა დელ გვადიანა, შეიძლება მოსდევდეს რიბერა ბახა
ES	Ribera del Guadiana <i>suivie ou non de Tierra de Barros</i>	რიბერა დელ გვადიანა, შეიძლება მოსდევდეს ტიერა დე ბაროს
ES	Ribera del Júcar	რიბერა დელ ხუკარ
ES	Rioja <i>suivie ou non de Rioja Alavesa</i>	რიოხა, შეიძლება მოსდევდეს რიოხა ალავესა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
ES	Rioja <i>suivie ou non de</i> Rioja Alta	რიოხა, შეიძლება მოხდეს რიოხა ალტა
ES	Rioja <i>suivie ou non de</i> Rioja Baja	რიოხა, შეიძლება მოხდეს რიოხა ბახა
ES	Rueda	რუედა
ES	Sierras de Málaga <i>suivie ou non de</i> Serranía de Ronda	სიერას დე მალაგა, შეიძლება მოხდეს სერანია დე რონდა
ES	Somontano	სომონტანო
ES	Tacoronte-Acentejo <i>suivie ou non de</i> Anaga	ტაროკონტე-ასენტეხო, შეიძლება მოხდეს ანაგა
ES	Tarragona	ტარაგონა
ES	Terra Alta	ტერა ალტა
ES	Tierra de León	ტიერა დე ლეონ
ES	Tierra del Vino de Zamora	ტიერა დელ ვინო დე სამორა
ES	Toro	ტორო
ES	Txakolí de Álava <i>Terme équivalent: Arabako Txakolina</i>	ტსაკოლი დე ალავა <i>კვივალენტური ტერმინი: არაბაკო ტსაკოლინია</i>
ES	Uclés	უკლეს

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
ES	Utiel-Requena	უტიელ-რეკენია
ES	Valdeorras	ვალდეორას
ES	Valdepeñas	ვალდეპენას
ES	Valencia suivie ou non de Alto Turia	ვალენსია, შეიძლება მოხდეს ალტო ტურია
ES	Valencia suivie ou non de Clariano	ვალენსია, შეიძლება მოხდეს კლარიანო
ES	Valencia suivie ou non de Moscatel de Valencia	ვალენსია, შეიძლება მოხდეს მოსკატელ დე ვალენსია
ES	Valencia suivie ou non de Valentino	ვალენსია, შეიძლება მოხდეს ვალენტინიო
ES	Valle de Güímar	ვალე დე გვიმარ
ES	Valle de la Orotava	ვალე დე ლა ოროტავა
ES	Valles de Benavente	ვალეს დე ბენავენტე
ES	Vino de Calidad de Valtiendas	ვინო დე კალიდად დე ვალტიენდას
ES	Vinos de Madrid suivie ou non de Arganda	ვინოს დე მადრიდ, შეიძლება მოხდეს არგანდა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
ES	Vinos de Madrid <i>suivie ou non de</i> Navalcarnero	ვინოს დე მადრიდ, <i>შეიძლება მოხდეს</i> ნავალკარნერო
ES	Vinos de Madrid <i>suivie ou non de</i> San Martín de Valdeiglesias	ვინოს დე მადრიდ, <i>შეიძლება მოხდეს</i> სან მარტინ დე ვალდეიგლესიას
ES	Ycoden-Daute-Isora	იკოდენ-დოტ-ისორა
ES	Yecla	იეკლა
FR	Ajaccio	აჯასიო
FR	Aloxe-Corton	ალოქს-კორტონ
FR	<i>Alsace suivie ou non du nom d'un cépage et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Vin d'Alsace</i>	ალზას, <i>შეიძლება მოხდეს სხვადასხვა ღვინისდა/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ვენ დ'ალზას</i>
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Altenberg de Bergbieten	ალზას გრან კრიუ, <i>მოხდეს</i> ალტენბერგ დე ბერგბიტენ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Altenberg de Bergheim	ალზას გრან კრიუ, <i>მოხდეს</i> ალტენბერგ დე ბერგჰაიმ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Altenberg de Wolxheim	ალზას გრან კრიუ, <i>მოხდეს</i> ალტენბერგ დე ვოლქსჰაიმ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Brand	ალზას გრან კრიუ, <i>მოხდეს</i> ბრენდ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Bruderthal	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს ბრიუდერტალ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Eichberg	აღზას გრან კრიუ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Engelberg	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს ენგელბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Florimont	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს ფლორიმონ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Frankstein	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს ფრანკშტაინ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Froehn	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს ფრენ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Furstentum	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს ფურსტენტუმ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Geisberg	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს გაისბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Gloeckelberg	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს გლეკელბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Goldert	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს გოლდერტ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Hatschbourg	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს ჰატშბურგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Hengst	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს ჰენგსტ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Kanzlerberg	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს კანცლერბერგ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Kastelberg	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს კასტელბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Kessler	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს კესლერ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Kirchberg de Barr	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს კირხბერგ დე ბარ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Kirchberg de Ribeauvillé	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს კირხბერგ დე რიბოვილე
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Kitterlé	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს კიტერლე
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Mambourg	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს მამბურგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Mandelberg	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს მანდელბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Marckrain	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს მარკრაინ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Moenchberg	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს მენხბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Muenchberg	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს მუენხბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Ollwiller	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს ოლვილერ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Osterberg	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს ოსტერბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Pfersigberg	აღზას გრან კრიუ, მოსდევს პფესიგბერგ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Pfingstberg	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს პფინგშტბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Praelatenberg	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს პრელატენბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Rangen	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს რანგენ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Saering	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს სერინგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Schlossberg	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს შლოსბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Schoenenbourg	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს შენენბურგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Sommerberg	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს სომერბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Sonnenglanz	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს სონენგლანც
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Spiegel	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს შპიგელ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Sporen	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს სპორენ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Steinen	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს შტაინენ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Steingrubler	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს შტაინგრუბლერ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Steinklotz	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს შტაინკლოც

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Vorbourg	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს ფორბურგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Wiebelsberg	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს ვიბელსბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Wineck-Schlossberg	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს ვინეკ-შლოსბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Winzenberg	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს ვინცენბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Zinnkoepflé	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს ცინკეპფლე
FR	Alsace Grand Cru <i>suivie de</i> Zotzenberg	ალზას გრან კრიუ, მოსდევს ცოცენბერგ
FR	Alsace Grand Cru <i>précédée de</i> Rosacker	ალზას გრან კრიუ, წინ უძღვის როზაკერ
FR	Anjou <i>suivie ou non de</i> Val de Loire <i>suivie ou non de</i> "mousseux" <i>précédée ou non de</i> "Rosé"	ანჟუ, შეიძლება მოსდევდეს 'ვალ დე ლუარ', 'მუ სო' ან წინ უძღოდეს 'როზე'
FR	Anjou Coteaux de la Loire <i>suivie ou non de</i> Val de Loire	ანჟუ კოტო დე ლა ლუარ, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ
FR	Anjou Villages <i>suivie ou non de</i> Val de Loire	ანჟუ ვილაჟ, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ
FR	Anjou-Villages Brissac <i>suivie ou non de</i> Val de Loire	ანჟუ – ვილაჟ ბრისაკ, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ
FR	Arbois <i>suivie ou non de</i> Pupillin <i>suivie ou non de</i> "mousseux"	არბუა, შეიძლება მოსდევდეს 'პუპილიენ', 'მუსო'.

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Auxey-Duresses suivie ou non de "Côte de Beaune" ou "Côte de Beaune-Villages"	ოქსი-დიურეს, შეიძლება მოსდევდეს 'კოტ დე ბონ', ან 'კოტ დე ბონ-ვილაჟ'
FR	Bandol <i>Terme équivalent: Vin de Bandol</i>	ბანდოლ <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ვენ დე ბანდოლ</i>
FR	Banyuls suivie ou non de "Grand Cru" et/ou "Rancio"	ბანიულ, შეიძლება მოსდევდეს 'გრან კრიუ' და/ან რანსიო'
FR	Barsac	ბარსაკ
FR	Bâtard-Montrachet	ბეტარ-მონტრაშე
FR	Béarn suivie ou non de Bellocq	ბეარნ, შეიძლება მოსდევდეს ბელოკ
FR	Beaujolais suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite suivie ou non de "Villages" suivie ou non de "Supérieur"	ბოჟოლე, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი, ან 'ვილაჟ', ან 'სუპერიერ'
FR	Beaune	ბონ
FR	Bellet <i>Terme équivalent: Vin de Bellet</i>	ბელე <i>ეკვივალენტური ტერმინი : ვენ დე ბელე</i>
FR	Bergerac suivie ou non de "sec"	ბერჟერაკ, შეიძლება მოსდევდეს 'სეკ'
FR	Bienvenues-Bâtard-Montrachet	ბიენვენუეს-ბატარ-მონტრაშე

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Blagny suivie ou non de Côte de Beaune / Côte de Beaune-Villages	ბლანი, შეიძლება მოხდეს კოტ დე ბონ / კოტ დე ბონ-ვილაჟ
FR	Blanquette de Limoux	ბლანკეტ დე ლიმუ
FR	Blanquette méthode ancestrale	ბლანკეტ მეტოდ ანსესტრალ
FR	Blaye	ბლეი
FR	Bonnes-mares	ბონ მარ
FR	Bonnezeaux suivie ou non de Val de Loire	ბონეზო, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ
FR	Bordeaux suivie ou non de "Clairnet", "Rosé", "Mousseux" ou "supérieur"	ბორდო, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე', 'მუსო', 'სუპერიერ'
FR	Bordeaux Côtes de Francs	ბორდო კოტ დე ფრან
FR	Bordeaux Haut-Benauges	ბორდო ბენოჟ
FR	Bourg <i>Terme équivalent: Côtes de Bourg / Bourgeais</i>	ბურ ეკვივალენტური ტერმინი : კოტ დე ბურ / ბურჟე
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairnet", "Rosé" ou du nom d'une entité géographique plus petite Chitry	ბურგონ, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე' ანმცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი "შიტრი"

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairet", "Rosé" ou du nom d'une entité géographique plus petite Côte Chalonnaise	ბურგონ, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე' ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი 'კოტ შალონეზ'
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairet", "Rosé" ou du nom d'une entité géographique plus petite Côte Saint-Jacques	ბურგონ, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე' ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი კოტ სენ-ჟაკ
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairet", "Rosé" ou du nom d'une entité géographique plus petite Côtes d'Auxerre	ბურგონ შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე' ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი კოტ დ'ოქსერ
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairet", "Rosé" ou du nom d'une entité géographique plus petite Côtes du Couchois	ბურგონ, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე' ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი კოტ დიუ კუშუა
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairet", "Rosé" ou du nom d'une entité géographique plus petite Coulanges-la-Vineuse	ბურგონ, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე' ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი კულანჟ-ლა-ვინეზ
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairet", "Rosé" ou du nom d'une entité géographique plus petite Épineuil	ბურგონ, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე' ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ეპინეი
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairet", "Rosé" ou du nom d'une entité géographique plus petite Hautes Côtes de Beaune	ბურგონ, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე' ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი კოტ დე ბონ
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairet", "Rosé" ou du nom d'une entité géographique plus petite Hautes Côtes de Nuits	ბურგონ, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე' ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი კოტ დე ნუი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairet", "Rosé" ou du nom d'une entité géographique plus petite La Chapelle Notre-Dame	ბურგონ, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე' ანმცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ლა შაპელ ნოტრ-დამ
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairet", "Rosé" ou du nom d'une entité géographique plus petite Le Chapitre	ბურგონ, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე' ანმცირე გეოგრაფიულიერთეულის სახელი ლე შაპიტრ
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairet", "Rosé" ou du nom d'une entité géographique plus petite Montrecul / Montre-cul / En Montre-Cul	ბურგონ, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე' ანმცირე გეოგრაფიულიერთეულის სახელი მონტრკიულ / მონტრ-კიულ / ან მონტრ-კიულ
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairet", "Rosé" ou du nom d'une entité géographique plus petite Vézelay	ბურგონ, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე' ანმცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ვეზელე
FR	Bourgogne suivie ou non de "Clairet", "Rosé", "ordinaire" ou "grand ordinaire"	ბურგონ, შეიძლება მოხდეს 'კლერე', 'როზე', 'ორდინერ' ან 'გრანდ ორდინერ'
FR	Bourgogne aligoté	ბურგონ ალიგოტე
FR	Bourgogne passe-tout-grains	ბურგონ პას-ტუ-გრენ
FR	Bourgueil	ბურგეი
FR	Bouzeron	ბუზრონ
FR	Brouilly	ბრუილი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	<i>Bugey suivie ou non de Cerdon précédée ou non de "Vins du", "Mousseux du", "Pétillant" ou "Roussette du" ou suivie ou non de "Mousseux" ou "Pétillant" suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ბუგე, შეიძლება მოსდევდეს სერდონ, წინ უძღოდეს 'ვენ დიუ', 'მუსო დიუ', 'პეტტიან', ან "რუსეტ დიუ" ან მოსდევდეს "მუსო" ან "პეტტიან". შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
FR	Buzet	ბუზე
FR	Cabardès	კაბარდე
FR	Cabernet d'Anjou suivie ou non de Val de Loire	კაბერნე დ'ანჟუ, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ
FR	Cabernet de Saumur suivie ou non de Val de Loire	კაბერნე დე სომურ, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ
FR	Cadillac	კადილაკ
FR	Cahors	კაორ
FR	Cassis	კასის
FR	Cérons	სერონ
FR	<i>Chablis suivie ou non de Beauroy suivie ou non de "premier cru"</i>	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ბოროი ან 'პრემიე კრიუ'

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Chablis suivie ou non de Berdiot suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ბერდიო ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Beugnons	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ბენიონ
FR	Chablis suivie ou non de Butteaux suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ბიუტო ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Chapelot suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს შაპელო ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Chatains suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს შატენ ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Chaume de Talvat suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს შომ დე ტალვა
FR	Chablis suivie ou non de Côte de Bréchain suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს კოტ დე ბრეშენ ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Côte de Cuissy	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს კოტ დე კისი
FR	Chablis suivie ou non de Côte de Fontenay suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს კოტ დე ფონტენე ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Côte de Jouan suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს კოტ დე ჟუან ან 'პრემიე კრიუ'

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Chablis suivie ou non de Côte de Léchet suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს კოტ დე ლეშე ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Côte de Savant suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს კოტ დე სავან ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Côte de Vaubarousse suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს კოტ დე ვობარუს ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Côte des Prés Girots suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს კოტ დე პრე ჟირო ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Forêts suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ფორე ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Fourchaume suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ფურშომ ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de L'Homme mort suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ლ'ომ მორ ან 'პრემიერ კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Les Beauregards	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ლე ბორ გარ ან "პრემიე კრიუ"
FR	Chablis suivie ou non de Les Épinottes suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ლე ეპინოტ ან 'პრემიე კრიუ'

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Chablis suivie ou non de Les Fourneaux suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ლე ფურნო ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Les Lys suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ლე ლი ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Mélinots suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს მელინო ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Mont de Milieu suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს მონ დე მილიე ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Montée de Tonnerre	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს მონტე დე ტონერ
FR	Chablis suivie ou non de Montmains suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს მონტმენ ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Morein suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს მორენ ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Pied d'Aloup suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს პიე დ'ალუპ ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Roncières suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს რონსიერ ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Sécher suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს სეშე ან 'პრემიე კრიუ'

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Chablis suivie ou non de Troesmes suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ტრემ ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Vaillons suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ველონ ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Vau de Vey suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ვო დე ვეი ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Vau Ligneau suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ვო ლინიო ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Vaucoupin suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ვოკუპენ ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Vaugiraut suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ვოჟირო ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Vaurent suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ვოლორან ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Vaupulent suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ვოპულან ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Vaux-Ragons suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ვო-რაგონ ან 'პრემიე კრიუ'
FR	Chablis suivie ou non de Vosgros suivie ou non de "premier cru"	შაბლი, შეიძლება მოსდევდეს ვოსგრო ან 'პრემიე კრიუ'

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Chablis	შაბლი
FR	Chablis grand cru <i>suivie ou non de</i> Blanchot	შაბლი გრან კრიუ, შეიძლება მოხდეს ბლანშო
FR	Chablis grand cru <i>suivie ou non de</i> Bougros	შაბლი გრან კრიუ, შეიძლება მოხდეს ბუგრო
FR	Chablis grand cru <i>suivie ou non de</i> Grenouilles	შაბლი გრან კრიუ, შეიძლება მოხდეს გრენუი
FR	Chablis grand cru <i>suivie ou non de</i> Les Clos	შაბლი გრან კრიუ, შეიძლება მოხდეს ლე კლო
FR	Chablis grand cru <i>suivie ou non de</i> Preuses	შაბლი გრან კრიუ, შეიძლება მოხდეს პრეზე
FR	Chablis grand cru <i>suivie ou non de</i> Valmur	შაბლი გრან კრიუ, შეიძლება მოხდეს ვალმურ
FR	Chablis grand cru <i>suivie ou non de</i> Vaudésir	შაბლი გრან კრიუ, შეიძლება მოხდეს ვოდესირ
FR	Chambertin	შამბერტენ
FR	Chambertin-Clos-de-Bèze	შამბერტენ კლო დე ბეზ
FR	Chambolle-Musigny	შამბოლ მიუზინი
FR	Champagne	შამპან

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Chapelle-Chambertin	შაპელ-შამბერტენ
FR	Charlemagne	შარლემან
FR	Charmes-Chambertin	შარმ-შამბერტენ
FR	Chassagne-Montrachet <i>suivie ou non</i> de Côte de Beaune / Côtes de Beaune-Villages	შასან-მონტრაშე, შეიძლება მოსდევდეს კოტ დე ბონ / კოტ დე ბონ-ვილაჟ
FR	Château Grillet	შატო-გრისე
FR	Château-Chalon	შატო-შალონ
FR	Châteaumeillant	შატომეიან
FR	Châteauneuf-du-Pape	შატონეფ-დიუ-პაპ
FR	Châtillon-en-Diois	შატიონ ან-დიუა
FR	Chaume - Premier Cru des coteaux du Layon	შომ-პრემიე კრიუ დე კოტო დიუ ლეონ
FR	Chenas	შენა
FR	Chevalier-Montrachet	მონტრაშე

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Cheverny	შავერნი
FR	Chinon	შინო
FR	Chiroubles	შირუბლ
FR	Chorey-les-Beaune <i>suivie ou non de Côte de Beaune / Côte de Beaune-Villages</i>	შორი-ლე-ბონ, შეიძლება მოსდევდეს კოტ დე ბონ / კოტ დე ბონ-ვილაჟ
FR	Clairette de Bellegarde	კლერეტ დე ბელგარდ
FR	Clairette de Die	კლერეტ დე დი
FR	Clairette de Languedoc <i>suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	კლერეტ დე ლანგდოკ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
FR	Clos de la Roche	კლო დე ლა როშ
FR	Clos de Tart	კლო დე ტარ
FR	Clos de Vougeot	კლო დე ვუჟო
FR	Clos des Lambrays	კლო დე ლამბრე
FR	Clos Saint-Denis	კლო სენ-დენი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Collioure	კოლიურ
FR	Condrieu	კონდრიე
FR	Corbières	კორბიერ
FR	Cornas	კორნა
FR	Corse suivie ou non de Calvi précédée ou non de "Vin de"	კორს, შეიძლება მოსდევდეს კალვი ან წინუძღოდეს 'ვენ დე'
FR	Corse suivie ou non de Coteaux du Cap Corse précédée ou non de "Vin de"	კორს, შეიძლება მოსდევდეს კოტო დიუ კაპ კორს ან წინ უძღოდეს 'ვენ დე'
FR	Corse suivie ou non de Figari précédée ou non de "Vin de"	კორს, შეიძლება მოსდევდეს ფიგარი ან წინუძღოდეს 'ვენ დე'
FR	Corse suivie ou non de Porto-Vecchio précédée ou non de "Vin de"	კორს, შეიძლება მოსდევდეს პორტო-ვეკუჩიო ან წინუსწრებდეს 'ვენ დე'
FR	Corse suivie ou non de Sartène précédée ou non de "Vin de"	კორს, შეიძლება მოსდევდეს სარტენ ან წინუძღოდეს 'ვენ დე'
FR	Corse précédée ou non de "Vin de"	კორს, შეიძლება წინ უძღოდეს 'ვენ დე'
FR	Corton	კორტონ
FR	Corton-Charlemagne	კორტონ-შარლემან

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Costières de Nîmes	კოსტიერ დე ნიმ
FR	Côte de Beaune <i>précédée du nom d'une entité géographique plus petite</i>	კოტ დე ბონ, შეიძლება წინ უძღოდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
FR	Côte de Beaune-Villages	კოტ დე ბონ-ვილაჟ
FR	Côte de Brouilly	კოტ დე ბრუი
FR	Côte de Nuits-villages	კოტ დე ნუი-ვილაჟ
FR	Côte roannaise	კოტ როანეზ
FR	Côte Rôtie	კოტ როტი
FR	Coteaux champenois <i>suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	კოტო შამპენუა, შეიძლება მოხდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
FR	Coteaux d'Aix-en-Provence	კოტო დ'ეჟს-ან-პროვანს
FR	Coteaux d'Ancenis <i>suivie du nom du cépage koto d'anseni,</i>	შეიძლება მოხდეს ღვინისსახეობის სახელი
FR	Coteaux de Die	კოტო დე დი
FR	Coteaux de l'Aubance <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	კოტო დე ლობანს, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Coteaux de Pierrevert	კოტო დე პიერვერ
FR	Coteaux de Saumur <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	კოტო დე სომიურ, <i>შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ</i>
FR	Coteaux du Giennois	კოტო დიუ ჟიენუა
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non de Cabrières</i>	კოტო დიუ ლანგედოკ, <i>შეიძლება მოხდეს კაბრიერ</i>
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non de Coteaux de la Méjanelle / La Méjanelle</i>	კოტო დიუ ლანგედოკ, <i>შეიძლება მოხდეს კოტო დე ლა მეჟანელ / ლა მეჟანელ</i>
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non de Coteaux de Saint-Christol / Saint-Christol</i>	კოტო დიუ ლანგედოკ, <i>შეიძლება მოხდეს კოტო დე სენ-კრისტოლ / სენ-კრისტოლ</i>
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non de Coteaux de Vérargues / Vérargues</i>	კოტო დიუ ლანგედოკ, <i>შეიძლება მოხდეს კოტო დე ვერარგ / ვერარგ</i>
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non de Grès de Montpellier</i>	კოტო დიუ ლანგედოკ, <i>შეიძლება მოხდეს გრე დე მონპელიე</i>
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non de La Clape</i>	კოტო დიუ ლანგედოკ, <i>შეიძლება მოხდეს ლა კლაპ</i>
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non de Montpeyroux</i>	კოტო დიუ ლანგედოკ, <i>შეიძლება მოხდეს მონპეიროუ</i>
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non de Pic-Saint-Loup</i>	კოტო დიუ ლანგედოკ, <i>შეიძლება მოხდეს პიკ-სენ-ლუ</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non de</i> Quatourze	კოტო დიუ ლანგედოკ, შეიძლება მოხდეს კატურ
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non de</i> Saint-Drézéry	კოტო დიუ ლანგედოკ, შეიძლება მოხდეს სენ-დრეზერი
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non de</i> Saint-Georges-d'Orques	კოტო დიუ ლანგედოკ, შეიძლება მოხდეს სენ-ჟორჟ დ'ორკ
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non de</i> Saint-Saturnin	კოტო დიუ ლანგედოკ, შეიძლება მოხდეს სენ-სატურნენ
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	კოტო დიუ ლანგედოკ, შეიძლება მოხდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
FR	Coteaux du Languedoc <i>suivie ou non de</i> Picpoul-de-Pinet	კოტო დიუ ლანგედოკ, შეიძლება მოხდეს პიკპულ-დე-პენ
FR	Coteaux du Layon <i>suivie ou non de</i> Val de Loire <i>suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	კოტო დიუ ლეიონ, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
FR	Coteaux du Layon Chaume <i>suivie ou non de</i> Val de Loire	კოტო დიუ ლეიონ შომ, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ
FR	Coteaux du Loir <i>suivie ou non de</i> Val de Loire	კოტო დიუ ლუარ, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ
FR	Coteaux du Lyonnais	კოტო დიუ ლიონე
FR	Coteaux du Quercy	კოტო დიუ კერსი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Coteaux du Tricastin	კოტო დიუ ტრეკასტენ
FR	Coteaux du Vendômois <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	კოტო დიუ ვანდომუა, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ
FR	Coteaux varois	კოტო ვარუა
FR	Côtes Canon Fronsac <i>Terme équivalent: Canon Fronsac</i>	კოტ კანონ ფრონსაკ <i>ეკვივალენტური ტერმინი: კანონ ფრონსაკ</i>
FR	Côtes d'Auvergne <i>suivie ou non de Boudes</i>	კოტ დ'ოვერნ, შეიძლება მოსდევდეს ბუდ
FR	Côtes d'Auvergne <i>suivie ou non de Chanturgue</i>	კოტ დ'ოვერნ, შეიძლება მოსდევდეს შანტურგ
FR	Côtes d'Auvergne <i>suivie ou non de Châteaugay</i>	კოტ დ'ოვერნ, შეიძლება მოსდევდეს შატოგე
FR	Côtes d'Auvergne <i>suivie ou non de Corent</i>	კოტ დ'ოვერნ, შეიძლება მოსდევდეს კორან
FR	Côtes d'Auvergne <i>suivie ou non de Madargue</i>	ოტ დ'ოვერნ, შეიძლება მოსდევდეს მადარგე
FR	Côtes de Bergerac	კოტ დ'ოვერნ
FR	Côtes de Blaye	კოტ დე ბლე
FR	Côtes de Bordeaux Saint-Macaire	კოტ დე ბორდო დენ მაკერ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Côtes de Castillon	კოტ დე კასტიონ
FR	Côtes de Duras	კოტ დე დიურას
FR	Côtes de Millau	კოტ დე მიო
FR	Côtes de Montravel	კოტ დე მონრაველ
FR	Côtes de Provence	კოტ დე პროვანს
FR	Côtes de Saint-Mont	კოტ დე სენ-მონ
FR	Côtes de Toul	კოტ დე ტულ
FR	Côtes du Brulhois	კოტ დიუ ბრულუა
FR	Côtes du Forez	კოტ დიუ ფორე
FR	Côtes du Jura <i>suivie ou non de "mousseux"</i>	კოტ დიუ ჟიურა, შეიძლება მოხდეს 'მუსო'
FR	Côtes du Lubéron	კოტ დიუ ლიბერონ
FR	Côtes du Marmandais	კოტ დიუ მარმანდე
FR	Côtes du Rhône	კოტ დიუ რონ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Côtes du Roussillon	კოტ დიუ რუსიონ
FR	Côtes du Roussillon Villages <i>suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	კოტ დიუ რუსიონ ვილაჟ, შეიძლება მოხდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
FR	Côtes du Ventoux	კოტ დიუ ვანტუ
FR	Côtes du Vivarais	კოტ დიუ ვივარე
FR	Cour-Cheverny <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	კურ-შევერნი, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ
FR	Crémant d'Alsace	კრემან დ'ალზას
FR	Crémant de Bordeaux	კრემან დე ბორდო
FR	Crémant de Bourgogne	კრემან დე ბურგონ
FR	Crémant de Die	კრემან დე დი
FR	Crémant de Limoux	კრემან დე ლიმუ
FR	Crémant de Loire	კრემან დე ლუარ
FR	Crémant du Jura	კრემან დიუ ჟიურა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Crépy	კრეპი
FR	Criots-Bâtard-Montrachet	კრიო-ბატარ-მონტრაშე
FR	Crozes-Hermitage <i>Terme équivalent: Crozes-Ermitage</i>	კროზ-ერმიტაჟ კროზ-ერმიტაჟ
FR	Échezeaux	ეშეზო
FR	Entre-Deux-Mers	ანტრ დე-მერ
FR	Entre-Deux-Mers-Haut-Benauge	ანტრ-დე-მერ-ო-ბენოჟ
FR	Faugères	ფოჟერ
FR	Fiefs Vendéens <i>suivie ou non de Brem</i>	ფიეფ ვანდეენ <i>შეიძლება მოსდევდეს ბრემ</i>
FR	Fiefs Vendéens <i>suivie ou non de Mareuil</i>	ფიეფ ვანდეენ, <i>შეიძლება მოსდევდეს მარეი</i>
FR	Fiefs Vendéens <i>suivie ou non de Pissotte</i>	ფიეფ ვანდეენ, <i>შეიძლება მოსდევდეს პისოტ</i>
FR	Fiefs Vendéens <i>suivie ou non de Vix</i>	ფიეფ ვანდეენ, <i>შეიძლება მოსდევდეს ვი</i>
FR	Fitou	ფიტუ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Fixin	ფიხენ
FR	Fleurie	ფლერი
FR	Floc de Gascogne	ფლოკ დე გასკონ
FR	Fronsac	ფროსნაკ
FR	Frontignan <i>précédée ou non de "Muscat de" ou "Vin de"</i>	ფრონტიანიან, შეიძლება წინ უძღოდეს 'მუსკატ' ან 'ვენ დე'
FR	Gaillac <i>suivie ou non de "mousseux"</i>	გაიაკ, შეიძლება მოხდევდეს 'მუსო'
FR	Gaillac premières côtes	გაიაკ პრემიერ კოტ
FR	Gevrey-Chambertin	ჟევერი-შამბერტენ
FR	Gigondas	ჟიგონდა
FR	Givry	ჟივრი
FR	Grand Roussillon <i>suivie ou non de "Rancio"</i>	გრან-რუსიონ, შეიძლება მოხდევდეს 'რანსიო'
FR	Grand-Échezeaux	გრან-ეშეზო
FR	Graves <i>suivie ou non de "supérieures"</i>	გრავ, შეიძლება მოხდევდეს 'სუპერიერ'

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Graves de Vayres	გრავ დე ვერ
FR	Griotte-Chambertin	გრიოტ- შამბერტენ
FR	Gros plant du Pays nantais	გრო პლან დიუ პეი ნანტე
FR	Haut-Médoc	ო-მედოკ
FR	Haut-Montravel	ო მონტრაველ
FR	Haut-Poitou	ო-პუატო
FR	Hermitage <i>Terme équivalent: l'Hermitage / Ermitage / l'Ermitage</i>	ერმიტაჟ <i>გვერდულენტიური ტერმინი: ლ'ერმიტაჟ / ერმიტაჟ / ლ'ერმიტაჟ</i>
FR	Irancy	ირანსი
FR	Irouléguay	ირულეგი
FR	Jasnières suivie ou non de Val de Loire	ჟასნიერ, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ
FR	Juliéna	ჟულიენა
FR	Jurançon suivie ou non de "sec"	ჟურანსონ, შეიძლება მოსდევდეს 'სეკ'
FR	L'Étoile suivie ou non de "mousseux"	ლ'ეტუალ, შეიძლება მოსდევდეს 'მუსო'

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	La Grande Rue	ლა გრანდ რიუ
FR	Ladoix suivie ou non de "Côte de Beaune" ou "Côte de Beaune-Villages"	ლადუა, შეიძლება მოხდეს 'კოტ დე ბონ' ან 'კოტ დე ბონ-ვილაჟ'
FR	Lalande de Pomerol	ლალანდე დე პომროლ
FR	Latricières-Chambertin	ლატრისიერ-შამბერტენ
FR	Les Baux de Provence	ლე ბო დე პროვანს
FR	Limoux	ლიმუ
FR	Lirac	ლირაკ
FR	Listrac-Médoc	ლისტრაკ-მედოკ
FR	Loupiac	ლუპიაკ
FR	Lussac-Saint-Émilion	ლუსაკ-სენ-ემილიონ
FR	Mâcon suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite suivie ou non de "Supérieur" ou "Villages" <i>Terme équivalent: Pinot-Chardonnay-Mâcon</i>	მაკონ, შეიძლება მოხდეს მცირე გეოგრაფილი ერთეულის სახელი ან 'სუპერიე' ან 'ვილაჟ' <i>ეკვივალენტური ტერმინი: პინო-შარდონე-მაკონ</i>
FR	Macvin du Jura	მაკვენ დიუ ჟიურა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Madiran	მადირან
FR	Maranges suivie ou non de Clos de la Boutière	მარანჟ, შეიძლება მოხდეს კლო დე ლა ბუტიერ
FR	Maranges suivie ou non de La Croix Moines	მარანჟ, შეიძლება მოხდეს ლა კრუა მუან
FR	Maranges suivie ou non de La Fuisse	მარანჟ, შეიძლება მოხდეს ლა ფიუსიერ
FR	Maranges suivie ou non de Le Clos des Loyères	მარანჟ, შეიძლება მოხდეს ლე კლო დე ლუაიერ
FR	Maranges suivie ou non de Le Clos des Rois	მარანჟ, შეიძლება მოხდეს ლე კლო დე რუა
FR	Maranges suivie ou non de Les Clos Roussots	მარანჟ შეიძლება მოხდეს ლე კლო რუსოტ
FR	Maranges suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	მარანჟ, შეიძლება მოხდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
FR	Maranges suivie ou non de "Côte de Beaune" ou "Côte de Beaune-Villages"	მარანჟ, შეიძლება მოხდეს 'კოტ დე ბონ' ან 'კოტ დე ბონ-ვილაჟ'
FR	Marcillac	მარსიაკ
FR	Margaux	მარგო
FR	Marsannay suivie ou non de "rosé"	მარსანე, შეიძლება მოხდეს 'როზე'
FR	Maury suivie ou non de "Rancio"	მორი, შეიძლება მოხდეს 'რანსიო'

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Mazis-Chambertin	მაზი-შამბერტენ
FR	Mazoyères-Chambertin	მეზუაიერ შამბერტენ
FR	Médoc	მედოკ
FR	Menetou-Salon <i>suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite suivie ou non de Val de Loire</i>	მენეტუ სალონ, შეიძლება მოხდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი ან ვალ დე ლუარ
FR	Mercurey	მერკური
FR	Meursault <i>suivie ou non de "Côte de Beaune" ou "Côte de Beaune-Villages"</i>	მერსო, შეიძლება მოხდეს 'კოტ დე ბონ' ან 'კოტ დე ბონ-ვილაჟ'
FR	Minervois	მინერვუა
FR	Minervois-La-Livinière	მინერვუა-ლა-ლიმინიერ
FR	Monbazillac	მონბაზიაკ
FR	Montagne Saint-Émilion	მონტან სენ-ემილიონ
FR	Montagny	მონტანი
FR	Monthélie <i>suivie ou non de "Côte de Beaune" ou "Côte de Beaune-Villages"</i>	მონტელი, შეიძლება მოხდეს 'კოტ დე ბონ' ან 'კოტ დე ბონ-ვილაჟ'

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Montlouis-sur-Loire <i>suivie ou non de Val de Loire suivie ou non de "mousseux" ou "pétillant"</i>	მონლოი-სურ-ლოარ, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლოარ, 'მუსო' ან 'პეტიან'
FR	Montrachet	მონრაშე
FR	Montravel	მონრაველ
FR	Morey-Saint-Denis	მორი-სენ-დენი
FR	Morgon	მორგონ
FR	Moselle	მოზელ
FR	Moulin-à-Vent	მულენ-ა-ვან
FR	Moulis <i>Terme équivalent: Moulis-en-Médoc</i>	მული ეკვივალენტური ტერმინი : მული-ან-მედოკ
FR	Muscadet <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	მუსკადე, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლოარ
FR	Muscadet-Coteaux de la Loire <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	მუსკადე-კოტო დე ლა ლოარ, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლოარ
FR	Muscadet-Côtes de Grandlieu <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	მუსკადე-კოტ დე გრანდლიე, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლოარ
FR	Muscadet-Sèvre et Maine <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	მუსკადე-სევრ ე მენ, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლოარ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Muscat de Beaumes-de-Venise	მუსკა დე ბომ-დე-ვენის
FR	Muscat de Lunel	მუსკა დე ლუნელ
FR	Muscat de Mireval	მუსკა დე მირევალი
FR	Muscat de Saint-Jean-de-Minervois	მუსკა დე სენ-ჟაკ დე მინერვუა -
FR	Muscat du Cap Corse	მუსკა დიუ კაპ კორს
FR	Musigny	მუზინი
FR	Néac	ნეაკ
FR	Nuits <i>Terme équivalent: Nuits-Saint-Georges</i>	ნუი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ნუი-სენ-ჟორჟ</i>
FR	Orléans suivie ou non de Cléry	ორლეან, შეიძლება მოხდეს კლერი
FR	Pacherenc du Vic-Bilh suivie ou non de "sec"	პაშერენ დიუ ვიკ-ბილ, შეიძლება მოხდეს 'სეკ'
FR	Palette	პალეტ
FR	Patrimonio	პატრიმონიო
FR	Pauillac	პოიაკ
FR	Pécharmant	პეშარმან

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Pernand-Vergelesses suivie ou non de "Côte de Beaune" ou "Côte de Beaune-Villages"	პერნან-ვერგელეს, შეიძლება მოხდეს 'კოტ დე ბონ' ან 'კოტ დე ბონ-ვილაჟ'
FR	Pessac-Léognan	პესაკ-ლეონან
FR	Petit Chablis suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	პეტი შაბლი, შეიძლება მოხდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
FR	Pineau des Charentes Terme équivalent: Pineau Charentais	პინო დე შარანტ ეკვივალენტური ტერმინი: პინო შარანტე
FR	Pomerol	პომეროლ
FR	Pommard	პომარ
FR	Pouilly-Fuissé	პუი-ფუისე
FR	Pouilly-Loché	პუი-ლოშე
FR	Pouilly-sur-Loire suivie ou non de Val de Loire Terme équivalent: Blanc Fumé de Pouilly / Pouilly-Fumé	პუი-სურ-ლოარ, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლოარ ეკვივალენტური ტერმინი : ბლანკ ფიუმე დე პუი / პუი-ფიუმე
FR	Pouilly-Vinzelles	პუი-ვენზელ
FR	Premières Côtes de Blaye	პრემიერ კოტ დე ბლე

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Premières Côtes de Bordeaux <i>suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	პრემიერ კოტ დე ბორდო, შეიძლება მოხდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
FR	Puisseguin-Saint-Emilion	პუისეგენ-სენ-ემილიონ
FR	Puligny-Montrachet <i>suivie ou non de "Côte de Beaune" ou "Côte de Beaune-Villages"</i>	პულინი მონრაჟე, შეიძლება მოხდეს 'კოტ დე ბონ' ან 'კოტ დე ბონ-ვილაჟ'
FR	Quarts de Chaume <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	კარ დე შომ, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ
FR	Quincy <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	კინსი, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ
FR	Rasteau <i>suivie ou non de "Rancio"</i>	რასტო, შეიძლება მოხდეს 'რანსიო'
FR	Régnié	რენიე
FR	Reuilly <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	რეიი, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ
FR	Richebourg	რიშბურ
FR	Rivesaltes <i>suivie ou non de "Rancio" précédée ou non de "Muscat"</i>	რივეზალტ, შეიძლება მოხდეს 'რანსიო' ან წინ უსწრებდეს 'მუსკა'
FR	Romanée (La)	რომანე (ლა)
FR	Romanée Contie	რომანე კონტი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Romanée Saint-Vivant	რომანე სენ-ვივან
FR	Rosé de Loire <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	როზე დე ლუარ, <i>შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ</i>
FR	Rosé des Riceys	როზე დე რისი
FR	Rosette	როზეტ
FR	Roussette de Savoie <i>suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	რუსეტ დე სავუა, <i>შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი</i>
FR	Ruchottes-Chambertin	რუშოტ-შამბერტინ
FR	Rully	რული
FR	Saint-Amour	სენტ-ამურ
FR	Saint-Aubin <i>suivie ou non de "Côte de Beaune" ou "Côte de Beaune-Villages"</i>	სენ-ობენ, <i>შეიძლება მოსდევდეს 'კოტ დე ბონ' ან კოტ დე ბონ-ვილაჟ'</i>
FR	Saint-Bris	სენ-ბრი
FR	Saint-Chinian	სენ-შინიან
FR	Saint-Émilion	სენ-ემილიონ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Saint-Émilion Grand Cru	სენ-ემილიონ-გრან კრიუ
FR	Saint-Estèphe	სენტ-ესტეფ
FR	Saint-Georges-Saint-Émilion	სენ-ჟორჟ-სენტ-ემილიონ
FR	Saint-Joseph	სენ-ჟოზეფ
FR	Saint-Julien	სენ-ჟულიენ
FR	Saint-Nicolas-de-Bourgueil suivie ou non de Val de Loire	სენ-ნიკოლა-დე-ბურგეი, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ
FR	Saint-Péray suivie ou non de "mousseux"	სენ-პერე, შეიძლება მოხდეს 'მუსო'
FR	Saint-Pourçain	სენ-პურსენ
FR	Saint-Romain suivie ou non de "Côte de Beaune" ou "Côte de Beaune-Villages"	სენ-რომენ, შეიძლება მოხდეს 'კოტ დე ბონ' ან 'კოტ დე ბონ-ვილაჟ'
FR	Saint-Véran	სენ-ვერან
FR	Sainte-Croix-du-Mont	სენტ-კრუა დიუ მონ
FR	Sainte-Foy Bordeaux	სენტ-ფუა ბორდო
FR	Sancerre	სანსერ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Santenay suivie ou non de "Côte de Beaune" ou "Côte de Beaune-Villages"	სანტენი, შეიძლება მოსდევდეს 'კოტ დე ბონ' ან 'კოტ დე ბონ-ვილაჟ'
FR	Saumur suivie ou non de Val de Loire suivie ou non de "mousseux" ou "pétillant"	სომურ, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ, 'მუსო' ან 'პეტიიან'
FR	Saumur-Champigny suivie ou non de Val de Loire	სომურ-შამპინი, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ
FR	Saussignac	სოსინიაკ
FR	Sauternes	სოტერნ
FR	Savennières suivie ou non de Val de Loire	სავენიერ, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ
FR	Savennières-Coulée de Serrant suivie ou non de Val de Loire	სავენიერ-კულე დე სერან, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ
FR	Savennières-Roche-aux-Moines suivie ou non de Val de Loire	სავენიერ-როშ-ო-მოან, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ
FR	Savigny-les-Beaune suivie ou non de "Côte de Beaune" ou "Côte de Beaune-Villages" Terme équivalent: Savigny	სავინი-ლე-ბონ, შეიძლება მოსდევდეს 'კოტ დ ბონ' ან 'კოტ დე ბონ ვილაჟ' ეკვივალენტური ტერმინი: სავინი
FR	Seyssel suivie ou non de "mousseux"	სეისალ, შეიძლება მოსდევდეს 'მუსო'
FR	Tâche (La)	ტაშ (ლა)

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Tavel	ტაველ
FR	Touraine <i>suivie ou non de Val de Loire suivie ou non de "mousseux" ou "pétillant"</i>	ტურენ, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ ან 'მუსო' ან 'პეტიიან'
FR	Touraine Amboise <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	ტურენ ამბუაზ, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ
FR	Touraine Azay-le-Rideau <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	ტურენ აზე-ლე-რიდო, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ
FR	Touraine Mestand <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	ტურენ მესტან, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ
FR	Touraine Noble Joué <i>suivie ou non de Val de Loire</i>	ტურენ ნობლ ჟუე, შეიძლება მოხდეს ვალ დე ლუარ
FR	Tursan	ტურსან
FR	Vacqueyras	ვაკირა
FR	Valençay	ვალანსი
FR	Vin d'Entraygues et du Fel	ვენ დ'ანტრეგ ე დიუ ფელ
FR	Vin d'Estaing	ვენ დ'ესტენ
FR	Vin de Lavilledieu	ვენ დე ლავილედიუ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	<i>Vin de Savoie suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite suivie ou non de "mousseux" ou "pétillant"</i>	ვენ დე სავუა, შეიძლება მოსდევდესმცირე გეოგრაფიულიერთეულისსახელი, 'მუსო' ან 'პეტიან'
FR	Vins du Thouarsais	ვენ დიუ ტუარსე
FR	Vins Fins de la Côte de Nuits	ვენ ფენ დე ლა კოტ დე ნუი
FR	Viré-Clessé	ვირე-კლესე
FR	Volnay	ვოლნე
FR	Volnay Santenots	ვოლნე სანტენო
FR	Vosnes Romanée	ვოსნ რომანე
FR	Vougeot	ვუჟო
FR	<i>Vouvray suivie ou non de Val de Loire suivie ou non de "mousseux" ou "pétillant"</i>	ვუვრე, შეიძლება მოსდევდეს ვალ დე ლუარ, 'მუსო' ან 'პეტიან'
IT	Aglianico del Taburno <i>Terme équivalent: Taburno</i>	ალიანიკო დელ ტაბურნო <i>კვავალენტური ტერმინი: ტაბურნო</i>
IT	Aglianico del Vulture	ალიანიკო დელ ვულტურე
IT	Albana di Romagna	ალბანა დი რომანია

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Albugnano	ალბუნიანო
IT	Alcamo	ალკამო
IT	Aleatico di Gradoli	ალეატიკო დი გრადოლი
IT	Aleatico di Puglia	ალეატიკო დი პულია
IT	Alezio	ალეციო
IT	Alghero	ალგერო
IT	Alta Langa	ალტა ლანგა
IT	Alto Adige <i>suivie de</i> Colli di Bolzano <i>Terme équivalent:</i> Südtiroler Bozner Leiten	ალტო ადიჯე, <i>მოსდევს</i> კოლი დი ბოლცანო <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ზიუდტიროლერ ბოცნერ ლაიტენ
IT	Alto Adige <i>suivie de</i> Meranese di collina <i>Terme équivalent:</i> Alto Adige Meranese / Südtirol Meraner Hügel / Südtirol Meraner	ალტო ადიჯე, <i>მოსდევს</i> მერანეზე დი კოლინა <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ალტო ადიჯე მერანეზე / მერანერ ჰიუგელ / ზიუდტიროლერ მერანერ
IT	Alto Adige <i>suivie de</i> Santa Maddalena <i>Terme équivalent:</i> Südtiroler St.Magdalener	ალტო ადიჯე, <i>მოსდევს</i> სანტა მადალენა <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ზიუდტიროლერ სტ. მაგდალენერ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Alto Adige <i>suivie de</i> Terlano <i>Terme équivalent:</i> Südtirol Terlaner	ალტო ადიჯე, მოსდევს ტერლანო <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ზიუდტიროლერ ტერლანერ
IT	Alto Adige <i>suivie de</i> Valle Isarco <i>Terme équivalent:</i> Südtiroler Eisacktal /	ალტო ადიჯე, მოსდევს ვალე იზარკო <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ზიუდტიროლერ იზაკტალ
IT	Alto Adige <i>suivie de</i> Valle Venosta <i>Terme équivalent:</i> Südtirol Vinschgau	ალტო ადიჯე, მოსდევს ვალე ვენოსტა <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ზიუდტიროლ ვინშგაუ
IT	Alto Adige <i>Terme équivalent:</i> dell'Alto Adige / Südtirol / Südtiroler	ალტო ადიჯე <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> დელ'ალტო ადიჯე / ზიუდტიროლ / ზიუდტიროლერ
IT	Alto Adige <i>ou</i> dell'Alto Adige <i>suivie ou non</i> de Bressanone <i>Terme équivalent:</i> <i>ou</i> dell'Alto Adige Südtirol <i>ou</i> Südtiroler Brixner	ალტო ადიჯე 'ან' დელ'ალტო ადიჯე, შეიძლება მოსდევდეს ბრესანონე <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> 'ან' დელ'ალტო ადიჯე ზიუდტიროლ 'ან' ზიუდტიროლ ბრიქსნერ
IT	Alto Adige <i>ou</i> dell'Alto Adige <i>suivie ou non</i> de Burgraviato <i>Terme équivalent:</i> <i>ou</i> dell'Alto Adige Südtirol <i>ou</i> Südtiroler Buggrafler	ალტო ადიჯე 'ან' დელ'ალტო ადიჯე, შეიძლება მოსდევდეს ბურგრაფიატო <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> 'ან' დელ'ალტო ადიჯე ზიუდტიროლ 'ან' ზიუდტიროლერ ბუგრაფლერ
IT	Ansonica Costa dell'Argentario	ანსონიკა კოსტა დელ'არჯენტარიო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Aprilia	აპრილია
IT	Arborea	არბორეა
IT	Arcole	არკოლე
IT	Assisi	ასიზი
IT	<i>Asti suivie ou non de "spumante" ou précédée de "Moscato d'"</i>	ასტი, შეიძლება მოსდევდეს 'სპუმანტე' ან წინუძღოდეს 'მოსკატო დ'
IT	Atina	ატინა
IT	Aversa	ავერსა
IT	Bagnoli di Sopra <i>Terme équivalent: Bagnoli</i>	ბანიოლი დი სოპრა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ბანიოლი</i>
IT	Barbaresco	ბარბარესკო
IT	Barbera d'Alba	ბარბერა დ'ალბა
IT	Barbera d'Asti suivie ou non de Colli Astiani o Astiano	ბარბერა დ'ასტი, შეიძლება მოსდევდეს კოლი ასტიანი ან ასტიანო
IT	Barbera d'Asti suivie ou non de Nizza	ბარბერა დ'ასტი, შეიძლება მოსდევდეს ნიცა
IT	Barbera d'Asti suivie ou non de Tinella	ბარბერა დ'ასტი, შეიძლება მოსდევდეს ტინელა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Barbera del Monferrato	ბარბერა დელ მონფერატო
IT	Barbera del Monferrato Superiore	ბარბერა დელ მონფერატო სუპერიორე
IT	Barco Reale di Carmignano <i>Terme équivalent:</i> Rosato di Carmignano / Vin santo di Carmignano / Vin Santo di Carmignano occhio di pernice	ბარკო რეალე დი კარმინიანო <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> როზატო დი კარმინიანო / ვინ სანტო დი კარმინიანო / ვინ სანტო დი კარმინიანო ოკიო დი პერნიჩე
IT	Bardolino	ბარდოლინო
IT	Bardolino Superiore	ბარდოლინო სუპერიორე
IT	Barolo	ბაროლო
IT	Bianchetto del Metauro	ბიანკელო დელ მეტაურო
IT	Bianco Capena	ბიანკო კაპენა
IT	Bianco dell'Empolese	ბიანკო დელ'ემპოლესე
IT	Bianco della Valdinievole	ბიანკო დელა ვალდინიევოლე
IT	Bianco di Custoza <i>Terme équivalent:</i> Custoza	ბიანკო დი კუსტოცა <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> კუსტოცა
IT	Bianco di Pitigliano	ბიანკო დი პიტილიანო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Bianco Pisano di San Torpè	ბიანკო პიზანო დი სან ტორპე
IT	Biferno	ბიფერნო
IT	Bivongi	ბივონჯი
IT	Boca	ბოკა
IT	Bolgheri <i>suivie ou non de Sassicaia</i>	ბოლგერი, შეიძლება მოსდევდეს სასიკაია
IT	Bosco Eliceo	ბოსკო ელიჩეო
IT	Botticino	ბოტიჩინო
IT	Brachetto d'Acqui <i>Terme équivalent: Acqui</i>	ბრაკეტო დ'აკვი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: აკვი</i>
IT	Bramaterra	ბრამატერა
IT	Breganze	ბრეგანცე
IT	Brindisi	ბრინდიზი
IT	Brunello di Montalcino	ბრუნელო დი მონტალჩინო
IT	Cacc'e' mmitte di Lucera	კაჩ'ე' მიტე დი ლუჩერა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Cagnina di Romagna	კანინა დი რომანია
IT	Campi Flegrei	კამპი ფლეგრეი
IT	Campidano di Terralba <i>Terme équivalent: Terralba</i>	კამპიდანო დი ტერალბა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ტერალბა</i>
IT	Canavese	კანავეზე
IT	Candia dei Colli Apuani	კანდია დეი კოლი აპუანი
IT	Cannonau di Sardegna <i>suivie ou non de Capo Ferrato</i>	კანონო დი სარდენია, <i>შიდილება მოსდევედეს კაპო ფერატო</i>
IT	Cannonau di Sardegna <i>suivie ou non de Jerzu</i>	კანონო დი სარდენია, <i>შიდილება მოსდევედეს ჟერძუ</i>
IT	Cannonau di Sardegna <i>suivie ou non de Oliena / Nepente di Oliena</i>	კანონო დი სარდენია, <i>შიდილება მოსდევედეს ოლიენა / ნეპენტე დი ოლიენა</i>
IT	Capalbio	კაპალბიო
IT	Capri	კაპრი
IT	Capriano del Colle	კაპრიანო დელ კოლე
IT	Carema	კარემა
IT	Carignano del Sulcis	კარინიანო დელ სულჩის

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Carmignano	კარმინიანო
IT	Carso	კარსო
IT	Castel del Monte	კასტელ დელ მონტე
IT	Castel San Lorenzo	კასტელ სან ლორენცო
IT	Casteller	კასტელერ
IT	Castelli Romani	კასტელი რომანი
IT	Cellatica	ჩელატიკა
IT	Cerasuolo di Vittoria	კარასუოლო დი ვიტორია
IT	Cerveteri	ჩერვეტერი
IT	Cesane del Piglio <i>Terme équivalent: Piglio</i>	ჩეზანეზე დელ პილიო ევივალენტური ტერმინი: პილიო
IT	Cesane di Affile <i>Terme équivalent: Affile</i>	ჩეზანეზე დი აფილე ევივალენტური ტერმინი: აფილე
IT	Cesane di Olevano Romano <i>Terme équivalent: Olevano Romano</i>	ჩეზანეზე დი ოლევანო რომანო ევივალენტური ტერმინი: ოლევანო რომანო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Chianti <i>suivie ou non de Colli Aretini</i>	კიანტი, შეიძლება მოსდევდეს კოლი არეტინი
IT	Chianti <i>suivie ou non de Colli Fiorentini</i>	კიანტი, შეიძლება მოსდევდეს კოლი ფიორენტინი
IT	Chianti <i>suivie ou non de Colli Senesi</i>	კიანტი, შეიძლება მოსდევდეს კოლი სენეზი
IT	Chianti <i>suivie ou non de Colline Pisane</i>	კიანტი, შეიძლება მოსდევდეს კოლინე პიზანე
IT	Chianti <i>suivie ou non de Montalbano</i>	კიანტი, შეიძლება მოსდევდეს მონტალბანო
IT	Chianti <i>suivie ou non de Montespertoli</i>	კიანტი, შეიძლება მოსდევდეს მონტესპერტოლი
IT	Chianti <i>suivie ou non de Rufina</i>	კიანტი, შეიძლება მოსდევდეს რუფინა
IT	Chianti Classico	კიანტი კლასიკო
IT	Cilento	ჩილენტო
IT	Cinque Terre <i>suivie ou non de Costa da Posa</i> <i>Terme équivalent: Cinque Terre Sciacchetrà</i>	ჩინკვე ტერე, შეიძლება მოსდევდეს კოსტა და პოზა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ჩინკვე ტერე შაკეტრა</i>
IT	Cinque Terre <i>suivie ou non de Costa de Campu</i> <i>Terme équivalent: Cinque Terre Sciacchetrà</i>	ჩინქუე თერრე ჩჰეტჰერ ორ ნოტ ფოლოლოჩედ ბე ჩინკვე ტერე, შეიძლება მოსდევდეს კოსტა დე კამპუ <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ჩინკვე ტერე შაკეტრა</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Cinque Terre <i>suivie ou non de Costa de Sera</i> <i>Terme équivalent: Cinque Terre Sciacchetrà</i>	ჩინკვე ტერე, შეიძლება მოხდეს კოსტა დე სერა გვერდულური ტერმინი: ჩინკვე ტერე შაკეტრა
IT	Circeo	ჩირჩეო
IT	Cirò	ჩირო
IT	Cisterna d'Asti	ჩიზერნა დ'ასტი
IT	Colli Albani	კოლი ალბანი
IT	Colli Altotiberini	კოლი ალტოტიბერინი
IT	Colli Amerini	კოლი ამერინი
IT	Colli Berici	კოლი ბერიჩი
IT	Colli Bolognesi <i>suivie ou non de Colline di Oliveto</i>	კოლი ბოლონიეზი, შეიძლება მოხდეს კოლინე დი ოლივეტო
IT	Colli Bolognesi <i>suivie ou non de Colline di Riosto</i>	კოლი ბოლონიეზი, შეიძლება მოხდეს კოლინე დი რიოსტო
IT	Colli Bolognesi <i>suivie ou non de Colline Marconiane</i>	კოლი ბოლონიეზი, შეიძლება მოხდეს კოლინე მარკონიანე
IT	Colli Bolognesi <i>suivie ou non de Monte San Pietro</i>	კოლი ბოლონიეზი, შეიძლება მოხდეს მონტე სან პიეტრო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Colli Bolognesi <i>suivie ou non de</i> Serravalle	კოლი ბოლონიეზი, შეიძლება მოხდეს სერვალე
IT	Colli Bolognesi <i>suivie ou non de</i> Terre di Montebudello	კოლი ბოლონიეზი, შეიძლება მოხდეს ტერე დი მონტებუდელი
IT	Colli Bolognesi <i>suivie ou non de</i> Zola Predosa	კოლი ბოლონიეზი, შეიძლება მოხდეს ზოლა პრედოზა
IT	Colli Bolognesi <i>suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	კოლი ბოლონიეზი, შეიძლება მოხდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
IT	Colli Bolognesi Classico - Pignoletto	კოლი ბოლონიეზი კლასიკო-პინიოლეტო
IT	Colli d'Imola	კოლი დ'იმოლა
IT	Colli del Trasimeno <i>Terme équivalent:</i> Trasimeno	კოლი დელ ტრაზიმენო <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ტრაზიმენო
IT	Colli dell'Etruria Centrale	კოლი დელ ეტრურია ჩენტრალე
IT	Colli della Sabina	კოლი დელა საბინა
IT	Colli di Conegliano <i>suivie ou non de</i> Fregona	კოლი დი კონელიანო, შეიძლება მოხდეს ფრეგონა
IT	Colli di Conegliano <i>suivie ou non de</i> Refrontolo	კოლი დი კონელიანო, შეიძლება მოხდეს რეფრონტოლო
IT	Colli di Faenza	კოლი დი ფაენცა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Colli di Luni	კოლი დი ლუნი
IT	Colli di Parma	კოლი დი პარმა
IT	Colli di Rimini	კოლი დი რიმინი
IT	Colli di Scandiano e di Canossa	კოლი დი სკანდიანო ე დი კანოსა
IT	Colli Etruschi Viterbesi	კოლი ეტრუსკი ვიტებრეზი
IT	Colli Euganei	კოლი ეუგანეი
IT	Colli Lanuvini	კოლი ლანუვინი
IT	Colli Maceratesi	კოლი მაჩერატეზი
IT	Colli Martani	კოლი მარტანი
IT	Colli Orientali del Friuli <i>suivie ou non de Cialla</i>	კოლი ორიენტალი, შეიძლება მოსდევდეს ჩალა
IT	Colli Orientali del Friuli <i>suivie ou non de Rosazzo</i>	კოლი ორიენტალი დელ ფრიული, შეიძლება მოსდევდეს როზაცო
IT	Colli Orientali del Friuli <i>suivie ou non de Schioppettino di Prepotto</i>	კოლი ორიენტალი დელ ფრიული, შეიძლება მოსდევდეს სკიოპეტინო დი პრეპოტო
IT	Colli Orientali del Friuli Picolit <i>suivie ou non de Cialla</i>	კოლი ორიენტალი დელ ფრიული პიკოლიტ, შეიძლება მოსდევდეს ჩალა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Colli Perugini	კოლი პერუჯინი
IT	Colli Pesaresi <i>suivie ou non de</i> Focara	კოლი პეზარეზი, <i>შეიძლება მოხდეს ფოკარა</i>
IT	Colli Pesaresi <i>suivie ou non de</i> Roncaglia	კოლი პეზარეზი, <i>შეიძლება მოხდეს რონკალია</i>
IT	Colli Piacentini <i>suivie ou non de</i> Gutturnio	კოლი პიაჩენტინი, <i>შეიძლება მოხდეს გუტურნიო</i>
IT	Colli Piacentini <i>suivie ou non de</i> Monterosso Val d'Arda	კოლი პიაჩენტინი, <i>შეიძლება მოხდეს მონტერესო ვალ დ'არდა</i>
IT	Colli Piacentini <i>suivie ou non de</i> Val Trebbia	კოლი პიაჩენტინი, <i>შეიძლება მოხდეს ვალ ტრებია</i>
IT	Colli Piacentini <i>suivie ou non de</i> Valnure	კოლი პიაჩენტინი, <i>შეიძლება მოხდეს ვალნურე</i>
IT	Colli Piacentini <i>suivie ou non de</i> Vigoleno	კოლი პიაჩენტინი, <i>შეიძლება მოხდეს ვიგოლენო</i>
IT	Colli Romagna centrale	კოლი რომანია ჩენტრალე
IT	Colli Tortonesi	კოლი ტორტონეზი
IT	Collina Torinese	კოლინა ტორინეზე
IT	Colline di Levanto	კოლინე დი ლევანტო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Colline Joniche Taratine	კოლინე იონიკე ტარატინე
IT	Colline Lucchesi	კოლინე ლუკეზი
IT	Colline Novaresi	კოლინე ნოვარეზი
IT	Colline Saluzzesi	კოლინე სალუცეზი
IT	Collio Goriziano <i>Terme équivalent: Collio</i>	კოლიო გორიციანო <i>ეკვივალენტური ტერმინი: კოლიო</i>
IT	Conegliano - Valdobbiadene <i>suivie ou non de Cartizze</i> <i>Terme équivalent: Conegliano ou Valdobbiadene</i>	კონელიანო-ვალდობიადენე, <i>შეიძლება მოხდეს კარტიცე</i> <i>ეკვივალენტური ტერმინი: კონელიანო 'ან' ვალდობიადენე</i>
IT	Cònero	კონერო
IT	Contea di Sclafani	კონტეა დი სკლაფანი
IT	Contessa Entellina	კონტესა ენტელინა
IT	Controguerra	კონტრო გუერა
IT	Copertino	კოპერტინო
IT	Cori	კორი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Cortese dell'Alto Monferrato	კორტეზე დელ'ალტო მონფერატო
IT	Corti Benedettine del Padovano	კორტი ბენედეტინე დელ პადოვანო
IT	Cortona	კორტონა
IT	Costa d'Amalfi <i>suivie ou non de Furore</i>	კოსტა დ'ამალფი, შეიძლება მოხდევდეს ფურორე
IT	Costa d'Amalfi <i>suivie ou non de Ravello</i>	კოსტა დ'ამალფი, შეიძლება მოხდევდეს რაველო
IT	Costa d'Amalfi <i>suivie ou non de Tramonti</i>	კოსტა დ'ამალფი, შეიძლება მოხდევდეს ტრამონტი
IT	Coste della Sesia	კოსტე დე ლა სეზია
IT	Curtefranca	კურტეფრანკა
IT	Delia Nivolelli	დელია ნივოლელი
IT	Dolcetto d'Acqui	დოლჩეტო დაკვი
IT	Dolcetto d'Alba	დოლჩეტო დალბა
IT	Dolcetto d'Asti	დოლჩეტო დასტი
IT	Dolcetto delle Langhe Monregalesi	დოლჩეტო დელე ლანგე მონრეგალეზი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Dolcetto di Diano d'Alba <i>Terme équivalent: Diano d'Alba</i>	დოლჩეტო დი დიანო დ'ალბა <i>გვევალენტური ტერმინი: დიანო დ'ალბა</i>
IT	Dolcetto di Dogliani	დოლჩეტო დი დოლიანი
IT	Dolcetto di Dogliani Superiore <i>Terme équivalent: Dogliani</i>	დოლჩეტო დი დოლიანი სუპერიორე <i>გვევალენტური ტერმინი: დოლიანი</i>
IT	Dolcetto di Ovada <i>Terme équivalent: Dolcetto d'Ovada</i>	დოლჩეტო დი ოვადა <i>გვევალენტური ტერმინი: დოლჩეტო დ'ოვადა</i>
IT	Dolcetto di Ovada Superiore o Ovada	დოლჩეტო დი ოვადა სუპერიორე ო ოვადა
IT	Donnici	დონიჩი
IT	Elba	ელბა
IT	Eloro <i>suivie ou non de Pachino</i>	ელორო, <i>შეიძლება მოხდეს</i> პაკინო
IT	Erbaluce di Caluso <i>Terme équivalent: Caluso</i>	ერბალუჩე დი კალუზო <i>გვევალენტური ტერმინი: კალუზო</i>
IT	Erice	ერიჩე
IT	Esino	ეზინო
IT	Est!Est!!Est!!! di Montefiascone	ესტ! ესტ!! ესტ!!! დი მონტეფიასკონე

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Etna	ეტნა
IT	Falerio dei Colli Ascolani <i>Terme équivalent: Falerio</i>	ფალერიო დეი კოლი ასკოლანი <i>კვავალენტური ტერმინი: ფალერიო</i>
IT	Falerno del Massico	ფალერნო დელ მასიკო
IT	Fara	ფარა
IT	Faro	ფარო
IT	Fiano di Avellino	ფიანო დი აველინო
IT	Franciacorta	ფრანჩაკორტა
IT	Frascati	ფრასკატი
IT	Freisa d'Asti	ფრეიზა დ'ასტი
IT	Freisa di Chieri	ფრეიზა დი კიერი
IT	Friuli Annia	ფრიული ანია
IT	Friuli Aquileia	ფრიული აკვილეია
IT	Friuli Grave	ფრიული გრავე

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Friuli Isonzo <i>Terme équivalent: Isonzo del Friuli</i>	ფრიული იზონცო <i>კვივალენტური ტერმინი: იზონცო დელ ფრიული</i>
IT	Friuli Latisana	ფრიული ლატიზანა
IT	Gabiano	გაბიანო
IT	Galatina	გალატინა
IT	Galluccio	გალუჩო
IT	Gambellara	გამბელარა
IT	Garda	გარდა
IT	Garda Colli Mantovani	გარდა კოლი მანტოვანი
IT	Gattinara	გატინარა
IT	Gavi <i>Terme équivalent: Cortese di Gavi</i>	გავი <i>კვივალენტური ტერმინი: კორტეზე დი გავი</i>
IT	Genazzano	ჯენაცანო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Ghemme	გემე
IT	Gioia del Colle	ჯოია დელ კოლე
IT	Girò di Cagliari	ჯირო დი კალიარი
IT	Golfo del Tigullio	გოლფო დელ ტიგულიო
IT	Gravina	გრავინა
IT	Greco di Bianco	გრეკო დი ბიანკო
IT	Greco di Tufo	გრეკო დი ტუფო
IT	Grignolino d'Asti	გრინიოლინო დ'ასტი
IT	Grignolino del Monferrato Casalese	გრინიოლინო დელ მონტეფერატო კაზალეზე
IT	Guardia Sanframondi <i>Terme équivalent: Guardiolo</i>	გვარდია სანფრამონდი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: გვარდიოლო</i>
IT	I Terreni di San Severino	ი ტერენი დი სან სევერინო
IT	Irpinia <i>suivie ou non de</i> Campi Taurasini	ირპინია, შეიძლება მოსდევდეს კამპი ტაურასინი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Ischia	ისკია
IT	Lacrima di Morro <i>Terme équivalent: Lacrima di Morro d'Alba</i>	ლაკრიმა დი მორო <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ლაკრიმა დი მორო დ'ალბა</i>
IT	Lago di Caldaro <i>Terme équivalent: Caldaro / Kalterer / Kalterersee</i>	ლაგო დი კალდარო <i>ეკვივალენტური ტერმინი: კალდარო / კალტერერ / კალტერერზე</i>
IT	Lago di Corbara	ლაგო დი კორბარა
IT	Lambrusco di Sorbara	ლამბრუსკო დი სორბარა
IT	Lambrusco Grasparossa di Castelvetro	ლამბრუსკო გრასპაროსა დი კასტელვეტრო
IT	Lambrusco Mantovano <i>suivie ou non de Oltre Po Mantovano</i>	ლამბრუსკო მანტოვანო, <i>შეიძლება მოხდეს</i> ოლტერ პო მანტოვანო
IT	Lambrusco Mantovano <i>suivie ou non de Viadanese-Sabbionetano</i>	ლამბრუსკო მანტოვანო, <i>შეიძლება მოხდეს</i> ვიადანეზე საბიონეტანო
IT	Lambrusco Salamino di Santa Croce	ლამბრუსკო სალამინო დი სანტა კროჩე
IT	Lamezia	ლამეცია
IT	Langhe	ლანგე
IT	Lessona	ლესონა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Leverano	ლევერანო
IT	Lison-Pramaggiore	ლიზონ-პრამაჯორე
IT	Lizzano	ლიცანო
IT	Loazzolo	ლოაცოლო
IT	Locorotondo	ლოკოროტონდო
IT	Lugana	ლუგანა
IT	Malvasia delle Lipari	მალვაზია დელე ლიპარი
IT	Malvasia di Bosa	მალვაზია დი ბოზა
IT	Malvasia di Cagliari	მალვაზია დი კალიარი
IT	Malvasia di Casorzo d'Asti <i>Terme équivalent: Cosorzo / Malvasia di Cosorzo</i>	მალვაზია დი კაზორცო დ'ასტი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: კოზორცო / მალვაზია დი კოზორცო</i>
IT	Malvasia di Castelnuovo Don Bosco	მალვაზია დი კასტელნუოვო დონ ბოსკო
IT	Mamertino di Milazzo <i>Terme équivalent: Mamertino</i>	მამერტინო დი მილაჯო <i>ეკვივალენტური ტერმინი: მამერტინო</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Mandrolisai	მანდროლიზაი
IT	Marino	მარინო
IT	Marsala	მარსალა
IT	Martina <i>Terme équivalent: Martina Franca</i>	მარტინა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: მარტინა ფრანკა</i>
IT	Matino	მატინო
IT	Melissa	მელისა
IT	Menfi <i>suivie ou non de Bonera</i>	მენფი, <i>შეიძლება მოსდევდეს ბონერა</i>
IT	Menfi <i>suivie ou non de Feudo dei Fiori</i>	მენფი, <i>შეიძლება მოსდევდეს ფეუდო დეი ფიორი</i>
IT	Merlara	მერლარა
IT	Molise <i>Terme équivalent: del Molise</i>	მოლიზე <i>ეკვივალენტური ტერმინი: დელ მოლიზე</i>
IT	Monferrato <i>suivie ou non de Casalese</i>	მონფერატო, <i>შეიძლება მოსდევდეს დელ მოლიზე</i>
IT	Monica di Cagliari	მონიკა დი კალიარი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Monica di Sardegna	მონიკა დი სარდენია
IT	Monreale	მონრეალე
IT	Montecarlo	მონტეკარლო
IT	Montecompatri-Colonna <i>Terme équivalent: Montecompatri / Colonna</i>	მონტეკომპატრი-კოლონა <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> მონტერკომპატრი / კოლონა
IT	Montecucco	მონტეკუკო
IT	Montefalco	მონტეფალკო
IT	Montefalco Sagrantino	მონტეფალკო საგრანტინო
IT	Montello e Colli Asolani	მონტელო ე კოლი აზოლანი
IT	Montepulciano d'Abruzzo <i>accompagnée ou non de Casauria / Terre di Casauria</i>	მონტეპულჩანო დ'აბრუცო, <i>შეიძლება ახლდეს</i> კაზაურია / ტერე დი კაზაურია
IT	Montepulciano d'Abruzzo <i>accompagnée ou non de Terre dei Vestini</i>	მონტეპულჩანო დ'აბრუცო, <i>შეიძლება ახლდეს</i> ტერე დეი ვესტინი
IT	Montepulciano d'Abruzzo <i>suivie ou non de Colline Teramane</i>	მონტეპულჩანო დ'აბრუცო, <i>შეიძლება მოსდევდეს</i> კოლინე ტერამანე
IT	Monteregio di Massa Marittima	მონტერეჯო დი მასა მარიტიმა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Montescudaio	მონტესკუდაიო
IT	Monti Lessini <i>Terme équivalent: Lessini</i>	მონტი ლესინი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ლესინი</i>
IT	Morellino di Scansano	მორელინო დი სკანსანო
IT	Moscadello di Montalcino	მოსკადელო დი მონტალჩინო
IT	Moscato di Cagliari	მოსკატო დი კალიარი
IT	Moscato di Pantelleria <i>Terme équivalent: Passito di Pantelleria / Pantelleria</i>	მოსკატო დი პანტელერია <i>ეკვივალენტური ტერმინი: პასატო დი პანტელერია / პანტელერია</i>
IT	Moscato di Sardegna <i>suivie ou non de Gallura</i>	მოსკატო დი სარდენია, <i>შეიძლება მოსდევდეს გალურა</i>
IT	Moscato di Sardegna <i>suivie ou non de Tempio Pausania</i>	მოსკატო დი სარდენია, <i>შეიძლება მოსდევდეს ტემპიო პაუნანია</i>
IT	Moscato di Sardegna <i>suivie ou non de Tempo</i>	მოსკატო დი სარდენია, <i>შეიძლება მოსდევდეს ტემპო</i>
IT	Moscato di Siracusa	მოსკატო დი სირაკუზა
IT	Moscato di Sorso-Sennori <i>Terme équivalent: Moscato di Sorso / Moscato di Sennori</i>	მოსაკატო დი სორსო-სენორი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: მოსკატო დი სორსო / მოსაკატო დი სენორი</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Moscato di Trani	მოსკატო დი ტრანი
IT	Nardò	ნარდო
IT	Nasco di Cagliari	ნასკო დი კალიარი
IT	Nebbiolo d'Alba	ნებიოლო დ'ალბა
IT	Nettuno	ნეტუნო
IT	Noto	ნოტო
IT	Nuragus di Cagliari	ნურაგუს დი კალიარი
IT	Offida	ოფიდა
IT	Oltrepò Pavese	ოლტრეპო პავეზე
IT	Orcia	ორჩა
IT	Orta Nova	ორტა ნოვა
IT	Orvieto	ორვიეტო
IT	Ostuni	ოსტუნი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Pagadebit di Romagna <i>suivie ou non de Bertinoro</i>	პაგადებიტ დი რომანია, შეიძლება მოხდეს ბერტინორო
IT	Parrina	პარინა
IT	Penisola Sorrentina <i>suivie ou non de Gragnano</i>	პენიზოლა სორენტინა, შეიძლება მოხდეს გრანიანო
IT	Penisola Sorrentina <i>suivie ou non de Lettere</i>	პენიზოლა სორენტინა, შეიძლება მოხდეს ლეტერე
IT	Penisola Sorrentina <i>suivie ou non de Sorrento</i>	პენიზოლა სორენტინა, შეიძლება მოხდეს სორენტო
IT	Pentro di Isernia <i>Terme équivalent: Pentro</i>	პენტრო დი იზერნია ეკვივალენტური ტერმინი: პენტრო
IT	Pergola	პერგოლა
IT	Piemonte	პიემონტე
IT	Pietraviva	პიეტრავივა
IT	Pinerolese	პინეროლესე
IT	Pollino	პოლინო
IT	Pomino	პომინო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Pornassio <i>Terme équivalent:</i> Ormeasco di Pornassio	პორნასიო <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ორმეასკო დი პორნასიო
IT	Primitivo di Manduria	პრიმიტივო დი მანდურია
IT	Ramandolo	რამანდოლო
IT	Recioto di Gambellara	რეჩოტო დი გამბელარა
IT	Recioto di Soave	რეჩოტო დი სოავე
IT	Reggiano	რეჯანო
IT	Reno	რენო
IT	Riesi	რიეზი
IT	Riviera del Brenta	რივიერა დელ ბრენტა
IT	Riviera del Garda Bresciano <i>Terme équivalent:</i> Garda Bresciano	რივიერა დელ გარდა ბრეშანო <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> გარდა ბრეშანო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Riviera ligure di ponente <i>suivie ou non de Albenga / Albengalese</i>	რივიერა ლიგურე დი პონენტე, შეიძლება მოხდეს ალბენგა / ალბენგალეზე
IT	Riviera ligure di ponente <i>suivie ou non de Finale / Finalese</i>	რივიერა ლიგურე დი პონენტე, შეიძლება მოხდეს ფინალე / ფინალეზე
IT	Riviera ligure di ponente <i>suivie ou non de Riviera dei Fiori</i>	რივიერა ლიგურე დი პონენტე, შეიძლება მოხდეს რივიერა დეი ფიორი
IT	Roero	როერო
IT	Romagna Albana spumante	რომანია ალბანა სპუმანტე
IT	Rossese di Dolceacqua <i>Terme équivalent: Dolceacqua</i>	როსეზე დი დოლჩეაკვა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: დოლჩეაკვა</i>
IT	Rosso Barletta	როსო ბარლეტა
IT	Rosso Canosa <i>suivie ou non de Canusium</i>	როსო კანოზა, შეიძლება მოხდეს კანუზიუმ
IT	Rosso Conero	როსო კონერო
IT	Rosso di Cerignola	როსო დი ჩერინიოლა
IT	Rosso di Montalcino	როსო დი მონტალჩინო
IT	Rosso di Montepulciano	როსო დი მონტეპულჩანო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Rosso Orvieto <i>Terme équivalent: Orvieto Rosso</i>	როსო ორვიეტანო <i>გვერდიანტური ტერმინი: ორვიეტანო როსო</i>
IT	Rosso Piceno	როსო პიჩენო
IT	Rubino di Cantavenna	რუბინო დი კანტავენა
IT	Ruchè di Castagnole Monferrato	რუჩე დი კასტანიოლე მონფერატო
IT	Salaparuta	სალაპარუტა
IT	Salice Salentino	სალიჩე სალენტინო
IT	Sambuca di Sicilia	სამბუკა დი სიჩილია
IT	San Colombano al Lambro <i>Terme équivalent: San Colombano</i>	სან კოლომბანო ალ ლამბრო <i>გვერდიანტური ტერმინი: სან კოლომბანო</i>
IT	San Gimignano	სან ჯიმინიანო
IT	San Ginesio	სან ჯინეზიო
IT	San Martino della Battaglia	სან მარტინო დელა ბატალია
IT	San Severo	სან სევერო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	San Vito di Luzzi	სან ვიტო დი ლუჯი
IT	Sangiovese di Romagna	სანჯოვეზე დი რომანია
IT	Sannio	სანიო
IT	Sant'Agata de' Goti <i>Terme équivalent: Sant'Agata dei Goti</i>	სანტ'აგატა დე'გოტი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: სანტ'აგატა დეი გოტი</i>
IT	Sant'Anna di Isola Capo Rizzuto	სანტ'ანა დი იზოლა კაპო რიცუტო
IT	Sant'Antimo	სანტ'ანტიმო
IT	Santa Margherita di Belice	სანტა მარგერიტა დი ბელიჩე
IT	Sardegna Semidano <i>suivie ou non de Mogoro</i>	სარდენია სემიდანო, <i>შეიძლება მოსდევდეს მოგორო</i>
IT	Savuto	სავუტო
IT	Scanzo <i>Terme équivalent: Moscato di Scanzo</i>	სკანცო <i>ეკვივალენტური ტერმინი: მოსკატო დი სკანცო</i>
IT	Scavigna	სკავინია
IT	Sciacca	შაკა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Serrapetrona	სერაპეტრონა
IT	Sforzato di Valtellina <i>Terme équivalent: Sforsat di Valtellina</i>	სფორცატო დი ვალტელინა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: სფურსატ დი ვალტელინა</i>
IT	Sizzano	სიჯანო
IT	Soave suivie ou non de Colli Scaligeri	სოავე, შეიძლება მოსდევდეს კოლი სკალიჯერი
IT	Soave Superiore	სოავე სუპერიორე
IT	Solopaca	სოლოპაკა
IT	Sovana	სოვანა
IT	Squinzano	სკვინჯანო
IT	Strevi	სტრევი
IT	Tarquinia	ტარკვინია
IT	Taurasi	ტაურაზი
IT	Teroldego Rotaliano	ტეროლდეგო როტალიანო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Terracina <i>Terme équivalent: Moscato di Terracina</i>	ტერაჩინა <i>გვერვალენტური ტერმინი: მოსკატო დი ტერაჩინა</i>
IT	Terratico di Bibbona <i>suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ტერაჩინო დი ბიბონა, <i>შეიძლება მოხდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი</i>
IT	Terre dell'Alta Val d'Agri	ტერე დელ'ალტა ვალ დ'აგრი
IT	Terre di Casole	ტერე დი კასოლე
IT	Terre Tollesi <i>Terme équivalent: Tullum</i>	ტერე ტოლესი <i>გვერვალენტური ტერმინი: ტულუმ</i>
IT	Torgiano	ტორჯანო
IT	Torgiano rosso riserva	ტორჯანო როსო რიზერვა
IT	Trebbiano d'Abruzzo	ტრეზიანო დ'აბრუცო
IT	Trebbiano di Romagna	ტრეზიანო დი რომანია
IT	Trentino <i>suivie ou non de Isera / d'Isera</i>	ტრენტინო, <i>შეიძლება მოხდეს იზერა / დ'იზერა</i>
IT	Trentino <i>suivie ou non de Sorni</i>	ტრენტინო, <i>შეიძლება მოხდეს სორნი</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Trentino <i>suivie ou non de Ziresi / dei Ziresi</i>	ტრენტინო, შეიძლება მოხდეს ცირეზი / დეი ცირეზი
IT	Trento	ტრენტო
IT	Val d'Arbia	ვალ დ'არბია
IT	Val di Cornia <i>suivie ou non de Suvereto</i>	ვალ დი კორნია, შეიძლება მოხდეს სუვერეტო
IT	Val Polcèvera <i>suivie ou non de Coronata</i>	ვალ პოლსევერა, შეიძლება მოხდეს კორონატა
IT	Valcalegio	ვალკალეპიო
IT	Valdadige <i>suivie ou non de Terra dei Forti</i> <i>Terme équivalent: Etschtaler</i>	ვალდადიჯე, შეიძლება მოხდეს ტერა დეი ფორტი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ეტსკტალერ</i>
IT	Valdadige Terradeiforti <i>Terme équivalent: Terradeiforti Valdadige</i>	ვალდადიჯე ტერადეიფორტი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ტერადეიფორტი ვალდადიჯე</i>
IT	Valdichiana	ვალდიკიანა
IT	Valle d'Aosta <i>suivie ou non de Arnad-Montjovet</i> <i>Terme équivalent: Vallée d'Aoste</i>	ვალე დ'აოსტა, შეიძლება მოხდეს არნად-მონტჟოვეტ <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ვალე დ'აოსტ</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Valle d'Aosta <i>suivie ou non de</i> Blanc de Morgex et de la Salle <i>Terme équivalent:</i> Vallée d'Aoste	ვალე დ'აოსტა, შეიძლება მოსდევდეს ბლან დე მორჟეს ე დე ლა სალ <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ვალე დ'აოსტ
IT	Valle d'Aosta <i>suivie ou non de</i> Chambave <i>Terme équivalent:</i> Vallée d'Aoste	ვალე დ'აოსტა, შეიძლება მოსდევდეს შამბავ <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ვალე დ'აოსტ
IT	Valle d'Aosta <i>suivie ou non de</i> Donnas <i>Terme équivalent:</i> Vallée d'Aoste	ვალე დ'აოსტა, შეიძლება მოსდევდეს დონას <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ვალე დ'აოსტ
IT	Valle d'Aosta <i>suivie ou non de</i> Enfer d'Arvier <i>Terme équivalent:</i> Vallée d'Aoste	ვალე დ'აოსტა, შეიძლება მოსდევდეს ენფერ დ'არვიე <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ვალე დ'აოსტ
IT	Valle d'Aosta <i>suivie ou non de</i> Nus <i>Terme équivalent:</i> Vallée d'Aoste	ვალე დ'აოსტა, შეიძლება მოსდევდეს ნუს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ვალე დ'აოსტ
IT	Valle d'Aosta <i>suivie ou non de</i> Torrette <i>Terme équivalent:</i> Vallée d'Aoste	ვალე დ'აოსტა, შეიძლება მოსდევდეს ტორეტე <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ვალე დ'აოსტ
IT	Valpolicella <i>accompagnée ou non de</i> Valpantena	ვალპოლიჩელა, შეიძლება ახლდეს ვალპანტენა
IT	Valsusa	ვალსუზა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Valtellina Superiore <i>suivie ou non de</i> Grumello	ვალტელინა, სუპერიორე, შეიძლება მოსდევდეს გრუმელო
IT	Valtellina Superiore <i>suivie ou non de</i> Inferno	ვალტელინა სუპერიორე, შეიძლება მოსდევდეს ინფერნო
IT	Valtellina Superiore <i>suivie ou non de</i> Maroggia	ვალტელინა სუპერიორე, შეიძლება მოსდევდეს მაროჯა
IT	Valtellina Superiore <i>suivie ou non de</i> Sassella	ვალტელინა სუპერიორე, შეიძლება მოსდევდეს სასელა
IT	Valtellina Superiore <i>suivie ou non de</i> Valgella	ვალტელინა სუპერიორე, შეიძლება მოსდევდეს ვალჯელა
IT	Velletri	ველეტრი
IT	Verbicaro	ვერბიკარო
IT	Verdicchio dei Castelli di Jesi	ვერდიკიო დეი კასტელი დი იეზი
IT	Verdicchio di Matelica	ვერდიკიო დი მატელიკა
IT	Verduno Pelaverga <i>Terme équivalent: Verduno</i>	ვერდუნო პელავერგა <i>კვივალენტური ტერმინი: ვერდუნო</i>
IT	Vermentino di Gallura	ვერმენტინო დი გალურა
IT	Vermentino di Sardegna	ვერმენტინო დი სარდენია

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
IT	Vernaccia di Oristano	ვერნაჩა დი ორისტანო
IT	Vernaccia di San Gimignano	ვერნაჩა დი სან ჯიმინიანო
IT	Vernaccia di Serrapetrona	ვერნაჩა დი სერაპეტრონა
IT	Vesuvio	ვეზუვიო
IT	Vicenza	ვიჩენცა
IT	Vignanello	ვინიანელო
IT	Vin Santo del Chianti	ვინ სანტო დელ კიანტი
IT	Vin Santo del Chianti Classico	ვინ სანტო დელ კიანტი კლასიკო
IT	Vin Santo di Montepulciano	ვინ სანტო დი მონტეპულჩანო
IT	Vini del Piave <i>Terme équivalent: Piave</i>	ვინი დელ პიავე <i>ეკვივალენტური ტერმინი: პიავე</i>
IT	Vino Nobile di Montepulciano	ვინო ნობილე დი მონტეპულჩანო
IT	Vittoria	ვიტორია
IT	Zagarolo	მაგაროლო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
CY	Βουνί Παναγιάς – Αμπελίτη <i>Terme équivalent:</i> Vouni Panayia - Ampelitis	ვუნი პანაგიას-ამბელიტი <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ვუნი პანაგია-ამბელიტის
CY	Κομμανδάρια <i>Terme équivalent:</i> Commandaria	კომანდარია <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> კომანდარია
CY	Κρασοχώρια Λεμεσού <i>suivie ou non de</i> Αφάμης <i>Terme équivalent:</i> Krasohoria Lemesou - Afames	კრასოხორია ლემესუ, შეიძლება მოსდევდეს აფამის <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> კრასოჰორია ლემესუ-აფამეს
CY	Κρασοχώρια Λεμεσού <i>suivie ou non de</i> Λαόνα <i>Terme équivalent:</i> Krasohoria Lemesou - Laona	კრასოხორია ლემესუ, შეიძლება მოსდევდეს ლაონა <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> კრასოჰორია ლემესუ-ლაონა
CY	Λαόνα Ακάμα <i>Terme équivalent:</i> Laona Akama	ლაონა აკამა <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ლაონა აკამა
CY	Πιτσιλιά <i>Terme équivalent:</i> Pitsilia	პიცილია <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> პიცილია
LU	Crémant du Luxembourg	კრემან დიუ ლუქსამბურჟუაზ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
LU	Moselle Luxembourgeoise <i>suivie de</i> Ahn / Assel / Bech-Kleinmacher / Born / Bous / Bumerange / Canach / Ehnen / Ellingen / Elvange / Erpeldingen / Gostingen / Greveldingen / Grevenmacher <i>suivie de</i> Appellation contrôlée	მოზელ ლუქსამბურჟუაზ, მოსდევს ან / ასელ / ბეკ-კლაინმახე / ბორნ / ბოუს / ბუმერანგე / კანახ / ენენ / ელინგენ / ელვანგე / ერპელდინგენ / გოსტინგენ / გრეველდინგენ / გრევენმახერ, მოსდევს აპელასიონ კონტროლე
LU	Moselle Luxembourgeoise <i>suivie de</i> Lenningen / Machtum / Mechtert / Moersdorf / Mondorf / Niederdonven / Oberdonven / Oberwormelding / Remich / Rolling / Rosport / Stadtbredimus <i>suivie de</i> Appellation contrôlée	მოზელ ლუქსამბურჟუაზ, მოსდევს ლენინგენ / მახტუმ / მეხტერტ / მერსდორფ / მონდორფ / ნიდერდონვენ / ობერდონვენ / ობერვორნმელდინგ / რემიხ / როლინგ / როსპორტ / შტადტბრედიმუს, მოსდევს აპელასიონ კონტროლე
LU	Moselle Luxembourgeoise <i>suivie de</i> Remerschen / Remich / Schengen / Schwebsingen / Stadtbredimus / Trintingen / Wasserbilig / Wellenstein / Wintringen <i>ou</i> Wormeldingen <i>suivie de</i> Appellation contrôlée	მოზელ ლუქსამბურჟუაზ, მოსდევს რემერშენ / რემიხ / შენგენ / შვებსინგენ / შტადტბრედი-მუს / ტრინტინგენ / ვასერ-ბილიგ / ველენშტაინ / ვინტრინგენ ან ვორმელდინგენ, მოსდევს აპელასიონ კონტროლე
LU	Moselle Luxembourgeoise <i>suivie du nom du cépage suivie de</i> Appellation contrôlée	მოზელ ლუქსამბურჟუაზ, მოსდევს ღვინისახეობის სახელი, მოსდევს აპელასიონ კონტროლე
HU	Neszmélyi <i>suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site</i>	ნესმეი, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/წამოსხმის ადგილის სახელი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
HU	Badacsonyi suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	ბადაჩონ, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Balaton	ბალატონ
HU	Balaton-felvidéki suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	ბალატონ-ფელვიდეკ შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Balatonboglár suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	ბალატონბოლარ, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Balatonfüred-Csopaki suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	ბალატონფიურედ-ჩოპაკ, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Bükk suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	იუკკ, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Csongrád suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	ჩონგრად, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Debrői hárslevelű	დებროი-ჰარშლეველიუ
HU	Duna	დუნა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
HU	Etyek-Buda suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	ეტეკ-ბუდა, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Hajós-Baja suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	ჰაიოს-ბაია, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Izsáki Arany Sárfehér	იჟაკი არან შარფეჰერ
HU	Kunság suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	კუნშაგ, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Mátra suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	მატრა, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Mór suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	მორ, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Nagy-Somló suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	ნად-შომლო, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Pannonhalma suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	პანონჰალმა, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Pécs suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site	პეჩ, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
HU	Somlói <i>suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site</i>	შომლოი, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Somlói Arany	შომლოი არან
HU	Somlói Nászéjszakák Bora	შომლოი ნასეისაკაკ ბორა
HU	Sopron <i>suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site</i>	შოპრონ, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Szekszárd <i>suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site</i>	სეკსარდ, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Tokaj <i>suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site</i>	ტოკაი, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Tolna <i>suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site</i>	ტოლნა, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Villányi <i>suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site</i>	ვილან, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Villányi védett eredetű classicus	ვილანი ვედეტ ერედეტიუ კლასიკუს

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
HU	<i>Zala suivie ou non du nom de la sous-région, de la commune ou du site</i>	ზალა, შეიძლება მოხდეს სუბრეგიონის, მუნიციპალიტეტის ან დამზადების/ჩამოსხმის ადგილის სახელი
HU	Eger	ეგერ
HU	Egerszóláti Olaszrizling	ეგერსოლატი ოლასრიზლინგ
HU	Káli	კალი
HU	Neszmély	ნესმეი
HU	Pannon	პანონ
HU	Tihany	ტიჰან
MT	Gozo	გოზო
MT	Malta	მალტა
AT	<i>Burgenland suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ბურგენლანდ, შეიძლება მოხდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	<i>Carnuntum suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	კარნუნტუმ, შეიძლება მოხდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
AT	Donauland suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	დონაულანდ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	Kamptal suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	კამპტალ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	Kärnten suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	კერნტენ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	Kremstal suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	კრემშტალ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	Mittelburgenland suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	მიტელბურგენლანდ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	Neusiedlersee suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ნოიზიდლერზეე, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	Neusiedlersee-Hügelland suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ნოიზიდლერზეე-ჰიუგელანდ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	Niederösterreich suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ნიედეროსტერაიხ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	Oberösterreich suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ობეროსტერაიხ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	Salzburg suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ზალცბურგ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
AT	<i>Steiermark suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	შტაიერმარკი, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	<i>Süd-Oststeiermark suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ზუდ-ოსტსშტაიერმარკი, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	<i>Südburgenland suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ზუდბურგენლანდ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	<i>Südsteiermark suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ზუდშტაიერმარკი, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	<i>Thermenregion suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	თერმენრეგიონ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	<i>Tirol suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ტიროლ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	<i>Traisental suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ტრაიზენტალ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	<i>Vorarlberg suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ვორარლბერგ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	<i>Wachau suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ვახაუ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	<i>Weinviertel suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ვაინვირტელ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
AT	Weststeiermark suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ვესტშტაიერმარკი, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
AT	Wien suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite	ვინ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
PT	Alenquer	ალენკერ
PT	Alentejo suivie ou non de Borba	ალენტეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს ბორბა
PT	Alentejo suivie ou non de Évora	ალენტეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს ევორა
PT	Alentejo suivie ou non de Granja-Amarele	ალენტეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს გრანჯა-ამალერე
PT	Alentejo suivie ou non de Moura	ალენტეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს მურა
PT	Alentejo suivie ou non de Portalegre	ალენტეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს, პორტალეგრე
PT	Alentejo suivie ou non de Redondo	ალენტეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს რედონდუ
PT	Alentejo suivie ou non de Reguengos	ალენტეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს რეჰენგოს
PT	Alentejo suivie ou non de Vidigueira	ალენტეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს ვიდიგეირა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
PT	Arruda	არუდა
PT	Bairrada	ბაირადა
PT	Beira Interior <i>suivie ou non de</i> Castelo Rodrigo	ბეირა ინტერიორ, <i>შეიძლება მოხდეს</i> კასტელუ როდრიგუ
PT	Beira Interior <i>suivie ou non de</i> Cova da Beira	ბეირა ინტერიორ, <i>შეიძლება მოხდეს</i> კოვა და ბეირა
PT	Beira Interior <i>suivie ou non de</i> Pinhel	ბეირა ინტერიორ, <i>შეიძლება მოხდეს</i> პინელ
PT	Biscoitos	ბისკოიტომ
PT	Bucelas	ბუსელამ
PT	Carcavelos	კარკაველომ
PT	Colares	კოლარემ
PT	Dão <i>suivie ou non de</i> Alva	დანუ, <i>შეიძლება მოხდეს</i> ალვა
PT	Dão <i>suivie ou non de</i> Besteiros	დანუ, <i>შეიძლება მოხდეს</i> ბესტეირომ
PT	Dão <i>suivie ou non de</i> Castendo	დანუ, <i>შეიძლება მოხდეს</i> კასტენდუ
PT	Dão <i>suivie ou non de</i> Serra da Estrela	დანუ, <i>შეიძლება მოხდეს</i> ესტრელა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
PT	Dão <i>suivie ou non de</i> Silgueiros	დანუ, შეიძლება მოსდევდეს სილგეიროშ
PT	Dão <i>suivie ou non de</i> Terras de Azurara	დანუ, შეიძლება მოსდევდეს ტერას დე აზურასა
PT	Dão <i>suivie ou non de</i> Terras de Senhorim	დანუ, შეიძლება მოსდევდეს ტერაშ დე სენორინ
PT	Dão Nobre	დანუ ნობრი
PT	Douro <i>suivie ou non de</i> Baixo Corgo <i>Terme équivalent:</i> Vinho do Douro	დურო, შეიძლება მოსდევდეს ბაიშუ კორგო <i>გვერდულური ტერმინი:</i> ვინო დუ დურო
PT	Douro <i>suivie ou non de</i> Cima Corgo <i>Terme équivalent:</i> Vinho do Douro	დურო, შეიძლება მოსდევდეს სიმა კორგო <i>გვერდულური ტერმინი:</i> ვინო დუ დურო
PT	Douro <i>suivie ou non de</i> Douro Superior <i>Terme équivalent:</i> Vinho do Douro	დურო, შეიძლება მოსდევდეს დურო სუპერიორ <i>გვერდულური ტერმინი:</i> ვინო დუ დურო
PT	Encostas d'Aire <i>suivie ou non de</i> Alcobaca	ენკოსტაშ დ'აირე, შეიძლება მოსდევდეს ალკობასა
PT	Encostas d'Aire <i>suivie ou non de</i> Ourém	ენკოსტაშ დ'აირე, შეიძლება მოსდევდეს ურენ
PT	Graciosa	გრასიოზა
PT	Lafões	ლაფონემ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
PT	Lagoa	ლაგოა
PT	Lagos	ლაგოშ
PT	Madeirense	მადეირენში
PT	Madera <i>Terme équivalent:</i> Madeira / Vinho da Madeira / Madeira Weine / Madeira Wine / Vin de Madère / Vino di Madera / Madeira Wijn	მადერა <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> მადეირა / ვინო დე მადეირა / მადეირა ვაინ / მადეირა ვინ / ვინ დე მადერ / ვინო დი მადერა / მადეირა ვიჟნ
PT	Moscatel de Setúbal	მოსკატელ დე სეტუბალ
PT	Moscatel do Douro	მოსკატელ დუ დურო
PT	Óbidos	ობიდუმ
PT	Oporto <i>Terme équivalent:</i> Porto / Vinho do Porto / Vin de Porto / Port / Port Wine / Portwein / Portvin / Portwijn	ოპორტუ <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> პორტუ / ვინო დუ პორტუ / ვინ დე პორტუ / პორტ / პორტ ვინ / პორტვაინ / პორტვინ / პორტვიჟნ
PT	Palmela	პალმელა
PT	Pico	პიკო
PT	Portimão	პორტიმან

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
PT	Ribatejo <i>suivie ou non de</i> Almeirim	რიბატეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს ალმეირინ
PT	Ribatejo <i>suivie ou non de</i> Cartaxo	რიბატეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს კარტაშო
PT	Ribatejo <i>suivie ou non de</i> Chamusca	რიბატეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს კამუსკა
PT	Ribatejo <i>suivie ou non de</i> Coruche	რიბატეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს კორუსე
PT	Ribatejo <i>suivie ou non de</i> Santarém	რიბატეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს სანტარენ
PT	Ribatejo <i>suivie ou non de</i> Tomar	რიბატეჟუ, შეიძლება მოსდევდეს ტონარ
PT	Setúbal	სეტუბალ
PT	Setúbal Roxo	სეტუბალ როზუ
PT	Tavira	ტავირა
PT	Távora-Varosa	ტავორა-ვაროზა
PT	Torres Vedras	ტორეს ვედრას
PT	Trás-os-Montes <i>suivie ou non de</i> Chaves	ტრაჟ-უმ-მონტემ, შეიძლება მოსდევდეს კავეშ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
PT	Trás-os-Montes <i>suivie ou non de</i> Planalto Mirandês	ტრაჟ-ოშ-მონტემ, შეიძლება მოსდევდეს პლანალტუ მირანდემ
PT	Trás-os-Montes <i>suivie ou non de</i> Valpaços	ტრაჟ-ოშ-მონტემ, შეიძლება მოსდევდეს ვალპასომ
PT	Vinho do Douro <i>suivie ou non de</i> Baixo Corgo <i>Terme équivalent:</i> Douro	ვინო დუ დურო, შეიძლება მოსდევდეს ბაიშუ კორგო <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> დურო
PT	Vinho do Douro <i>suivie ou non de</i> Cima Corgo <i>Terme équivalent:</i> Douro	ვინო დუ დურო, შეიძლება მოსდევდეს სიმა კორგო <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> დურო
PT	Vinho do Douro <i>suivie ou non de</i> Douro Superior <i>Terme équivalent:</i> Douro	ვინო დუ დურო, შეიძლება მოსდევდეს დურო სუპერიორ <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> დურო
PT	Vinho Verde <i>suivie ou non de</i> Amarante	ვინო ვერდე, შეიძლება მოსდევდეს ამარანტე
PT	Vinho Verde <i>suivie ou non de</i> Ave	ვინო ვერდე, შეიძლება მოსდევდეს ავე
PT	Vinho Verde <i>suivie ou non de</i> Baião	ვინო ვერდე, შეიძლება მოსდევდეს ბაიან
PT	Vinho Verde <i>suivie ou non de</i> Basto	ვინო ვერდე, შეიძლება მოსდევდეს ბასტო
PT	Vinho Verde <i>suivie ou non de</i> Cávado	ვინო ვერდე, შეიძლება მოსდევდეს კავადუ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
PT	Vinho Verde <i>suivie ou non de</i> Lima	ვინო ვერდე, შეიძლება მოსდევდეს ლიმა
PT	Vinho Verde <i>suivie ou non de</i> Monção e Melgaço	ვინო ვერდე, შეიძლება მოსდევდეს მონსან ე მელგასუ
PT	Vinho Verde <i>suivie ou non de</i> Paiva	ვინო ვერდე, შეიძლება მოსდევდეს პაივა
PT	Vinho Verde <i>suivie ou non de</i> Sousa	ვინო ვერდე, შეიძლება მოსდევდეს სოუზა
PT	Vinho Verde Alvarinho	ვინო ვერდე ალვარინო
PT	Vinho Verde Alvarinho Espumante	ვინო ვერდე ალვარინო ესპუმანტე
RO	Aiud <i>suivie ou non du nom de la sous-région</i>	აიუდ, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Alba Iulia <i>suivie ou non du nom de la sous-région</i>	ალბა იულია, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Babadag <i>suivie ou non du nom de la sous-région</i>	ბადაბაგ, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Banat <i>suivie ou non de</i> Dealurile Tirolului	ბანატ, შეიძლება მოსდევდეს დეალურილე ტიროლული
RO	Banat <i>suivie ou non de</i> Moldova Nouă	ბანატ, შეიძლება მოსდევდეს მოლდოვა ნოვე
RO	Banat <i>suivie ou non de</i> Silagiu	ბანატ, შეიძლება მოსდევდეს სილაჯიუ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
RO	Banu Mărăcinie suivie ou non du nom de la sous-région	ბანუ მერეჩინე, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Bohotin suivie ou non du nom de la sous-région	ბოჰოტინ, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Cernătești - Podgoria suivie ou non du nom de la sous-région	ჩერნეტეშტი, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Cotești suivie ou non du nom de la sous-région	ჩოტეშტი, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Cotnari	კოტნარი
RO	Crișana suivie ou non de Biharia	კრიშანა, შეიძლება მოსდევდეს ბიჰარია
RO	Crișana suivie ou non de Diosig	კრიშანა, შეიძლება მოსდევდეს დიოსიგ
RO	Crișana suivie ou non de Șimleu Silvaniei	კრიშანა, შეიძლება მოსდევდეს შიმლეუ სილვანიეი
RO	Dealul Bujorului suivie ou non du nom de la sous-région	დეალუ ბუჟორულუი, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Dealul Mare suivie ou non de Boldești	დეალუ მარე, შეიძლება მოსდევდეს ბოლდეშტი
RO	Dealul Mare suivie ou non de Breaza	დეალუ მარე, შეიძლება მოსდევდეს ბრეაზა
RO	Dealul Mare suivie ou non de Ceptura	დეალუ მარე, შეიძლება მოსდევდეს ჩეპტურა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
RO	Dealu Mare <i>suivie ou non de Merei</i>	დეალუ მარე, შეიძლება მოსდევდეს მერი
RO	Dealu Mare <i>suivie ou non de Tohani</i>	დეალუ მარე, შეიძლება მოსდევდეს ტოჰანი
RO	Dealu Mare <i>suivie ou non de Urlați</i>	დეალუ მარე, შეიძლება მოსდევდეს ურლაცი
RO	Dealu Mare <i>suivie ou non de Valea Călugărească</i>	დეალუ მარე, შეიძლება მოსდევდეს კელუგერეასკე
RO	Dealu Mare <i>suivie ou non de Zorești</i>	დეალუ მარე, შეიძლება მოსდევდეს ზორეშტი
RO	Drăgășani <i>suivie ou non du nom de la sous-région</i>	დრეგეშანი, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Huși <i>suivie ou non de Vutcani</i>	ჰუში, შეიძლება მოსდევდეს ვუტკანი
RO	Iana <i>suivie ou non du nom de la sous-région</i>	იანა, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Iași <i>suivie ou non de Bucium</i>	იაში, შეიძლება მოსდევდეს ბუჩიუმ
RO	Iași <i>suivie ou non de Copou</i>	იაში, შეიძლება მოსდევდეს კოპოუ
RO	Iași <i>suivie ou non de Uricani</i>	იაში, შეიძლება მოსდევდეს ურიკანი
RO	Lechința <i>suivie ou non du nom de la sous-région</i>	ლეკინცა, შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის სახელი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
RO	Mehedinți <i>suivie ou non de Corcova</i>	მეჰედინცი, შეიძლება მოხდეს კორკოვა
RO	Mehedinți <i>suivie ou non de Golul</i>	მეჰედინცი, შეიძლება მოხდეს გოლულ დრენჯეი
RO	Mehedinți <i>suivie ou non de Orevița</i>	მეჰედინცი, შეიძლება მოხდეს ორევიცა
RO	Mehedinți <i>suivie ou non de Severin</i>	მეჰედინცი, შეიძლება მოხდეს სევერინ
RO	Mehedinți <i>suivie ou non de Vânju Mare</i>	მეჰედინცი, შეიძლება მოხდეს ვენჯუ მარე
RO	Miniș <i>suivie ou non du nom de la sous-région</i>	მინიშ, შეიძლება მოხდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Murfatlar <i>suivie ou non de Cernavodă</i>	მურფატლარ, შეიძლება მოხდეს ჩერნავოდე
RO	Murfatlar <i>suivie ou non de Medgidia</i>	მურფატლარ, შეიძლება მოხდეს მედჯიდია
RO	Nicorești <i>suivie ou non du nom de la sous-région</i>	ნიკორეშტი, შეიძლება მოხდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Odoșești <i>suivie ou non du nom de la sous-région</i>	ოდომეშტი, შეიძლება მოხდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Oltina <i>suivie ou non du nom de la sous-région</i>	ოლტინა, შეიძლება მოხდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Panciu <i>suivie ou non du nom de la sous-région</i>	პანჩუ, შეიძლება მოხდეს სუბრეგიონის სახელი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
RO	Pietroasa suivie ou non du nom de la sous-région	პიეტროასა, შეიძლება მოხდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Recaș suivie ou non du nom de la sous-région	რეკაშ, შეიძლება მოხდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Sâmburești suivie ou non du nom de la sous-région	სემბურეშტი, შეიძლება მოხდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Sarica Niculițel suivie ou non de Tulcea	სარიკა ნიკულიცელ, შეიძლება მოხდეს ტულჯა
RO	Sebeș - Apold suivie ou non du nom de la sous-région	სებეშ-აპოლდ, შეიძლება მოხდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Segarcea suivie ou non du nom de la sous-région	სეგარჯა, შეიძლება მოხდეს სუბრეგიონის სახელი
RO	Ștefănești suivie ou non de Costești	შტეფენეშტი, შეიძლება მოხდეს კოსტეშტი
RO	Târnave suivie ou non de Blaj	ტერნავე, შეიძლება მოხდეს ბლაჟ
RO	Târnave suivie ou non de Jidvei	ტერნავე, შეიძლება მოხდეს ჟიდვეი
RO	Târnave suivie ou non de Mediaș	ტერნავე, შეიძლება მოხდეს მედიაშ
SI	Bela krajina suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole	ბელა კრაჟინა, შეიძლება მოხდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
SI	Belokranjec suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole	ბელოკრანჯეც, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი
SI	Bizeljčan suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole	ბიზელჯჩან, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი
SI	Bizeljsko-Sremič suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole Terme équivalent: Sremič-Bizeljsko	ბიზელჯსკო-სრემიჩ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: სრემიჩ-ბიზელჯსკო
SI	Cviček, Dolenjska suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole	ცვიჩეკ, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი
SI	Dolenjska suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole	დოლენჯსკა, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი
SI	Goriška Brda suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole Terme équivalent: Brda	გორიშკა, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ბრდა
SI	Kras suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole	კრას, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
SI	Metliška črnina suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole	მეტლიშკა, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი
SI	Prekmurje suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole Terme équivalent: Prekmurčan	პრეკმურჟე, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: პრეკმურჩან
SI	Slovenska Istra suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole	სლოვენსკა ისტრა, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი
SI	Štajerska Slovenija suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole	შტაჟერსკა, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი
SI	Teran, Kras suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole	ტერან, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი
SI	Vipavska dolina suivie ou non du nom d'une entité géographique plus petite et/ou du nom d'un domaine viticole Terme équivalent: Vipava, Vipavec, Vipavčan	ვიპავსკა, შეიძლება მოსდევდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის და/ან ვენახის სახელი ეკვივალენტური ტერმინი: ვიპავა, ვიპავეც, ვიპავჩან
SK	Južnoslovenská vinohradnícka oblasť suivie ou non de Dunajskostredský vinohradnícky rajón	ჟუჟნოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს დუნა-ჟსკოსტრედსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
SK	Južnoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Hurbanovský vinohradnícky rajón</i>	ჟუჟნოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს ჰურბანოვსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Južnoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Komárňanský vinohradnícky rajón</i>	ჟუჟნოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს კომარნანსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Južnoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Palárikovský vinohradnícky rajón</i>	ჟუჟნოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს პალარიკოვსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Južnoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Štúrovský vinohradnícky rajón</i>	ჟუჟნოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' შეიძლება მოსდევდეს შტუროვსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Južnoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Šamorínsky vinohradnícky rajón</i>	ჟუჟნოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს შამორინსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Južnoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ჟუჟნოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
SK	Južnoslovenská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de</i> Strekovský vinohradnícky rajón	ჟუჟნოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს სტრეკოვსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Južnoslovenská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de</i> Galantský vinohradnícky rajón	ჟუჟნოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს გალანტსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Malokarpatská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de</i> Vrbovský vinohradnícky rajón	მალოკარპატსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს ვრბოვსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Malokarpatská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de</i> Trnavský vinohradnícky rajón	მალოკარპატსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს ტრნავსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Malokarpatská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de</i> Skalický vinohradnícky rajón	მალოკარპატსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს სკალიცკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Malokarpatská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de</i> Orešanský vinohradnícky rajón	მალოკარპატსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს ორეშანსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Malokarpatská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de</i> Hlohovecký vinohradnícky rajón	მალოკარპატსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს ჰლოჰოვეცკი ვინოჰრადნიცკა რაჟონ
SK	Malokarpatská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de</i> Dol'anský vinohradnícky rajón	მალოკარპატსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს დოლანსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
SK	Malokarpatská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i>	მალოკარპატსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
SK	Malokarpatská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de Senecký vinohradnícky rajón</i>	მალოკარპატსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' შეიძლება მოსდევდეს სენეკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Malokarpatská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de Stupavský vinohradnícky rajón</i>	მალოკარპატსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს სტუპავსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Malokarpatská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de Modranský vinohradnícky rajón</i>	მალოკარპატსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' შეიძლება მოსდევდეს მოდრანსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Malokarpatská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de Bratislavský vinohradnícky rajón</i>	მალოკარპატსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' შეიძლება მოსდევდეს ბრატისლავსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Malokarpatská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de Pezinský vinohradnícky rajón</i>	მალოკარპატსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს პეზინსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Malokarpatská vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de Záhorský vinohradnícky rajón</i>	მალოკარპატსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს ზაჰორსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Nitrianska vinohradnícka oblast' <i>suivie ou non de Pukanecký vinohradnícky rajón</i>	ნიტრიანსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' შეიძლება მოსდევდეს პუკანეკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
SK	Nitrianska vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Žitavský vinohradnícky rajón</i>	ნიტრიანსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს ჟიტავსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Nitrianska vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Želiezovský vinohradnícky rajón</i>	ნიტრიანსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს ჟალიეზოვსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Nitrianska vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ნიტრიანსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
SK	Nitrianska vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Nitriansky vinohradnícky rajón</i>	ნიტრიანსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს ნიტრიანსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Nitrianska vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Vrábeľský vinohradnícky rajón</i>	ნიტრიანსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს ვრაბელ'სკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Nitrianska vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Tekovský vinohradnícky rajón</i>	ნიტრიანსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს ტეკოვსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Nitrianska vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Zlatomoravecký vinohradnícky rajón</i>	ნიტრიანსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს ზლატომორავეკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Nitrianska vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Šintavský vinohradnícky rajón</i>	ნიტრიანსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს შინტავსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
SK	Nitrianska vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Radošinský vinohradnícky rajón</i>	ნიტრიანსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', <i>შიძლება მოსდევდეს</i> რადოშინსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Stredoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i>	სტრედოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', <i>მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი</i>
SK	Stredoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Fil'akovský vinohradnícky rajón</i>	სტრედოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' <i>შიძლება მოსდევდეს</i> ფილ'აკოვსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Stredoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Gemerský vinohradnícky rajón</i>	სტრედოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' <i>შიძლება მოსდევდეს</i> გემერსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Stredoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Hontiansky vinohradnícky rajón</i>	სტრედოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' <i>შიძლება მოსდევდეს</i> ჰონტიანსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Stredoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Ipel'ský vinohradnícky rajón</i>	სტრედოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' <i>შიძლება მოსდევდეს</i> იპელ'სკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Stredoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Vinický vinohradnícky rajón</i>	სტრედოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' <i>შიძლება მოსდევდეს</i> ვინიკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Stredoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de Tornaľský vinohradnícky rajón</i>	სტრედოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' <i>შიძლება მოსდევდეს</i> ტორნალ'სკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
SK	Stredoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de</i> Modrokamencký vinohradnícky rajón	სტრედოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' შეიძლება მოსდევდეს მოდროკამენკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Vinohradnícka oblasť Tokaj <i>suivie ou non du nom de l'une des entités géographiques plus petites suivantes</i> Bara / Čerhov / Černochoh / Malá Trňa / Slovenské Nové Mesto / Veľká Trňa / Viničky	ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' ტოკაჟ, შეიძლება მოსდევდეს ერთ-ერთი შემდეგი მცირე გეოგრაფიული ერთეული ბარა / ჩერჰოვ / ჩერნოჰოვ / მალა ტრნა / სლოვენსკე ნოვე მესტო / ველკა ტრნა / ვინიჩკი
SK	Východoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de</i> Michalovský vinohradnícky rajón	ვიხოდოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს მიხალოვსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Východoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non du nom de la sous-région et/ou du nom d'une entité géographique plus petite</i>	ვიხოდოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', მოსდევს სუბრეგიონის და/ან მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი
SK	Východoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de</i> Kráľovskochľmecký vinohradnícky rajón	ვიხოდოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს კრალ'ოვ-სკოხლმეკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Východoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de</i> Moldavský vinohradnícky rajón	ვიხოდოსლოვენსკა ვინოჰრადნიცკა ობლასტ', შეიძლება მოსდევდეს მოლდავსკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
SK	Východoslovenská vinohradnícka oblasť <i>suivie ou non de</i> Sobranecký vinohradnícky rajón	ვინოჰრადნიცკა ობლასტ' ვიხოდოსლოვენსკა, შეიძლება მოსდევდეს სობრანეკი ვინოჰრადნიცკი რაჟონ
UK	English Vineyards	ინგლიშ ვინიარდზ
UK	Welsh Vineyards	უელშ ვინიარდზ

Liste des vins bénéficiant d'une indication géographique protégée

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
BE	Vin de pays des Jardins de Wallonie	ვენ დე პეი დე ჟარდენ დე ვალონი
BE	Vlaamse landwijn	ვლამსე ლანდვინ
BG	Дунавска равнина <i>Terme équivalent: Danube Plain</i>	დუნავსკა რავნინა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: დანუბე პლენ</i>
BG	Тракийска низина <i>Terme équivalent: Thracian Lowlands</i>	თრაკიისკა ნიზინა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: ტრასიან ლოულენდზ</i>
CZ	České	ჩესკე
CZ	Moravské	მორავსკე
DE	Ahrtaler	არტალერ
DE	Badischer	ბადიშერ
DE	Bayerischer Bodensee	ბაიერიშერ ბოდენზეე

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
DE	Mosel	მოზელ
DE	Ruwer	ლუვერ
DE	Saar	საარ
DE	Main	მაინ
DE	Mecklenburger	მეკლენბურგერ
DE	Mitteldeutscher	მიტელდოიჩერ
DE	Nahegauer	ნაეგაუერ
DE	Pfälzer	პფელცერ
DE	Regensburger	რეგენსბურგერ
DE	Rheinburgen	რაინბურგენ
DE	Rheingauer	რაინგაუერ
DE	Rheinischer	რაინიშერ
DE	Saarländischer	საარლენდიშერ
DE	Sächsischer	სეკსიშერ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
DE	Schwäbischer	შვებიშერ
DE	Starkenburger	შტარკენბურგერ
DE	Taubertäler	თაუბერტელერ
DE	Brandenburger	ბრანდენბურგერ
DE	Neckar	ნეკარ
DE	Oberrhein	ობერრაინ
DE	Rhein	რაინ
DE	Rhein-Neckar	რაინ-ნეკარ
DE	Schleswig-Holsteinischer	შლეზვიგ-ჰოლშტაინიშერ
EL	Τοπικός Οίνος Κω <i>Terme équivalent: Regional wine of Kos</i>	ტოპიკოს ინოს კო <i>ეკვივალენტური ტერმინი: კოსის რეგიონული ღვინო ან რეგიონალ ვაინ ოფ კოს</i>
EL	Τοπικός Οίνος Μαγνησίας <i>Terme équivalent: Regional wine of Magnissia</i>	ტოპიკოს ინოს მაგნისიაზ <i>ეკვივალენტური ტერმინი: მაგნისიას რეგიონული ღვინო ან რეგიონალ ვაინ ოფ მეგნისია</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Αιγαίοπελαγίτικος Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Aegean Sea	ეგეოპელაგიტიკოს ტოპიკოს ინოს <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> ეგეოსის ზღვის რეგიონული ღვინო ან რეგიონალ ვაინ ოფ ეგეან სი
EL	Αττικός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Attiki-Attikos	ატიკოს ტოპიკოს ინოს <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> ატიკი-ატიკოს რეგიონული ღვინო ან რეგიონალ ვაინ ოფ ატიკი-ატიკოს
EL	Αχαϊκός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Achaia	ახეკოს ტოპიკოს ინოს <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> აკაიას რეგიონული ღვინო ან რეგიონალ ვაინ ოფ აკაია
EL	Βερντέα Ονομασία κατά παράδοση Ζακύνθου <i>Terme équivalent:</i> Verdea Onomasia kata paradosi Zakynthou	ვერნდეა ონომასია კატა პარადოსი ზაკინთუ <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> ვერდეა ონომასია კატა პარადოსი ზაკინთუ
EL	Ηπειρωτικός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Epirus-Epirotikos	ჰპეროტიკოს ტოპიკოს ინოს <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ეპირუს-ეპიროტიკოს
EL	Ηρακλειώτικος Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Heraklion-Herakliotikos	ჰერაკლიოტიკოს ტოპიკოს ინოს <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ჰერაკლიონ-ჰერაკლიოტიკოს
EL	Θεσσαλικός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Thessalia-Thessalikos	თესალიკოს ტოპიკოს ინოს <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონული ღვინო რეგიონალ ვაინ ოფ თესალია-თესალიკოს
EL	Θηβαϊκός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Thebes-Thivaikos	თივაიკოს ტოპიკოს ინოს <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ თებეს-თივაიკოს

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Θρακικός Τοπικός Οίνος <i>ou</i> Τοπικός Οίνος Θράκης <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Thrace-Thrakikos <i>ou</i> Regional wine of Thrakis	თრაკიკოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ თრეის თრაკიკოს
EL	Ισμαρικός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Ismaros-Ismarikos	ისმარიკოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ისმაროს-ისმარიკოს
EL	Καρυστινός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Karystos-Karystinos	კარისტინოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ კარისტოს-კარისტინოს
EL	Κορινθιακός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Korinthos-Korinthiakos	კორინთიაკოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ კორინთოს-კორინთიაკოს
EL	Κρητικός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Crete-Kritikos	კრიტიკოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ქრიტ-კრიტიკოს
EL	Λακωνικός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Lakonia-Lakonikos	ლაკონიკოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ლაკონია-ლაკონიკოს
EL	Μακεδονικός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Macedonia-Macedonikos	მაკედონიკოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ მაქედონია-მაქედონიკოს
EL	Μεσσημβριώτικος Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Nea Messimvria	მესიმვრიოტიკოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ნი მესიმვრია

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Μεσσηνιακός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Messinia-Messiniakos	მესინიაკოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ მესინია-მესინიაკოს
EL	Μετσοβίτικος Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Metsovo-Metsovitikos	მეტსოვიტიკოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ მეტსოვო-მეტსოვიტიკოს
EL	Μονεμβάσιος Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Monemvasia-Monemvasios	მონემვასიოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ მონემვასია-მონემვასიკოს
EL	Παιανίτικος Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Peanea	პეანიტიკოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ პინია
EL	Παλληνιώτικος Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Pallini-Palliniotikos	პალინიოტიკოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ პალინი-პალინიოტიკოს
EL	Πελοποννησιακός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Peloponnese-Peloponnesiakos	პელოპონისიაკოს ტოპიკოს ინოს <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ პელეპონეს-პელეპონესიაკოს
EL	Ρετσίνα Αττικής <i>peut être accompagnée du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent:</i> Retsina of Attiki	რეცინა ატიკის, <i>შეიძლება ახლდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი</i> <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> ატიკის რეცინა ან რეცინა ოფ ატიკი

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Ρετσίνα Βοιωτίας <i>peut être accompagnée du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Viotia</i>	რეცინა ვიოტიას, შეიძლება ახლდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: რეცინა ოფ ვიოტია</i>
EL	Ρετσίνα Γιάλτρων <i>accompagnée ou non de Evvia</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Gialtra</i>	რეცინა გალტრონ, შეიძლება ახლდეს მცირეგეოგრაფიული ერთეულის სახელი ევია <i>ეკვივალენტური ტერმინი: რეცინა ოფ გალტრა</i>
EL	Ρετσίνα Ευβοίας <i>peut être accompagnée du nom d'une entité géographique plus petite</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Evvia</i>	რეცინა ევიას, შეიძლება ახლდეს მცირე გეოგრაფიული ერთეულის სახელი <i>ეკვივალენტური ტერმინი: რეცინა ოფ ევია</i>
EL	Ρετσίνα Θηβών <i>accompagnée ou non de Viotia</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Thebes</i>	რეცინა თივონ, შეიძლება ახლდეს ვიოტია <i>ეკვივალენტური ტერმინი: თებეს რეცინა რეცინა ოფ თებეს</i>
EL	Ρετσίνα Καρύστου <i>accompagnée ou non de Evvia</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Karystos</i>	რეცინა კარისტუ, შეიძლება ახლდეს ევია <i>ეკვივალენტური ტერმინი: რეცინა ოფ კარისტოს</i>
EL	Ρετσίνα Κρωπίας <i>ou</i> Ρετσίνα Κορωπίου <i>accompagnée ou non de Attika</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Kropia ou Retsina of Koropi</i>	რეცინა კროპიას 'ან' რეცინა კროპიუ, შეიძლება ახლდეს ატიკა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: კოროპის რეცინა ან რეცინა ოფ კროპია 'ან' რეცინა ოფ კოროპი</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Ρετσίνα Μαρκοπούλου <i>accompagnée ou non de Attika</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Markopoulo</i>	რეცინა მარკოპულუ, შეიძლება ახლდეს ატიკა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: რეცინა ოფ მარკოპულო</i>
EL	Ρετσίνα Μεγάρων <i>accompagnée ou non de Attika</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Megara</i>	რეცინა მეგარონ, შეიძლება ახლდეს ატიკა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: რეცინა ოფ მეგარა</i>
EL	Ρετσίνα Μεσογείων <i>accompagnée ou non de Attika</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Mesogia</i>	რეცინა მესოგიონ, შეიძლება ახლდეს ატიკა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: რეცინა ოფ მეზოგია</i>
EL	Ρετσίνα Παιανίας <i>ou</i> Ρετσίνα Λιοπεσίου <i>accompagnée ou non de Attika</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Peania ou Retsina of Liopesi</i>	რეცინა პეანიას 'ან' რეცინა ლიოპესიუ, შეიძლება ახლდეს ატიკა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: რეცინა ოფ პინია 'ან' რეცინა ოფ ლიოპეზი</i>
EL	Ρετσίνα Παλλήνης <i>accompagnée ou non de Αττική</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Pallini (Attika)</i>	რეცინა პალინის, შეიძლება ახლდეს ატიკა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: რეცინა ოფ პალინი (ატიკა)</i>
EL	Ρετσίνα Πικερμίου <i>accompagnée ou non de Attika</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Pikermi</i>	რეცინა პიკერმიუ, შეიძლება ახლდეს ატიკა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: რეცინა ოფ პაკერმი</i>
EL	Ρετσίνα Σπάτων <i>accompagnée ou non de Attika</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Spata</i>	რეცინა სპატონ, შეიძლება ახლდეს ატიკა <i>ეკვივალენტური ტერმინი: რეცინა ოფ სპატა</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Ρετσίνα Χαλκίδας <i>accompagnée ou non de Evvia</i> <i>Terme équivalent: Retsina of Halkida</i>	რეცინა ხალკიდას, შეიძლება ახლდეს ევია <i>გვევალენტური ტერმინი: რეცინა ოფ ჰალკიდა</i>
EL	Συριανός Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent: Regional wine of Syros-Syrianos</i>	სირიანოს ტოპიკოს ინოს <i>გვევალენტური ტერმინი: რეჯიონალ ვაინ ოფ სიროს-სირიანოს</i>
EL	Τοπικός Οίνος Αβδήρων <i>Terme équivalent: Regional wine of Avdira</i>	ტოპიკოს ინოს ავდირონ <i>გვევალენტური ტერმინი: რეჯიონალ ვაინ ოფ ავდირა</i>
EL	Τοπικός Οίνος Αγίου Όρους, Αγιορείτικος Τοπικός Οίνος <i>Terme équivalent: Regional wine of Mount Athos - Regional wine of Holly Mountain</i>	ტოპიკოს ინოს აგიუ ორუს, აგიორიტიკოს ტოპიკოს ინოს <i>გვევალენტური ტერმინი: რეჯიონალ ვაინ ოფ მაუნთ ათოს-რეჯიონალ ვაინ ოფ ჰოლი მაუნთინ</i>
EL	Τοπικός Οίνος Αγοράς <i>Terme équivalent: Regional wine of Agora</i>	ტოპიკოს ინოს აგორას <i>გვევალენტური ტერმინი: რეჯიონალ ვაინ ოფ აგორა</i>
EL	Τοπικός Οίνος Αργολίδας <i>Terme équivalent: Regional wine of Argolida</i>	ტოპიკოს ინოს არგოლიდას <i>გვევალენტური ტერმინი: არგოლიდას რეგიონული ღვინო ან რეჯიონალ ვაინ ოფ არგოლიდა</i>
EL	Τοπικός Οίνος Αρκαδίας <i>Terme équivalent: Regional wine of Arkadia</i>	ტოპიკოს ინოს არკადიას <i>გვევალენტური ტერმინი: რეჯიონალ ვაინ ოფ არკადია</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Τοπικός Οίνος Βελβεντού <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Velventos	ტოპიკოს ინოს ველვენტუ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეჯიონალ ვაინ ოფ ველვენტოს
EL	Τοπικός Οίνος Βίλιτσας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Vilitsa	ტოპიკოს ინოს ვილიტას <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეჯიონალ ვაინ ოფ ვილიტას
EL	Τοπικός Οίνος Γερανείων <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Gerania	ტოპიკოს ინოს გერანიონ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეჯიონალ ვაინ ოფ გერანია
EL	Τοπικός Οίνος Γρεβενών <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Grevena	ტოპიკოს ინოს გრევენონ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეჯიონალ ვაინ ოფ გრევენა
EL	Τοπικός Οίνος Δράμας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Drama	ტოპიკოს ინოს დრამას <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეჯიონალ ვაინ ოფ დრამა
EL	Τοπικός Οίνος Δωδεκανήσου <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Dodekanese	ტოპიკოს ინოს დოდეკანისუ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეჯიონალ ვაინ ოფ დოდეკანიზ
EL	Τοπικός Οίνος Επανομής <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Epanomi	ტოპიკოს ინოს ეპანომის <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეჯიონალ ვაინ ოფ ეპანომი
EL	Τοπικός Οίνος Ηλείας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Ilia	ტოპიკოს ინოს ჰელიიას <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეჯიონალ ვაინ ოფ ილია

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Τοπικός Οίνος Ημαθίας <i>Terme équivalent: Regional wine of Imathia</i>	ტოპიკოს ინოს ჰმათია <i>გვევალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ იმათია</i>
EL	Τοπικός Οίνος Θαψανών <i>Terme équivalent: Regional wine of Thapsana</i>	ტოპიკოს ინოს თაფსანონ <i>გვევალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ თაფსანა</i>
EL	Τοπικός Οίνος Θεσσαλονίκης <i>Terme équivalent: Regional wine of Thessaloniki</i>	ტოპიკოს ინოს თესალონიკის <i>გვევალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ თესალონიკი</i>
EL	Τοπικός Οίνος Ικαρίας <i>Terme équivalent: Regional wine of Ikaria</i>	ტოპიკოს ინოს იკარიას <i>გვევალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ იკარია</i>
EL	Τοπικός Οίνος Ιλίου <i>Terme équivalent: Regional wine of Ilion</i>	ტოპიკოს ინოს ილიუ <i>გვევალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ ილიონ</i>
EL	Τοπικός Οίνος Ιωαννίνων <i>Terme équivalent: Regional wine of Ioannina</i>	ტოპიკოს ინოს იოანინონ <i>გვევალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ იოანინა</i>
EL	Τοπικός Οίνος Καρδίτσας <i>Terme équivalent: Regional wine of Karditsa</i>	ტოპიკოს ინოს კარდიტსას <i>გვევალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ კარდიტსა</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Τοπικός Οίνος Καστοριάς <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Kastoria	ტოპიკოს ინოს კასტორიას <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ კასტორია
EL	Τοπικός Οίνος Κέρκυρας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Corfu	ტოპიკოს ინოს კერკირას <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ კორფუ
EL	Τοπικός Οίνος Κισάμου <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Kissamos	ტოპიკოს ინოს კისამუ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ კისამოს
EL	Τοπικός Οίνος Κλημέντι <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Klimenti	ტოპიკოს ინოს კლიმენტი <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ კლიმენტი
EL	Τοπικός Οίνος Κοζάνης <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Kozani	ტოპიკოს ინოს კოზანის <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ კოზანი
EL	Τοπικός Οίνος Κοιλιάδας Αταλάντης <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Valley of Atalanti	ტოპიკოს ინოს კილადას ატალანტის <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ველი ოფ ატალანტი
EL	Τοπικός Οίνος Κορωπίου <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Koropi	ტოპიკოს ინოს კოროპიუ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ კოროპი
EL	Τοπικός Οίνος Κρανιάς <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Krania	ტოპიკოს ინოს კრანიას <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ კრანია

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Τοπικός Οίνος Κραννώνος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Krannona	ტოპიკოს ინოს კრანონოს <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ კრანონა
EL	Τοπικός Οίνος Κυκλάδων <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Cyclades	ტოპიკოს ინოს კიკლადონ <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ კიკლადეს
EL	Τοπικός Οίνος Λασιθίου <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Lasithi	ტოპიკოს ინოს ლასითიუ <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ლასითი
EL	Τοπικός Οίνος Λευκάδας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Lefkada	ტოპიკოს ინოს ლევკადას <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ლევკადა
EL	Τοπικός Οίνος Ληλαντίου Πεδίου <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Lilantio Pedio	ტოპიკოს ინოს ლილანდიუ პედიუ <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ლილანტიო პედიო
EL	Τοπικός Οίνος Μαντζαβινάτων <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Mantzavinata	ტოპიკოს ინოს მანძავიტანონ <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ მანძავინატა
EL	Τοπικός Οίνος Μαρκόπουλου <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Markopoulo	ტოპიკოს ინოს მარკოპულუ <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ მარკოპულო
EL	Τοπικός Οίνος Μαρτίνου <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Martino	ტოპიკოს ინოს მარტინუ <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ მარტინო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Τοπικός Οίνος Μεταξάτων <i>Terme équivalent: Regional wine of Metaxata</i>	ტოპიკოს ინოს მეტაქსატონ <i>გვერვალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ მეტაქსატა</i>
EL	Τοπικός Οίνος Μετεώρων <i>Terme équivalent: Regional wine of Meteora</i>	ტოპიკოს ინოს მეტეორონ <i>გვერვალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ მეტეორა</i>
EL	Τοπικός Οίνος Οπούντια Λοκρίδος <i>Terme équivalent: Regional wine of Opountia Lokridos</i>	ტოპიკოს ინოს ოპუნტია ლოკრიდოს <i>გვერვალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ ოპუნტია ლოკრიდოს</i>
EL	Τοπικός Οίνος Παγγαίου <i>Terme équivalent: Regional wine of Pangeon</i>	ტოპიკოს ინოს პანგეუ <i>გვერვალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ პანგეონ</i>
EL	Τοπικός Οίνος Παρνασσός <i>Terme équivalent: Regional wine of Parnasos</i>	ტოპიკოს ინოს პარნასუ <i>გვერვალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ პარნასოს</i>
EL	Τοπικός Οίνος Πέλλας <i>Terme équivalent: Regional wine of Pella</i>	ტოპიკოს ინოს პელას <i>გვერვალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ პელა</i>
EL	Τοπικός Οίνος Πιερίας <i>Terme équivalent: Regional wine of Pieria</i>	ტოპიკოს ინოს პიერიას <i>გვერვალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ პიერია</i>
EL	Τοπικός Οίνος Πισάτιδος <i>Terme équivalent: Regional wine of Pisatis</i>	ტოპიკოს ინოს პისატიდოს <i>გვერვალენტური ტერმინი: რეგიონალ ვაინ ოფ პიზატის</i>

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Τοπικός Οίνος Πλαγιές Αιγιαλείας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Slopes of Egialia	ტოპიკოს ინოს პლაგიეს ამბელუ ეგიალიას <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ სლოუპზ ოფ ეგიალია
EL	Τοπικός Οίνος Πλαγιές Αμβελος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Slopes of Ambelos	ტოპიკოს ინოს პლაგიეს ამბელუ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ სლოუპზ ოფ ამბელოს
EL	Τοπικός Οίνος Πλαγιές Βερτίσκου <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Slopes of Vertiskos	ტოპიკოს ინოს ვერტისკუ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ სლოუპზ ოფ ვერტიკოს
EL	Τοπικός Οίνος Πλαγιές του Αίνου <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Slopes of Enos	ტოპიკოს ინოს პლაგიეს ტუ ენუ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ სლოუპზ ოფ ენოს
EL	Τοπικός Οίνος Πλαγιών Κιθαιρώνα <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Slopes of Kitherona	ტოპიკოს ინოს პლაგიონ კითერონა <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ კითერონა
EL	Τοπικός Οίνος Πλαγιών Κνημίδος <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Slopes of Knimida	ტოპიკოს ინოს პლაგიონ კნიმიდოს <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ სლოუპზ კნიმიდა
EL	Τοπικός Οίνος Πλαγιών Πάρνηθας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Slopes of Parnitha	ტოპიკოს ინოს პლაგიონ პარნითას <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ სლოუპზ პარნითა
EL	Τοπικός Οίνος Πλαγιών Πεντελικού <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Slopes of Pendeliko	ტოპიკოს ინოს პლაგიონ პენდელიკუ <i>გვერვალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ სლოუპზ ოფ პენდელიკო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Τοπικός Οίνος Πλαγιών Πετρωτού <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Slopes of Petrotro	ტოპიკოს ინოს პლაგიონ პეტროტუ <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ სლოუპზ ოფ პეტროტო
EL	Τοπικός Οίνος Πυλίας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Pylia	ტოპიკოს ინოს პილიას <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ პილიას
EL	Τοπικός Οίνος Ριτσώνας Αυλίδας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Ritsona Avlidas	ტოპიკოს ინოს რიცონას ავლიდას <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ რიცონა ავლიდას
EL	Τοπικός Οίνος Σερρών <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Serres	ტოპიკოს ინოს სერონ <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ სერეს
EL	Τοπικός Οίνος Σιάτιστας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Siatista	ტოპიკოს ინოს სიატიცას <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ სიატიცა
EL	Τοπικός Οίνος Σιθωνίας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Sithonia	ტოპიკოს ინოს სითონიას <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ სითონია
EL	Τοπικός Οίνος Σπάτων <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Spata	ტოპიკოს ინოს სპატონ <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ სპატა
EL	Τοπικός Οίνος Στερεάς Ελλάδας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Sterea Ellada	ტოპიკოს ინოს სტერეას ელადას <i>გვევალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ელადა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
EL	Τοπικός Οίνος Τεγέας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Tegea	ტოპიკოს ინოს ტეგეას <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ტიგი
EL	Τοπικός Οίνος Τριφυλίας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Trifilia	ტოპიკოს ინოს ტრიფილიას <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ტრიფილია
EL	Τοπικός Οίνος Τυρνάβου <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Tyrnavos	ტოპიკოს ინოს ტირნავუ <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ტირნავოს
EL	Τοπικός Οίνος Φλώρινας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Florina	ტოპიკოს ინოს ფლორინას <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ფლორინა
EL	Τοπικός Οίνος Χαλικούνας <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Halikouna	ტოპიკოს ინოს ხალიკუნას <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ჰალიკუნა
EL	Τοπικός Οίνος Χαλκιδικής <i>Terme équivalent:</i> Regional wine of Halkidiki	ტოპიკოს ინოს ხალკიდის <i>ეკვივალენტური ტერმინი:</i> რეგიონალ ვაინ ოფ ჰალკიდიკი
ES	Abanilla	აბანილია
ES	Aragón - Bajo Aragón	არაგონ-ბახო-არაგონ
ES	Aragón - Ribera del Gállego-Cinco Villas	არაგონ-რიბერა დელ გალიეგო-სინკო ვილიას
ES	Aragón - Ribera del Jiloca	არაგონ-რიბერა დელ ხილოკა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
ES	Aragón - Valdejalón	არაგონ-ვალდეხალონ
ES	Aragón - Valle del Cinca	არაგონ-ბალიე დელ სინკა
ES	Bailén	ბაილენ
ES	Barbanza e Iria	ბარბანსა ე ირია
ES	Betanzos	ბეტანსოს
ES	Cádiz	კადის
ES	Campo de Cartagena	კამპო დე კარტახენა
ES	Cangas	კანგას
ES	Castelló	კასტელიო
ES	Castilla	კასტილია
ES	Castilla y León	კასტილია ი ლეონ
ES	Contraviesa-Alpujarra	კონტრავიესა-ალპუხარა
ES	Córdoba	კორდობა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
ES	Costa de Cantabria	კოსტა დე კანტაბრია
ES	Desierto de Almería	დესიერტო დე ალმერია
ES	El Terrerazo	ელ ტერერასო
ES	Extremadura	ეკსტრემადურა
ES	Formentera	ფორმენტერა
ES	Gálvez	გალვეს
ES	Granada Sur-Oeste	გრანადა სუე-ოესტე
ES	Ibiza	იბისა
ES	Illes Balears	ილეს ბალეარს
ES	Isla de Menorca	ისლა დე მენორკა
ES	Laujar-Alpujarra	ლაუხარ-ალპუხარა
ES	Liébana	ლიებანა
ES	Los Palacios	ლოს პალსიოს

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
ES	Norte de Almería	ნორტე დე ალმერია
ES	Norte de Granada	ნორტე დე გრანადა
ES	Pozohondo	პოზოონდო
ES	Ribera del Andarax	რიბერა დელ ანდარაქს
ES	Ribera del Queiles	რიბერა დელ კეილეს
ES	Serra de Tramuntana-Costa Nord	სერა დე ტრამუნტანა კოსტა ნორდ
ES	Sierra de Alcaraz	სიერა დე ალკარას
ES	Sierra Norte de Sevilla	სიერა ნორტე დე სევილია
ES	Sierra Sur de Jaén	სიერა სურ დე ხაენ
ES	Torreperogil	თორეპეროგილ
ES	Valle del Miño-Ourense	ვალე დე მინიო-ოურენსე
ES	Valles de Sadacia	ვალეს დე სადასია
ES	Villaviciosa de Córdoba	ვილიავიოსისა დე კორდობა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Agenais	აჟნე
FR	Aigues	ეზ
FR	Ain	ენ
FR	Allier	ალიე
FR	Allobrogie	ალობროჟი
FR	Alpes de Haute-Provence	აღბ დე ოტ პროვანს
FR	Alpes-Maritimes	აღბ მარიტიმ
FR	Alpilles	აღპილი
FR	Ardèche	არდეშ
FR	Argens	არჟან
FR	Ariège	არიეჟ
FR	Aude	ოდ
FR	Aveyron	ავერონ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Balmes Dauphinoises	ბალმ დოფინუაზ
FR	Bénovie	ბენოვი
FR	Bérange	ბერანჟე
FR	Bessan	ბესან
FR	Bigorre	ბიგორ
FR	Bouches-du-Rhône	ბუშ დიუ რონ
FR	Bourbonnais	ბურბონე
FR	Calvados	კალვადოს
FR	Cassan	კასან
FR	Cathare	კატარ
FR	Caux	კო
FR	Cessenon	შესნონ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Cévennes <i>suivie ou non de</i> Mont Bouquet	სევენ, შეიძლება მოხდეს მონ ბუკე
FR	Charentais <i>suivie ou non de</i> Ile d'Oléron	შარანტე შეიძლება მოხდეს ილ დ'ოლერონ
FR	Charentais <i>suivie ou non de</i> Ile de Ré	შარანტე, შეიძლება მოხდეს ილ დე რე
FR	Charentais <i>suivie ou non de</i> Saint Sornin	შარანტე, შეიძლება მოხდეს სენ სორნენ
FR	Charente	შარანტ
FR	Charentes Maritimes	შარანტ მარიტიმ
FR	Cher	შერ
FR	Cité de Carcassonne	სიტე დე კარკასონ
FR	Collines de la Moure	კოლინ დე ლა მურ
FR	Collines Rhodaniennes	კოლინ როდანიენ
FR	Comté de Grignan	კონტე დე გრინან
FR	Comté Tolosan	კონტე ტოლოზან

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Comtés Rhodaniens	კონტე როდანიენ
FR	Corrèze	კორეზ
FR	Côte Vermeille	კოტ ვერმეილ
FR	Coteaux Charitois	კოტო შარიტუა
FR	Coteaux de Bessilles	კოტო დე ბესიი
FR	Coteaux de Cèze	კოტო დე სეზ
FR	Coteaux de Coiffy	კოტო კუაფი
FR	Coteaux de Fontcaude	კოტო დე ფონკოდ
FR	Coteaux de Glanes	კოტო დე გლან
FR	Coteaux de l'Ardèche	კოტო დე ლ'არდეშ
FR	Coteaux de la Cabrerisse	კოტო დე ლა საბრერის
FR	Coteaux de Laurens	კოტო დე ლორან
FR	Coteaux de l'Auxois	კოტო დე ლ'ოქსუა

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Coteaux de Miramont	კოტო დე მორამონ
FR	Coteaux de Montélimar	კოტო დე მონტელიმარ
FR	Coteaux de Murviel	კოტო დე მიურვიელ
FR	Coteaux de Narbonne	კოტო დე ნარბონ
FR	Coteaux de Peyriac	კოტო დე პეირაკ
FR	Coteaux de Tannay	კოტო დე ტანე
FR	Coteaux des Baronnie	კოტო დე ბარონი
FR	Coteaux du Cher et de l'Arnon	კოტო დიუ შერ ე დე ლ'არონ
FR	Coteaux du Grésivaudan	კოტო დიუ გრესივოდან
FR	Coteaux du Libron	კოტო დიუ ლიბრონ
FR	Coteaux du Littoral Audois	კოტო დიუ ლიტორალ ოდუა
FR	Coteaux du Pont du Gard	კოტო დიუ პონ დიუ გარ
FR	Coteaux du Salagou	კოტო დიუ სალაგუ

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Coteaux du Verdon	კოტო დიუ ვერდონ
FR	Coteaux d'Enserune	კოტო დ'დანსრუნ
FR	Coteaux et Terrasses de Montauban	კოტო ე ტერას დე მონტობან
FR	Coteaux Flaviens	კოტო ფლავიან
FR	Côtes Catalanes	კოტ კატალან
FR	Côtes de Ceressou	კოტ დე სერესუ
FR	Côtes de Gascogne	კოტ დე გასკონ
FR	Côtes de Lastours	კოტ დე ლასტურ
FR	Côtes de Meuse	კოტ დე მეზ
FR	Côtes de Montestruc	კოტ დე მონსტრუკ
FR	Côtes de Pérignan	კოტ დე პერინიან
FR	Côtes de Prouilhe	კოტ დე პრუილ
FR	Côtes de Thau	კოტ დე ტო

État membre de l'Union européenne	Dénomination à protéger	Transcription en caractères géorgiens
FR	Côtes de Thongue	კოტ დე ტონგ
FR	Côtes du Brian	კოტ დიუ ბრიან
FR	Côtes du Condomois	კოტ დიუ კონდომუა
FR	Côtes du Tarn	კოტ დიუ ტარნ
FR	Côtes du Vidourle	კოტ დიუ ვიდურლ
FR	Creuse	კრეზ
FR	Cucugnan	კუკუნიან
FR	Deux-Sèvres	დე-სევრ
FR	Dordogne	დორდონ
FR	Doubs	დუბ
FR	Drôme	დრომ
FR	Duché d'Uzès	დიუშე დ'უზე

